This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

600081854W

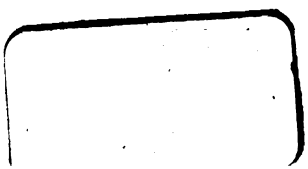

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

38.

MÉMOIRES

DE J.-B.-H.-M.

LE PRINCE D'ARDENAY

AVOCAT EN PARLEMENT

NÉGOCIANT, JUGE-CONSUL

ET

MAIRE DU MANS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR L'ABBÉ GUSTAVE ESNAULT

Pro-Secrétaire de l'Evêché

Secrétaire de la Société Historique & Archéologique du Maine

(1737-1815)

LE MANS

LEGUICHEUX-GALLIENNE, IMPRIMEUR, LIBRAIRE ÉDITEUR

15, RUE MARCHANDE, ET RUE BOURGEOISE, 16

1880

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE J.-B.-H.-M.

LE PRINCE D'ARDENAY

Digitized by Google

J B H M le Prince au Mans

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE J.-B.-H.-M.

LE PRINCE D'ARDENAY

AVOCAT EN PARLEMENT

NÉGOCIANT, JUGE-CONSUL

ET

MAIRE DU MANS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR L'ABBÉ GUSTAVE ESNAULT

Pro-Secrétaire de l'Evêché

Secrétaire de la Société Historique & Archéologique du Maine

(1737-1815)

LE MANS

LEGUICHEUX-GALLIENNE, IMPRIMEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

15, RUE MARCHANDE, ET RUE BOURGEOISE, 16

1880

210 n 411

Digitized by Google

Digitized by Google

Adm. Reverendo Patri

D. LEONI PAULO PIOLIN

O. S. B. Monacho e Congregatione Gallica

Ad Sancti Petri Solesmensis priori observantissimo

Qui,

Maurinorum clara vestigia premens

Ecclesiæ Cenomanensis annales cudit,

Galliam Christianam recensuit feliciterque peregit

Qui,

Monitis, humanisque officiis,

Studia mea fovit,

Hæc de re Cenomanensi Commentaria

D. D. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

I

Ce livre est de ceux qui n'exigent pas une longue introduction pour se présenter au lecteur. Il suffit par lui-même. C'est une autobiographie où l'auteur a voulu surtout parler de lui, attirer l'attention sur sa personne et les choses qui l'entourent et remplir exclusivement le premier rôle sur le théâtre qu'il a dressé en son honneur ou pour son profit.

Lorsqu'il entreprit la rédaction de ses *Mémoires*, Le Prince d'Ardenay, en effet, ne se proposa pas d'étendre au delà de lui-même et des siens le cadre de son récit. Il n'eut pas l'intention d'ouvrir un *Journal* où seraient appréciées les personnes, où seraient inscrits en détail les événements que son caractère, la situation de sa famille, ses alliances, ses relations, ses fonctions lui permettaient si facilement de connaître. Pour définir exactement son but, c'est sa *Vie* qu'il voulut écrire, avec le secret désir de conserver à la postérité le souvenir de son nom, avec la résolution d'embellir son récit ou, du moins, d'en écarter ce qui pourrait affaiblir son prestige ou diminuer sa réputation. Qu'il ait entrepris ce travail pour la publicité (1),

(1) Il serait difficile de préciser l'époque exacte où ces *Mémoires* furent rédigés. Plusieurs indications nous laissent croire qu'ils furent écrits de 1780 à 1785 et complétés ensuite par l'addition des événements postérieurs que Le Prince enregistra à la fin de tels ou tels chapitres. Le manuscrit original est écrit en entier par l'auteur

Digitized by Google

nous ne saurions en douter d'après le ton général du livre et certains passages plus expressifs ; aussi, en le tirant de l'obscurité et en le présentant aux érudits et aux curieux, suis-je assuré de répondre à l'attente de ceux-ci aussi bien qu'aux vœux intimes de l'auteur.

Issu d'une famille qui s'était élevée par le commerce (1), Le Prince d'Ardenay avait recueilli et continué la profession paternelle. Je l'ai dit ailleurs (2), la situation des Le Prince était, avec l'auteur de ces *Mémoires*, bien différente de ce qu'elle fut dès l'établissement du premier des leurs, Jean Le Prince, venu de Bellême au Mans, vers 1650. Fils d'un artisan, celui-ci avait débuté comme ouvrier, chez Julien Hossard, maître cirier au Mans, qui avait apprécié son intelligence, lui avait accordé sa confiance et enfin lui avait donné sa fille et sa maison. Ce choix était justifié. Jean Le Prince prospéra, augmenta encore l'importance de son commerce déjà si renommé (3), accrut sa réputation

sur papier de format grand in-folio arraché à un de ses registres de commerce. Ce volume appartient à Mme de Beauregard qui, avec une bienveillance dont je ne puis assez la remercier, me l'a communiqué avec plusieurs dossiers et documents qui m'ont permis de dresser, en partie, le chapitre des pièces justificatives.

(1) Pour mieux faire connaître cette famille au lecteur, j'ai cru devoir en tracer un tableau généalogique avec renseignements biographiques sur les principaux membres. Voir à la fin de ce volume, aux *Pièces justificatives*.

(2) *Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère*, t. II, p. 17.

(3) Sous l'impulsion donnée par les Halley, Hossard, Le Prince et tant d'autres, la fabrication de la cire et bougie du Mans était parvenue jusqu'à la perfection de l'art. La réputation que ces produits manceaux avaient acquise en France et à l'étranger avaient valu à Jean Halley le titre de « cirier du Roi » et à nos bougies l'honneur de devenir un présent royal, dignes d'être offertes comme hommage aux princes et aux personnages qualifiés. — Il eût convenu, comme introduction naturelle à ce livre, de tracer ici l'historique de l'origine et des développements de cette industrie locale. Mais l'abon-

Digitized by Google

personnelle à tel point que ses concitoyens l'appelèrent, en 1686, à l'honneur de l'échevinage. Si l'on se rappelle la médiocrité de son origine, c'était, en effet, un grand honneur de voir cet artisan, ce fils d'ouvrier, devenir le premier magistrat de la cité (1) et partager l'administration municipale avec le représentant d'une de nos plus anciennes familles mancelles, avec Scipion Pousset, président au Siège de la Prévôté royale du Mans (2).

Arrivée à ce degré avec le premier de ses membres, avec son fondateur, la famille Le Prince sut se maintenir dans cette situation honorable et la fortifier. En 1701, Jean-François Le Prince, le second, épousa Marie Bouteiller, de la famille des Bouteiller de Châteaufort alliée à toutes nos vieilles races de magistrature et de bourgeoi-

dance de mes notes, l'impossibilité de rappeler, en quelques pages, la célébrité de nos manufactures, m'ont déterminé à réserver cette étude pour une circonstance où ces documents pourront être plus largement analysés. Déjà un de nos plus distingués écrivains manceaux, M. Ad. Espaulart, avait présenté à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, une « Note historique sur la fabrication de la cire au Mans. » Ce travail, qui était assurément plus qu'une « Note », fut lu à la séance du 18 avril 1862; malgré les plus minutieuses recherches, on n'a pu en retrouver le manuscrit dans les archives de la Société.

(1) Th. Cauvin, *Administration municipale, Le Mans*, 1842, p. 113. — Pesche, *Dictionnaire historique de la Sarthe*, t. III, p. 507.

(2) Ce n'était pas là un exemple isolé, et les érudits qui ont étudié le fonctionnement de notre ancienne administration municipale ont toujours constaté le concours simultané des diverses classes de la société. Au Mans, cette situation était permanente et je rappellerai seulement, entre autres exemples, que les fonctions de l'échevinage furent partagées : en 1575, entre Julien Pinard, marchand, et Jean Le Boindre, conseiller au Siège Présidial; en 1595, entre Jacques Regnault, marchand, et Macé Aubert de Boisguiet, avocat; en 1682, entre Etienne Landouillette, marchand, et Pierre Chevallie de la Chicaudière, conseiller au Siège Présidial, etc., etc.

Digitized by Google

sie (1). Plus tard, en 1737, leur fils, Jean-Baptiste-Jacques Le Prince choisit pour femme Marie Desportes, d'une famille de maîtres de forges, riches, fort bien apparentés et qui, au cours du XVIII[e] siècle, devait répandre au Mans ses nombreux représentants et alliés. C'étaient le père et la mère de notre auteur ; avec eux l'élévation de la famille est complète. En 1767, J.-B.-J. Le Prince achète, de M. Huguet de Sémonville, la terre seigneuriale d'Ardenay; quelques années avant, en 1763, il avait acquis une charge de conseiller secrétaire du Roi, qui lui conférait la noblesse héréditaire avec ses prérogatives et privilèges. Et lorsqu'à la fin du siècle, en 1789, les électeurs furent convoqués pour la nomination des députés aux États Généraux, nous voyons son fils, l'auteur de ces récits, siéger avec les représentants de nos plus anciennes races de chevalerie, avec les membres de la noblesse du Maine, qui le choisirent pour leur secrétaire et lui confièrent, en cette qualité, la rédaction des procès-verbaux de leurs séances.

Si sommaire que soit cette esquisse sur l'origine et la progression de la famille Le Prince, elle est cependant d'une exactitude incontestable. Peut-être, plusieurs lec-

(1) Marie Bouteiller était fille de M[e] Jacques Bouteiller, bailli de Touvoie, et de Marie Dieuxivois qui appartenait à l'une des anciennes familles du Mans les plus intéressantes à étudier. Issue du peuple et composée, en grande partie, d'artisans et de marchands, cette famille — dont je possède la filiation depuis le XV[e] siècle — n'en avait pas moins eu des membres distingués, — entre autres le docteur Bertin Dieuxivois — et de fort honorables alliances. Marie Dieuxivois, dont je parle plus haut, née au Mans en 1634, du mariage de Pierre Dieuxivois et de Marie Graffard, n'avait qu'une sœur, Anne Dieuxivois qui, à l'âge de quinze ans, épousa au Mans, en 1664, messire François de Champlais, écuyer, fils du seigneur de la Masserie et de dame Marie de Bastard. — Ceci nous prouve combien étaient faciles et naturelles les relations qui unissaient autrefois la noblesse et le peuple.

Digitized by Google

teurs s'étonneront-ils de cette fortune si rapide, de cette noblesse acquise par le commerce et les titres, de cette origine qui n'exclut ni des fonctions publiques, ni des honneurs. Qu'ils veuillent bien croire pourtant que ce n'était pas là une exception, un privilège dont furent seulement favorisés les Le Prince. Avant la Révolution, quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense, il était tout aussi facile au mérite, au travail, de s'élever et de prendre rang dans la société, que de nos jours. Bien plus, ajouterai-je, toutes les dispositions de cette ancienne société, ses lois, ses coutumes, ses aspirations tendaient sans cesse à élever l'homme au-dessus de son origine, à le grandir, à l'ennoblir. C'est le propre de tout État qui s'appuie sur l'aristocratie. L'instruction secondaire, aussi accessible, aussi commune alors dans les villes que l'est aujourd'hui l'enseignement primaire, donnait à un grand nombre d'enfants du peuple (1), des ressources intellectuelles dont la plupart profitaient pour s'engager dans les carrières libérales et y réussir. En veut-on des exemples? On pour-

(1) Les nombreux travaux publiés sur cette question, dans ces dernières années, ont permis d'appliquer cette démonstration à toute la France. — Pour le Maine, les *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe, avant et pendant la Révolution*, publiées en 1873, par M. A. Bellée, ont parfaitement justifié l'exactitude de cette vérité, avec nombreuses pièces et documents à l'appui. On peut lire, entre autres, p. 143-169, la liste des neuf cents élèves, parmi lesquels de nombreux fils d'artisans, marchands ou fermiers qui, en 1668, recevaient l'instruction secondaire au collège de l'Oratoire du Mans. A cette époque, dit M. Bellée, « le collège du Mans comptait, à lui seul, plus d'élèves latinistes qu'il ne s'en trouvait dans tous les établissements du département de la Sarthe, pendant l'année scolaire 1873-74. » — Ce chiffre s'est maintenu jusqu'à la Révolution, et nous ne parlons pas des nombreuses maisons d'enseignement secondaire répandues çà et là, dans les plus petites villes et paroisses du département.

Digitized by Google

rait citer, pour la France, des centaines de noms : Je me contenterai de rappeler, pour le Mans, les Le Vayer, les Cureau de la Chambre et de Roullée, Caillau d'Auvours, de Renusson d'Hauteville, Blondeau des Ardilliers, Landouillette, Buttet de Nouans, Pinceloup de la Moustière, de Moloré, Desportes de Linières, Belin des Roches et de Béru, Chauvin d'Oigny du Ponceau, Le Febvre du Breuil, Mareau du Ronceray, Véron de Forbonnais, Plumard de Rieux, Rottier de Belin, etc., etc. — Oui, je le repète, et les exemples abondent, un homme de valeur pouvait autrefois faire sa carrière aussi facilement qu'aujourd'hui. Si quelques-uns s'arrêtaient à mi-chemin, c'est parce que la possibilité de s'enrichir et de s'élever par l'argent, tel qu'on le pratique surtout aujourd'hui, répugne toujours à un grand nombre d'hommes désintéressés, satisfaits de leur sort, et n'a pas d'empire sur les âmes délicates, profondément empreintes de l'esprit de détachement que conseille le christianisme

De nos jours, où la noblesse — si honorables que soient ses titres et les souvenirs qu'elle rappelle — n'existe plus comme institution, comme ordre distinct et, par conséquent, ne peut représenter ce qu'elle était autrefois, on se fait une idée bien étrange et très inexacte de l'esprit et de la constitution de notre ancienne société. Avant 1789, — de même que dans presque tous les États de l'Europe moderne, — la noblesse de France n'était pas une caste fermée, exclusive. rigoureusement close, comme on se l'imagine bien à tort. Ainsi que le prouvent ces *Mémoires*, c'était une classe toujours ouverte, toujours accessible et qui recrutait sans cesse de nouveaux membres, dans la magistrature et les charges, aussi bien que dans la finance et le commerce.

Digitized by Google

II

Intelligent et lettré, Le Prince d'Ardenay avait un esprit cultivé, mais trop imprégné des défauts de son temps. La littérature, qui est l'expression des mœurs d'une époque, reflète exactement, dans ses *Mémoires*, la légèreté qui bannit l'expérience, la frivolité, ennemie des pensées sérieuses et d'une vie grave. Partout, dans le cours de ce livre, nous retrouvons sans trève, cette phraséologie, ce fade sentimentalisme mis à la mode par Jean-Jacques Rousseau et ses contemporains de l'école philosophique. L'auteur ne cesse de nous parler de « ses légitimes sentiments, » de « sa juste sensibilité » et, dans les fêtes qui remplissaient alors une si large part de l'existence, nous le voyons toujours disposé à faire un discours ou des couplets « analogues à la circonstance. »

Cette société du XVIII[e] siècle avait vraiment oublié son origine et sa destinée ; même les plus dignes (1). avaient

(1) Je parle ici seulement des classes élevées et lettrées car, grâce à Dieu, l'immense majorité, la presque totalité du peuple avait gardé fidèlement sa foi et la simplicité de ses mœurs et vivait heureuse dans le respect des lois divines et sociales. Aussi, la Révolution préparée et exécutée par la bourgeoisie, se fit-elle sans le peuple, malgré le peuple et même contre le peuple. Sans doute, les classes privilégiées furent d'abord et plus profondément atteintes, mais si l'on veut examiner d'un œil impartial et attentif les suites de ce grand mouvement révolutionnaire, on découvrira facilement que la principale victime, c'est le peuple et surtout les ouvriers des villes que l'on a séparés de leurs bienfaiteurs naturels pour les livrer isolés, sans défense et accablés de charges, aux mains des agitateurs et des sociétés secrètes.

Digitized by Google

affaibli, sinon éteint l'esprit chrétien. On ne voulait plus, on ne pouvait plus croire cette vérité essentielle à l'existence des peuples, à savoir que nous ne sommes pas sur la terre pour jouir, mais pour mériter. L'homme avait diminué le culte qu'il doit rendre à Dieu pour se l'attribuer; et dans son avidité de jouissances et de plaisirs, l'humanité s'adorait elle-même, s'était créé des idoles, surtout dans sa portion la plus délicate, dans la femme, à qui une société polie et d'une civilisation aussi raffinée prodiguait ses hommages et ses adulations.

C'est dans ces dispositions, dans le caractère général de cette société qu'il faut chercher les causes de la Révolution. La légèreté, qui condamne à l'inexpérience et au défaut de prévision, expose les esprits aux séductions de l'erreur et les livre aux entraînements des sectaires. L'exemple de Le Prince d'Ardenay nous le prouve une fois de plus. La catastrophe qui, à la fin du dernier siècle, allait emporter nos anciennes institutions, entasser tant de ruines et frapper tant de victimes, devait le surprendre et le trouver sans préparation. Avec la plupart de ses contemporains, il ne prévit pas les malheurs que la Révolution réservait à la France; il ne sut ni prévoir ni comprendre que si les réformes étaient sincèrement dans le cœur du généreux Louis XVI, la révolte était déjà dans la volonté de la majorité de la bourgeoisie et de quelques membres des deux ordres privilégiés Entraîné par sa confiance exagérée, son aveugle bonne foi, et peut-être aussi par ce violent et si trompeur désir qui pousse certains hommes à se mêler quand même aux affaires, il ne sut éviter ni les alliances compromettantes, ni des fonctions que son honneur lui commandait de décliner. Lui, chrétien convaincu et pratiquant, dont les sentiments éclatent si franchement dans maints passages de ces récits, dont la famille avait donné à l'Eglise du Mans un si grand nombre

Digitized by Google

de prêtres et de religieuses (1), il ne refusa pas de contredire ces pieuses traditions par ses actes, et consentit à se faire l'exécuteur des mesures violentes, iniques, édictées par la Révolution. Comme maire du Mans, c'est lui qui exigea du clergé ce serment schismatique que toute conscience fidèle repoussa énergiquement (2); c'est lui qui fut chargé d'accomplir la suppression brutale, sacrilège, des Chapitres et monastères de notre ville (3), corporations aussi vénérables par leurs membres que par l'ancienneté de leur origine, leurs bienfaits sociaux et leurs œuvres.

Si pénible que soit pour la mémoire de Le Prince d'Ardenay le souvenir de ces responsabilités, la postérité a cependant le droit de les rappeler et de les condamner. Ajoutons toutefois que Le Prince regretta amèrement cette époque de sa vie publique et comprit, malheureusement trop tard, la gravité des actes dont les inspirateurs occultes lui avaient réservé l'exécution et que l'hono-

(1) Il serait impossible de citer ici tous les nombreux parents de l'auteur, les Hossard, Pelois, Maulny, Desportes, Véron, etc., qui se consacrèrent au service de Dieu. Je rappellerai seulement que la famille Le Prince avait été représentée dans notre ancien Chapitre de Saint-Julien par Geoffroy Le Prince, installé chanoine en 1681, et par l'oncle maternel de notre auteur — plus jeune que celui-ci de quatorze ans, — Pierre-Louis Desportes de Linières, mort comme un saint, le 15 novembre 1785, à l'âge de trente-quatre ans.

(2) J'ai publié, dans la *Revue du Maine*, t. I, p. 253, la lettre impérative adressée par Le Prince d'Ardenay à l'abbé Bureau, curé de N.-D. du Pré, par laquelle le maire du Mans imposait à cet ecclésiastique, durement et sans phrase, le serment constitutionnel.

(3) Le chanoine Nepveu de la Manouillère a donné, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 238-240, le récit de cette exécution et de la fin si digne de l'antique Chapitre de Saint-Julien. Il faut lire le billet écrit au Doyen par Le Prince d'Ardenay, billet dont M. Bellée relève avec raison «le laconisme incorrect et le parfait sans-gêne.» *L'ancien Chapitre Cathédral du Mans*, p. 118.

Digitized by Google

rabilité de son nom, la modération de son caractère pouvaient seules faire accepter par ses concitoyens.

En retraçant ces événements d'autrefois, il me semble annoncer ceux que demain nous réserve. 1790 et 1880 sont deux actes du même drame. Aussi, si je ne craignais d'exagérer l'importance de ce livre, pourrais-je dire qu'il arrive à son heure. J'ose le présenter aux esprits soucieux d'étudier le passé, d'assurer notre avenir. Puissent les enseignements de l'histoire servir à notre génération, éviter de nouvelles épreuves à notre pays depuis si longtemps troublé et lui rendre enfin, avec de chrétiennes et généreuses institutions, la stabilité, l'union et la paix.

G. ESNAULT.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE J.-B.-H.-M.

LE PRINCE D'ARDENAY

CHAPITRE PREMIER

Origine, Naissance, Première éducation

La famille Le Prince est originaire de Bellême. Le premier de ce nom, qui s'établit au Mans, apprit l'état de cirier chez Julien Hossard, dont il épousa la fille.

Jean-Baptiste-Jacques Le Prince, mon père, descendant du gendre de Hossard, était fils de Jean-François Le Prince et de Marie Bouteiller; il épousa, le 15 janvier 1737, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Couture, Marie, fille de Henry Desportes, maître de forges, et de Anne Le Moine.

Premier fruit de cette union, je naquis le 16 octobre 1737, et fus baptisé, le même jour, sur les fonts de l'église cathédrale, par l'abbé Pelois. J'eus pour parrain M.. Desportes, mon grand-père maternel, et pour marraine, ma tante, sœur aînée de mon père. Ils me donnèrent les noms de Jean-Baptiste-Henry-Michel.

L'abbé Pelois, cousin-germain de mon père, mort curé de Thorigné et doyen rural de Montfort, était, lors de ma naissance (1), un jeune prêtre, nouvellement arrivé de Paris

(1) C'est seulement à la fin du XVIIe siècle que la famille Pelois était venue s'établir au Mans. Le 10 février 1699, Me Jacques Pelois, licencié ès lois, avait épousé, à l'autel du Crucifix, Marie-Renée

Digitized by Google

avec le bonnet de docteur. Il exerça sur moi les premières fonctions de son ministère. Ma mère, qui a toujours eu une piété tendre, mais inquiète, craignit que, malgré le titre de docteur, le défaut d'expérience ne lui eût fait omettre quelque cérémonie ou formalité essentielle. Elle fut bientôt et aisément rassurée par les nombreux témoins de mon baptême ; la famille et les amis de mes parents s'étaient réunis pour assister à cette cérémonie.

Le même jour, je fus porté en nourrice à Sainte-Jamme-sur-Sarthe et confié à la femme du sacriste, sous la surveillance d'Anne Desportes, ma tante. Elle demeurait habituellement à la forge d'Antoigné que tenait mon grand-père. Elle avait promis à mes parents tous ses soins. Je rends justice à son intention, mais ma chère tante était fille, bonne dévote, consacrant la majeure partie de son temps à la prière et à l'exercice des œuvres de miséricorde. Elle ne connaissait que par une théorie bien imparfaite les devoirs d'une mère qu'elle s'était

---

Le Prince, âgée d'environ trente ans. Né en la même paroisse, le 28 juillet 1707, Jacques-Jean-Baptiste Pelois fut le cinquième enfant issu de cette union. Revenu au Mans, en 1737, après avoir achevé ses études théologiques, il resta quelques mois sans exercer aucune fonction. L'année suivante, un ami de la famille Le Prince, Jacques-Antoine Drouard de la Caillère, curé de la paroisse de Thorigné depuis 1680, se voyant accablé par l'âge et les infirmités, résigna son bénéfice à Jacques Pelois. D'anciennes relations unissaient les Le Prince aux Drouard qui occupaient au Mans une excellente situation et que l'on voit alliés aux Amellon, aux Hoyau et autres familles patriciennes de la cité. La mort de Jacques-Antoine Drouard, arrivée le 24 mars 1738, mit l'abbé Pelois en possession de sa cure de Thorigné ; il s'attacha à cette paroisse, y consacra toute sa carrière et y mourut le 8 février 1760, âgé d'environ cinquante-trois ans.

Digitized by Google

engagée de remplacer, et elle était bien peu au fait des secours et des attentions continuelles qu'exigent la faiblesse et les besoins sans cesse renaissants d'un enfant nouveau-né.

J'eus le double malheur d'être trompé par ma nourrice et d'être grièvement blessé par sa négligence. Ne voulant plus me donner son lait, elle me nourrissait de racines et de légumes, sans aucun apprêt. J'ignore si cette marâtre me donnait même du pain ou de la bouillie. En peu de temps, je dépéris très-sensiblement, et, pour comble de malheur, je fis une chute grave dont je n'ai jamais su les circonstances; mais mon nez enfoncé et mon menton avancé sont une preuve permanente de la violence de cette chute. Trop heureux de n'en avoir eu aucune suite fâcheuse !

Je fus cependant si malade et tellement en danger, que ma tante craignit de me perdre et d'essuyer les justes reproches de la tendresse maternelle. Après m'avoir donné tous les secours qu'il était en son pouvoir, et après avoir employé tous les remèdes convenables à ma position, elle eut recours au souverain médecin : elle me mit sous la protection de la sainte Vierge et fit le vœu de me faire porter le blanc jusqu'à l'âge de cinq ans. Ses prières et celles de ma famille furent exaucées.

On me rapporta au Mans, chez une seconde nourrice, la veuve Boivin, qui me prodigua ses soins et sa tendresse. Elle avait un talent particulier pour élever les enfants; elle réussit à me tirer de l'état de langueur où j'étais. Je recouvrai la santé, mais j'ai été très-longtemps à acquérir les forces ordinaires. Je n'ai commencé à marcher seul qu'à trois ans.

Ma mère eût bien de la peine à pardonner à sa sœur le mauvais choix de ma première nourrice et les fâcheux effets de cette faute ; elle s'est reproché, pendant long-

Digitized by Google

temps, d'avoir cédé si facilement aux conseils de l'amitié. Elle ne s'était décidée à m'éloigner d'elle que parce qu'on lui avait persuadé que l'air de la campagne me serait plus salutaire.

Combien de fois aussi, ne s'est-elle pas reproché de ne m'avoir pas nourri elle-même ! Elle a avoué depuis qu'elle ne connaissait pas alors l'importance de ce devoir sacré que la nature prescrit aux mères ; mais je dois cette justice à la mienne, qu'avec la meilleure volonté, il lui eût été presque impossible de le remplir. Chargée des détails d'un ménage très-considérable, (on nourrissait alors tous les ouvriers de la manufacture), elle employait le reste de son temps à seconder mon père dans son cabinet et à le remplacer pendant les voyages fréquents qu'il faisait alors pour son commerce.

Mes parents s'occupèrent, de bonne heure, des moyens de former mon esprit et mon cœur. Je dois à leurs soins assidus tout ce que je puis valoir. J'ai éprouvé mille fois que leur tendresse était sans excès ni faiblesse. Mon père était naturellement sec et plus ferme ; il grondait quelquefois et punissait rarement. Ma mère tempérait cette fermeté par sa douceur; quoique très-aimé des deux, je puis dire que je n'ai point été un enfant gâté. Un jour cependant (je n'avais pas encore quatre ans), pour je ne sais quelle petite peccadille, mon père me fouetta avec les cordons de mes gants. Ma mère, instruite de cette expédition faite en son absence, leva ma petite cotte sans faire semblant de rien : — « Y paraît-il ? » dis-je à cette bonne mère qui, ne s'attendant pas à ma réflexion, fut obligée d'imaginer un prétexte, pour justifier à mes yeux sa curiosité.

Dès que je fus capable de quelque intelligence, on m'enseigna à lire. J'ai l'obligation de cette première connaissance à l'abbé Desiles. Je conserve le plus tendre souve-

Digitized by Google

nir de ses complaisances et de ses bontés (1). Mlle Aubry l'aînée, bonne maîtresse, mais sèche et sévère, me commença pour l'écriture. Sitôt que je pus griffonner, j'appris les éléments de la langue latine. On m'envoya aux petites écoles, chez M. Briffault ; il avait dès lors la réputation bien méritée d'un excellent humaniste. Je lui dois les bons principes de latinité qui m'ont permis de faire mes études avec plus de facilité. Pour seconder le zèle de ce bon maître, mon père, qui ne désirait que mon avancement, me donna un précepteur. Il choisit l'abbé Boyère, qui n'avait pas encore dix-huit ans, mais il était sage, d'excellentes mœurs, gai, doux, honnête et complaisant, et il avait fait de bonnes études. Il gagna facilement mon amitié et mérita bientôt la confiance de mes parents. Il demeura à la maison jusqu'à l'époque de son élévation à la prêtrise. Après avoir exercé les fonctions de vicaire à Yvré-l'Evêque, il fut rappelé en ville. Il obtint successivement une place dans le Chapitre de Saint-Michel et le vicariat de Saint-Nicolas. En 1778, j'eus le bonheur et le plaisir de lui procurer, par le canal de M. de Grimaldi, la cure de Saint-Pierre-l'Enterré (2). Il mourut pendant la Révolution.

(1) René-François Desiles, né au Mans en 1725, avait d'abord été confrère de Saint-Michel-du-Cloître et diacre d'office à Saint-Julien. Grâce à la bienveillance de M. de Grimaldi qui l'avait choisi pour son aumônier, il fut pourvu, en 1773, d'un canonicat dans le Chapitre de Notre-Dame de Sillé-le-Guillaume. La Révolution le trouva fidèle et attaché à ses devoirs ; il ne voulut prêter aucun des serments schismatiques et subit une détention d'environ trois années. Au Concordat, il devint chanoine honoraire de Saint-Julien et mourut au Mans, le 26 décembre 1804.

(2) Le 5 juin 1778, Charles Boyère, licencié en droit, avait pris possession de la cure de Saint-Pierre-le-Réitéré, vacante par la mort de Nicolas Chauvin du Ponceau. Cette nomination intéressait

Digitized by Google

Mon père, trop occupé de son commerce, ne pouvait veiller à mon éducation. Il se reposait, pour les détails, sur ma mère et mon précepteur, sur ma marraine et sur sa tante, surnommée la tante *Mignonne*, à cause de son extrême bonté (1).

Ces deux saintes filles me donnaient, ainsi qu'à toute la maison, des exemples continuels de religion et de vertu. Ma marraine demeurait avec nous, et la tante Mignonne avait son ménage particulier dans une petite maison, rue des Chanoines, qui communiquait avec la nôtre (2) par l'intérieur.

Ma marraine, petite de taille, contrefaite, très-délicate, et d'une faible complexion, avait le ton le plus impératif, avec la plus grande bonté. Elle surveillait la blanchirie (*sic*), où elle passait la belle saison. Elle avait le talent de se faire craindre et aimer de tout le monde qu'elle édifiait par sa piété. L'ouvrage de ses mains était entièrement consacré aux pauvres; elle s'occupait habituellement à faire des trousseaux pour les enfants de nos ouvriers.

Garante des vœux qu'elle avait faits pour moi sur les fonts sacrés du baptême, elle me les rappelait souvent et m'instruisait, par ses discours comme par ses exemples, à

---

d'autant plus Le Prince d'Ardenay que, dans cette paroisse, était située la demeure des Godard d'Assé, qui passa ensuite à son beau-frère, Pierre-François Le Febvre du Breil, conseiller au Siége Présidial.

(1) Née au Mans, le 26 novembre 1676, Geneviève-Madeleine Le Prince était le neuvième enfant de Jean Le Prince et de Catherine Hossard. Elle ne s'éloigna jamais de la paroisse du Crucifix et y mourut, le 13 février 1754, âgée d'environ soixante-dix-huit ans; elle fut inhumée, le surlendemain, dans l'église des Pères Cordeliers où était la sépulture de sa famille.

(2) Il ne faut pas oublier que les Le Prince habitaient encore leur ancienne maison qui est aujourd'hui le n° 14 de la Grande-Rue.

Digitized by Google

renoncer aux vanités du monde, à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

La tante Mignonne, que je n'ai connue que dans sa vieillesse, avait une taille avantageuse. Elle portait encore sur son visage et dans ses traits réguliers les marques de la beauté qui l'avait distinguée dans sa jeunesse. Simple comme la colombe, elle était douée d'une douceur unique de caractère, d'une bonté d'âme au-dessus de toute expression et d'une piété vraiment exemplaire. Née avec ces heureuses dispositions, dès son enfance, elle ne craignait rien tant que de perdre la vie de Jésus-Christ. Toutes les fois qu'elle croyait avoir fait quelque chose qui pouvait déplaire à ce divin Maître : « Mon Dieu ! disait-elle, en levant les yeux au ciel et en joignant ses petites mains ; mon Dieu ! mon Sauveur ! ne me privez pas de votre grâce ! » Son cœur était, dès lors, tout entier à Dieu, et elle ne s'est jamais démentie. Quoiqu'elle fût en enfance dans les dernières années de sa vie, il suffisait de lui parler de prières ou de bonnes œuvres pour rappeler toute sa raison et sa piété. Au lit de la mort, ses faiblesses disparurent ; elle apprit avec joie que sa fin approchait. Elle reçut les derniers sacrements avec la plus grande édification, et mourut avec la tranquillité qui caractérise la mort des justes. M. Morin, curé du Crucifix, qui la connaissait depuis très-longtemps, a répété, plusieurs fois après sa mort, qu'il était persuadé qu'elle n'avait jamais perdu l'innocence baptismale.

J'ai éprouvé, pendant qu'elle a vécu, les témoignages les plus sensibles de son affection et de ses bontés. Elle n'avait point de plus grand plaisir que de m'avoir auprès d'elle. Elle me procura, dans mon enfance, tous les petits jeux à portée de mon âge, et, tout en jouant avec moi, elle ne négligeait point l'occasion de jeter dans mon jeune cœur quelques semences de vertu.

Digitized by Google

Je ne puis résister au désir de citer un trait de sa complaisance. Je pouvais avoir de quatre à cinq ans. Chesneau, mon cousin, et du même âge (1), était fréquemment avec moi, chez la tante Mignonne. Elle nous avait souvent amusés en nous racontant des contes de fées, dont les récits merveilleux intéressaient beaucoup notre curiosité. Un jour, nous étions tous les deux, seuls avec elle. Il avait été question d'une fée qui avait des perles dans les cheveux. Imaginant que la tante Mignonne pourrait bien en avoir dans les siens, nous demandâmes et obtînmes aisément la permission d'y regarder. Armés chacun d'un peigne, et grimpés sur de petits tabourets, nous décoiffâmes la bonne tante ; et rangeant et tirant chacun de notre côté, nous cherchions, avec la plus scrupuleuse attention, les perles que nous espérions trouver. La bonne Jeanneton, sa gouvernante, arrive sur ces entrefaites. A la vue de la tête de sa maîtresse, tout en désordre, après nous avoir grondés de la belle manière, elle lui fit des reproches sur l'excès de sa complaisance. La tante Mignonne ne fit qu'en rire et ferma la bouche à sa domestique, en lui disant qu'il fallait être enfant avec les enfants, bon et complaisant avec tout le monde.

(1) Le 28 janvier 1734, Mathieu-Guy Chesneau des Portes, conseiller au Siége Présidial du Mans, avait épousé à l'autel du Crucifix, Magdeleine, fille de Jean-François Le Prince et de Marie Bouteiller. Né en la paroisse de Notre-Dame de Saint-Vincent, le 11 novembre 1737, leur fils aîné, Mathieu-Guy-Jean-René Chesneau des Portes, était du même âge que son cousin Le Prince d'Ardenay dont il partagea les jeux. M. Chesneau des Portes resta au Mans où toute sa famille était établie et fort bien alliée; en 1763, il remplaça son père comme conseiller au Siége Présidial, et se maria en 1765. Après la Révolution, il devint conseiller de préfecture de la Sarthe, et mourut sous la Restauration à un âge fort avancé.

Digitized by Google

Mes parents et mes maîtres exigeaient toute mon application à mes petits exercices. Dès que j'avais rempli mes devoirs, ils n'étaient pas moins empressés à me procurer les jeux et les amusements de mon âge. Tout le monde de la maison concourait à les varier et à les multiplier, mais la moindre chose suffisait pour m'intéresser et me divertir. Né assez tranquille, je n'aimais pas dès lors et j'ai toujours fui les plaisirs bruyants.

J'avais pour compagnie habituelle mon cousin Chesneau, quelques voisins de notre âge et, presque tous les jours de congé, les petits enfants de chœur de la cathédrale ; chaque fois que je les voyais, c'était pour moi une vraie fête. Je pris un goût particulier pour eux, et je les aimais tellement que, jamais, depuis ce temps, je n'ai rencontré d'enfants de chœur sans me rappeler avec une douce émotion les premiers compagnons des jeux de mon enfance.

Un de nos grands plaisirs était d'imiter les cérémonies de l'Église, de faire des processions, des paradis, des reposoirs, et de chanter la messe et quelques parties des offices. Dans ce temps-là, presque tous les jeunes garçons avaient le même goût qui les portait naturellement à l'amour de la religion, des devoirs et des exercices qu'elle prescrit.

Les parents et les maîtres entretenaient ce goût et le favorisaient de tous les moyens. Je me rappelle encore le plaisir que je ressentis, lorsque mon père me fit le cadeau d'un calice en cuivre et de divers petits meubles et ustensiles que son père lui avait donnés lorsqu'il était à mon âge. Nos précepteurs, déjà initiés dans l'état ecclésiastique, et, par cette raison, plus au fait de nos besoins, s'empressaient d'y satisfaire. Ils s'occupaient, pendant nos récréations, à nous faire des ornements et tout ce qui était nécessaire à la décoration de nos petites chapelles.

Digitized by Google

Nous conservâmes, mes camarades et moi, ce goût des paradis jusques et par delà l'âge ordinaire. Notre petit clergé enfantin, considérablement augmenté par les connaissances que nous formâmes au collége, devint presque raisonnable. Nous nous réunissions très-exactement pour célébrer, à notre manière, les grandes solennités, surtout la fête du Saint-Sacrement. Nous faisions, pendant l'octave, plusieurs processions, quelquefois dans les rues. Nous prêchions tour à tour, chacun s'en tirait le moins mal qu'il pouvait. Je n'oublierai jamais que le puits de M. de Launay servit un jour de chaire au docteur Livré, et que le cadran de l'église de Gourdaine (1) fournit à l'abbé Hervé le texte d'un de ses sermons.

Je quittai le blanc à cinq ans. Ma marraine me donna, pour le relever, un fourreau de ras de Sicile fond rose ; elle avait préféré cette couleur pour laquelle j'avais déjà témoigné de la prédilection. On n'habillait alors les enfants en homme qu'à l'âge de cinq à six ans. Ma septième année était bien commencée, lorsque j'eus ma première culotte. Je l'étrennai le 25 mars, jour de l'Annonciation. Le plaisir du changement de costume fut bien vif, mais il fut bientôt troublé par une maladie longue et sérieuse. La fièvre me prit, le samedi-saint, grand mal de tête, vomissements réitérés ; la petite vérole se déclara et couvrit abondamment toutes les parties de mon corps.

(1) L'église paroissiale de Notre-Dame de Gourdaine, située au nord-est de la rue de Gourdaine, occupait à peu près l'emplacement du n° 4 actuel de la rue d'Enfer ; elle avait son entrée sur cette rue et était adossée aux anciennes murailles sur lesquelles sont édifiées les maisons de la place du Château qui font face à la Cathédrale. Cette disposition topographique est parfaitement indiquée par le plan du Mans, si exact et si précis, dressé, en 1777, par l'abbé Janvier, curé de Changé.

Digitized by Google

Elle n'était pas, heureusement, d'une espèce maligne. Je ne fus point du tout marqué. Le dépôt se jeta sur mes yeux qui restèrent fermés pendant huit jours. J'ai été sujet depuis, pendant plus de vingt ans, à des fluxions considérables et presque continuelles. J'ai employé en vain tous les remèdes, jusqu'à l'époque à laquelle j'ai pris la perruque. Dès que j'eus la tête rasée, je fus soulagé, et depuis, je n'ai eu aucun mal aux yeux.

Un enfant de sept ans commence à devenir un petit personnage. Ses idées se débrouillent, son jugement se développe, et l'aurore de la raison annonce les premiers rayons de sa lumière. C'est alors qu'il acquiert les premières notions du bien et du mal, et qu'il apprend à les distinguer. Par une juste conséquence, il est vraiment coupable des péchés qu'il commet alors. C'est pourquoi on a déterminé l'âge de sept ans pour envoyer les enfants à confesse. Ma mère me prépara, de longue main, à cette première action sérieuse de ma vie. Elle me mit entre les mains de l'abbé Hubert, vicaire du Crucifix et depuis curé de Saint-Pierre. Quoique les enfants ne sentent pas alors toute l'importance de ce qu'on leur fait faire, il est néanmoins bien utile de leur faire connaître, de bonne heure, leurs devoirs, pour les accoutumer à les remplir.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

Suite de mon éducation. — Depuis mon entrée au Collége jusqu'à mon départ pour Paris

J'entrai au collége des PP. de l'Oratoire, à la Saint-Luc 1745. Je n'avais que huit ans. J'eus pour régent le P. Brochard, sous lequel j'ai fait mes cinq années d'humanités. Je fis ensuite deux années de rhétorique sous le P. Ory, et mon cours de philosophie sous le P. Cochet (1).

Grâce à mon maître d'école et à mon précepteur, j'étais entré assez fort en sixième. J'ai toujours, ou à peu près, soutenu une certaine supériorité sur la majeure partie de mes condisciples. Je dis à peu près, car *aliquando bonus dormitat Homerus*, et si les plus grands maîtres sont sujets à des faiblesses, à plus forte raison un écolier, un enfant peut-il parfois dévier et s'écarter de son chemin ! J'avoue donc de bonne foi que je n'ai pas été plus que les autres, et peut-être moins, exempt de négligence, de paresse, de

(1) Ce fut en 1625 que les Pères de la Congrégation de l'Oratoire vinrent s'établir au Mans, et prirent la direction du collége-séminaire que l'évêque Claude d'Angennes y avait fondé au commencement du siècle. Leur maison prospéra rapidement, et longtemps ce collége rassembla à la fois près de mille élèves. A la Révolution cet établissement subit le même sort que tous ceux du même genre qui couvraient alors la France. Après en avoir chassé et dépossédé les Oratoriens, le pouvoir révolutionnaire y fonda une école centrale qui devint plus tard un collége communal. C'est, depuis environ vingt-cinq ans, un Lycée dirigé par l'Université.

Digitized by Google

relâchement. Je conviens même que je ne dus mes premiers succès qu'à une grande facilité et à l'excellente mémoire dont j'étais doué. Dans les deux premières années surtout, je travaillais plus par routine qu'autrement. Ce ne fut qu'en quatrième et troisième que je commençai à bien comprendre mes règles et à les appliquer avec quelque discernement.

Si le P. Brochard était bon, il était aussi très-exact et assez sévère. Cependant, pendant les cinq ans que j'ai passés sous lui, je n'ai jamais été dans le cas de recevoir aucun châtiment ni punition. En cas de besoin, j'avais toujours un portefeuille amplement garni d'exemptions, *contra omnia tela*.

La distribution publique des prix ne se faisait alors que tous les deux ans. J'eus seulement des accessits en sixième et en quatrième ; je fus plus heureux en seconde, et encore plus en ma deuxième année de rhétorique. Je remportai plusieurs des prix destinés aux vétérans. Le P. Danglade, préfet du collége, avait eu l'attention de distinguer à cet égard ceux qui redoublaient, afin de ne pas priver les nouveaux de la récompense de leurs travaux.

En sixième, cinquième et quatrième, je fus un des acteurs des pastorales que les régents composaient pour le P. Visiteur. En seconde, mon régent me donna un rôle pour la pièce du carnaval ; elle consistait, suivant l'usage du temps, dans un poème latin, suivi d'un petit drame français. Le P. Brochard avait choisi deux sujets intéressants ; celui du poème était l'éloge de l'Eglise du Mans ; celui du drame, David délibérant avec son conseil sur la perfidie d'Absalon.

Je parus, ce jour, pour la première fois, en public ; malgré la rigueur de la saison, je suais à grosses gouttes et je tremblais de tous mes membres en entrant sur la

Digitized by Google

scène. Je surmontai peu à peu ma timidité, et je finis beaucoup mieux que j'avais commencé ; mais je n'ai jamais pu vaincre tout à fait cette timidité naturelle, et j'ai toujours éprouvé, au début, un certain trouble occasionné par la juste crainte de me tromper, et par l'impression que causent ou la présence d'un personnage important ou les regards d'un nombreux auditoire.

Mes deux années de rhétorique furent terminées par deux exercices littéraires, le premier sur la poésie, le second sur l'éloquence de la chaire et du barreau. Les principes et les exemples renfermés dans ces deux exercices et dans les deux traités de rhétorique, l'un en latin, l'autre en français, que nous donnait notre professeur, ont beaucoup contribué à me former le goût en me faisant connaître les règles que je devais suivre et les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres.

Je soutins mes quatre thèses de philosophie. La veille du jour désigné pour celle de métaphysique, mon professeur tomba malade ; il m'annonça qu'il fallait soutenir seul, que je m'en tirerais bien sans son secours. J'eus bien de la peine à me déterminer. Encouragé par mon maître, je cédai, mais il fallut faire un effort considérable sur moi-même. J'employai les vingt-quatre heures qui me restaient, à me recueillir et à repasser mes principales preuves. Au moyen de l'indulgence des argumentateurs et de l'aide de quelques oratoriens placés à ma portée pour me souffler, au besoin, une réponse ou une distinction, je remplis passablement ma tâche.

Ma thèse générale fut suivie d'expériences publiques de physique ; elles durèrent plusieurs jours. Une des séances fut consacrée à l'anatomie ; notre professeur en avait fait étudier un traité abrégé, et nous avions pris, d'ailleurs, quelques connaissances sur cette matière importante, dans un cours public que les chirurgiens

Digitized by Google

avaient donné à l'Hôpital, quelque temps auparavant. Nous nous étions cotisés, mes condisciples et moi, pour avoir un sujet que nous nous proposions de disséquer nous-mêmes. Nous le cédâmes aux chirurgiens qui, par reconnaissance, se firent un plaisir de mettre leurs démonstrations à notre portée, le plus qu'il était possible. Nous suivîmes exactement ce cours, avec notre professeur, excepté seulement la séance dans laquelle on traita certaines matières dont la décence et notre âge ne nous permettaient pas de prendre connaissance. Une simple recommandation de notre professeur suffit pour déterminer tous ses élèves, sans exception, à s'abstenir de cette séance. Je cite cette anecdote pour faire connaître la hauteur du thermomètre des mœurs à cette époque. On comptait à peine alors trois ou quatre libertins dans tout le collége.

Je viens de tracer en abrégé le tableau de mes études au collége ; je n'ai pas cru devoir en interrompre la narration par le récit des autres événements de cette période de ma vie, dont je vais rendre compte.

Un des plus frappants pour moi fut la mort de mon grand-père Desportes, décédé au mois de mars 1746 (1) ;

(1) Originaires de Bretagne, les Desportes étaient venus se fixer au Mans vers la fin du XVIe siècle ; ils se livrèrent au commerce, réussirent et bientôt occupèrent en cette ville une importante situation. Né en la paroisse de Notre-Dame de la Couture, le 25 août 1679, Henri Desportes était fils de Henri Desportes, « marchand maître ferronnier », et de Anne Davoust, des Davoust de Langotière. Le 9 janvier 1703, il avait épousé, en cette église, la fille d'un de ses confrères, Anne, fille de Pierre Le Moine, marchand de fers, et de Anne Blanchet. Il devint premier juge-consul, administrateur de l'Hôpital-Général et échevin de la ville du Mans. Il était âgé d'environ soixante-sept ans lorsqu'il mourut, en la paroisse de N.-D. de la Couture, le 28 mars 1746.

Digitized by Google

quoique je n'eusse guère que neuf ans, je sentis très-vivement cette perte. J'éprouvai une telle impression de cet événement que je n'en ai jamais oublié les circonstances.

Sans aucune altération sensible dans sa santé, ce bon papa avait eu un pressentiment de sa fin prochaine ; il s'y était disposé par une confession générale. Une maladie violente l'emporta en peu de jours. Dans la nuit qui précéda sa mort, je fus très-agité par les songes les plus sinistres. Réveillé par les pleurs de mon père et les sanglots de ma mère, je mêlai mes larmes aux accents de leur juste douleur. Bientôt nous allâmes ensemble partager celle de la veuve qui était dans l'état le plus violent. Ma sensibilité fut mise à une rude épreuve en voyant cette mère accablée de sa perte et entourée de tous ses enfants éplorés. Quel spectacle déchirant ! Un autre plus terrible encore m'attendait, celui des funérailles. Je ne sais pas comment je pus le soutenir. Je fus obligé de sortir de l'église où je m'étais trouvé mal ; mais j'y rentrai peu de temps après, et je restai, avec un courage dont je ne puis encore me rendre compte, jusqu'à la fin de cette lugubre cérémonie.

La Congrégation de l'Oratoire a toujours eu la réputation bien méritée de former ses élèves à la vertu, en les instruisant des sciences humaines. Nous assistions régulièrement à la messe tous les jours ; chaque mois, nous allions à confesse. Les prémices et la fin de nos classes étaient consacrées à Dieu et à la sainte Vierge, par des prières réglées. Nos premières leçons étaient du Nouveau Testament ; la classe du samedi soir était destinée spécialement au catéchisme. Tous les dimanches du carême, nous assistions à celui que faisait le professeur de rhétorique dans l'église du collége. Chaque année, dans le temps de la Pentecôte, on célébrait une messe solennelle du Saint-Esprit, suivie ou accompagnée d'un sermon sur

Digitized by Google

la vocation. Tous les sept ans, il y avait un Jubilé en faveur des écoliers; il était ouvert et fermé par deux grandes processions, la première au Séminaire de Coëffort, la seconde à Saint-Benoît. Pendant cette quinzaine, nous avions tous les jours une grand'messe, des conférences et le salut du Saint-Sacrement.

J'étais en troisième lorsque ce temps d'indulgence arriva. Le P. Brochard, notre régent, dont la piété égalait les talents, nous donna des instructions particulières sur le moyen d'en tirer le meilleur fruit. Tous les écoliers qui avaient fait leur première communion et ceux qui s'y disposaient se préparèrent, par la retraite, par des examens sérieux et des confessions générales, à approcher de la sainte table, le jour de la clôture du jubilé. J'espérais avoir ce bonheur, mon directeur consentait à m'admettre, il m'en jugeait capable ; mais mes parents et leur conseil, composé de bons jansénistes, décidèrent que j'étais trop jeune. Il est vrai que je n'avais pas encore douze ans. J'étais pourtant assez instruit, et, j'ose le dire, aussi sage que mon âge pouvait le permettre. Je l'étais peut-être moins, avec plus d'expérience, lorsque je fis cette sainte action à quatorze ans et demi, le jour de la Sainte-Trinité, 28 mai 1752, après avoir été remis d'une solennité à l'autre par un nouveau confesseur, un des membres les plus zélés de la petite Église. C'est en dire assez pour donner une idée des difficultés sans nombre que j'éprouvai de sa part.

M. de Froullay, alors évêque du Mans, vieillard très-infirme, ne donnait que rarement la confirmation. Je ne pus la recevoir à l'époque de ma première communion ; je ne la reçus que deux ans après, le 27 mai 1754.

Lorsque j'entrai au collége, ce bâtiment commençait à menacer ruine; il n'avait pourtant que cent ans de date, tout au plus. Peu de temps après, on fut obligé de dis-

Digitized by Google

perser les classes en différents corridors, chapelles ou réduits. La mienne, après avoir éprouvé plusieurs changements, fut confinée presque à la porte du grenier, dans un corridor où, exposés à tous les vents et absolument séquestrés, nous n'entendions rien, pas même l'horloge ni la cloche. Nous nous réunîmes, plusieurs de mes condisciples et moi, pour aviser aux moyens d'obtenir un local plus agréable et plus commode. Nous présentâmes, à cet effet, une belle requête en vers, au P. Préfet ; il eut égard aux motifs de notre juste demande et nous satisfit de bonne grâce.

Cependant, on s'occupait sérieusement de la nécessité de reconstruire le collége. Il fut décidé que cette dépense serait supportée par toute la province. M. de Savalette, alors Intendant de Tours, employa ses bons offices pour déterminer et accélérer cette opération. Les muses du collége se réunirent pour remercier ce nouveau Mécène des heureux effets de sa protection; chaque classe alla, par députés, lui porter son hommage, en vers. Le P. Tratebas, l'un des professeurs de philosophie, voyant ses confrères s'escrimer à qui mieux mieux pour complimenter l'Intendant, voulut donner un plat de sa façon. « Eh ! cadedis, dit-il, je veux aussi faire quelques vers. Voyons ! » Et aussitôt il fit les deux suivants, dont le mérite est de caractériser le génie gascon :

« O toi qui, du grand Tours, possèdes l'Intendance,
« Verse, dans mon gousset, un peu de ta finance.

J'ai passé une bonne partie des vacances de mes basses classes chez mon grand-oncle Desportes, curé de Beaufay, doyen de Ballon; au surplus, j'accompagnais mon père dans les différentes parties de campagne qu'il faisait chez ses parents et ses amis. Celle qui me flatta le plus fut d'aller passer quelques jours à la forge d'Antoigné où

Digitized by Google

j'avais été nourri, et j'ai toujours revu depuis avec un nouveau plaisir le séjour de ma première enfance.

Pendant la belle saison et surtout la veille et les jours de congé, j'allais coucher et souper à la Blanchisserie. Levé souvent dès l'aurore, en goûtant les plaisirs de la campagne, je respirais l'air le plus pur, embaumé par le parfum délicieux que le soleil fait exhaler de la cire jaune exposée à ses rayons. J'employais la majeure partie de mes matinées, dans les bosquets de ce charmant séjour, à lire, à étudier et à cultiver ma mémoire en apprenant par cœur tout ce qui pouvait m'intéresser.

Le premier voyage un peu intéressant que je fis fut à La Flèche, pour voir la tragédie et la distribution des prix. J'allai à cheval, avec mon oncle et mon cousin Chesneau, M. Vallienne, M. Bardou et le P. La Sève, régent d'un de mes frères, garçon d'esprit, qui faisait les plus jolis vers avec une extrême facilité.

Nous allâmes par La Suze et Malicorne, où je vis avec plaisir une manufacture de poterie qui intéressa ma curiosité. A La Flèche, nous descendîmes à l'auberge du *Lion d'or*. Nous fîmes connaissance avec un des Pères Jésuites qui nous fit voir, avec la plus grande complaisance, toutes les curiosités et beautés de cette superbe maison. Il nous fit placer aussi très-avantageusement dans la salle, le jour de la pièce. Ce spectacle nous intéressa beaucoup, surtout le ballet qui était charmant et qui fut supérieurement exécuté.

A cette époque, il y avait au moins trois cents pensionnaires de tous les pays du monde, entre autres trois ou quatre Chinois. Je n'en avais jamais vu qu'en peinture. La vue de ces êtres extraordinaires pour notre pays me prouva qu'on les rend assez bien dans les images qu'on nous en donne sur nos meubles et nos écrans.

Devenu plus grand et en état de soutenir la fatigue,

Digitized by Google

j'allais tous les ans avec mon père à la foire de Guibray, où il se rendait régulièrement avec ses confrères pour faire ses provisions de cire. Les familles des maisons du même état se réunissaient pour ces voyages. Lors des premiers que je fis, la route de Normandie n'était pas encore faite, les chemins étaient mauvais et difficiles. Les femmes allaient en litière, les hommes les suivaient, montés sur des *locatis* ou sur de petits chevaux de fermier. La caravane se réunissait à chaque repas. On oubliait bientôt, dans un festin frugal, les fatigues qui l'avaient précédé, et l'on se préparait à en soutenir de nouvelles. La beauté de la saison, les agréments de la société, et, par-dessus tout, une gaieté franche et pure, faisaient de ce voyage de vraies parties de plaisir, sauf les embarras de la route et de la foire. Mal nourris, mal couchés, excédés, jour et nuit, d'un tumulte et d'un mouvement perpétuel, nous payions assez cher la satisfaction de voir le concours immense, très-intéressant, de commerçants de tous pays qui étalent, dans de vastes magasins et sur le champ de foire, une immense quantité de marchandises et de denrées de toute espèce.

L'année qui précéda mon départ pour Paris, je fis un autre voyage avec mon père et ma mère, à l'abbaye des Clérets où ma sœur était pensionnaire. Nous y passâmes deux ou trois jours, pendant lesquels il fallut nous conformer aux usages de la maison (1). C'était dans les premiers jours de mai. Le soleil n'était pas encore couché qu'il fallait songer à la retraite. Nous faisions, au surplus, très-bonne chère avec les deux Bernardins, directeurs de ces

(1) L'abbaye des Clérets, de l'ordre de Citeaux, était située dans le diocèse de Chartres, à une lieue de Nogent-le-Rotrou. Fondée au commencement du XIIIe siècle, par Mathilde de Brunswich, elle était dirigée, à l'époque de ces *Mémoires*, par l'abbé de la Trappe.

Digitized by Google

bonnes dames. Le couvent est situé dans un vrai désert, mais pittoresque et intéressant. L'abbesse et ses religieuses nous reçurent avec la plus grande cordialité. La communauté était nombreuse et très-régulière; les pensionnaires, avec le costume des religieuses, moins la couleur du voile, avaient l'air de jeunes novices. Je fus vraiment édifié de l'ensemble de cette maison. La règle s'y observait avec exactitude, mais sans aucune minutie. Une maîtresse d'un rare mérite, Mme Valois, qui a été, pendant un grand nombre d'années, à la tête du pensionnat, lui avait donné une telle réputation qu'on y amenait, de très-loin, des jeunes personnes pour les mettre sous sa conduite. Cette raison avait déterminé mes parents à y envoyer ma sœur (1). Elle y trouva une société d'autant plus agréable qu'il y avait, en même temps, deux de nos cousines et plusieurs autres demoiselles du Mans.

En allant aux Clérets et en revenant, nous passâmes par Beaufay. C'est la dernière fois que je vis mon grand-oncle, qui est mort en odeur de sainteté, après avoir gouverné sa paroisse pendant plus de cinquante ans, avec le plus grand zèle pour le service de Dieu, pour l'instruction de ses paroissiens et pour le soulagement des pauvres et des malades auquel il employait tout son revenu. Sa dernière maladie fut occasionnée par une échauffaison qu'il gagna en allant à pied, à l'extrémité de sa paroisse, pour administrer un malade. Ses vicaires, qui lui étaient sincèrement attachés, firent en vain tous leurs efforts

(1) Il n'avait pas fallu moins qu'un motif de cette importance pour décider M. Le Prince à choisir, pour sa fille, une maison d'éducation si eloignée de lui, lorsqu'il n'avait au Mans qu'à choisir entre la direction des Dominicaines, des Visitandines, et surtout des Ursulines qui comptaient plusieurs religieuses de la famille Desportes, proches parentes de Mme Le Prince.

Digitized by Google

pour l'empêcher de faire cette course; il n'écouta que son zèle. Il revint avec la fièvre, qui fut bientôt accompagnée des plus fâcheux symptômes. Quoique accablé par le mal, il sentit assez de force pour célébrer encore une fois les saints mystères. On fut obligé de le conduire ou plutôt de le porter à l'église, où il dit sa dernière messe, soutenu par ses deux vicaires, qui fondaient en larmes, ainsi que tous les assistants (1).

Dès l'âge de dix ans, j'avais commencé à apprendre la musique vocale. Le peu de temps que je pouvais y donner alors ne m'avait pas permis de faire de grands progrès. Cependant, lorsque je fus plus avancé, je désirai compléter ce talent par l'étude du violon. L'occasion était favorable : il y avait alors au Mans un excellent maître. Mon père consentit à me le donner. Les conventions étaient faites, le jour pris pour la première leçon, et l'instrument acheté; mais « on voit souvent la nappe mise qu'on ne dîne pas. » Le conseil de conscience tint une séance extraordinaire dans laquelle, après de longs et graves débats, il fut décidé, par les Pères de l'Église janséniste,

(1) Né au Mans, paroisse de Notre-Dame-de-la-Couture, le 12 novembre 1680, Julien Desportes était fils cadet de Henri Desportes et d'Anne Davoust. Le 28 avril 1709, il avait pris possession de la cure de Beaufay et voua toute sa longue existence au gouvernement de cette paroisse. En 1718, M. du Crévy, évêque du Mans, lui avait confié les fonctions honorables de doyen rural. Le 28 avril 1759, Julien Desportes avait célébré le cinquantième anniversaire de son installation à Beaufay; il avait chanté une messe solennelle à laquelle assistèrent tous les habitants sous les armes; le soir, les vêpres furent suivies d'un *Te Deum* à l'issue duquel un feu de joie fut allumé sur la place du bourg. Le vénérable curé ne vécut pas longtemps après cette fête il mourut à Beaufay, le 11 mai suivant, âgé d'environ soixante-dix-neuf ans. « De vie d'homme, nous dit un chroniqueur du temps, on n'a vu un pasteur plus zélé pour la conduite de son troupeau. »

Digitized by Google

que je n'apprendrais point à jouer du violon. Ce décret fut motivé par la crainte que je n'abusasse de ce talent en l'employant à faire danser les jeunes filles. On appréhendait aussi que je ne perdisse un temps précieux. On me signifia cet arrêt ; il était en dernier ressort : il fallut y souscrire. Mais, je n'ai pas pardonné à ces juges trop sévères, de n'avoir considéré que des dangers très-éventuels sans penser à l'utilité, je dirais presque la nécessité de procurer à un jeune homme quelque talent agréable et un délassement honnête qui l'empêche souvent de tomber dans des écarts.

Je sortis de philosophie en juillet 1751 ; je n'avais pas encore dix-sept ans. Je quittai le collége à regret. Mon père fut un peu tenté de me faire faire une année de théologie, mais il pensa ensuite qu'il valait mieux employer le temps que je devais rester au Mans à suivre plus exactement les leçons de mes différents maîtres. L'écriture, le dessin, les mathématiques, les armes et la danse remplissaient une grande partie de mes journées. J'allais parfois gratter le papier marqué chez un avocat pour prendre quelque connaissance de la pratique ; le reste du temps, je travaillais, dans le cabinet de mon père, à apprendre les éléments du commerce.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Premier voyage et séjour à Paris en qualité de clerc de procureur et d'étudiant en droit

Mon père partit en poste pour Paris, les premiers jours d'avril 1753, avec mon oncle de Linières (1). Il fut convenu que j'irais les joindre par le carrosse de voiture. Mon départ fut fixé au 11 du même mois. Ma mère, mes frères, ma sœur, les domestiques de la maison et quelques parents et amis me firent la conduite. Je reçus leurs tendres adieux ; je leur fis les miens. Quoique flatté d'aller à Paris, je ne pus retenir des larmes excitées par une juste sensibilité. Je quittais, pour la première fois et pour longtemps, ce que j'avais de plus cher. En ce moment, j'aurais presque désiré rester, au moins retarder mon départ, mais tout était prêt. Le signal est donné, je monte dans la voiture, le cocher jure, nous partons. A

---

(1) Après le mariage que J.-B-J. Le Prince avait contracté avec Marie Desportes, en 1737, une seconde alliance était venue doublement unir les deux familles. — Le 8 janvier 1742, le frère de Mme Le Prince, Charles-Henri Desportes de Linières, maître des grosses forges d'Antoigné, avait épousé, en l'église de Notre-Dame de Saint-Vincent, Catherine-Louise-Marguerite Le Prince; née en la paroisse du Crucifix, le 18 avril 1724, elle était la plus jeune des enfants de J.-F. Le Prince et de Marie Bouteiller. — M. Desportes de Linières avait acquis une charge d'officier de la maison de la Reine; il devint échevin du Mans en 1762 et mourut à sa terre d'Amigné, à Changé, le 23 mai 1791, âgé d'environ quatre-vingts ans.

Digitized by Google

peine avions-nous fait un quart de lieue, mon cœur se grossit, je ne tardai pas à vomir, et je fus malade jusqu'à Bonnétable où nous couchâmes. J'eus bien de la peine à m'accoutumer au mouvement du coche. Je ne trouvai d'autre moyen pour me soulager, les jours suivants, que de m'abstenir de manger le matin et de marcher souvent à pied. Je fus dédommagé des désagréments de mon incommodité par les soins et l'accueil de mes compagnons de voyage. Nous vivions tous ensemble et nous tâchions de charmer les ennuis de la route par des lectures amusantes, des entretiens soutenus, toujours agréables, souvent intéressants. Il fallait un tel spécifique pour ne pas céder à l'impatience que cause la lenteur incroyable de la marche de cette lourde machine dans laquelle nous étions condamnés à passer cinq journées ; obligés de partir à une ou deux heures du matin et d'employer tout le jour à faire tout au plus dix lieues.

Sur le nombre des voyageurs qui remplissaient le coche, quatre n'avaient point encore vu Paris ni les environs, une femme d'un certain âge, une jeune demoiselle, un de mes condisciples et moi. En arrivant près de Versailles, nos compagnons nous laissèrent les portières libres pour voir plus à notre aise les beautés qu'on peut apercevoir de la route. Nous fûmes tous quatre nouveaux arrivants vraiment frappés d'admiration au premier coup d'œil sur le parc, le château, l'orangerie, la grille qui sépare le palais du Roi d'une place immense à laquelle aboutissent plusieurs avenues superbes.

Nous arrivâmes à Paris, le mardi 15 avril. Nous restâmes, suivant l'usage, à la barrière pour la visite des marchandises et effets que portait le coche. Mon père et mon oncle vinrent au-devant de moi avec un carrosse de place, dans lequel je me rendis avec eux au magasin de mon père, rue Dauphine.

Digitized by Google

Dès le lendemain de mon arrivée, je commençai à battre le pavé de Paris pour connaître un peu l'ensemble. Pendant plusieurs jours, je n'osais sortir seul ; je craignais de m'égarer. Mon oncle, mon père ou son correspondant me servaient de guide. Je vis successivement les objets les plus curieux et les plus intéressants ; le Pont-Neuf, le Pont-Royal et les superbes quais qui entourent l'immense bassin dans lequel la Seine roule si majestueusement ses eaux ; le palais et le jardin des Tuileries, les Champs-Élysées et les boulevards, la colonnade du Louvre, le Palais-Royal, l'Arsenal, le Luxembourg, les bibliothèques et places publiques, les églises, particulièrement celles de Notre-Dame, de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, et tous les monuments publics et particuliers remarquables par la beauté de leur architecture et la richesse de leurs ornements.

Je ne parle point de la comédie et de l'opéra ; mon goût m'y eut porté, mais fidèle aux premiers principes de mon éducation, sentant et craignant le danger de les fréquenter à mon âge, j'aimai mieux y renoncer. Je me bornai, à cet égard, au concert spirituel où le concours des plus belles voix et des meilleurs instruments m'intéressait beaucoup. Je vis aussi, dans les premiers mois que je passai à Paris, le spectacle de Servandoni, fameux par le jeu singulièrement expressif de ses pantomimes, par la richesse, la variété et le mécanisme admirable de ses décorations.

Je désirais connaître Versailles que je n'avais vu qu'en passant ; mon père me fit cette amabilité. J'eus la satisfaction de voir, fort à mon aise, le Roi et la famille royale, le concours des princes, des seigneurs et des courtisans, l'ensemble des gardes-du-corps, des gardes-françaises et suisses, des mousquetaires et des gendarmes ; les grands et petits appartements, la galerie, la chapelle, les jardins, les statues, les bosquets, les bassins et jets d'eau qui les décorent.

Digitized by Google

L'assemblée du clergé eut lieu, cette année, au mois de mai. Le Prieur des Grands-Augustins, que je connaissais, me fit voir la cérémonie de l'ouverture de cette assemblée composée de trente et quelques archevêques et évêques et d'autant d'abbés. Ils communièrent tous à la messe solennelle du Saint-Esprit, célébrée par le cardinal président. Le sermon ou discours d'ouverture fut prononcé par l'évêque du Puy. Les prélats étaient en rochet et en camail ; les abbés en soutane et manteau long. Je remarquai avec admiration et respect la simplicité du costume de l'évêque d'Amiens; ses cheveux plats, mais propres, une soutane et un camail de laine, un rocher tout uni faisaient un contraste frappant avec la coiffure élégante, la soie brillante, les riches dentelles et les glands d'or de ses confrères.

Je ne manquai pas de voir, le jour de la Fête-Dieu et pendant l'octave, les plus belles processions. Je fus frappé de l'auguste simplicité de celle de Notre-Dame. J'admirai la richesse des ornements, la beauté des reposoirs, le grand nombre de thuriféraires et de fleuristes à celles de Saint-Sulpice, de Saint-Roch et de Saint-Laurent. On me fit remarquer, à celle de la Madeleine, le lieu où la fameuse dame La Fosse avait été guérie miraculeusement. On faisait exactement, chaque année, un reposoir dans le même endroit. J'examinai aussi avec attention les superbes tapisseries du Louvre, des Gobelins, etc., qui ornaient les différentes rues.

Je profitais de toutes les occasions pour satisfaire ma curiosité, je m'informais exactement de tout ce qui pouvait l'intéresser. Je préférais surtout les grandes cérémonies religieuses et civiles, j'entendais toujours avec un nouveau plaisir les fameux prédicateurs et les grands orateurs du barreau. Lorsque le temps et mes petites finances me le permettaient, je faisais de petits voyages dans les environs

Digitized by Google

de Paris ; c'est dans ces différentes courses que j'ai vu un nombre considérable de charmantes maisons de campagne et les maisons royales de Saint-Cloud, Marly, Choisy, Meudon, Trianon, etc., etc.

Mon père m'avait procuré plusieurs connaissances, entre autres, dans l'ordre ecclésiastique, un vieux prêtre janséniste, le bibliothécaire de l'Oratoire (1), et le général de l'ordre des Bénédictins. Le premier était d'une morale trop austère, le dernier avait une place trop éminente pour aller l'interrompre par mes visites. Je formai et j'ai entretenu une étroite liaison avec le second qui était aussi aimable qu'intéressant. Je m'arrangeai aussi très-bien des autres sociétés dans lesquelles mon père m'initia ; ma plus intime était celle de son correspondant qui tenait le magasin de bougies. Je partageais, au surplus, mes jours et heures de liberté entre plusieurs maisons de robe et de commerce dans la plupart desquelles je trouvais beaucoup d'agréments, dans toutes, une société franche et intéressante, des amis vrais et sincères. Je formai, dès lors, la résolution de n'entretenir aucune liaison habituelle avec des jeunes gens de mon âge ; j'y ai tenu ferme pendant tout le temps que j'ai demeuré à Paris.

J'entrai, le 12 mai, en qualité de clerc chez Me Douceur, procureur au Châtelet, rue Bourg-l'Abbé. C'était un ancien ami de mon père ; il lui promit toute sa bienveillance pour moi. Je puis dire qu'il a tenu sa parole ; bon et brave homme, il n'avait d'autre défaut que celui d'être procureur. Mme sa femme était une vieille sèche, mes-

(1) Ce bibliothécaire de l'Oratoire ne serait-il pas le P. Jean-François Jannart, originaire de la ville du Mans ? Cette supposition paraît d'autant plus acceptable que, né en la paroisse du Crucifix, le 22 décembre 1707, il avait été l'ami et le voisin de M. Le Prince père.

Digitized by Google

quine, avare et craignant beaucoup la dépense, surtout pour les autres Je ne citerai qu'un trait de sa parcimonie. Dans le temps des cerneaux, André, son fidèle domestique, lui demanda un jour combien il fallait en acheter pour le dîner. Après un petit moment de réflexion, pour faire mieux son calcul : « Nous sommes seuls, dit-elle, c'est assez d'un demi-quarteron et demi. »

Lorsque j'entrai chez Me Douceur, il venait de céder son titre et son protocole à Me Douet, et cependant le bonhomme travaillait toujours ; ainsi, j'avais affaire à deux maîtres et à deux ou trois clercs qui, à raison de leur rang au-dessus de moi, se regardaient aussi comme mes supérieurs.

Quoique pensionnaire, je n'étais pas moins obligé de travailler tout le jour, sauf les heures des repas ; trop heureux d'aller, pendant un quart d'heure au plus, respirer l'air de la rue après un dîner fort mince et sans dessert. Ce dernier service était réservé exclusivement à nos maîtres. Je n'ai jamais pu pardonner ce ridicule usage des procureurs ; ils traitaient presque comme des valets des jeunes gens qui valaient souvent mieux qu'eux, qui faisaient leur besogne sans émoluments, et payaient comme moi une bonne pension.

Ce n'était pas assez des six jours de la semaine ; un de nous au moins restait le dimanche jusqu'à midi à garder l'étude. Cette faction se faisait à tour de rôle, et comme nous étions toujours trois ou quatre clercs, mon tour revenait d'autant moins souvent que le maître clerc se chargeait habituellement tout seul de cette fonction. Il y trouvait son compte pour ses intérêts ; j'y trouvais les miens pour ma liberté. Lorsque la besogne était moins pressée, j'allais faire un petit tour en ville, sur le soir, et je m'arrangeais d'ailleurs, de manière à dérober de temps en temps de petits congés qui me donnaient le loisir de

Digitized by Google

cultiver mes connaissances ou le plaisir de la promenade.

Lorsque j'avais des motifs plausibles pour sortir, mon procureur ne le trouvait pas mauvais ; si parfois il se plaignait de mon absence, ce n'était que par la crainte de quelques dérangements dans ma conduite. Il en était chargé jusqu'à un certain point, et je lui ai toujours su bon gré de sa prévoyance. Les autres clercs auraient assez aimé à faire, vis-à-vis de moi, le rôle de mentor, et à me jouer de mauvais tours, soit en me surchargeant d'ouvrage, soit en m'empêchant de sortir, sous de vains préceptes. Je n'étais pas d'humeur d'être leur dupe ; pour un pois, je leur donnais une fève, et, en ne manquant jamais de rendre au moins la pareille, je les amenai au point de vivre avec moi sans morgue, de bon accord et en parfaite intelligence. Ce fut un doux lénitif à l'ennui que me causait mon nouveau genre d'occupation si disparate avec l'étude des belles-lettres que je venais de quitter. Je ne pouvais m'habituer au style barbare de la chicane, aux formes ennuyeuses de la procédure et au galimatias de tous les actes d'un procès : assignations, sommations, commandements, saisie-arrêt, saisie réelle, criées, requêtes, ordonnances, dits, contredits, défenses, répliques, placet, jugement, signification, exécutoires, etc., etc., le tout en minute indéchiffrable et copié en bonne grosse aux dépens du pauvre client et au profit de son procureur.

Je sentais néanmoins combien il pouvait m'être utile de prendre assez de connaissance dans cette partie pour me mettre au moins en état d'entendre, d'expliquer et de défendre, par la suite, mes propres affaires. Ce seul motif soutenait ma patience et ranimait mon courage souvent abattu. Le défaut d'air et de liberté et un travail trop sédentaire me donnaient des vapeurs dont je n'étais pas le maître et qui altéraient souvent ma santé. Lorsque je me trouvais mieux par l'effet des remèdes (le meilleur et le

Digitized by Google

plus sûr était un peu de récréation), je me consolais en chantant et répétant souvent ce petit refrain : Ça ne durera pas toujours !

Dans l'incertitude de l'état que je pourrais embrasser par la suite, mon père décida que je fisse mon droit. Cette étude ne pouvait m'être que très-utile en tout état de cause et m'était nécessaire si mon goût ou les circonstances me décidaient à entrer dans le barreau ou dans la magistrature. Je pris mes inscriptions : dès lors, l'usage était de ne se présenter aux écoles que les jours d'appel. On faisait copier par un scribe les cahiers qu'on présentait lors des examens pour prouver, au moins pour faire croire, qu'on avait suivi exactement les leçons du docteur régent. Mais, pour être en état de subir ces examens qui étaient assez sérieux, on s'arrangeait avec un agrégé qui expliquait les principes, les règles et les maximes du droit. Je m'adressai au docteur La Ferrière, parent de l'auteur de l'*Introduction à la pratique* et de divers ouvrages de jurisprudence. Je fus content de mon maître, je répondis de mon mieux à ses soins ; il me mit en état de prendre le degré de bachelier dans le courant de l'été 1756. J'avais étudié de bonne foi et avec application les *Institutes* de Justinien et les autres ouvrages élémentaires ; je me tirai avec honneur de mon examen. Je ne parle point de la thèse où il ne s'agissait que d'un peu de mémoire pour répondre à des arguments communiqués.

L'étude du droit faisait une diversion agréable à celle de la pratique ; elle me procurait d'assez fréquentes occasions de sortir, ce qui m'arrangeait beaucoup, car je m'ennuyais de plus en plus chez le procureur. J'y demeurai cependant jusqu'aux vacances de 1756, en sorte que j'ai fait le métier de clerc pendant quinze à seize mois. Je revins avec empressement au Mans. Je goûtai la plus douce satisfaction en revoyant mes pénates, mes parents

Digitized by Google

et tout ce que j'avais de plus cher. Je me dédommageai de la contrainte que j'avais éprouvée ; je mis à profit tous les instants de mes vacances. Mon père me procura plusieurs parties de campagne et des connaissances agréables au sein desquelles je trouvai des plaisirs d'autant plus sensibles que j'en avais été longtemps privé.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Deuxième et troisième séjour à Paris. — Fin de mon droit. — Etude du notariat et de la banque. — Voyages subséquents dans la capitale. — Événements divers

Au retour de l'hiver, il fallut songer à un nouveau voyage de Paris ; j'avais mon droit à continuer, et mon père souhaitait que je prisse quelques notions de l'état de notaire. Un ami m'indiqua le collége de la Merci qui n'en avait plus que le nom ; c'était une maison agréable, tenue par un religieux de l'ordre de la Merci, dans laquelle on recevait des pensionnaires de tout âge et surtout des jeunes gens qui étaient dans le cas de suivre les écoles de théologie, de médecine ou de droit. On m'y procura un appartement. J'y trouvai une société honnête, bonne nourriture et un logement très-commode. Nous étions une douzaine de pensionnaires, non compris le prieur et un frère de son ordre, chargé de quêter pour la rédemption des captifs et de faire les provisions de la maison. Nous mangions tous ensemble et nous nous réunissions exactement après les repas pour la récréation commune, soit dans l'un de nos appartements, soit dans le jardin qui, quoique petit, nous procurait un air pur et le plaisir de la promenade. Au surplus, chacun vaquait à ses affaires et études particulières avec la plus grande liberté. Si nous étions indisposés ou paresseux, nous avions la commodité d'assister à la messe que le prieur célébrait exactement dans la chapelle au bas de laquelle il y avait une tribune de plain-pied avec nos chambres.

Digitized by Google

Je trouvai, dans le canton, un bon notaire qui me permit d'aller travailler dans son étude; je m'y rendais exactement le matin et le soir. J'avais en même temps un maître d'écriture, et je m'occupais d'ailleurs de l'étude du droit. Je demeurais à deux pas de mon agrégé qui me continua ses bons soins.

Il fallait, suivant la règle ordinaire, trois années d'inscriptions; j'en avais encore deux à parcourir. Ce terme me parut bien long; je désirai l'abréger. Je connaissais des gens au fait qui me conseillèrent et m'indiquèrent les moyens d'obtenir des dispenses de temps, au moyen de quoi j'eus la satisfaction de terminer mon droit comme je le désirais. Je fus reçu licencié au mois de juillet 1757, et je subis mon examen public de droit français les premiers jours du mois d'août. Je ne pus être admis de suite au serment d'avocat, le Parlement étant alors en exil.

Je pris beaucoup plus de goût à l'étude du notariat qu'à celle de la pratique du procureur; j'étais bien moins gêné, la besogne était plus satisfaisante et beaucoup plus de mon goût. J'ai vraiment regretté depuis, de n'avoir pas suivi cette partie plus longtemps; toutefois les connaissances que j'y ai puisées m'ont été très-utiles par la suite. J'y ai appris le vrai style et la précision des différents actes et j'ai toujours tâché de mettre à profit les bonnes leçons que j'avais reçues dans cette école, la meilleure, sans contredit, pour des jeunes gens destinés aux affaires.

Je menais la vie la plus douce à la Merci; mes occupations ne m'empêchaient point de voir mes amis et de faire, de temps en temps, quelques parties avec eux. Ma satisfaction fut troublée par un accident très-fâcheux. J'étais, un soir après souper, avec tous mes confrères chez l'un d'eux; ayant le plus grand appartement, il réunissait souvent toute la société. Après avoir fait une partie, nous étions tous levés pour nous retirer; il était

Digitized by Google

environ onze heures. Un jeune homme, en rangeant sa chaise, m'attrapa le genou gauche ; la rotule se déboîta, je tombai à la renverse en jetant un cri terrible. On crut que j'avais la jambe cassée ; cependant, un peu revenu à moi, je reconnus, parce que j'avais vu mon père dans le même état, que ce n'était qu'une luxation. Le chirurgien qui vint sur-le-champ, me remit la rotule très-adroitement et m'assura qu'en restant tranquille, je serais bientôt guéri. Je gardai le lit et la chambre pendant quelques jours ; mes confrères me tenaient fidèle compagnie, je n'aurais pas dû m'ennuyer. Mais, je n'avais que vingt ans, et toute la vivacité de cet âge. Je me pressai trop de sortir, les ligaments n'avaient pas repris leur consistance, mon genou était toujours enflé et beaucoup plus le soir quand j'avais marché. Les humeurs qui y abondaient, surtout aux changements de temps et lorsque j'éprouvais quelques dérangements dans ma santé, soulevaient la rotule qui était toujours prête à s'échapper, en sorte que le moindre effort, un faux pas la faisait déranger. J'ai éprouvé ce malheur plus de trente fois pendant l'espace de vingt ans ; les accidents étaient moins douloureux, je me remettais moi-même, mais j'avais l'imprudence de marcher après, ce qui empêchait cette partie de se fortifier et m'exposait à de nouvelles rechutes.

Lorsque j'eus fini mon droit, je revins au Mans où je demeurai environ deux ans, occupé principalement du commerce de mon père qui m'initia dans sa correspondance et la tenue de ses livres ; il se reposa sur moi de beaucoup de détails. Il venait d'entrer en jouissance d'une maison qu'il avait achetée sur la place des Halles (1) ; il

(1) Jusqu'au commencement de ce siècle, il n'existait au Mans qu'une seule série de numéros embrassant toutes les habitations de la ville. Il est encore facile aujourd'hui, en parcourant notre ancienne

Digitized by Google

forma le projet de la bâtir et d'y établir des laboratoires et des magasins pour sa manufacture. C'était une entreprise très-considérable, dont les plans et l'exécution absorbaient presque tout son temps. Cependant, il consentit encore à m'éloigner de lui pour me mettre en état de prendre des connaissances du commerce plus en grand. Je repartis pour Paris. M. Vallienne, mon parent, établi banquier depuis quelque temps (1), m'offrit une place dans son bureau; j'y passai environ un an à m'instruire de la tenue des livres en partie double, de l'étude des changes et du commerce par commissions, ce qui me procura la connaissance des principaux articles de France et de l'étranger.

Pendant ce nouveau séjour dans la capitale, je m'occupai aussi du commerce de mon père; je lui rendais compte des opérations de son correspondant, je travaillais souvent avec lui, et, de temps en temps, je l'accompagnais pour visiter les pratiques et solliciter les débiteurs. Je profitais

cité, d'apercevoir quelques-uns de ces anciens numéros de ville. La maison que fit construire M. Le Prince, désignée autrefois sous le n° 1973, se trouvait située entre la communauté des religieuses de la Visitation (n° 1972) et l'ancienne hôtellerie du Cheval-Blanc (n° 1974). Elle échut en partage à Julien-Charles Le Prince de Clairsigny, qui la vendit, en 1794, à M. Bouteiller de Châteaufort, afin de terminer la liquidation de plusieurs entreprises et surtout pour solder le prix d'acquisition de l'ancienne abbaye de Beaulieu qu'il avait achetée comme bien national. — Aujourd'hui l'ancien hôtel des Le Prince est habité par M. Portet-Lavigerie, banquier.

(1) Vers 1757 Jean-Charles Vallienne avait pris la direction d'une maison de banque en la rue Bourg-Labbé, à Paris. Il était fils de Jean Vallienne, maître de forges, et de Catherine-Suzanne Cureau, et allié aux principales familles de notre commerce manceau. Au mois de janvier de l'année précédente, 1756, sa sœur Catherine-Marie-Henriette Vallienne, en épousant son cousin, Louis-Geoffroy-Julien Maulny, conseiller au Siége Présidial du Mans, était devenue doublement parente de Le Prince d'Ardenay.

Digitized by Google

de tous les moments de liberté pour cultiver mes anciennes connaissances ; j'en formai de nouvelles, dans la société de M. Vallienne. Je passais ainsi mon temps fort agréablement.

Depuis ma sortie de Paris, en quittant le banquier, jusqu'à mon établissement, je fis encore deux petits voyages en cette ville. Dans le premier, je fus reçu avocat au Parlement, le 1er mars 1761. Affublé d'une grande robe de palais, d'une perruque in-folio et d'un large rabat, et présenté par maître d'Outremont, qui me servit de parrain, je prêtai serment entre les mains du premier président, et j'eus l'honneur de siéger à côté de mon parrain et parmi les autres fameux avocats qui composaient alors le barreau. Dans le second voyage, j'accompagnai mon père que des affaires extraordinaires appelaient à Paris. Nous y restâmes plus longtemps que mon père n'avait compté; il fut obligé de changer de correspondant. Il se présenta un assez grand nombre de sujets. Outre les talents, il fallait avoir de quoi répondre et une fidélité bien certaine. Après avoir vu plusieurs candidats qui ne réunissaient pas toutes les qualités requises, un ami de mon père lui en offrit un nouveau, en l'assurant qu'il ne pouvait faire un meilleur choix. Il lui fit un tableau très-énergique de ses bonnes qualité et pour prouver sa fidélité : « Vous réduiriez, dit-il, tout votre or en poudre, il ne soufflerait pas pour en écarter le moindre grain. »

Lorsque les affaires de mon père furent terminées, nous reprîmes la route du Mans. Nous vînmes jusqu'à Bonnétable sans accident, mais, en y arrivant, une de nos roues se brisa par la maladresse du postillon. Nous ne fûmes point blessés, nous en fûmes quittes pour la peur et le petit chagrin de rester là près de vingt-quatre heures à attendre que notre malheur fût réparé.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V

Histoire des dernières années de ma jeunesse

Mon éducation étant terminée, il était temps de prendre un parti. Mon premier penchant avait été, presque dès l'enfance, pour l'état ecclésiastique; il avait été formé et entretenu par la fréquentation habituelle des offices et cérémonies de l'Eglise, ce goût s'était fortifié avec l'âge et par l'effet de la réflexion. J'avais dix-huit ans lorsque j'en fis l'ouverture à mes parents, j'étais alors à Paris. J'écrivis à mon père une grande lettre dans laquelle je lui détaillai la naissance, les progrès et les motifs de mon inclination; il la combattit. J'insistai; il éluda mes instances et mes raisons que je croyais excellentes; il se retrancha sur ce que j'étais trop jeune pour me décider, et il employa peu à peu, sans affectation, mais assez finement, tous les moyens pour me faire changer de résolution.

Je jetai mes nouvelles vues du côté de la robe. Mon oncle d'Amigné, conseiller au Présidial (1), m'y engageait beaucoup; il fit même des démarches pour me procurer un des offices d'avocat du Roi ou celui de procureur du Roi que j'aurais préféré. Le titulaire, qui avait acquis la vétérance, avait bien envie de se retirer, mais il avait un fils jeune encore, auquel il pensa que sa charge pourrait convenir un jour, ce qui le détermina à la garder.

---

(1) Jacques-Geoffroy Le Prince d'Amigné avait été reçu conseiller au Siége Présidial du Mans, en 1736.

Digitized by Google

Après plusieurs autres tentatives inutiles, on m'inspira le désir d'acquérir une charge d'auditeur des comptes ou de conseiller à la Cour des Monnaies de Paris. Je pris et reçus divers renseignements à cet égard; j'étais même sur le point de traiter, lorsque mon père me fit faire beaucoup de réflexions. Sans blâmer, et en approuvant même jusqu'à un certain point le parti que j'avais envie de prendre, il me fit sentir tous les avantages du commerce qui m'assurerait un sort plus certain du côté de la fortune. Le résultat de mes réflexions et de mes calculs fut qu'il était beaucoup plus profitable pour moi et plus dans l'ordre, de suivre l'état de mes pères et de m'attacher à une manufacture solide et avantageusement établie depuis plusieurs générations dans ma famille. Dès lors, je renonçai à tout autre projet et, quelque temps après, mon père me donna un intérêt dans ses affaires.

Le choix d'un état a été le principal événement de ma vie, depuis mon dernier séjour à Paris jusqu'à mon établissement. Je vais reprendre et suivre le récit de ce qui s'est, au surplus, passé de plus intéressant dans le cours de ces quatre dernières années de ma jeunesse.

Ma principale occupation était le commerce; je m'arrangeais de manière à donner toujours une partie de mon temps à l'étude des belles-lettres, de l'histoire et des sciences. Je suivis, pendant un an, un cours public d'algèbre et de géométrie. Je profitai du séjour d'un jeune italien, M. Bovery, pour apprendre la langue italienne. J'assistais régulièrement à tous les exercices littéraires du Collége pour renouveler et entretenir les connaissances que j'avais acquises dans ma jeunesse. Je fréquentais aussi les thèses de philosophie, j'y argumentais assez souvent, je me chargeais avec plaisir d'ouvrir celles de mes parents, de mes amis, pour avoir l'occasion de composer de petits discours qui m'empêchaient de me rouiller sur la langue

Digitized by Google

latine pour laquelle j'ai toujours conservé un goût particulier.

Mes heures de récréation étaient employées, pour la plupart, à la promenade, quelquefois à de petits jeux dans des sociétés agréables que je trouvais au sein de ma famille ou dans les maisons de quelques amis, et, toutes les semaines, à un concert d'amateurs pour lequel je m'abonnai avec empressement sitôt sa formation.

Le bâtiment que mon père avait entrepris fut enfin terminé en 1761. Ce fut au mois de novembre de cette année qu'il alla l'occuper avec sa famille ; il y établit en même temps sa manufacture de bougies. Quelque plaisir qu'il eût de jouir de son ouvrage et d'être logé bien plus à l'aise et très-agréablement pour le bon air et la commodité des affaires, il regretta sincèrement la maison paternelle occupée depuis cent vingt ans, de père en fils, par les siens. Ma tante marraine fut singulièrement offensée de son éloignement ; elle n'avait point d'autre société intime que celle de son frère qu'elle n'avait jamais quitté depuis l'enfance. Elle ne put s'accoutumer à cette séparation ; elle en a conservé un douloureux souvenir jusqu'à la fin de ses jours.

Mon père et ma mère célébraient, chaque année, avec leurs enfants, l'anniversaire de leur mariage dont la vingt-cinquième année se trouva révolue au 15 janvier 1762. Pour rendre plus solennelle cette fête jubilaire, toute la famille fut invitée. La cérémonie commença par une messe d'actions de grâces, suivie d'un vrai repas de noces. Tous les convives apportèrent la plus grande gaieté ; les muses s'escrimèrent. Je fis, pour ma part, et je chantai quelques couplets analogues à la circonstance. Après le festin, on dansa sans façon ni grands apprêts, mais de bon cœur, avec une joie pure et franche comme celle de nos bons aïeux. Leurs portraits, rangés autour du salon de compagnie, en rappelant leur mémoire, animaient nos

Digitized by Google

doux transports et nos tendres vœux pour la précieuse conservation des deux personnages chéris qui faisaient l'objet de cette fête charmante.

Ma société de commerce avec mon père commença au 1er mai 1763; mes parents eurent la bonté de m'avancer une partie des fonds que je devais fournir pour l'intérêt qu'ils avaient bien voulu me céder. Dès lors, je m'occupai plus sérieusement et presque uniquement de mon état. Je m'appliquai à mettre à profit les connaissances et les instructions que j'avais prises chez le banquier ; avec l'agrément de mon père, je fis quelques réformes dans la tenue des livres. J'établis un nouvel ordre dans les écritures et la correspondance Les notions que j'avais sur le commerce avec l'étranger nous donnèrent les moyens de tirer, de divers pays, de bonnes cires et de les avoir souvent à meilleur compte, en profitant du bénéfice des changes, des saisons les plus avantageuses pour les achats, et des voies les moins dispendieuses pour les faire venir en France. Notre correspondance avec l'étranger nous procura un autre avantage, celui d'y faire connaître notre manufacture et d'y trouver un débouché assez important de nos bougies.

Ce fut dans cette même année 1763, que mon père acheta une charge de conseiller-secrétaire du Roi, près le Parlement de Metz (1). Outre la noblesse au premier chef,

(1) Les secrétaires du roi étaient des officiers de la chancellerie chargés d'en signer et expédier les lettres. Par un édit du mois de juillet 1724, le roi Louis XV avait augmenté le nombre de ces dignitaires et l'avait fixé à 240. Un des principaux priviléges de ces offices était de conférer aux titulaires la noblesse qui était transmissible à leur postérité, lorsqu'ils mouraient en possession de cette charge ou après l'avoir exercée durant vingt ans. Il est facile de comprendre combien ces offices étaient enviés par les familles qui, satisfaites dans leurs désirs du côté de la fortune, voulaient

Digitized by Google

et tous les priviléges attachés à ce genre d'office, celui que mon père acquit, et auquel étaient jointes les fonctions de trésorier-payeur des gages de la chancellerie, lui procura des avantages plus considérables sous le rapport des intérêts pécuniaires, en sorte que mon père en retirait au delà de l'intérêt des fonds qu'il avait employés à cette acquisition. Quelques années après, il fut obligé, comme tous les autres secrétaires du Roi, de payer un supplément de finances de 10,000 francs qui portait intérêt à cinq pour cent.

Dès que je fus fixé au Mans, on parla de me marier. Quoique je fusse bien jeune encore, le public avait la bonté de s'occuper de moi, et mes parents ne pouvaient dissimuler le désir qu'ils avaient de trouver une belle-fille qui pût réunir toutes les qualités nécessaires à mon bonheur. Les vœux et les souhaits, les pourparlers, les conférences et les démarches, rien ne fut épargné pour me procurer un établissement.

Il fut d'abord question d'une demoiselle qui avait au moins cinq ou six ans plus que moi. Elle était grande, point jolie, pour ne rien dire de plus, sans grâce, sans agrément, ni talent extérieur, mais bonne ménagère, très-religieuse, et d'une honnête famille. Il y avait plusieurs enfants dans la maison. On y suppléait au défaut de

---

la compléter par leur admission dans l'ordre privilégié de la noblesse qui ouvrait ainsi ses portes à tous, facilement et sans exclusion. Toutefois, l'acquisition d'une de ces charges par un septuagénaire n'était point autorisée. En imposant cette rigoureuse exception, la loi avait pour but d'empêcher qu'un fils, en faisant recevoir son père secrétaire du Roi, dans un âge fort avancé, ne procurât à ses enfants une noblesse qui, en peu d'années, pouvait compter trois générations et à laquelle certains avantages particuliers étaient attachés.

Digitized by Google

richesses actuelles par la plus sévère économie. Cependant, elle était bien, avec de très-belles espérances pour la suite. Tout vu et considéré, je remerciai fort honnêtement ceux qui désiraient pour moi cette alliance. Elle était honorable, elle eut même pu être avantageuse du côté de la fortune, mais quand le cœur n'est pas de la partie, il faut la quitter.

Quelques personnes, du nombre de celles qui épient et calculent les moindres démarches, ou qui voient tout avec un microscope, s'imaginèrent que j'étais amoureux d'une de mes cousines, parce que je la voyais plus souvent que bien d'autres, parce qu'on remarquait une liaison plus étroite, des intimités, des attentions, des prévenances, et le tout n'était que l'effet naturel de l'amitié sincère qui nous unissait, et de l'analogie de nos caractères qui nous faisait rechercher l'un l'autre dans les sociétés, les repas et les promenades.

M^lle^ P.... m'aurait bien convenu. L'âge, l'état, la fortune, tout cadrait très-bien. Elle était grande, bien faite, jolie brune, avec beaucoup de grâce, un caractère vif et enjoué, de l'esprit et de l'amabilité. Je l'ai beaucoup vue, pendant plusieurs années, moins d'abord dans le dessein du mariage que dans celui de profiter des agréments de sa société. En la fréquentant, je pris néanmoins du goût pour elle; elle n'y fut pas insensible. Ses parents, qui auraient beaucoup désiré ce mariage, favorisaient notre inclination, de tout leur pouvoir; ils avaient des prévenances singulières pour moi et les miens. Nos familles se lièrent plus étroitement, et cette liaison dura jusqu'à l'époque heureuse à laquelle j'obtins la main de celle qui était destinée par la Providence à faire mon bonheur.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

De mon Mariage et de tout ce qui s'y rapporte

La réputation bien méritée de l'excellente éducation de M^lles^ d'Assé avait fait sur moi une forte et profonde impression, longtemps avant que je fusse en âge d'être marié. Tout le monde en parlait avec les plus grands éloges. J'en entendais les récits avec un plaisir singulier ; je n'en avais point de plus grand que d'apprendre jusqu'aux moindres détails de tout ce qui concernait cette respectable famille (1). Cependant, je n'avais d'autre relation avec elle

---

(1) La famille Godard était très-ancienne au Mans où on la trouve établie dès le XVI^e^ siècle. En 1558, « Jehan Gaudard » présenta au baptême son fils Jean, en l'église de Saint-Hilaire, et lui donna pour parrain M^e^ Mathurin Le Boindre de Binières. Dans les premières années du siècle suivant, nous voyons André Godard, sieur de Saint-Pavace, époux de Françoise Mandroux. Plus tard, André Godard, sieur du Bois d'Assé, marié à Aliénor Girard, était bailli de Saint-Aignan. Le 21 mars 1677, son fils, Pierre Godard d'Assé, avocat au Siége Présidial du Mans, avait épousé Marguerite-Renée Bidault, en l'église de Notre-Dame de la Couture. C'est de ce mariage que naquit en la paroisse de Saint-Nicolas, le 14 septembre 1680, Charles-Pierre Godard d'Assé, qui fut le principal auteur de l'élévation de sa famille. Comme son père et son aïeul, il fut avocat au Siége Présidial, et son talent lui acquit une véritable réputation. Il vint s'établir en la paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré, où il fit construire, au sommet de l'escalier des Boucheries et à l'extrémité de la rue Saint-Flaceau, cet hôtel habité aujourd'hui par les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul et qui a donné son nom

Digitized by Google

que des visites de pure cérémonie, et j'étais, d'ailleurs, bien éloigné alors de songer au mariage, dans l'idée presque assurée que M. et M^me^ d'Assé avaient, pour leurs filles, des vues bien différentes.

En 1756, ma sœur se trouva, par hasard, liée dans la société de M^lles^ d'Assé ; quoiqu'on n'admit point de jeunes gens dans ces petits cercles, on n'étendit pas jusqu'à moi l'exclusion, lorsqu'elles venaient à la maison. Un jour qu'elles y étaient, je profitai avec empressement de l'occasion de les connaître plus particulièrement. Tout yeux et tout oreilles, je ne vis et je n'entendis que les objets de ma curiosité. Je comparai les jolis minois des trois sœurs, j'admirai leurs grâces, leur maintien, leur adresse au travail, et j'entendis avec la plus tendre émotion la douceur de leurs voix qui caractérisait celle de leurs âmes et de

---

à la rue voisine. Le 26 septembre 1709, il avait épousé en cette église du Petit-Saint-Pierre, Magdeleine, fille de M^e^ Étienne Sonnet, greffier au Siége Présidial du Mans, et de Marie-Magdeleine Fougeray. Leur fils, Charles-Michel Godard d'Assé, accrut encore l'importance de sa famille par sa charge de trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, et par son mariage avec Marie-Anne Véron du Verger qu'il épousa, en l'église de Saint-Nicolas, le 11 mars 1743; elle était fille de François-Louis Véron du Verger et sœur du célèbre économiste François Véron de Forbonnais. Enfin, c'est de leur union qu'était née, en la paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré, le 26 décembre 1743, Marie-Anne-Louise Godard d'Assé qui venait d'accomplir ses vingt ans lorsqu'elle épousa Le Prince d'Ardenay. — Bien qu'il existât au Mans plusieurs autres branches de la famille Godard, elle a cessé d'y être représentée vers la fin du siècle dernier. — Est-il nécessaire d'ajouter que le nom d'Assé qui, selon l'usage du temps, accompagne le nom patronymique des Godard, était seulement un nom de terre et ne permettrait d'attribuer à cette famille aucune similitude d'origine ou de situation avec l'ancienne et grande maison des seigneurs d'Assé, si illustre dans l'histoire de notre province au moyen âge ?

Digitized by Google

leurs caractères. Dans ce premier moment, mon cœur pencha pour la cadette, M^lle^ de Mécorbon. Elle avait plus d'enjouement et un air plus ouvert.

Depuis ce jour, sans aucun espoir ni prétention, j'épiais toutes les occasions de voir ces demoiselles. J'étais satisfait lorsque je pouvais seulement les apercevoir à l'église, dans les rues ou sur leur terrasse. J'allais exactement au sermon à Saint-Julien, et très-souvent aux vêpres à Saint-Pierre-le-Réitéré, où j'étais sûr de les trouver, et toutes les courses que j'avais à faire en ville se dirigeaient presque toujours par le bas de l'escalier des Boucheries pour tâcher d'obtenir une révérence, un salut ou seulement un petit coup d'œil toujours agréable, et qui allait jusqu'au fond du cœur.

J'étais exact à m'informer, par ceux qui avaient quelque liaison dans cette maison, de tout ce qui pouvait m'intéresser. De bons amis me firent des portraits exacts du caractère et de l'esprit de ces jeunes personnes, et déterminèrent mon inclination pour l'aînée Elle m'avait déjà singulièrement plu un certain jour de vendanges, à Clairsigny, où je l'avais vue danser avec tout plein de grâces, et de si bon cœur que le mien en avait été vivement touché.

Quoiqu'il n'y eût aucune relation habituelle entre M^lle^ d'Assé et moi, le public ne tarda pas à s'occuper de nous. On faisait des souhaits, des vœux pour notre union ; elle paraissait très-sortable sous tous les rapports. M^me^ d'Assé reçut à ce sujet une lettre énigmatique écrite par un de ses amis de Paris qui connaissait beaucoup nos deux familles. Sa lettre, dans le genre prophétique, annonçait, d'un air mystérieux, que M^lle^ d'Assé deviendrait la *reine des abeilles*, en faisant allusion à mon état. La bonne maman ne comprit point le mystère, la fille l'entendit à la première lecture et en donna l'explication à sa mère.

Digitized by Google

Nous avions, de part et d'autre, de bons amis. Ils me disaient tout le bien possible de M^lle^ d'Assé, et ils avaient la bonté de l'entretenir favorablement sur mon compte, en sorte que plus de trois ans avant notre mariage, nous avions un goût décidé l'un pour l'autre, sans nous être jamais vus en particulier, et on ne peut plus rarement en société.

J'étais servi avec une exactitude et un zèle incroyables par ces bons amis, surtout par M. Dubois, maître écrivain, et par le P. Devillers, oratorien ; le premier, à raison de son état, voyait presque tous les jours M^lle^ d'Assé, et le second, intimement lié dans la maison, était de toutes les parties que la mère faisait avec ses filles.

Je fis, en 1761, un voyage chez mon oncle d'Amigné, à la Roche, avec le P. Devillers. Nous couchions dans la même chambre. Le soir et le matin, et toutes les fois que, dans le courant du jour, nous nous trouvions seuls, l'objet de notre conversation ne variait et ne tarissait point ; il me donnait quelque espoir sans trop me flatter, mais il me promettait (et il a tenu sa parole) de faire tout ce qui dépendrait de lui pour contribuer à mon bonheur. Il continua d'entretenir M^lle^ d'Assé dans ses bonnes dispositions pour moi ; c'était beaucoup, mais pas assez ; il fallait connaître les dispositions des parents, et ce n'était pas une petite affaire. Il fut résolu de se borner d'abord à sonder le terrain, mais qui se chargera d'une mission aussi délicate ? Il fallait un vrai ami des deux familles, digne de leur confiance respective, et capable, par son esprit et ses talents, de négocier habilement cette affaire sans rien compromettre. Un vœu unanime nomma M^me^ Vétillart, cousine germaine et amie particulière de M^me^ d'Assé (1). Elle

(1) Le 1^er^ septembre 1756, le docteur Michel-Noël-Patrice Vétillart du Ribert avait épousé, en l'église de Saint-Pierre-le-Réitéré,

Digitized by Google

voulut bien se charger de la commission et s'en acquitta avec autant de zèle que d'adresse. La réponse des parents fut honnête, sans refuser ni rien promettre ; ils se retranchèrent sur la trop grande jeunesse de leur fille.

Quoique cette première démarche n'eut pas réussi, je fus très-reconnaissant du service signalé que Mme Vétillart m'avait rendu en m'ouvrant et préparant la voie qui devait me conduire au vrai bonheur de ma vie, et je n'oublierai jamais que c'est à cette excellente amie que j'en ai la première obligation.

La réponse de M. et Mme d'Assé me laissait dans l'incertitude et dans une perplexité que mon cœur avait peine à supporter. Quelquefois, je me flattais ; dans d'autre moment, je me désespérais et je penchais toujours à croire qu'on avait d'autres projets pour le mariage de Mlle d'Assé. En effet, peu de temps après, il se présenta un officier de condition ; M. et Mme d'Assé accueillirent favorablement sa demande, mais la jeune personne consultée, en rendant toute la justice aux bonnes qualités de l'aspirant, le refusa par la raison qu'il n'était pas riche, et qu'elle ne pouvait l'être assez elle-même pour faire sa fortune.

Je m'étais abonné, depuis quelque temps, au concert

Françoise-Louise-Marie-Charlotte Bessirard de la Touche, issue du mariage que Charles Bessirard, négociant à Nogent-le-Rotrou, avait contracté au Mans, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas, le 20 avril 1729, avec Marie-Magdeleine Véron. Or, celle-ci étant fille de Guillaume Véron, conseiller du Roi, garde-scel de l'Hôtel-de-Ville du Mans, et de Françoise Beauté, et sœur de François-Louis Véron du Verger, Mme Godard d'Assé, fille de celui-ci, était bien, en effet, la cousine-germaine de Mme Vétillart. — Il ressort également de cet exposé que, par son mariage, le docteur Vétillart du Ribert était devenu le neveu de Véron du Verger, cousin-germain de Véron de Forbonnais, et cousin de Le Prince d'Ardenay.

Digitized by Google

d'amateur qui s'était établi au Mans. Mon goût pour la musique avait été mon premier motif, mais un autre bien plus fort m'avait décidé : le plaisir de voir plus souvent, plus à mon aise et sans rien compromettre, l'objet de mon inclination.

Un jour, je me trouvai, à ce concert, placé sans affectation, à côté de M^lle^ d'Assé. En sortant, je lui offris la main pour descendre l'escalier. Je ne me serais jamais imaginé qu'une bienséance si naturelle pût lui déplaire. — « Bien obligée, Monsieur, me dit-elle d'un ton assez froid, « je ne prends jamais de bras. » — Etourdi, déconcerté et confus d'une telle réponse, je me retirai en jurant qu'on ne m'y reprendrait plus. Cependant, je cherchai à deviner la raison d'une conduite si singulière, et bientôt, je calculai qu'un autre berger occupait la place. Rendu chez moi, de rage et de dépit, je déchirai toute la correspondance du P. Devillers, et je l'accusai, par-dessus le marché, de m'avoir mal servi ou de m'avoir trompé.

Quoique je n'aie su qu'après mon mariage la raison de ce refus, je dois l'expliquer ici pour ôter tout doute et suspicion sur la bonté réelle d'un cœur qui m'avait paru si farouche en cette circonstance. C'était le matin de ce même jour que M^lle^ d'Assé avait refusé le gentilhomme dont j'ai parlé plus haut ; ses parents lui avaient dit, comme pour manière d'acquit, qu'on lui donnait, dans le monde, un autre mari, M. Le Prince. La jeune personne avait répondu ingénuement que cette alliance lui conviendrait beaucoup mieux. D'après cette réponse, elle s'était très-prudemment déterminée à refuser mon bras, dans la juste crainte que sa maman ne soupçonnât entre nous quelque secrète intelligence.

Cependant, ignorant cet excellent motif du refus que j'avais essuyé, et assez payé pour croire toutes mes espérances déçues, mon cœur essaya de s'attacher à un autre

Digitized by Google

objet ; mais je n'en trouvai aucun qui pût entièrement me satisfaire. Il me manquait toujours quelque chose, et quoique sans espoir de réussir auprès de la famille d'Assé, il restait toujours au fond de mon âme des désirs que les regrets du défaut de succès semblaient augmenter.

Quelque temps après, je fis de nouvelles tentatives. Je m'adressai à M. des Bois, curé du Crucifix (1), qui fréquentait beaucoup la maison d'Assé ; je lui ouvris mon âme, je lui fis part des vœux de mon cœur, et je le conjurai, au nom de l'amitié qu'il me portait, de sonder de nouveau le terrain et de profiter de toutes les circonstances pour en tirer parti. Il me promit ses bons offices. Je le voyais souvent, il me rendait compte de ce qu'il avait dit, fait ou appris ; tantôt il me donnait quelque espoir, tantôt ses réponses m'éloignaient plus que jamais de mon but.

J'étais dans cette perplexité, qui dura assez et trop longtemps, lorsque le curé des Bois partit pour aller passer quelques jours à la campagne de M. d'Assé, à Lucé-sous-Ballon. C'était au mois d'août. Le bon curé s'appelait Louis ; j'imaginai de lui envoyer un bouquet. Pour cet effet, j'achetai un cahier de petites fleurs très-bien gravées en noir. J'accompagnai ce cadeau d'une lettre qui expri-

(1) Le 4 janvier 1757, Louis Thibault des Bois avait pris possession d'une des cures de la paroisse du Crucifix, desservie en l'église cathédrale du Mans, vacante par la mort récente de Louis Poirier ; l'année suivante, il eut pour collègue Prudhomme de la Boussinière, qui devint plus tard évêque constitutionnel. Au moment de la Révolution, M. des Bois ne suivit pas le déplorable exemple de son confrère ; il resta fidèle à ses devoirs, refusa tous les serments schismatiques et subit une longue détention. Après le Concordat, son âge ne lui permit pas de reprendre aucun ministère ; il fut nommé chanoine honoraire et mourut en 1806, âgé d'environ soixante-dix-huit ans.

Digitized by Google

mait mes souhaits de bonne fête, et j'y joignis ces quatre vers en forme d'envoi :

Partez, jeunes fleurettes,
Que craignez-vous? offertes par le cœur,
Quoique sans couleur ni odeur,
Vous plairez néanmoins en l'état où vous êtes.

Elles plurent effectivement, ces fleurs, non-seulement au curé, mais à M^lle^ d'Assé à qui il les donna en devinant et interprétant mon intention dont je m'étais bien gardé de lui parler.

A son retour, le curé me raconta ce qu'il avait fait et comment il avait profité de la circonstance pour appuyer en ma faveur. Il m'ajouta qu'il commençait à espérer beaucoup, que tous les esprits paraissaient bien disposés, que le frère de M^me^ d'Assé, M. de Forbonnais, qui avait à juste titre toute sa confiance, s'était expliqué très-favorablement sur mon compte et sur ma famille, et qu'il avait conseillé à sa sœur de ne pas manquer ce mariage, s'il en était sérieusement question.

Fort d'un tel appui, je sentis renaître toutes mes espérances; chaque jour augmentait l'ardeur de les voir réaliser. Je ne donnais plus de repos à mon curé qui faisait, de son côté, tout ce qu'il pouvait pour m'obliger.

Le 26 décembre 1763, jour de saint Etienne, le bon curé vint demander la soupe à mon père. Pendant le dîner, on apporta un paquet à l'adresse de ma mère, elle l'ouvrit avec empressement; il contenait une lettre d'une de ses bonnes amies qui la priait d'accepter, pour ses étrennes, un sac à ouvrage de sa façon. Mon père le trouva de son goût; le fond était couleur de rose. Il dit à ma mère que cette couleur était trop jeune pour elle et qu'il voulait garder ce joli sac pour sa bru. L'occasion était on ne peut plus favorable pour parler de mes projets. Le curé fit part à mes parents de ses espérances et leur dit que, s'ils vou-

Digitized by Google

laient, il se flattait qu'elles ne tarderaient pas à se réaliser. Après avoir un moment conféré et délibéré, le curé fut chargé de porter les premières paroles ; mais, comme il entendait mieux les fonctions de son ministère que celle d'intermédiaire, il s'adjoignit M. de Cerceaux (1), ami intime de M. d'Assé. M. et Mme d'Assé reçurent favorablement la proposition. La jeune personne consultée répondit, sans hésiter, qu'elle acceptait bien volontiers ce mariage. Ce fut le 12 janvier 1764 qu'elle prononça ce premier oui, jour heureux et bien mémorable pour moi, puisque c'est de ce jour que part l'ère fortunée de ma félicité. Le reste du mois fut employé à régler les intérêts et à faire tous les préparatifs de la cérémonie. Mon bonheur aurait été trop grand si j'eusse été admis de suite dans la maison. Quelques arrangements de famille qui empêchaient d'annoncer notre mariage firent différer notre première entrevue jusqu'au commencement de février.

Le 2 février, fête de la Présentation, fut celle de la mienne à ma chère fiancée. Mon père me conduisit chez elle, sur les six heures du soir ; nous y trouvâmes réunis le père, la mère, les trois filles, et le curé des Bois. De tendres embrassements et des protestations réciproques d'estime et d'amitié furent le prélude de cette scène intéressante. Mon rôle était difficile à raison de ma timidité naturelle ; la circonstance l'avait encore augmentée à un point

(1) Messire René-Pierre Duval de Cerceaux était le voisin et le collègue de M. Godard d'Assé ; comme celui-ci, il possédait une charge de trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Alençon ; ces fonctions n'exigeant pas résidence, il demeurait au Mans, dans la portion de la Grande-Rue appartenant à la paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré, au n° de ville 459. Le 26 juin 1733, il avait épousé, en cette église, Louise-Françoise-Renée, fille de Louis Gaceau, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel au Siége de la Prévôté du Mans.

Digitized by Google

considérable. J'avais eu beau étudier ma leçon, ma langue ne pouvait exprimer les sentiments de mon cœur. Je tâchai néanmoins de dire le moins mal qu'il me fut possible, une faible partie de ce que je pensais. J'assurai M. et Mme d'Assé de mon respect et de ma reconnaissance, mes deux belles-sœurs futures de toute mon amitié, et ma prétendue, de ma tendresse et de ma satisfaction de pouvoir lui peindre tout ce que j'éprouvais pour elle. J'étais placé à côté d'elle au milieu du cercle ; tous les spectateurs avaient fixé sur nous leurs regards pour suivre les nôtres et étudier nos moindres mouvements. Aussi embarrassés l'un que l'autre, nous ne nous occupions de personne, nous ne voyions que nous et, bornés au langage des yeux, nous nous contemplions mutuellement en silence, lorsque le bon curé vint interrompre cette espèce d'extase en demandant assez maladroitement à Mlle d'Assé si elle était bien disposée à me donner son cœur. Cette question, au moins indiscrète pour une première entrevue, attira quelques plaisanteries au curé et fit beaucoup rougir la jeune personne. Il fut convenu, dans cette séance, que le contrat serait passé le 9, et que le mariage serait célébré le 13.

Dès lors, j'eus mes entrées libres dans la maison. J'y allais quelquefois le matin, pour peu que j'eusse la moindre chose à demander ou à communiquer ; j'y soupais exactement tous les soirs. Dans ces délicieuses soirées, que je trouvais toujours trop courtes, j'appris, par degrés très-sensibles, à connaître tout le prix de mon excellente acquisition.

M. d'Assé me présenta à sa famille ; je visitai la mienne avec mon père, et j'eus la douce satisfaction de voir que, non-seulement nos parents et amis, mais encore tout le public, applaudissaient sincèrement à mon mariage.

Notre contrat fut passé devant Me Martigné, notaire, en

Digitized by Google

présence des deux familles invitées à cette cérémonie et au repas qui la suivit. La joie de notre mariage et le plaisir de la réunion des deux familles qui s'étaient toujours estimées, étaient peintes sur tous les visages, de manière à convaincre de la sincérité des sentiments gravés dans les cœurs. Tous étaient flattés d'une alliance si bien assortie, qui avait l'approbation universelle, sans avoir donné lieu à la moindre critique.

Mlle d'Assé signa, la première, cet engagement solennel auquel je m'empressai de souscrire. Toute la famille en fit autant, et ce fut pour moi un moment délicieux de recevoir et de voir les embrassements mutuels et réitérés de tous les membres des deux familles qui donnaient, à l'envi, les marques les plus certaines de leur satisfaction.

J'offris à ma future et à ses sœurs divers bijoux, comme autant de gages de mon amour et de mon amitié. Ces présents furent reçus avec bonté et affection. Mon père présenta à sa belle-fille une montre d'or à répétition en lui disant fort agréablement que, comptant bien qu'elle serait maîtresse chez lui, il voulait la mettre en état de savoir l'heure afin de régler l'ordre de sa maison.

Le lendemain du contrat, Mme d'Assé amena sa fille à la maison pour faire visite à ses beau-père et belle-mère. La famille se réunit, et mes parents donnèrent un charmant ambigu pendant lequel on se porta, à diverses reprises, des santés réciproques et les souhaits les plus ardents pour le bonheur parfait et durable des nouveaux époux.

Le jour suivant fut consacré aux actes de piété nécessaires pour attirer la bénédiction du Ciel sur notre mariage. Nous approchâmes des sacrements avec l'intention de recevoir, dans cette source inépuisable de grâces, toutes celles dont nous avions besoin. L'après-midi du dimanche fut employée à recevoir les visites ; le concours de tous les

Digitized by Google

ordres de la ville fut continuel depuis deux heures jusqu'à six ou sept.

Enfin, le lundi 13 février 1764, entre onze heures et midi, j'épousai, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Réitéré, Marie-Anne-Louise, fille de Charles-Michel Godard d'Assé et de Marie-Anne Véron. M. Chauvin du Ponceau, curé de la paroisse, après un discours plein d'éloquence et de morale, reçut nos serments et nous administra ce sacrement qui unit les époux par les liens les plus sacrés.

En sortant de l'église, nous signâmes l'acte de célébration de mariage ; effusions nouvelles, mais plus sensibles, de joie, de tendresse, d'affection et d'amour. La meilleure plume, le plus habile pinceau ne pourraient rendre que très-imparfaitement tout ce qui se passa dans l'instant fortuné où j'embrassai ma femme, pour la première fois, sans contrainte, et reçut d'elle les baisers les plus tendres et les plus affectueux.

Après le festin nuptial, les vénérables de la famille firent bande à part et s'occupèrent à jouer divers jeux de société. La jeunesse, qui était assez nombreuse, dansa très-gaiement pendant toute la soirée, sauf quelques intermèdes pour le délassement des acteurs. On profitait de ces petits moments de relâche pour chanter divers couplets faits en l'honneur des époux. Chesneau, mon cousin, me donna, en cette circonstance, une nouvelle marque de son amitié. Il en avait fait quelques-uns à notre intention : il les chanta avec autant de goût que d'intérêt. J'avais aussi fait une chanson par laquelle j'exprimai à ma femme tous les sentiments qu'elle m'avait inspirés depuis longtemps. Cette fête fut terminée par un souper sans cérémonie ; une vraie gaieté, libre sans excès, y présida.

Il n'est point de bonne fête sans lendemain ; celui de notre noce fut célébré avec le même plaisir. La famille

Digitized by Google

s'empressa de se réunir de nouveau, pour nous réitérer ses sincères félicitations. Nous demeurâmes huit jours chez mon beau-père, et le 20 février, jour fixé pour le retour de noce, ma femme vint prendre possession de mon appartement et de tous les cœurs de la maison ; ils lui étaient dévoués d'avance, sur les rapports fidèles de ses rares qualités. Il restait encore, jusqu'au carnaval, trois semaines ; elles furent employées en visites et parties de plaisir, variées presque chaque jour, et en repas que la famille s'empressa de nous donner.

Le P. Devillers, qui avait été un des premiers moteurs de mon mariage, fut aussi, un des premiers, instruit de mon bonheur. Il était alors à Beaune. Je lui fis un détail circonstancié de tout ce qui s'était passé, et je le remerciai affectueusement de tous ses bons offices. Peu de temps après, je reçus une réponse charmante en vers et en prose. Ce bon ami, en se félicitant d'avoir contribué à notre union, nous faisait les compliments les plus délicats et les souhaits les plus flatteurs pour notre pleine et entière satisfaction.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Voyages avec ma femme à Paris, à Guibray, à Lucé-sous-Ballon

Aux plaisirs bruyants de la noce et de ses suites succédèrent le calme heureux et les douceurs d'une vie tranquille. Nous commencions à en goûter les charmes, lorsque cette jouissance fut interrompue par la mort de ma tante marraine. Sans être tout à fait malade ni retenue, la faiblesse extrême de son tempérament céda au régime le plus exact et au meilleur gouvernement. Elle mourut presque subitement. Dieu exauça la prière qu'elle ne cessait de lui faire depuis longtemps, de lui épargner les frayeurs de la mort. Elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur pour aller jouir, dans son sein, du fruit de ses bonnes œuvres et de ses vertus (1).

Après avoir payé à la mémoire de cette chère défunte le juste tribut de nos larmes et de nos regrets, nous reprîmes et suivîmes exactement le plan de vie que nous nous étions proposé. Notre règle était simple et uniforme : accomplir ponctuellement les devoirs de la religion et de

---

(1) Marie-Magdeleine Le Prince était l'aînée des enfants de Jean-François Le Prince et de Marie Bouteiller. Née en la paroisse du Crucifix, le 6 octobre 1702, elle était entrée dans sa soixante-deuxième année, lorsqu'elle mourut le 11 mars 1764, un mois après le mariage de son filleul. Elle fut inhumée, le 12, en l'église des Pères Cordeliers, dans le caveau de sa famille.

Digitized by Google

notre état, remplir ceux de la société et satisfaire à toutes les bienséances. Nous liâmes avec quelques maisons de nos parents et avec un certain nombre d'amis particuliers une société intime. Nous en avions une habituelle avec la maison d'Assé; nous y allions plusieurs fois par semaine, nous y soupions très-souvent. M. et M^me^ d'Assé nous recevaient toujours avec bonté et affection ; nos jeunes sœurs, qui n'avaient point de plus grand plaisir que celui de nous avoir, ne cessaient de nous prodiguer les plus grandes marques de tendresse et d'amitié. Nous y répondions par un sincère retour. Je m'occupais essentiellement de la surveillance des ouvriers de la manufacture et de toutes les opérations du cabinet Ma femme me secondait autant qu'elle le pouvait; elle prit quelques notions des affaires, et elle se chargea, pendant un certain temps, de copier la correspondance.

Je ne crus pouvoir lui faire un plus agréable cadeau que de lui proposer le voyage de Paris. Elle eut un peu de peine à s'y décider ; elle n'avait jamais perdu de vue ni ses parents, ni son clocher. Elle se détermina cependant, dans la crainte de n'être pas aussi libre une autre année. Nous profitâmes de la belle saison ; nous partîmes le lundi 20 mai (1764), avec un de nos bons amis, l'abbé Montsallier, chanoine de l'Église du Mans (1). Mon père nous avait prêté sa chaise de poste, voiture excellente et bien solide ; mais, comme elle n'avait pas servi depuis longtemps, les rais échauffés ou pourris ne purent supporter le mouvement rapide de la poste. Vers midi, entre Saint-Côme et Bellême, une des roues manqua tout net ; heureusement

(1) René-Pierre Montsallier avait été installé chanoine prébendé de Saint-Julien, le 20 décembre 1754, en remplacement de Jean Chevrie, son oncle, qui lui avait résigné son canonicat. Il mourut jeune et fut enlevé, le 16 octobre 1771, âgé d'environ quarante-trois ans.

Digitized by Google

qu'au lieu de sortir en dehors, ce qui nous eût fait infailliblement verser, elle versa en dedans et fit arc-boutant avec l'impériale. Nous descendîmes bien vite, mais avec précaution, dans la crainte d'une culbute. Nous vîmes avec peine que nous ne pouvions aller plus loin et que nous étions éloignés de tout secours. L'abbé Montsallier, en s'orientant, reconnut de loin le clocher d'Igé ; il avait eu des relations avec le curé de cette paroisse. Il partit sur-le-champ pour aller lui demander l'hospitalité. Le bon curé, sensible à notre malheur, nous envoya une personne fidèle pour garder notre voiture auprès de laquelle nous étions restés, ma femme et moi, exposés aux rayons ardents du soleil. Nous acceptâmes avec reconnaissance le dîner du curé qui nous offrit, de la meilleure grâce du monde, tout ce qui était en son pouvoir.

Cependant, le maître de poste de Saint-Côme, qui nous conduisait, retourna chez lui et amena une charrette sur laquelle on mit notre voiture pour la transporter à Bellême. Nous nous y rendîmes le soir, l'abbé Montsallier et moi à pied, et ma femme sur le cheval du curé qui ajouta cette complaisance à toutes les honnêtetés dont il nous avait comblés pendant notre séjour chez lui.

Nous fûmes obligés de rester vingt-quatre heures à Bellême pour faire faire une roue et réparer notre voiture. Je n'avais jamais vu cette petite ville qu'en passant Quoique contrarié par le retard que nous éprouvions, je ne fus pas fâché d'être à portée de séjourner dans le lieu où mes ancêtres avaient pris naissance. Je trouvai avec plaisir beaucoup de personnes de différents états qui portaient mon nom très-commun dans le pays. L'abbé Montsallier nous procura, entre autres, la connaissance de M. Le Prince, bailli de cette ville ; il avait une femme et des filles très-aimables. Il nous donna à dîner en bonne compagnie et nous procura tous les amusements qui pouvaient nous intéresser.

Digitized by Google

Le mardi au soir, notre voiture étant prête, après avoir pris congé de nos hôtes, nous partîmes pour aller coucher à Rémalard. En y arrivant, nous fûmes agréablement surpris de rencontrer M. Véron de Forbonnais, oncle de ma femme ; il allait passer quelque temps à sa terre. Nous soupâmes ensemble. Il nous donna mille marques d'amitié et nous promit qu'il serait sûrement rentré à Paris avant notre départ et qu'il se ferait un vrai plaisir de nous présenter à ses connaissances et de nous faire voir ce qui pourrait le plus intéresser notre curiosité.

Le lendemain matin, nous nous remîmes en marche, mais nous fûmes obligés de coucher encore en route et nous n'arrivâmes que le jeudi à Paris. Nous descendîmes chez mes frères Malessard et Beaufond qui demeuraient ensemble, rue Coquillière ; ils nous attendaient avec empressement et étaient, depuis deux jours, dans la plus vive inquiétude de notre retard. Nous leur en expliquâmes la cause et les circonstances ; dès lors, il ne fut plus question que de la satisfaction de nous voir réunis et de former des projets de plaisirs, de fêtes, de courses, d'emplettes, etc. Mes frères n'étaient point encore mariés ; ils tenaient un ménage de garçons bien ordonné. Prévenus de l'arrivée de leur belle-sœur, ils avaient eu l'attention de se procurer tous les petits meubles nécessaires à une jeune femme.

Dès que M^me^ Le Prince fut remise de la fatigue du voyage, je m'empressai de la conduire chez mes anciennes connaissances ; mes frères nous en procurèrent de nouvelles, et lorsque M. de Forbonnais fut de retour, le cercle de notre société s'étendit au point que nous avions peine à suffire aux invitations que nous recevions journellement de dîner chez divers parents et amis. Nos soirées étaient spécialement consacrées aux promenades, les jours libres aux parties de campagne, et les matinées à faire des emplettes ou à voir les cérémonies et les principales curio-

Digitized by Google

sités. Nous vîmes successivement ce qu'il y a de plus intéressant, en tous les genres, à Paris et dans les environs. Ce qui frappa davantage ma femme fut la manufacture des Gobelins, celle des glaces, l'Observatoire, la machine de Marly et divers morceaux précieux et antiques du trésor de Saint-Denis.

Nous ne pûmes nous rendre à Versailles, le jour de la Pentecôte, comme nous l'avions projeté, pour voir la procession des cordons bleus ; nous y allâmes le lendemain et fûmes dédommagés par le spectacle intéressant de la revue de la Maison du Roi. Beaufond y trouva un ami qui nous fit voir, dans le plus grand détail, l'intérieur et les dehors du château.

Mes frères nous avaient procuré l'entrée à un charmant concert d'abonnés ; il était exécuté par les plus belles voix et les meilleurs instruments de Paris, et les amateurs, en assez grand nombre, formaient une brillante et excellente compagnie d'hommes et de femmes des divers ordres de la société. Nous assistions assez régulièrement à ce concert. M. Champion, violon de l'Opéra et maître de mes frères, nous fit connaître quelques-unes des femmes qui le fréquentaient ; il y en eut, entre autres, deux qui nous plurent singulièrement par leur maintien et leur tournure. Nous étant vus plusieurs fois au concert, nous nous saluions respectivement avec un certain intérêt. Un jour, nous les rencontrâmes à Saint-Cloud et elles nous firent un accueil si marqué que nous désirâmes savoir leur nom et leur état. Nous apprîmes, par M. Champion, que l'une était M^me^ Le Noir, femme d'un notaire, et l'autre sa cousine que ses parents lui avaient confiée pour perfectionner son éducation, et que ces deux dames avaient des voix charmantes. Mes frères, qui cherchaient tous les moyens d'amuser leur belle-sœur, imaginèrent de lui donner un concert chez eux et d'y inviter toutes leurs connaissances. Ils

Digitized by Google

témoignèrent le désir d'avoir aussi ces deux femmes qui les avaient intéressés autant que nous. Mme Le Prince, à qui elles plaisaient de plus en plus, soit sympathie, soit pressentiment de ce qui devait arriver, applaudit beaucoup à ce projet. L'embarras était de l'exécuter, n'ayant aucune relation avec elles. M. Champion fut prié de sonder le terrain et les dispositions. Sur la réponse favorable qu'il rapporta, mes frères allèrent eux-mêmes inviter Mme Le Noir et sa cousine ; elles acceptèrent très-honnêtement et eurent, toutes les deux, la complaisance de chanter divers morceaux ; nous fûmes ravis de les entendre. Beaufond fut plus particulièrement frappé des accents de la voix forte et mélodieuse de Mlle Fouacier ; elle joignait à ce talent une figure très-agréable, une jolie taille, une douceur singulière répandue sur tous ses traits et un air de gaieté accompagné de la plus grande modestie. Les charmes de cette jeune personne excitèrent dans le cœur de mon frère, les plus tendres sentiments, et, dès ce moment, il conçut le désir de l'épouser, s'il était possible. Le concert fut suivi d'un souper fort agréable ; nos deux dames voulurent bien y rester. Beaufond les accompagna jusque chez elles ; il demanda et obtint la permission de leur faire, de temps en temps, sa cour ; il profita de cette liberté qui le conduisit à une connaissance particulière et, de degré en degré, au comble de ses vœux.

Nous étions partis pour Paris, ma femme et moi, avec l'intention de ne point aller aux spectacles. Après avoir résisté, pendant trois semaines, aux instances réitérées de nos amis, nous succombâmes à la tentation. Je me déterminai, parce que ce n'était qu'en passant ; nous n'étions pas dans le cas d'en contracter d'habitude et je ne voyais pas, à beaucoup près, le même danger pour des gens mariés que pour de jeunes personnes. Ma femme approuva mes raisons et céda d'autant plus volontiers que c'était

Digitized by Google

pour elle une occasion unique de satisfaire son goût pour la musique ; elle avait déjà assisté au concert spirituel qui l'avait beaucoup intéressée. L'Opéra ne la flatta pas ; il est vrai que l'on ne donnait alors que des fragments. Il ne fut joué aucune grande pièce aux Français pendant notre séjour. Le premier jour que nous y allâmes, nous eûmes le désagrément de voir tomber une tragédie nouvelle. Nous donnâmes à la Comédie-Italienne une soirée seulement, par curiosité ; l'Opéra-Comique l'emporta sur le reste ; dès la première fois, il enchanta ma femme. En fréquentant ce spectacle, sans autre maître, elle se perfectionna pour le chant au point qu'à son retour au Mans, on fut très-étonné de l'étendue et des agréments que sa voix avait acquis, sans avoir pris aucune leçon de musique.

Nous quittâmes Paris après sept semaines de séjour. Nous nous déterminâmes à revenir par la levée, pour voir les villes intéressantes qui se rencontrent sur cette agréable route. On travaillait encore à la cathédrale d'Orléans, qui passe pour une des plus belles de France ; nous en admirâmes la structure et la richesse. Nous vîmes le pont et la Rue-Neuve dont tous les bâtiments uniformes sont parfaitement alignés. Un ami nous fit remarquer la statue de la fameuse Pucelle d'Orléans, Jeanne d'Arc, et nous conduisit dans une raffinerie de sucre ; le maître de cette manufacture eut la complaisance de nous en expliquer les diverses opérations.

On nous fit voir à Blois le château et le palais épiscopal, de très-belles fontaines, le pont qui est magnifique et une manufacture de coutellerie qui est très-renommée. Nous observâmes avec plaisir et surprise que, dans cette ville, tout le monde, sans exception, a le langage le plus correct et le plus élégant.

Nous nous arrêtâmes à Amboise, dans le dessein d'aller au château de Chanteloup qui appartenait alors au duc de

Digitized by Google

Choiseul ; un orage long et considérable nous empêcha de satisfaire notre curiosité et, après avoir pris quelque repos, nous partîmes pour Tours. Nous vîmes, en passant, la célèbre abbaye de Marmoutier. Nous trouvâmes à Tours plusieurs parents et amis qui nous reçurent avec une vraie affection. Noue fûmes supérieurement régalés en plusieurs maisons : bonne chère et bon vin, telle est la devise des tourangeaux. Si l'on en croit une vieille chronique, il y avait autrefois à Tours une rue toute remplie de traiteurs, pâtissiers et rôtisseurs, et on ne comptait qu'un seul libraire dans toute la ville. Le pont-neuf n'était pas encore fait, nous en vîmes le plan et les projets dont l'exécution a rendu cette ville beaucoup plus belle qu'elle n'était alors. Le Mail nous intéressa par l'agrément de sa situation, la beauté des arbres et le concours presque habituel des amateurs de la promenade. La manufacture de soierie occupait alors un grand nombre d'ouvriers et formait un objet très-important de commerce ; nous entrâmes dans divers ateliers pour voir les différentes opérations et mécanismes par le moyen desquels on varie les nuances, les couleurs et les dessins.

Après deux mois entiers d'absence, nous arrivâmes au Mans ; bien contents, surtout ma femme, de revoir son clocher. Elle le perdit pourtant encore de vue peu de temps après ; elle vint avec moi à Guibray, à cheval ; le premier soir, elle se trouve si fatiguée, que nous fûmes obligés de séjourner chez le curé d'Ancinnes. Elle soutint assez bien le reste de la route, mais la crainte d'abuser de son courage plus grand que ses forces, nous détermina à remettre à une autre année le projet que nous avions formé d'aller voir la ville de Caen et la mer.

Le voyage de Paris m'avait un peu arriéré pour mes affaires ; je m'empressai de me remettre au courant et je m'arrangeai de manière à profiter du temps des vacances,

Digitized by Google

pour faire, avec ma femme, quelques parties de campagne. Nous en fîmes plusieurs. Le devoir et l'inclination nous conduisirent d'abord chez nos parents à Lucé-sous-Ballon.

Leur campagne est située au milieu du bourg, dans un excellent fond ; une vaste cour, plantée en sycomores, sert d'avenue au bâtiment très-bien distribué ; le jardin est grand et agréable, orné par la seule nature. Le terrain de ce canton est trop précieux pour l'employer en promenades stériles ; au lieu de ces agréments qui ne peuvent flatter que les yeux, on en trouve de bien préférables dans les fermes et métairies qui offrent en toute saison, le spectacle intéressant de l'espoir ou des fruits d'une riche moisson.

M. et Mme d'Assé passaient régulièrement la belle saison dans ce séjour, avec leur famille. Ils avaient un curé respectable par ses vertus et intéressant par son esprit et son érudition. L'abbé Briffault, son vicaire, avait été mon condisciple ; il portait, sous une figure fort laide, la plus grande amabilité de caractère. Gueux comme un rat d'église (il n'avait que son vicariat), il était généreux comme un prince, gai comme un pinson et franc comme l'osier. Ces deux ecclésiastiques faisaient la société habituelle de M. et Mme d'Assé ; de temps en temps, il venait de petites recrues de quelques parents et amis de la maison qui s'empressaient de partager les plaisirs de cette agréable demeure. Nous ne pûmes y faire qu'un assez court séjour, mes affaires ne me permettaient pas de longues absences. Nous mîmes le temps à profit. Ma plus grande récréation était de jaser, de lire, de courir avec mes jeunes sœurs ; elles n'épargnaient rien pour nous amuser et elles réussissaient si bien que nous n'avions pas un instant d'ennui. Elles nous virent partir avec un vrai regret ; pour les consoler, nous prîmes l'engagement de venir exactement, au moins une fois chaque année,

Digitized by Google

passer quelque temps avec elles. Nous leur avons tenu parole. Nous leur promîmes, en outre, d'entretenir une correspondance suivie tant qu'elles seraient à la campagne, pour nous dédommager réciproquement de l'absence et de l'éloignement.

Cette correspondance était fort exacte et très-animée les messagers, voituriers, amis, occasions, tout était mis à contribution pour porter et rapporter les lettres et les réponses. Les témoignages d'amitié et d'attachement en faisaient la base et, au surplus, nous nous rendions compte des nouvelles ou des anecdotes que nous apprenions. Nous ne manquions jamais de matière; à défaut, M^lle^ de Mécorbon trouvait dans son imagination toujours très-gaie, parfois un peu folle, les plus jolies plaisanteries, souvent sur une bagatelle, sur un rien. Je m'amusais quelquefois à l'agacer ; elle n'était jamais en demeure. Son esprit et son cœur lui fournissaient des idées et des sentiments qui n'étaient qu'à elle et qu'elle exprimait dans le style le plus léger avec une singulière facilité.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

De la Juridiction Consulaire

Je fus nommé troisième consul au mois de novembre 1764. Je m'attendais d'autant moins à cette flatteuse distinction que j'avais à peine atteint l'âge prescrit par les règlements (vingt-sept ans). J'eus le bonheur d'être associé à des hommes sages et instruits ; ils me guidèrent, par leurs talents et leurs vertus, dans cette nouvelle carrière. Je tâchai, par une grande exactitude et par tout le zèle dont j'étais capable, de suppléer à mon défaut d'expérience, dans une partie si intéressante pour moi et si importante à l'honneur et à la fortune de mes concitoyens. Je ne négligeai rien pour remplir ma place à la satisfaction de mes collègues et du public. J'étudiai avec application les lois du commerce et tous les règlements relatifs aux juridictions consulaires (1). Il n'y avait que deux ou trois

(1) Il est facile de constater, dès le moyen âge, les traces d'une juridiction spéciale au commerce. Toute l'activité commerciale s'exerçant alors dans les assemblées foraines, un édit royal du 6 août 1349 institua des « juges conservateurs des priviléges de ces foires. » En 1549, Henri II permit aux marchands de Toulouse d'élire un *prieur* et deux *consuls* pour connaître des affaires qui leur sont spéciales. Quelques années après, en 1563, le roi Charles IX créa à Paris la juridiction commerciale et l'établit avec des dispositions qui se retrouvent encore aujourd'hui dans l'organisation de nos tribunaux de commerce. Enfin, l'ordonnance de 1673, rendue sur la proposition de Colbert, compléta cette institution en lui donnant une extension

Digitized by Google

mois que j'étais en exercice lorsque je fus chargé du rapport d'une affaire majeure entre une négociante, veuve, et ses enfants. Je m'appliquai très-sérieusement à cette affaire; elle m'occupa beaucoup et longtemps. Je fus bien agréablement dédommagé de mes peines par la satisfaction de voir adopter mes conclusions en entier, sans le moindre changement ; mais les juges et le rapporteur furent bien surpris d'apprendre, quelques mois après, que leur sentence avait été infirmée par le Parlement, pour un défaut de formalité. C'est ainsi que souvent la forme a emporté le fond, au préjudice de la vérité et de la bonne foi qui ont été constamment la base des jugements consulaires.

Je m'attachai singulièrement à cette juridiction; mon zèle assidu pour la Compagnie respectable qui m'avait adopté, me mérita sa confiance. Je fus nommé second consul en 1771, et successivement, dans les années suivantes, je repassai en qualité de premier et second, et enfin, à deux époques différentes, j'ai rempli les fonctions de juge ou président du tribunal. J'ai aussi exercé, pendant plusieurs années, celles de commissaire de la Com-

---

générale. Cependant, les instances et les réclamations de nos négociants manceaux pour obtenir l'établissement de cette juridiction dans leur ville ne furent pas admises tout d'abord. Ce fut seulement en 1710 qu'un édit du roi Louis XIV autorisa la fondation de ce tribunal. Le premier juge-consul nommé fut Guillaume Véron, fabricant d'étamines, que ses concitoyens élurent, dit un vieil historien, « comme le plus digne de ce premier honneur et d'une estime particulière. » — L'histoire de la fondation et du fonctionnement de notre juridiction consulaire du Mans fournirait les éléments d'un fort intéressant travail. Il serait à désirer qu'un légiste voulût bien entreprendre cette étude qui démontrerait surabondamment combien notre ancienne société favorisait et développait l'initiative personnelle et savait intelligemment appliquer les vraies libertés et la décentralisation.

Digitized by Google

pagnie pour le maintien du bon ordre et la surveillance de ses intérêts. Cette commission, composée d'anciens consuls, était chargée, concurremment avec les juges en exercice, de tout ce qui pouvait avoir rapport à l'honneur et aux priviléges de la juridiction, de la rédaction des mémoires et pétitions au conseil, de la correspondance avec les autres tribunaux consulaires, de la défense de nos droits litigieux et de l'administration du greffe exercé par un commis, à la nomination de la Compagnie. Elle avait acquis cet office pour soustraire ses justiciables à la négligence, à l'impéritie et aux concussions des anciens greffiers qui avaient excité contre eux les justes plaintes du public.

Lorsque je fus admis au Consulat, le tribunal était renouvelé tout entier, chaque année ; le juge, le premier et le second consuls étaient choisis dans le collége des anciens, et les troisième et quatrième, parmi les négociants et marchands qui y avaient droit. Le premier mercredi après la Saint-Martin, on célébrait un service pour les confrères défunts, et le lendemain, à l'issue d'une messe solennelle du Saint-Esprit, on procédait à l'élection des nouveaux juges, dans une assemblée composée de ceux en exercice, des anciens juges consuls et des gardes et syndics des six corps. Le samedi suivant, les nouveaux élus étaient installés par les juges sortants qui recevaient leur serment.

Il y avait longtemps qu'on avait senti et reconnu l'abus du changement entier et à la fois, des cinq juges. La Compagnie avait demandé plusieurs fois, sans pouvoir réussir, la réforme de cet abus. Il était bien aisé de sentir combien il était intéressant et même nécessaire de conserver en exercice quelques anciens pour maintenir, sans variation, la jurisprudence, pour guider les entrants et les mettre au fait des affaires restées indécises. Ayant renou-

Digitized by Google

velé nos demandes à cet égard, nous obtînmes enfin, après des démarches et des instances incroyables, que le second et le quatrième consul feraient deux années d'exercice de suite, que, dans la seconde, ils passeraient l'un à la place du premier, l'autre à celle du troisième, et que le président nommé à la Saint-Martin n'entrerait en exercice qu'au 1er mai suivant.

Je me glorifierai sans cesse d'avoir appartenu à ce corps vraiment distingué par ses lumières et par son attachement constant à ses devoirs et aux principes de son institution. Combien de fois ai-je été témoin du désintéressement de ses membres ! Ils consacraient leur temps et leurs veilles, ils sacrifiaient souvent leurs propres affaires à l'administration de la justice, sans autre profit que l'honneur de remplir dignement leurs fonctions et la satisfaction d'être utiles à leurs concitoyens. Cette Compagnie a donné, dans tous les temps, et plusieurs fois pendant que j'ai eu l'honneur d'en être membre, des preuves souvent réitérées de son patriotisme en concourant de tout son pouvoir, avec les autres corps et Compagnies, au bien de la ville et de la province, en faisant, dans les années de disette, des avances considérables pour l'achat des subsistances et en fournissant un fond annuel pour le soulagement des pauvres du Mans, sans parler des secours extraordinaires à des étrangers malheureux, et notamment aux habitants de Lucé, lors de l'incendie de leur ville.

Je terminerai cet article intéressant par la copie du discours que je prononçai lors de l'élection des nouveaux juges en ma seconde année d'exercice de président. J'ai pensé que ce discours ne serait pas déplacé ici, puisqu'il présente un tableau abrégé des devoirs et des prérogatives des juges consuls :

Digitized by Google

MESSIEURS,

« L'auguste cérémonie qui nous rassemble en ce jour solennel nous rappelle tout à la fois nos prérogatives et nos obligations, nos devoirs et nos priviléges.

« Aucun corps de magistrature, aucune juridiction ne peuvent se flatter des avantages dont celles des juges-consuls peuvent se glorifier à juste titre. Nous ne devons notre élévation qu'au choix libre de nos confrères dont les suffrages se réunissent en notre faveur ; ils nous transmettent le pouvoir qu'ils ont reçu de prononcer sur toutes les causes soumises à notre tribunal et le droit de nommer avec eux ceux qui doivent nous remplacer. Fonctions délicates et sublimes, qui excluent tout intérêt personnel, tout motif humain ! Le bien de la juridiction, celui du commerce et de la patrie sont nos seuls guides, et nous ne devons avoir d'autres vues que de donner à la Compagnie, pour nouveaux membres, des citoyens dignes d'en perpétuer la gloire et l'honneur.

« Louis XIV ayant reconnu l'utilité des juridictions consulaires pour le commerce, sentit combien il était essentiel d'en multiplier le nombre ; il étendit ses vues bienfaisantes sur notre province et voulut qu'elle participât, comme tant d'autres, au bien général du Royaume. En effet, Messieurs, c'est de cette époque heureuse (1710) que nous commençons à dater les succès de notre commerce.

« Nos ancêtres furent les premiers dépositaires de cette portion la plus précieuse de l'autorité du souverain; ils nous l'ont transmise par une succession non interrompue pour en continuer l'exercice et la perpétuer d'âge en âge jusqu'aux générations les plus reculées.

« Mais, Messieurs, en recueillant cette riche succession, la plus belle et la plus honorable qu'aient pu nous laisser ceux qui nous ont devancés dans la noble carrière que nous

Digitized by Google

parcourons, nous avons contracté des devoirs importants et essentiels. Les honneurs de la magistrature dont nous sommes décorés ne doivent jamais nous les faire oublier ; ils nous obligent, au contraire, à les remplir avec la plus sévère exactitude.

« Que nous diraient ces graves personnages qui ont occupé avec tant de distinction les places honorables auxquelles nous sommes élevés ? que nous diraient-ils si, pour notre bonheur, ils pouvaient encore se faire entendre dans ce sanctuaire qui retentit tant de fois de la justice de leurs oracles, de l'admiration et des bénédictions de ceux qu'ils jugeaient avec tant de zèle et d'équité?

« O vous, que nous avons tant de motifs de regretter ; vous, dont les noms sont gravés dans nos cœurs en caractères ineffaçables ! ô nos respectables aïeux ! pères tendres ! chers parents ! amis sincères ! il nous semble encore vous voir siéger parmi nous, nous instruire par votre conduite et nous dire :

« Aimez votre état, cet amour est le plus rare et le plus précieux de tous les biens ; ne craignez rien tant que d'en compromettre la dignité ; conservez pur et sans tache le caractère sacré dont la justice vous a revêtus ; faites respecter votre autorité sans hauteur ; soyez bons sans faiblesse ; observez la plus exacte sévérité dans vos mœurs ; cultivez avec soin la science et l'étude des lois auxquelles vos jugements doivent être subordonnés. Souvenez-vous que le moindre défaut d'exactitude ou d'attention peut préjudicier à la fortune et à l'honneur de vos justiciables. Ecartez de votre tribunal toutes les formalités de la procédure ; restez toujours en garde contre les subtilités de la chicane, les embûches et les détours des plaideurs de mauvaise foi ; prémunissez-vous sans cesse contre la flatterie, la prévention et la partialité ; maintenez exactement la discipline, et que toutes vos actions soient dirigées par les

Digitized by Google

vues d'un zèle éclairé et par les sentiments d'un attachement inviolable à votre corps, à tous ses membres et à la patrie !

« Telles sont, en abrégé, les leçons dont nos prédécesseurs nous ont laissé l'exemple. Nous avons la douce consolation de les voir revivre sous nos yeux, dans les membres de cette Compagnie qui lui donnent, en toute occasion, des preuves signalées de leur parfait dévouement. Nous aimons à nous persuader qu'ils vont lui donner, en ce jour, une nouvelle marque de leur zèle, en choisissant avec tout le discernement dont ils sont capables, et conformément aux règlements, un juge et un second consul, dans le collége des anciens consuls, et un quatrième entre les négociants et marchands, que leur état, leurs talents, leur goût pour le travail et leur amour du bien public destinent à partager les honneurs et les devoirs du Consulat. »

Aux agréés chargés de porter la parole pour les parties :

« Vous allez renouveler sous la religion du serment, en nos mains, les obligations que vous avez contractées en vous chargeant des intérêts de nos justiciables. Votre conduite passée nous assure que vous continuerez à remplir vos fonctions avec honneur, avec probité, avec tout le zèle dont vous êtes capables. Nous ne pouvons trop vous exhorter à l'exactitude et à l'esprit d'ordre. Evitez toute discussion inutile et toute altercation dans vos plaidoyers. Qu'ils soient clairs et simples comme la vérité qui doit toujours vous guider. Qu'il ne soit jamais question de procédures et de formalités proscrites, avec tant de raison, de notre tribunal. Concourez constamment avec nous à en écarter la mauvaise foi et toutes les subtilités de la chicane. C'est en vous comportant ainsi que vous continuerez de mériter, à juste titre, la protection et la bienveil-

Digitized by Google

lance des juges, la confiance de vos clients et l'estime du public. »

Au greffier :

« La sagesse de votre conduite, la prudence qui vous a guidé dans toutes vos opérations, depuis que vous exercez le greffe de cette juridiction, les talents et les vertus que nous avons reconnus en vous, ont amplement confirmé les bons témoignages que nous avions reçus en votre faveur et qui vous méritèrent la préférence, lorsqu'à la pluralité absolue des suffrages, vous fûtes nommé par la Compagnie (1).

« Que votre zèle se soutienne et qu'il augmente encore, s'il est possible. N'oubliez jamais que la place que vous occupez exige la plus scrupuleuse exactitude et la plus grande discrétion. Rendez-vous toujours digne, par votre conduite, des honneurs et prérogatives attachés à votre office. Un greffier est assimilé aux juges dont il a la confiance et qui déposent, dans son sein, les secrets les plus intimes de leur administration. »

(1) Depuis quelques années, Jacques-Louis Paissac était notaire royal pour la résidence de Neuville-sur-Sarthe, lorsqu'en 1776, il remplaça Me Hubert, dans l'office de greffier des consuls. Il quitta la paroisse de Notre-Dame de Saint-Vincent qu'il habitait et vint s'établir dans la Grande-Rue, au siége même de la juridiction. Il avait épousé Marie-Jeanne-Françoise Gendrot qui mourut en cette demeure, le 8 septembre 1777, âgée de trente-cinq ans.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Mariages de mes Frères et Sœurs

Le mariage de M^lle^ Desportes de Linières avec M. Mareau du Genetay (1) procura à M. Gauvain du Rancher, son cousin, l'occasion de voir souvent et de connaître ma sœur. Ils prirent respectivement du goût l'un pour l'autre. Les parents de M. du Rancher ne tardèrent pas à faire aux miens la demande de leur fille ; elle fut accueillie, et les articles furent rédigés sous seings privés. La reconnaissance en fut différée de quelques mois, parce que mon père et ma mère étaient sur le point d'aller à Paris pour le mariage de mon frère Beaufond. Il épousa, le 9 juillet 1765, M^lle^ Fouacier, dont il avait fait connaissance, l'année précédente, pendant mon séjour à Paris avec ma femme (2).

---

(1) Née au Mans, paroisse de Saint-Pierre-de-la-Cour, le 14 septembre 1743, Marie-Catherine-Henriette Desportes de Linières était l'aînée des filles issues du mariage de Charles-Henri Desportes de Linières et de Catherine-Louise-Marguerite Le Prince. Le 27 novembre 1764, elle avait épousé, en l'église de Chammes, au Bas-Maine, Jean-René Mareau du Genetay qui devint, peu de temps après, conseiller au Siége de l'Election du Mans.

(2) Charles-Louis Le Prince de Beaufond, né paroisse du Crucifix, le 13 avril 1741, était le troisième fils de J.-B.-J. Le Prince et de Marie Desportes. Le 9 juillet 1765, il avait épousé, en l'église de Saint-Eustache, à Paris, Françoise Fouacier, fille d'un secrétaire du Roi, lieutenant-général de police de Sens ; elle était née à Florence où elle passa ses premières années, et mourut au commen-

Digitized by Google

Les nouveaux époux, accompagnés de Mme Le Noir, vinrent au Mans avec mon père et ma mère et ma sœur qui les avait accompagnés. Elle fut mariée le 30 du même mois de juillet. Les fêtes de cette double noce furent nombreuses et très-brillantes (1).

Il fut convenu que M. et Mme du Rancher, demeureraient quelque temps à la maison; ils y ont été environ quatre ans, pendant lesquels ma sœur mit au monde ses trois filles aînées. La première, née le même jour que son cousin (2), fils aîné de Beaufond, fut assez bien reçue; à la

---

cement de la Révolution, vers 1793. Peu de temps après, Le Prince de Beaufond épousa civilement la fille d'un jardinier de Vincennes, puis, vers l'année 1805, il contracta un nouveau mariage, à l'insu de sa famille. Il mourut à Paris, dans la nuit du 5 au 6 mai 1810, âgé d'environ soixante-neuf ans.

(1) Messire Louis-Claude Gauvain, seigneur du Rancher, ancien mousquetaire noir, était fils de Jean-Michel Gauvain, conseiller honoraire en la cour des Monnaies de Paris qui mourut en 1768, et de Marie-Renée-Louise Mareau du Ronceray. Ce fut le 30 juillet 1765, qu'il épousa, en l'église abbatiale des Bénédictins de la Couture — l'église paroissiale étant alors en réparation, — Marie-Anne-Henriette Le Prince, née en la paroisse du Crucifix, le 11 mai 1742. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par l'abbé Geoffroy-Michel Maulny, curé de Notre-Dame de la Couture, cousin paternel de la mariée, en présence de nombreux parents, parmi lesquels nous remarquons, en effet, les noms de « messire Charles-Louis Le Prince, écuyer, seigneur de Beaufond, et Françoise Fouacier, son épouse; et de dame Louise-Antoinette Lucotte, épouse de messire Jacques Le Noir, écuyer, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, demeurant rue Saint-Honoré... » — M. Gauvain du Rancher, né à Brulon, le 5 novembre 1736, mourut au Mans, le 12 novembre 1811.

(2) Charles-Jean-Baptiste Le Prince de Beaufond, né le 7 mai 1766, mourut jeune. — Sa cousine, Marie-Jeanne Gauvain du Rancher, naquit au Mans le même jour et fut baptisée en l'église de Notre-Dame de la Couture.

Digitized by Google

naissance de la seconde, mon cher beau-frère ne put dissimuler sa peine de n'avoir pas un garçon, et il dit, avec un peu d'humeur, ces mots qui lui ont été répétés trop de fois depuis pour être oubliés : « Sapristi, encore une fille ! » Tant il y a qu'on s'habitue à tout, la troisième reçut un meilleur accueil. Il fallait bien durer, car l'année suivante, il en vint une quatrième et ce ne fut qu'à sa cinquième couche, que ma sœur eut un fils. Il vint au monde si faible qu'on fut obligé de le baptiser à la maison (1). Je fus chargé de cette cérémonie; quoique bien simple, elle m'embarrassa dans la crainte de me tromper. La joie de la naissance de ce fils aîné fut de courte durée; il succomba bientôt à la faiblesse de sa complexion. Sa mère a été dédommagée depuis; elle a eu deux autres garçons et, quelques années après, une nouvelle fille, en sorte qu'elle a élevé deux garçons et cinq filles.

Mme de Beaufond n'a eu que deux garçons; le troisième jour de sa seconde couche (2), elle fut attaquée d'une fièvre maligne dont elle pensa mourir. Mon père et ma mère étaient alors à Paris; ma mère fut marraine de ce second enfant. Elle contribua beaucoup, par ses soins multipliés, au rétablissement de sa belle-fille.

Ce fut pendant ce voyage de mes parents que mon frère Malessard épousa Mlle Darlus (3). C'était une vraie minia-

(1) Dans ses intéressants *Mémoires*, le chanoine Nepveu de la Manouillère enregistre, à la date du 13 mars 1772, la naissance de Louis-Geoffroy Gauvain du Rancher. Cet enfant ne vécut que trois mois ; il mourut en nourrice et fut inhumé, le 28 juin suivant, dans l'église de Saint-Pavin-des-Champs.

(2) Ce second fils naquit à Paris, le 21 mai 1767.

(3) Mlle Darlus, née en 1751, était fille de Pierre Darlus, écuyer, qui avait été échevin de Paris, en 1760. Elle était âgée d'environ dix-sept ans lorsqu'elle épousa, le 3 mai 1768, en l'église de Saint-Jean-en-Grève, Mathieu-Godefroy Le Prince de Malessard, né en la

Digitized by Google

ture, très-petite de taille, mais parfaitement proportionnée, jolie figure, traits réguliers, beaucoup de gaieté et d'enjouement, fine comme l'ombre, adroite comme les fées, pleine d'esprit, de grâce et de talent. Elle avait une voix charmante et si forte qu'on ne pouvait comprendre qu'il pût en sortir un si grand volume d'un si petit corps. Cette charmante femme est morte à la fleur de son âge, sans avoir eu aucun enfant. Elle a emporté avec elle l'estime et les regrets de tous ceux qui la connaissaient. En 1783, mon frère a épousé, en secondes noces, M^lle^ Bardou; elle ne lui a donné qu'un enfant, un garçon qui promettait beaucoup pour l'esprit; mais son physique très-délicat et une mauvaise constitution l'ont bientôt jeté dans un état de langueur à laquelle il a succombé à l'âge de douze ans. Je n'ai connu sa mère que de réputation et par correspondance; elle avait, suivant les divers rapports qui m'en ont été faits, beaucoup d'excellentes qualités et particulièrement un attachement unique et vraiment cordial pour son mari et sa famille. Les suites d'une échauffaison qu'elle avait gagnée à gouverner son fils l'ont conduite, peu de temps après, au tombeau.

A peu près à l'époque du premier mariage de Malessard, j'allai à Angers avec mon cousin Desportes, pour assister aux noces de son frère avec M^lle^ Allard (1). J'avais mené avec moi mon frère Clairsigny; il avait quinze à

---

paroisse du Crucifix, le 18 avril 1740. Elle mourut à Paris, le 19 avril 1780, à peine âgée de vingt-neuf ans. M. de Malessard se remaria à M^lle^ Bardou qu'il perdit, le 18 février 1799. — Malessard est une ancienne terre située près du Mans, paroisse de Savigné-l'Évêque.

(1) C'est le 6 novembre 1769 que Jacques-Louis-Jean Desportes de Linières avait épousé Perrine Allard, fille de Jean-François Allard, lieutenant-général de police et maire d'Angers.

Digitized by Google

seize ans ; il devint très-amoureux d'une cousine de la mariée, Mlle Le Gris de la Pommeraye (1). Ils étaient trop jeunes l'un et l'autre pour s'occuper alors de leurs amours comme d'une chose sérieuse ; cependant, mon frère eut vraiment de la peine à quitter sa petite amie qui, rien moins que jolie, mais bien faite, avait de l'esprit, de la tournure, de la gaieté et un excellent cœur. Il pleurait amèrement en partant d'Angers ; il craignait que sa Colette (elle se nomme Nicole) ne lui fît faux bon. Nous ne parvînmes, Desportes et moi, à le consoler, qu'en l'engageant à s'appliquer à lui-même cette vieille chanson :

« Non, non, Colette n'est point trompeuse,
« Elle m'a donné sa foi :
« Pourrait-elle être amoureuse
« D'un autre berger que moi ? »

En effet, lorsqu'ils eurent atteint l'âge convenable, leur mariage fut négocié sérieusement. Mon père alla à Angers pour faire la demande et régler les intérêts, et ils épousèrent au mois de septembre 1775 (2). J'allai à cette noce avec ma femme. La mariée nous donna, à l'un et à l'autre, dès les premiers jours, des marques d'amitié, de confiance et

(1) Nicole Le Gris de la Pommeraye était cousine de Perrine Allard, parce que la mère de celle-ci était née Le Gris.

(2) Julien-Charles Le Prince de Clairsigny, né en la paroisse du Crucifix, le 26 janvier 1752, était le plus jeune frère de Le Prince d'Ardenay. Il parvint à un âge fort avancé et mourut à Chassillé, le 13 mars 1832, après avoir eu une carrière des plus agitées. — L'année suivante, une nouvelle alliance vint encore resserrer les liens qui unissaient toutes ces familles. — Le 23 juillet 1776, Anne-Julienne Desportes de Linières — la cousine-germaine de M. de Clairsigny et la belle-sœur de Perrine Allard — épousa en l'église de Saint-Benoît du Mans, le frère de Mme de Clairsigny, Étienne-Nicolas Le Gris de la Pommeraye, né à Angers, le 15 juillet 1752.

Digitized by Google

d'attachement très-distingués ; nous y fûmes fort sensibles, et la liaison que nous formâmes alors a toujours subsisté jusqu'à présent sans aucune altération. Je ne m'étendrai pas davantage à présent sur ce mariage et ses suites dont j'aurai occasion de parler plus d'une fois dans les chapitres suivants de ces *Mémoires*. Je serai dans le même cas pour ceux de mes belles-sœurs, et je ne parlerai ici des alliances qu'elles ont contractées que pour remplir l'objet de ce chapitre en réunissant, dans le même tableau, l'abrégé historique de tous les mariages de mes frères et sœurs.

M^lle^ de Mécorbon n'avait que onze mois moins que ma femme; suivant les règles de l'égalité (1), elle aurait dû être

(1) Magdeleine-Charlotte-Françoise Godard d'Assé, dite M^lle^ de Mécorbon, était née en la paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré, le 28 novembre 1744. Elle avait donc accompli ses vingt-trois ans lorsqu'elle épousa en cette église, le 4 février 1768, René-Joseph Thébaudin, seigneur de la Rozelle, son cousin du quatrième au cinquième degré. La bénédiction nuptiale leur fut donnée à une heure du matin, par Charles-Jean Chesneau de la Drourie, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour et cousin du marié. — On connaît la famille Thébaudin dès le XVI^e^ siècle, depuis Jean Thébaudin qui demeurait en la paroisse de Loué, vers 1550. Son petit-fils, Dominique Thébaudin, seigneur de Bordigné, en Bernay, vint exercer au Mans la profession d'avocat au Siége Présidial. C'est du mariage de son fils Pierre-Dominique Thébaudin de Bordigné avec Marie-Françoise Robelot que naquit à Saint-Pierre-le-Réitéré, le 15 février 1718, René-Joseph Thébaudin de la Rozelle. Dès l'année 1745, il avait été pourvu d'un office de lieutenant-particulier en la Sénéchaussée et Siége Présidial du Mans ; il mourut en cette ville, le 26 mai 1786, âgé d'environ soixante-huit ans. — D'anciennes relations unissaient, depuis longtemps, ces deux familles. Presque un siècle auparavant — le 14 octobre 1682 — M^e^ Dominique Thébaudin de Bordigné, avocat au Siége Présidial du Mans, présentait au baptême, comme parrain, la fille de son confrère, Pierre Godard d'Assé, baptisée en l'église de Saint-Nicolas.

Digitized by Google

mariée un an au plus tard après elle, mais la Providence ne l'avait pas ainsi ordonné. Sa santé délicate détermina d'abord ses parents à ne se pas presser de la pourvoir; elle eut ensuite une fièvre maligne dont la convalescence fut très-longue. Lorsqu'elle fut rétablie, à ses cheveux près qu'elle avait perdus dans sa maladie, il se présenta un homme d'un certain âge, riche et de bonne famille; il fut agréé, les conventions étaient faites, on avait commencé les préparatifs et spécialement ma belle-sœur s'était procuré une chevelure factice; mais il était décidé qu'elle n'épouserait point en perruque. Des craintes sur la santé du prétendu firent rompre les engagements pris avec lui. Lorsque ses cheveux eurent pris toute leur croissance, elle fut enfin mariée au gré de ses désirs avec M. Thébaudin de la Rozelle, lieutenant particulier en la Sénéchaussée et Siége Présidial du Mans. Il avait au moins vingt à vingt-deux ans de plus que sa femme, mais son embonpoint et la fraîcheur de son teint et de son visage le faisaient paraître beaucoup plus jeune qu'il ne l'était effectivement.

M. de la Rozelle portait, sur une taille moyenne, une figure régulière et très-agréable; il était né fort, son éducation et sa vie rien moins que délicate l'avaient rendu très-robuste. Tout entier à son état, il ne connaissait que ses devoirs et ne prenait ou ne goûtait, pour ainsi dire, aucun des plaisirs de la société. Très-dur à lui-même, au point que ses alentours s'en ressentaient quelquefois, un peu minutieux et trop attaché à ses intérêts, tels sont les seuls défauts qu'on peut reprocher à sa mémoire; au surplus, excellent magistrat, juge intègre, ferme et fortement attaché aux principes; tout son temps était partagé entre les travaux du cabinet et l'exercice des fonctions de sa charge, très-multipliées pendant la longue vacance de l'office de lieutenant-général. Dans le temps du Parlement

Digitized by Google

Maupeou, sa fermeté lui valut un *veniat* de la part du chancelier et un petit exil à quelques lieues de Paris.

Il s'écoula au moins deux ans entre le mariage de Mme de La Rozelle et celui de Mlle des Haies (1); il fut néanmoins question successivement de divers partis tous très-honnêtes, mais convenant plus ou moins; il y avait des si, des mais, des quoi et que dirai-je ? Toujours des difficultés et des embarras au grand déplaisir de la petite sœur qui commençait à s'ennuyer d'être seule. Enfin, l'époque marquée dans le livre des destins arriva. M. Le Febvre, de Mareil, vint la demander pour son fils unique récemment pourvu d'une charge de conseiller au Présidial. La famille et la fortune du jeune magistrat étaient connues, sa personne plut à la demoiselle et à ses parents; tout fut bientôt d'accord. Le prétendu et sa famille montrèrent tant d'empressement de terminer cette affaire qu'il fallut obtenir des dispenses de temps, au moyen de quoi le mariage se fit dans l'avent de l'année 1770.

M. Le Febvre n'était ni beau ni joli, à beaucoup près, mais il avait toutes les qualités essentielles, un cœur excellent, un bon esprit, gai et aimable en société et très-appliqué à son état; il a toujours exactement rempli ses devoirs de chrétien, de magistrat, de mari, de père, de fils, de parent et d'ami en homme vraiment pénétré de ses obligations envers la religion, sa femme, ses enfants, ses parents et tous ceux avec lesquels il avait quelques liaisons d'affaire ou d'amitié.

(1) Julie-Catherine Godard d'Assé, appelée Mlle des Haies, était née paroisse du Petit-Saint-Pierre, le 2 janvier 1748; elle épousa, en cette église, le 17 décembre 1770, Pierre-François Le Febvre du Breuil, conseiller au Siége Présidial du Mans, qui était fils de Louis Le Febvre, seigneur du Breuil, officier du duc d'Orléans, et de Perrine-Renée Le Plat.

Digitized by Google

M. et Mme d'Assé, qui n'ont point eu d'enfants de leurs deux filles aînées, ont été bien dédommagés par la dernière. Mme Le Febvre, pendant douze ans de mariage, a eu sept enfants et deux fausses couches, et elle a élevé trois garçons et une fille. En outre de ce grand nombre d'enfants, elle a eu la petite vérole qui a fait grand tort à sa jolie figure ; mais, ce petit dommage a été amplement compensé par le développement des plus rares qualités et des plus heureuses dispositions.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE X

Voyages à Forbonnais, à Caen, à la Délivrande et à Ardenay. — Mort de M. de Froullay

M. de Forbonnais passait ordinairement les vacances à sa terre ; le voyage qu'il y avait fait au printemps de 1764 et le dérangement de sa santé l'empêchèrent d'y revenir dans l'automne de la même année, ce qui nous obligea de remettre à la suivante l'exécution de notre projet d'aller passer quelque temps dans cet agréable séjour.

La terre de Forbonnais est située dans la paroisse de Champaissant, à un quart de lieue de Saint-Cosme et de la route de Paris qu'on voit des appartements. On arrive par un bois agréablement percé ; la principale allée sert d'avenue et conduit jusqu'à l'avant-cour. Le bâtiment n'a rien de beau à l'extérieur, il n'est même pas régulier ; mais la distribution à l'intérieur est un vrai chef-d'œuvre par la multiplicité des agréments et des commodités que l'industrieux propriétaire a su se procurer en tirant un parti unique de son terrain. Le jardin est grand, bien distribué et entouré, ainsi que la cour, de douves remplies d'eau vive. Ce charmant manoir est entouré de prairies considérables ; elles sont séparées par des levées et des terrasses ; ce sont autant de promenades qui conduisent, l'une au grand bois et les autres à deux taillis. Ces trois bois et celui par lequel on arrive se trouvent

Digitized by Google

heureusement placés, chacun à un angle d'un grand carré au milieu duquel est l'habitation.

Aux agréments du local se joignaient ceux d'une excellente société, peu nombreuse, mais toujours bien choisie ; elle était habituellement composée d'une partie de la famille de M. de Forbonnais et d'un certain nombre de ses amis, des hommes instruits, des femmes aimables et très-intéressantes. Il eût été difficile de s'ennuyer ou de ne se pas plaire en si beau lieu et si bonne compagnie. Le maître de la maison, toujours empressé à procurer de nouveaux plaisirs à ses hôtes, savait les varier de la manière la plus ingénieuse et, dans les intervalles des récréations ou des promenades, il intéressait et captivait tout son monde par le récit des anecdotes les plus curieuses et par des dissertations savantes, mais toujours à portée des moins habiles, sur plusieurs objets très-importants.

La première éducation de M. de Forbonnais n'avait rien eu d'extraordinaire ; né avec d'heureuses dispositions, il fit de bonnes études sans montrer la supériorité de talents qui l'a si fort distingué depuis ; lorsqu'il eut secoué la poussière du collége, entraîné par un penchant irrésistible, il s'adonna tout entier à l'étude ; un travail assidu et divers voyages, tant en France qu'à l'étranger, développèrent le germe précieux de ses connaissances ; le public ne tarda pas à en goûter les fruits. Il fit imprimer plusieurs ouvrages, tous marqués au bon coin, notamment ses *Considérations sur les finances*, qui fixèrent sa réputation dans la république des lettres. Il fut nommé inspecteur général des Monnaies de France et conseiller d'honneur à la Cour des Monnaies de Paris. Il a possédé aussi, pendant quelques années, un office de conseiller au Parlement de Metz. En 1759, il avait été premier commis des finances sous le fameux Silhouette, contrôleur général ; il prédit la disgrâce de ce ministre et se retira à temps ; il eût été bien

Digitized by Google

en état de remplir cette place importante ; il avait les connaissances et qualités nécessaires pour faire un bon ministre des finances, mais il n'avait aucune de celles qu'exige l'art mensonger des courtisans ; trop franc, trop vrai et trop sage pour s'assujettir à la bassesse et aux détours d'une vile adulation.

M. de Forbonnais a resté garçon jusqu'à l'âge de soixante ans ou environ ; il a pris alors une aimable compagne, M^lle^ Roy de Chaumont. Dès lors, il a quitté Paris et renoncé aux grandes affaires (1) ; il s'est retiré à sa terre où il jouit tranquillement, avec sa chère moitié, des douceurs du ménage et des plaisirs vrais et purs de la campagne.

J'avais fait seul le voyage de Guibray en 1765, je m'étais dérobé aux suites des fêtes de la noce de ma sœur ; je m'en étais procuré une plus dans mon goût en dirigeant ma route par Lucé où je passai des moments bien courts, mais bien délicieux, avec les parents de ma femme. L'année suivante, elle désira exécuter la partie que nous avions faite d'aller voir la ville de Caen et la mer. Elle proposa à ses parents de lui confier M^lle^ de Mécorbon ; ils y consentirent de bonne grâce. La jeune personne, qui n'avait jamais fait un si grand voyage, fut très-flattée de la proposition. Nous allâmes en voiture. Nous nous rendi-

(1) A ces détails intéressants, mais trop incomplets et trop brefs, nous voudrions pouvoir ajouter ici une plus longue notice sur ce personnage qui fut un des manceaux les plus distingués du dernier siècle. François Véron de Forbonnais était né au Mans, paroisse de Saint-Nicolas, le 3 octobre 1722, du mariage de François-Louis Véron du Verger et de Anne Plumard. Il mourut à Paris, le III^e^ jour complémentaire de l'an VIII (20 septembre 1800), — et non 1820, comme le dit, par erreur, Narcisse Desportes, dans sa *Bibliographie du Maine*, p. 501.

Digitized by Google

mes d'abord à la foire dont le mouvement et les curiosités intéressèrent ma belle-sœur. Lorsque mes affaires furent finies, nous prîmes la route de Caen où nous arrivâmes le soir. Nous logeâmes sur la place, agréablement plantée et entourée de beaux bâtiments très-réguliers. Le lendemain, nous vîmes les casernes, le Mail, les rues vastes et toutes tirées au cordeau, l'église de Saint-Pierre, qui est la principale, les deux abbayes, le magasin à sel dont les murs sont d'une épaisseur prodigieuse, et le port dans lequel il y avait plusieurs vaisseaux marchands qui montent avec la marée. Nous entrâmes dans un vaisseau hollandais ; le capitaine nous reçut très-bien et nous fit voir, avec beaucoup de complaisance, ce qu'il y avait de plus curieux dans son bâtiment. J'admirai surtout l'ordre, l'arrangement merveilleux et l'extrême propreté qui régnaient dans toutes les parties de ce vaisseau.

Le jour suivant, nous allâmes à Notre-Dame de la Délivrande et de là au bord de la mer ; nous vîmes avec un plaisir mêlé d'admiration le spectacle imposant et magnifique de ce vaste et terrible élément dont les flots, toujours réglés dans leur cours, vont et reviennent exactement aux mêmes heures, sans jamais passer les bornes qui leur ont été prescrites. Nous nous promenâmes assez longtemps sur la plage d'où nous vîmes distinctement le Hâvre et Honfleur, et reconnûmes, dans le lointain, quelques vaisseaux en pleine mer. Nous fîmes une petite collection des plus jolis coquillages, nous goûtâmes l'eau de la mer, mais nous refusâmes constamment d'aller dessus, malgré les vives instances des pêcheurs ; ils nous assuraient, sur leurs grands dieux, par saint Nicolas et sainte Barbe, leurs patrons, qu'il n'y avait aucun danger. La crainte d'un coup de vent ou de quelque événement imprévu nous décida à ne pas nous exposer.

Le petit village de la Délivrande était fameux par la

Digitized by Google

chapelle dont la réputation attirait un concours presque continuel de pèlerins ; ils venaient, la plupart, de très-loin, tous, avec la plus grande confiance, demander à Dieu différentes grâces par l'intercession de la sainte Vierge, patronne de ce lieu. Plusieurs y faisaient leurs dévotions, aucun ne manquait d'assister à la sainte messe, de charger les prêtres d'en célébrer au moins une à son intention, et de faire bénir quelques chapelets pour les emporter dans son pays. Nous fûmes vraiment édifiés de toutes les marques de piété que nous vîmes dans cette église. En rentrant à l'auberge, la petite sœur nous donna à deviner le sujet particulier et l'intention spéciale des prières qu'elle venait de faire ; comme elle était fort pieuse, nous crûmes d'abord qu'elle avait demandé à Dieu la grâce de se corriger de ses petits défauts ou d'acquérir quelque vertu. « Peut-être, dîmes-nous ensuite, est-ce un bon mari que tu désirerais ? » — Elle sourit, mais, « ce n'est point tout cela, dit-elle ; il y a deux ans et demi que vous me faites attendre le plaisir d'être tante, j'ai prié le bon Dieu, de tout mon cœur, de me donner une jolie nièce aussi aimable que ses parents. » — Quoique sa prière eût été sincèrement faite, avec toute la ferveur dont elle était capable, elle n'a point été exaucée. C'est la seule satisfaction qui ait manqué à notre bonheur ; nous l'avons désirée longtemps, c'était le vœu de la nature. Dieu n'a pas permis l'effet, et nous devons croire qu'en nous privant du plaisir d'avoir des enfants, il l'a fait dans des vues de miséricorde, pour nous épargner bien des peines inséparables de la paternité.

Le temps des vendanges est celui des plus grandes réjouissances. Nous allions, tous les ans, passer huit ou quinze jours à Clairsigny pour faire cette récolte et profiter des derniers plaisirs de la campagne. Comme ce joli lieu est peu éloigné de la ville, nous y avions, tous les

Digitized by Google

jours, bon nombre de nos parents et amis à dîner et à souper, et nous passions les journées les plus délicieuses. En 1766, mon père, qui était allé voir son frère à La Roche (1), ne put se rendre à l'ouverture de sa vendange; il n'arriva que le lendemain. A peine fut-il descendu de cheval qu'il m'appela en particulier. Il me fit part du marché qu'il venait de conclure avec M. de Sémonville (2) de la terre d'Ardenay. Mon père la convoitait depuis plusieurs années, à raison de ses agréments et du plaisir d'être voisin de campagne de son frère, auquel il était très-sincèrement attaché. M. d'Amigné n'avait pas peu contribué à cette acquisition. Toutes les conditions que mon père eut la complaisance de m'expliquer furent consignées dans un acte sous seing privé, et il fut convenu qu'il se rendrait à Paris, dans le courant de l'hiver, pour consommer cette opération par un acte devant notaire. En effet, il partit vers la fin de novembre. M. de Sémonville, n'ayant pas chez lui, tous les titres et papiers nécessaires à la rédaction de l'acte de vendition, je fus chargé d'en aller faire le tri à Ardenay. Je fis ce petit voyage dans les derniers jours de décembre ; il faisait très-froid et mauvais temps;

(1) La terre de la Roche est située entre le Breil et Nuillé-le-Jalais, à cinq lieues du Mans environ. Après la mort de M. Le Prince d'Amigné, cette propriété passa à sa fille, Henriette Le Prince, qui la vendit ensuite, vers 1780, à Noël-Pierre Drugeon, marchand teinturier, demeurant au Mans, près le Pont-Saint-Jean.

(2) Après avoir appartenu aux maisons de Lenfernat et Le Vasseur, la terre seigneuriale d'Ardenay était entrée, au commencement du XVIII^e^ siècle, dans la famille Huguet de Sémonville, par le mariage de Elisabeth Le Vasseur avec le chevalier François Huguet de Sémonville. Leur postérité en conserva la possession jusqu'au jour où Charles-François Huguet de Sémonville, conseiller au Parlement de Paris, la vendit à J.-B.-J. Le Prince.

Digitized by Google

cependant, j'étais flatté de voir, au moins en gros, cette importante acquisition. Je remarquai beaucoup de beautés et de défauts, mais je vis en même temps tous les moyens et les ressources d'augmenter les uns et de corriger les autres. Il n'y a que ceux qui ont connu Ardenay du temps de M. de Sémonville qui peuvent bien juger de la différence et apprécier les changements et les ouvrages considérables qui ont occupé presque totalement mon père pendant quinze ans environ qu'il a joui de cette terre. Le bâtiment des deux pavillons neufs, la formation de l'avant-cour, quelques percées dans le bois, les salles et le bosquet à l'entrée, la grande sapinière qui a prolongé l'avenue de face, le jardin absolument reformé et ingénieusement divisé en parterre et potager, le point de vue de la route d'Orléans et la pièce d'eau qui se trouve au bord de la route, une quantité presque innombrable d'arbres de toute espèce plantés en massifs, allées ou quinconces, tels sont les principaux ouvrages par lesquels mon père a multiplié les agréments de sa terre et préparé une augmentation réelle de valeur et de revenu, en faisant, d'ailleurs, défricher et semer en blés ou en bois, des portions considérables de terrain inculte jusqu'alors.

M. de Sémonville, en vendant sa terre, s'était réservé la faculté d'y venir passer un certain temps chaque année; il n'en usa pas longtemps. Il ne tarda pas à sentir combien il est différent de n'être plus le maître. Le dépouillement de sa propriété lui fit voir sous un point de vue tout autre ces mêmes lieux qui avaient fait si longtemps ses délices; il n'y renonça pas cependant sans regrets. Nous n'eûmes que celui de la perte de sa société. Il était poli, honnête, affable, prévenant et d'un excellent cœur; au surplus, mon père fut fort aise d'avoir la jouissance libre et entière de son acquisition.

M. de Froullay, évêque du Mans, mourut au mois de

Digitized by Google

janvier 1767 (1); on lui fit de magnifiques obsèques. Son corps fut embaumé et revêtu de ses habits pontificaux (2). Après avoir été exposé pendant quelques jours dans la chapelle de son palais, il fut porté par toute la ville, sur les épaules de plusieurs prêtres, et inhumé dans le chœur de la cathédrale. Sur la demande des administrateurs de l'Hôpital, son cœur y fut transporté solennellement et déposé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu qu'il avait fait bâtir. C'est à lui qu'on doit l'établissement du séminaire Saint-Charles destiné à servir de retraite aux anciens prêtres, et de celui de Domfront pour l'éducation des jeunes ecclésiastiques du bas-Maine. Ce prélat possédait, dans un degré supérieur, toutes les qualités nécessaires à un bon et sage gouvernement. On n'a connu qu'après sa mort un grand nombre de traits signalés de sa bonté, de sa prudence et de sa générosité.

(1) Charles-Louis de Froullay, né en 1686, avait été pourvu de l'Evêché du Mans, en 1723; il mourut en cette ville, le 31 janvier 1767, âgé d'environ quatre-vingts ans.

(2) Dans ses *Mémoires*, le chanoine Nepveu de la Manouillère donne d'intéressants détails sur ces funérailles et les différentes cérémonies qui furent célébrées au Mans à cette occasion (t. I, p. 53-60).

Digitized by Google

CHAPITRE XI

Voyage en Suisse et en Allemagne

Beaufond, voulant faire un voyage en Suisse, pour ses affaires, me proposa la partie. Je l'acceptai volontiers. Je désirais, depuis longtemps, trouver une occasion favorable de connaître quelques-unes des principales villes de France et des états voisins de ce royaume. Je pensais bien, d'ailleurs, que je pourrais tirer parti de ce voyage pour le débouché de notre manufacture. M. du Rancher, mon beau-frère, qui n'était retenu par aucune occupation, ne demanda pas mieux que de nous accompagner. Je partis du Mans avec lui, le 2 mai 1767, dans une chaise de la messagerie. Nous arrivâmes le 5 à Paris, nous y demeurâmes jusqu'au 12, jour auquel nous prîmes la poste avec Beaufond, pour nous rendre d'abord à Lyon où nous n'arrivâmes que le 21, ayant le double but de satisfaire notre curiosité et de faire quelques connaissances utiles à nos affaires. Nous séjournâmes plus ou moins longtemps dans les lieux qui nous offraient quelque intérêt.

Nous vîmes, en passant, la villa, le château et la superbe forêt de Fontainebleau.

Nous logeâmes à Sens, chez M. Fouacier, beau-père de Beaufond; il nous reçut, ainsi que sa femme, avec les plus grandes marques d'amitié. On nous fit remarquer, dans l'église métropolitaine, la chaire dans laquelle saint Bernard a prêché et soutenu des controverses contre le fameux Abailard. Le principal commerce de Sens consiste

Digitized by Google

en une manufacture de velours de coton; toutes les rues sont arrosées par un ruisseau que fournit la Vanne; on augmente et on diminue à volonté le volume de ce ruisseau qui couvre toute la superficie des rues lorsqu'on veut les nettoyer; l'eau de ce ruisseau, belle et claire, a la même qualité que celle des Gobelins pour la teinture.

De Sens, nous nous rendîmes par Auxerre à Dijon, ville capitale de la Bourgogne..... (1)

..... Nous partîmes, le 17 juillet, de Soissons, et arrivâmes le même jour à Paris où nous restâmes, mon beau-frère et moi, jusqu'au 31, et nous nous rendîmes au Mans, le 1er août, après trois mois entiers d'absence bien longue pour tous. Notre famille nous attendait avec empressement; elle nous reçut avec les plus grandes démonstrations de joie et d'amitié; nous y répondîmes par la plus vive expression de nos sentiments. Le jour de notre arrivée et les suivants furent de vrais jours de fête; à peine pouvions-nous suffire aux nombreuses félicitations de nos connaissances. Nous avions apporté différentes emplettes et cadeaux que nous distribuâmes; on trouva le tout de bon goût et bien choisi. Tout le monde nous en faisait les compliments les plus flatteurs et se promettait de nous charger de ses commissions lorsque nous retournerions en voyage. J'étais bien satisfait de celui que je venais de faire, je n'avais eu que les petits désagréments inévitables dans une si longue route (elle était au moins de six cents lieues);

(1) Le caractère exclusivement local que ces *Mémoires* doivent conserver m'autorise à quitter ici notre auteur et à ne pas le suivre dans son voyage à travers la France et l'étranger. Les observations qu'il enregistre n'offrant, du reste, rien de particulièrement neuf ni intéressant, les lecteurs n'ont rien à regretter dans cette suppression. Après avoir laissé Le Prince d'Ardenay à Dijon, nous reprenons son récit interrompu, au moment où il rentre à Paris par Soissons.

Digitized by Google

pendant tout ce temps, je n'avais pas éprouvé la moindre incommodité.

Je trouvai ma femme très-bien portante. Oh ! comme je l'embrassai de bon cœur ! Que j'eus de joie de recevoir ses tendres caresses ! Que de protestations et d'assurances mutuelles de tendresse, d'affection et d'attachement ! Combien de choses nous nous dîmes dans les premiers instants de notre réunion ! Nous avions établi, pendant notre voyage, une correspondance exacte; je lui donnais avec soin et toujours d'avance la note de notre itinéraire; par ce moyen, j'étais sûr de recevoir de ses nouvelles dans chacune des principales villes où nous passions et je ne manquais jamais de lui écrire, de toutes les villes où nous nous arrêtions.

Ma femme avait profité de mon absence pour faire deux voyages. Elle alla d'abord à Angers, avec M. de Tournay, qui menait sa femme (1), pour voir l'abbé de La Brosse, qui procura à M^me^ Le Prince toutes sortes de plaisirs et les plus agréables connaissances. Elle accompagna ensuite

(1) Le 9 juin 1760, la cousine-germaine de Le Prince d'Ardenay, Marie-Madeleine-Charlotte Chesneau, née en 1735, du mariage de Mathieu-Guy Chesneau des Portes, conseiller au Siége Présidial, et de Magdeleine Le Prince, avait épousé, en l'église de Saint-Ouen-des-Fossés, Louis Joubert, qui était alors receveur des décimes du diocèse du Mans. Devenue veuve trois ans après, elle s'était remariée, le 16 février 1767, à Jean-Baptiste-François-Joachim Nioche, qui était venu s'établir au Mans, vers 1760, comme inspecteur du commerce et des manufactures. La terre de Tournay, dont il prit le nom, est située en la paroisse de Teloché, non loin d'Ardenay. Né à Saint-Jean-d'Angély en 1736, M. de Tournay mourut au Mans en 1816. Son frère, François-Alexis-Jérôme Nioche de la Brosse, était chanoine de l'Église Saint-Maurice d'Angers, qui avait autrefois des relations d'intime confraternité avec le Chapitre de Saint-Julien du Mans.

Digitized by Google

Mme Gauvain à Brulon, elle s'y amusa beaucoup et profita de la proximité pour aller passer quelques jours chez M. de Linières, à la forge de Moncor (1), dont les différents ouvrages intéressèrent beaucoup sa curiosité.

(1) La forge de Moncor, qui appartenait alors à la famille Desportes, se trouve en la paroisse de Chammes, près Sainte-Suzanne (Mayenne).

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Diverses parties de campagne

En passant à Paris pour mon grand voyage, et à mon retour, je vis plusieurs fois M. de Grimaldi qui venait d'être nommé évêque du Mans (1). Je lui présentai mes hommages comme à mon premier pasteur, en l'assurant de l'empressement de mes compatriotes à le recevoir. Lors de mon départ, je lui offris mes services; il me chargea de quelques commissions et il m'annonça qu'il comptait se rendre au Mans pour l'Assomption. Il y arriva, en effet, quelques jours auparavant, et officia pontificalement, pour la première fois, le jour de cette fête. Je profitai de cette première connaissance pour ménager, par quelques liaisons, ses bontés et son amitié. Cet aimable prélat, grand, bien fait, portait, sous un teint un peu basané, une figure ouverte et agréable; ses beaux grands yeux, singulièrement expressifs, annonçaient la vivacité de son

(1) Louis-André de Grimaldi, de la maison des princes de Monaco, né en Provence, au mois de décembre 1736, était précédemment vicaire-général de Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen. La nouvelle, de sa nomination comme évêque du Mans parvint en cette ville, le 24 avril 1767. Il y arriva le 8 août suivant. En 1779, le roi Louis XVI le transféra au siége de Noyon qui lui donnait la qualité de pair de France et l'entrée au Parlement de Paris. — A la Révolution, M. de Grimaldi ne voulut prêter aucun des serments schismatiques. Il émigra, passa en Angleterre et mourut à Londres, en 1808.

Digitized by Google

esprit et la bonté de son âme. Plein de talents et de goût pour les sciences et les arts, il était très-instruit des devoirs de son état; naturellement gai et enjoué, il ne redoutait rien tant que la représentation et l'évitait le plus qu'il pouvait sans manquer à ce qu'il devait à sa place; mais il exerçait ses fonctions et faisait toutes les cérémonies avec une noble décence et la plus grande dignité.

La seconde année de son épiscopat, il résolut de visiter son diocèse et de donner la confirmation dans tous les cantons; la longue vieillesse et les infirmités de son prédécesseur l'avaient empêché, depuis bien des années, de remplir cette fonction essentielle de son ministère. M. de Grimaldi me fit demander, dans l'absence de mon père, la permission de rassembler à Ardenay les paroisses circonvoisines. Je lui offris un logement pour lui et les vicaires généraux qui l'accompagnaient. C'était en carême, il faisait un froid très-piquant. Mgr l'Evêque vint coucher à Ardenay, la veille de la cérémonie et le surlendemain, depuis huit heures du matin jusqu'à une heure après midi, il confirma environ quatre mille personnes rangées dans la cour et l'avenue. Chaque paroisse était arrivée processionnellement, en chantant les prières analogues à la circonstance. Malgré la rigueur de la saison, le spectacle et l'objet de ce grand rassemblement étaient faits pour intéresser toutes les âmes sensibles. On pouvait le comparer, en quelque sorte, à la multitude nourrie par Jésus-Christ dans le désert.

C'est à M. de Grimaldi, c'est à ses soins, à son bon goût et à son zèle pour l'ornement de la maison du Seigneur, qu'est due la belle et noble décoration du chœur de la cathédrale (1) dans laquelle il établit un nouveau

(1) Voilà une opinion qui était alors presque générale et qui trouverait aujourd'hui peu d'approbateurs. Les décorations et embellis-

Digitized by Google

cérémonial pour la décence et la majesté du culte.

Avant de prendre possession de l'évêché de Noyon auquel il a été transféré, il me donna une preuve de son amitié que je ne puis jamais oublier. Sur ma recommandation, il sollicita et obtint de l'évêque d'Angers, en qualité d'abbé de Saint-Aubin, la nomination de l'abbé Boyère à la cure de Saint-Pierre-l'Enterré. En m'annonçant cette nouvelle, de la manière la plus gracieuse, il me marqua combien il était flatté d'avoir contribué à placer un bon sujet dont il connaissait tout le mérite; de mon côté, je fus bien satisfait d'avoir une si heureuse occasion de reconnaître les services importants que m'avait rendus mon précepteur dans ma jeunesse.

Le concert, établi quelque temps avant mon mariage, avait cessé; le goût de la musique ayant repris au Mans plus fort que jamais, il s'en forma un nouveau. Quelques amateurs, qui désiraient ce rétablissement, firent le projet d'une Société de musique qui fut bientôt composée de plus de soixante membres. Je fus nommé directeur. La Société arrêta un règlement pour l'ordre et la police de ses concerts; elle loua une salle qu'elle fit décorer avec goût et simplicité. Outre les musiciens de profession qui étaient payés, nous avions plusieurs amateurs qui jouaient de divers instruments. Plusieurs dames et demoiselles voulurent bien en augmenter le nombre; elles chantaient tou-

---

sements ordonnés par M. de Grimaldi pouvaient être fort appréciés à cette époque; mais ils se ressentaient trop du mauvais goût du temps, et nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur ce qu'il y avait de défectueux et de regrettable dans l'ensemble de ces travaux. Le XVIIIe siècle, avec la frivolité, la légèreté qui le caractérisaient, était trop éloigné de l'esprit grave, sévère du moyen âge, pour comprendre et apprécier exactement les œuvres et le style de cette grande époque.

Digitized by Google

tes, et quelques-unes touchaient l'orgue ou le forté-piano, pinçaient la harpe et la guitare, etc. La voix de ma femme fut mise aussi à contribution. Après avoir refusé, quelque temps, par modestie et timidité, de paraître en public, elle céda aux instances de la Société et, pendant deux ou trois ans, elle a eu la complaisance de chanter presque à tous les concerts. Ils étaient toujours variés par le choix des meilleures pièces pour les instruments et pour le chant des plus beaux morceaux des opéras sérieux et comiques.

Tant que cet établissement a duré, il nous a procuré, avec les agréments de la musique, ceux d'une société agréable et intéressante. Le concert et la répétition occupaient régulièrement deux soirées par semaine, et dès qu'un concert était fini, on s'occupait des moyens de rendre celui qui devait suivre aussi ou plus intéressant. Hommes, femmes, amateurs et musiciens, tout le monde s'empressait de concourir, chacun pour sa partie. Le goût de la jeunesse de l'un et l'autre sexe se formait sensiblement. Les amateurs et les maîtres se piquaient de la plus noble émulation; enfin, nous commencions à goûter les fruits de nos travaux et à espérer les plus heureux succès lorsque la salle de spectacle fut établie. (1) Dès ce moment,

(1) Jusqu'au moment où nous transportent ces *Mémoires*, la ville du Mans ne possédait d'autre salle de spectacle qu'un vaste appartement disposé, à cet effet, dans la maison Barreau de la Touche, au numéro 55 de la Grande-Rue (ancien numéro de ville 341). Tout au plus, trois cents personnes pouvaient-elles y prendre place. Le mouvement qui portait les contemporains de Le Prince d'Ardenay à rechercher les spectacles, les représentations et fêtes mondaines ne pouvait laisser plus longtemps les choses en cet état. Le premier, son cousin-germain Chesneau des Portes, conseiller au Siége Présidial, prit l'initiative d'une fondation spéciale. En 1775, il orga-

Digitized by Google

le concert commença à tomber peu à peu, et l'année suivante, les abonnés réduits à un très-petit nombre, furent obligés d'y renoncer. On voulut essayer de le rétablir, quelques années après; d'autres circonstances l'empêchèrent encore de subsister longtemps.

Dès que mon père fut libre possesseur d'Ardenay, il porta tous ses soins à l'embellissement et à la décoration de sa terre; il y passait une grande partie de l'année. Si son absence me gênait quelquefois, en multipliant mes occupations pour le commerce, j'avais aussi plus d'occasions de me dissiper en faisant d'assez fréquents voyages à Ardenay. J'y allais d'autant plus souvent que ma femme, qui m'accompagnait toujours, n'avait guère besoin, ainsi que moi, de chevaux ni de voitures. Nous avions contracté l'heureuse habitude de promenades assez longues dans

---

nisa une association d'actionnaires pour construire une salle de spectacle et fut chargé de diriger cette entreprise avec trois autres commissaires, le marquis de Vennevelles, Le Riche de Vandy, directeur général des fermes, et Richard de Fondville, receveur général des tailles. Dans une délibération prise le 27 avril 1775, le conseil de l'Hôtel-de-Ville du Mans s'empressa d'accorder un avis favorable à cette fondation qui fut autorisée légalement par lettres-patentes du 20 mai 1775. On construisit alors avec activité cet édifice qui existe encore à l'angle des rues de la Comédie et des Filles-Dieu, sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Nicolas. — Si les amateurs de spectacles et de plaisirs trouvèrent satisfaction dans l'exécution de ce projet, l'Eglise y découvrit une nouvelle cause d'inquiétude et de crainte. Sa sollicitude ne tarda pas à se manifester et, sur la pétition adressée à l'évêque du Mans par le curé de Saint-Nicolas, l'officialité diocésaine décidait, le 29 mai 1777, que le parcours ordinaire de la procession du Saint-Sacrement en cette paroisse serait modifié afin d'éviter de passer devant ce lieu tout au moins profane. — Voir les pièces que j'ai publiées à ce sujet, dans la *Semaine du Fidèle*, 23 juin 1867, t. V, p. 473-476.

Digitized by Google

les environs de la ville : il ne se passait pas de semaines, dans la belle saison, que nous ne fissions au moins deux tournées, les moindres d'une demi-lieue, souvent d'une et deux lieues et plus, avec un ou deux de nos bons amis qui aimaient comme nous ce genre d'exercice si utile à la santé et bien plus agréable que toutes les parties de jeu de cartes. Ayant ainsi fait notre apprentissage, dans l'art de marcher à pied, nous regardions comme une bagatelle de faire, par cette voie, le voyage d'Ardenay. Lorsque j'avais deux ou trois jours libres, je réunissais deux ou trois compagnons et nous partions gaiement, chacun un bâton à la main, notre petit nécessaire dans nos poches ; un domestique portait la provision pour faire halte à moitié chemin. Là, assis à l'ombre d'un arbre touffu ou sur le bord d'un clair ruisseau, nous nous reposions et réparions nos forces avec un léger repas toujours assaisonné du meilleur appétit. Lorsque nous avions quelques femmes de notre société qui ne marchaient pas aussi bien que la mienne, nous prenions un cheval de bagage qui portait, tour à tour, ceux qui étaient le moins en état de soutenir la fatigue.

M. Champion, médecin, notre bon et ancien ami (1), qui

(1) Le docteur Pierre-René Champion était né en la paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré, le 10 juillet 1699, du mariage de Adrien Champion, docteur en médecine, et de Renée Le Plat de Quincé. Après avoir terminé ses études, il revint au Mans continuer la profession de son père et se fixa dans la Grande-Rue, au numéro de ville 461, non loin de la demeure de la famille Godard d'Assé. Il avait un frère, Jean-Baptiste Champion, chanoine de Saint-Pierre-de la Cour, qui fut conseiller au Siége Présidial du Mans depuis 1746 jusqu'à sa mort en 1777. — Le docteur Champion, quoiqu'il touchât au terme de sa carrière, put encore donner ses soins à Mme de la Rozelle, dans la dernière maladie qui enleva cette jeune femme au commencement de l'année 1773 ; il mourut quelques mois

Digitized by Google

était habituellement de nos promenades dans les environs de la ville, faisait aussi quelquefois avec nous le voyage d'Ardenay ou venait nous y joindre lorsque, dans l'automne, nous y faisions un plus long séjour.

Un certain samedi, veille de la Trinité, M. Champion resta à dîner avec nous; le P. Alain, bénédictin, ami intime de mon père, y vint aussi pour savoir de ses nouvelles. La conversation s'engagea sur les travaux d'Ardenay. Ma mère, instruite des projets de son mari pour une distribution qu'elle n'approuvait pas, témoigna le regret qu'elle aurait s'il suivait sa première idée. Il avait donné rendez-vous pour le lendemain aux ouvriers, afin de prendre un parti définitif; elle aurait désiré avoir une occasion sûre pour faire connaître à mon père son intention et ses motifs qu'elle nous expliqua. Il n'y avait pas de temps à perdre et, à défaut de la messagerie ou autre voie, elle imagina que le plus expédient était d'y envoyer exprès. — « Vous, ma fille, dit-elle à ma femme, vous qui marchez si bien, chargez-vous de la commission et partez avec votre mari. » — Puis, se tournant successivement vers le docteur et le P. Alain, elle les invita gracieusement, mais avec instance, à nous accompagner. Elle pressa d'autant plus le bon religieux qu'elle savait toute la confiance que mon père avait en lui. Je demandai deux heures pour écrire quelques lettres qui me restaient à faire, le docteur dit que ce temps lui suffirait pour faire

---

après, le 31 octobre 1773, âgé de soixante-quatorze ans. « C'était un ardent janséniste, » nous dit l'abbé Nepveu de la Manouillère. De son mariage avec Anne-Élisabeth Riffault, — des Riffault du Plessis — il eut deux fils et une fille; l'un de ses fils fut médecin comme lui; sa fille, Anne-Perrine Champion de Quincé épousa, le 12 février 1765, le chevalier René-Louis de Tilly, garde-du-corps du Roi, fils de Pierre de Tilly et de Renée Grestout.

Digitized by Google

ses préparatifs, le P. Alain accepta, sauf la permission de son prieur qui la lui accorda de la meilleure grâce. Nous nous donnâmes rendez-vous à Clairsigny d'où nous partîmes à quatre heures sonnantes, et arrivâmes à Ardenay au soleil couchant. Mon père, qui n'attendait personne, fut un peu surpris en nous voyant arriver ; il nous reçut néanmoins avec la plus grande cordialité. Nous mîmes bientôt notre affaire sur le tapis ; la cause de ma mère fut si bien plaidée par ses quatre avocats, que mon père céda sans difficulté.

Le P. Alain était connu dans le pays ; les paysans du canton l'avaient nommé « le père aux biques », parce qu'il avait persuadé à mon père d'empêcher tous ses fermiers d'élever des boucs et des chèvres, à cause des dommages que ces animaux causent aux arbres en les broutant. Ce bon Père, quoique assez avancé en âge — il avait au delà de soixante ans, — avait très-bien soutenu le voyage. Il nous intéressa singulièrement, pendant la route et à Ardenay, par sa conversation dans laquelle il mêlait adroitement et sans prétention des traits d'histoire et des anecdotes curieuses en différents genres. Avant d'entrer en religion, il avait suivi le barreau jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, avec distinction. Les connaissances qu'il avait acquises dans cette profession lui procurèrent plusieurs places importantes dans son Ordre. Singulièrement attaché à son état, il remplissait ses devoirs de religieux avec exactitude, sans minutie, et il montrait partout une piété douce, sans rien perdre d'une gaieté toujours décente ; son extérieur doux et affable était l'image de la beauté de son âme et de la bonté de son cœur.

Dans un voyage subséquent, le docteur passa une semaine avec nous à Ardenay ; son projet était d'y rester seulement deux jours ; nous l'invitâmes à nous en donner un de plus : il y consentit. Le mauvais temps qui survint

Digitized by Google

au moment fixé pour son départ l'obligea à le différer. Le lendemain, il était sur le point de nous quitter; ses adieux et ses paquets tout faits, on le retint encore en l'engageant à attendre toute la jeunesse qui devait partir le surlendemain. Nous revînmes à pied avec lui et la bande joyeuse qui avait partagé nos plaisirs. Les heureux jours que nous venions de passer ensemble avaient été remplis par tous les amusements qu'on peut se procurer à la campagne : beaucoup de promenades, des jeux d'adresse et de société, la pêche, la chasse, la pipée et les lectures agréables et intéressantes. Le docteur imagina de faire l'histoire de ce voyage ; il en esquissa le tableau. Des affaires majeures l'empêchèrent d'y mettre la main. Quelques années après, il termina ce petit ouvrage et nous l'offrit, à ma femme et à moi, sous le titre des *sept journées*, en forme de lettres à un ami dans lesquelles l'auteur peint, de la manière la plus intéressante, les maîtres et les hôtes d'Ardenay, la situation et les divers agréments de cette terre, la variété des plaisirs qu'il y a goûtés, toutes les anecdotes et jusqu'aux moindres circonstances de son voyage, desquelles il a tiré un parti singulier en mêlant à son récit plusieurs traits analogues tirés de l'histoire ou de la fable (1).

Mes voyages à Ardenay ne m'empêchaient pas de satisfaire à l'engagement que nous avions formé d'aller, chaque année, faire une station à Lucé. Je n'avais vu d'abord que les possessions de mon beau-père situées autour de son habitation ; il désirait me faire connaître celles qu'il avait dans les paroisses circonvoisines. La partie fut formée et exécutée avec autant de plaisir que d'empresse-

(1) Ce volume manuscrit existe encore et a été conservé jusqu'ici dans la bibliothèque du château d'Ardenay où nous avons pu le parcourir.

Digitized by Google

ment. Nous parcourûmes ses différentes fermes et bordages ; je vis partout des habitations solides et commodes, de belles prairies, de bons pacages et des terres d'un excellent produit. Nous passâmes une journée presque entière à Mécorbon, terre considérable et très-intéressante dans tout son ensemble. Une ancienne maison de maître à laquelle on monte par un bel escalier de pierre est bâtie à l'appui d'un bouquet de futaie qui forme un bosquet très-agréable ; une vaste cour, une grange immense, de grandes écuries et étables, des troupeaux nombreux de bestiaux, chevaux, bœufs, vaches, taureaux, brebis et moutons de la plus belle espèce, tout faisait voir au premier coup d'œil la beauté et la bonté de cette ferme, l'étendue de ses ressources. En entrant dans le détail, on ne pouvait se lasser de voir et d'admirer l'ordre merveilleux qui régnait dans cette colonie composée d'un vénérable vieillard et d'une femme respectable, père et mère de douze enfants qui travaillaient, tous d'accord et de concert, dans la partie sagement distribuée à chacun suivant le degré de ses forces et de son intelligence. Le père, chargé des soins du dehors, abandonnait avec confiance le gouvernement intérieur à son épouse qui s'en acquittait à merveille. Elle voyait et prévoyait tout ; rien ne se faisait sans son avis ou sa permission. Nous fûmes témoins d'un jugement que le père prononça avec une sagesse digne du temps des patriarches, sur une petite querelle élevée entre deux de ses enfants, relativement à leurs moutons ; nous admirâmes l'équité et l'impartialité du juge ainsi que le respect avec lequel les deux contendants reçurent sa décision à laquelle ils se soumirent sans se plaindre. Ils avaient plaidé de bonne foi leur cause, et le règlement de leurs petits intérêts ne laissa aucune altération dans l'amitié sincère qu'ils se portaient l'un à l'autre.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

Mort de Mme de la Rozelle

Les mariages de mes proches avaient successivement étendu les bornes de notre société. Cet agréable accroissement multipliait les liaisons, les ressources et les plaisirs de la jeunesse de notre famille. Nous pouvions nous flatter de goûter longtemps la douce satisfaction que nous assuraient une union parfaite et l'amitié la plus constante. L'heureuse harmonie qui régnait entre nous fut bientôt troublée par un événement aussi imprévu que fâcheux.

Mme de La Rozelle portait, depuis longtemps, le germe de la cruelle maladie qui a terminé sa carrière à la fleur de son âge ; ce germe commença à se développer vers la fin de 1772. Languissante pendant tout l'hiver, elle ne fut cependant arrêtée tout à fait que dans les premiers jours de février. Dans l'espace de quinze jours, le mal fit de tels progrès que nous conçûmes les plus vives inquiétudes sur les suites de cette maladie dont on ne faisait encore que soupçonner la cause. MM. Champion père et fils employèrent avec un zèle infatigable leurs soins et toutes les ressources de l'art auprès de cette chère malade qui intéressait singulièrement tous ceux qui la connaissaient. On lui appliqua les vésicatoires successivement aux jambes, aux cuisses et au côté, dans l'endroit où elle ressentait la plus vive douleur. Ce remède fut infructueux ; les symptômes de l'hydropisie de poitrine se manifestèrent. L'étouffement dont elle s'était plainte d'abord augmenta à un tel point qu'elle ne pouvait plus rester couchée ; il fallait ouvrir à chaque instant les portes et les fenêtres afin de renouveler l'air et d'en accroître l'action par un plus grand

Digitized by Google

volume. Je l'ai vue grand nombre de fois, dans cet état affreux, prête à expirer. Dès qu'elle avait la moindre relâche, elle montrait toute sa gaieté naturelle, fortifiait et encourageait elle-même les tristes témoins de ces déchirants spectacles. Je ne puis m'en rappeler le souvenir sans sentir renouveler en moi le frémissement dont j'étais saisi en la voyant presque habituellement dans de si terribles et cruelles angoisses. En effet, quoi de plus poignant et de plus affreux que de voir une tendre amie, une bonne sœur, une femme aimable, jeune, à peine âgée de vingt-huit ans, si souvent et si longtemps aux prises avec la mort et ne revenant à elle que pour retomber bientôt après dans une nouvelle crise plus effrayante encore que la précédente? Malgré ses douleurs et ses souffrances, elle ne perdait rien de sa constance et de sa résignation. En voyant les cinq plaies qu'avaient formées ses vésicatoires, elle se plaisait à dire qu'elle en avait autant que son divin Maître. Elle demandait sans cesse à Dieu de la rendre conforme en tout à Jésus-Christ son fils, et de lui appliquer les mérites de sa passion et de sa mort. Lorsqu'on lui proposa de recevoir les sacrements, elle donna d'abord quelques marques de sensibilité bien naturelle à son âge ; mais bientôt elle effaça ces restes de faiblesse humaine par un courage vraiment héroïque ; elle se disposa à cette sainte action avec toute la ferveur dont elle était capable, et reçut avec la plus grande édification le saint viatique ; elle trouva, dans ce divin aliment, toute la force dont elle avait besoin, et eut le bonheur de participer aux indulgences accordées aux fidèles à l'occasion de la cérémonie de la canonisation de la sainte fondatrice des Visitandines (1). Dès

(1) Les fêtes de la canonisation de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal furent célébrées dans l'église du monastère de la Visitation du Mans, du dimanche 14 au lundi 22 février 1773. — *Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère*, t. I, p. 148-152.

Digitized by Google

qu'elle eut satisfait à ce devoir de piété, elle m'envoya chercher. Après m'avoir fait part, avec une effusion de cœur admirable, de la grâce qu'elle venait de recevoir, elle me dit qu'elle s'adressait à moi avec la plus grande confiance pour me consulter sur ses dernières volontés. Elle m'expliqua en détail toutes ses intentions dont chacune caractérisait son esprit de justice et la bonté de son cœur. Elle me rendit dépositaire de l'écrit qui contenait toutes les dispositions dont elle confiait l'exécution à son mari ; elle me chargea, en outre, de quelques recommandations verbales auprès de son père et de ses sœurs. Ayant alors l'esprit plus tranquille, elle ne s'occupa plus des choses de la terre que pour s'exciter, par un renoncement formel, à un plus grand recueillement, et se livra tout entière au désir de l'éternité qu'elle voyait approcher avec une joie vraiment chrétienne. Elle ne voulut plus voir ses parents, leur présence l'aurait trop attendrie et aurait pu altérer la générosité de son sacrifice. Je fus seul excepté ; quoiqu'il en coutât à ma sensibilité, je la voyais quelques instants tous les jours. J'allais m'édifier auprès d'elle, et je remportais à chaque visite quelque nouveau trait d'héroïsme ou de vertu. On avait voulu lui cacher la mort de Mme Chesneau mère, qui précéda la sienne de dix à douze jours (1). Lorsqu'elle en fut instruite, elle n'en fut nullement effrayée ; au contraire, connaissant toutes les vertus

(1) Mme Chesneau était la tante paternelle de Le Prince d'Ardenay, et c'est par cet intermédiaire qu'elle avait connu intimement Mme de la Rozelle. « Elle mourut, nous disent ses contemporains, en véritable chrétienne, après avoir donné différents bons avis à ses enfants. » — Née en la paroisse du Crucifix, le 4 août 1706, Madeleine Le Prince était fille de J.-F. Le Prince et de Marie Bouteiller. En 1734, elle avait épousé Mathieu-Guy Chesneau des Portes, conseiller au Siége Présidial.

Digitized by Google

de cette femme respectable, elle témoigna une vraie joie de la savoir délivrée des misères humaines; elle regrettait seulement qu'elle l'eût devancée, mais elle se consolait dans l'espoir de la rejoindre bientôt au séjour des délices ineffables qui faisaient l'unique objet de ses désirs et de ses vœux.

Cependant, le mal empirait de jour en jour, les remèdes ordinaires étaient sans effet; une assemblée des médecins décida qu'il fallait faire l'opération, d'après une consultation de la Faculté de Paris qui n'offrait que cette ressource sans en garantir les effets. La malade ne fut pas difficile à déterminer, l'opération fut très-bien faite ; on tira une si grande quantité d'eau et le mieux fut si sensible que nous eûmes quelques moments d'espoir. Mais l'épanchement était fait dans la poitrine; elle se remplit bientôt de nouveau et les symptômes les plus fâcheux annoncèrent une fin prochaine. Je ne l'avais pas vue depuis l'opération. Elle me fit appeler la veille de sa mort. Je la trouvai dans une faiblesse extrême; son visage défiguré était déjà tout retiré. Elle recueillit ses forces pour me faire les adieux les plus tendres et les plus touchants; elle me renouvela avec instances toutes ses recommandations pour l'exécution de ses dernières volontés. Je revins chez moi, le cœur navré de douleur, mais en même temps édifié, bien au delà de ce que je pourrais exprimer, de sa patience, de sa résignation et de toutes ses vertus qui se montrèrent avec le plus brillant éclat dans ses derniers moments. Elle expira la nuit suivante, le 19 mars 1773, et fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre-le-Réitéré, sa paroisse (1). La perte d'une si bonne et si tendre amie, l'état

(1) On peut ajouter à ce chapitre les renseignements que le chanoine Nepveu de la Manouillère, toujours exact et bien informé, a donnés au t. I, p. 154 de ses *Mémoires*.

Digitized by Google

terrible où je l'avais vue pendant le cours de sa longue maladie et surtout aux approches de la mort, et les marques singulières d'amitié et d'affection qu'elle me renouvela alors, d'une manière si énergique, ont laissé dans mon âme l'impression la plus vive et la plus durable.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

Société Littéraire & Patriotique du Mans

Les hommes, nés pour la société, suivent naturellement l'inclination qui les porte à se réunir et avec d'autant plus d'attrait et d'empressement qu'ils trouvent plus d'analogie de goût et de caractère dans ceux auxquels ils désirent s'associer. Ainsi que l'aimant attire le fer et se l'attache avec force, de même les sciences, les belles-lettres, les arts libéraux et mécaniques, les affaires publiques et particulières, les événements heureux ou malheureux, les peines et les plaisirs, en un mot, tout ce qui est du ressort de l'esprit et des sensations de l'homme l'attire, suivant la diversité de ses dispositions et l'étendue de ses besoins, à s'unir à ses semblables par les liens de l'association. Lorsqu'elle est formée, chacun porte à ce dépôt commun le tribut de ses talents, de ses connaissances et de ses forces ; la réunion forme, peu à peu, un fonds de moyens et de ressources destinés à la satisfaction et au bonheur réciproques des associés, au bien et au plus grand avantage de la patrie.

Tels doivent être le but et les motifs de toute Société qui désire se rendre utile à ses membres et au public. Tels étaient ceux de la *Société littéraire et patriotique* établie au Mans en 1778. L'année précédente, un petit nombre de citoyens s'étaient réunis dans le dessein de lire ensemble les nouvelles politiques, les journaux littéraires et les nouveaux ouvrages relatifs aux sciences et aux beaux-arts. Ils

Digitized by Google

communiquèrent leur dessein à quelques amis qui s'unirent à eux. Les membres de cette association s'assemblaient régulièrement pour faire leurs lectures en commun ; ils se communiquaient franchement leurs idées, leurs réflexions ; il en résulta plusieurs dissertations sur divers objets intéressants. Les talents connus de quelques membres et ceux qui développèrent les discussions des matières qui étaient traitées dans les séances de la Société lui firent entrevoir la possibilité d'un établissement plus considérable et d'autant plus avantageux. Sans avoir la prétention d'être universelle, ni la témérité de tout approfondir, elle prit la résolution d'embrasser en général, sous le titre de *Société littéraire et patriotique*, les sciences, les belles-lettres, les arts et le bien public, et de s'occuper spécialement de l'histoire ecclésiastique, civile, littéraire, politique et naturelle de la province du Maine. Le tribut exigé de chaque récipiendiaire était un discours, mémoire ou dissertation sur l'objet le plus analogue à son goût ou à ses talents, et chaque membre ou associé devait ensuite partager avec ses collègues les travaux arrêtés et distribués par la Société.

M. de Vandy, directeur (1), fit l'ouverture de nos séances quasi-académiques par un discours oratoire dans lequel il retraça l'état des sciences dans les premiers siècles, leur décadence depuis Charlemagne jusqu'au règne de Fran-

(1) M. Le Riche de Vandy était venu au Mans, en 1771, remplir la charge de directeur général des fermes du Roi, occupée précédemment par Jean-Pierre Gillebert des Arcis, décédé au mois de janvier 1771. M. de Vandy était un homme du monde, appartenant à cette société polie et lettrée du siècle dernier ; il prit une part active à toutes les fondations de sociétés, concerts, bals, spectacles, en notre ville, dans la période qui précéda la Révolution. Il n'émigra pas et mourut à sa terre de Benéhard, au mois de mars 1796.

Digitized by Google

çois Ier, époque de la renaissance des lettres, et leurs progrès jusqu'à nos jours.

Jaloux et empressé de payer mon tribut à la Société qui m'avait honoré des fonctions importantes de secrétaire perpétuel, je lui offris une dissertation contenant un examen général, mais succinct, des sciences et des arts dont l'étude devait entrer dans le plan de ses travaux ; j'avais joint à chaque article quelques réflexions sur la méthode et les moyens de traiter ces différents objets au plus grand avantage de la Société. Chacun des autres membres et associés donna successivement des discours et mémoires intéressants dont un grand nombre ont été inscrits sur le registre des Mémoires de la Société ou déposés dans ses archives. Elle en a regretté plusieurs dont elle a été privée par un excès de la modestie des auteurs.

Lorsque la Société en fut venue au point d'obtenir quelques succès qui lui en promettaient de plus grands, elle désira se procurer une existence légale. M. le comte de Tressan, membre de plusieurs Académies, s'était vivement intéressé à son établissement ; il avait encouragé nos premiers essais en nous faisant espérer que nous pouvions aussi bien réussir que la plupart des Académies ou Sociétés qui n'avaient pas eu de commencements plus heureux que la nôtre ; il l'appuya de tout son crédit et il en obtint un bon de Monsieur, frère du Roi : nous fûmes autorisés à continuer nos travaux sous la protection de ce prince ami des sciences et des arts. M. le comte de Tressan et l'abbé de Tressan, son fils, acceptèrent le titre de membres honoraires de notre Société ; nous avions nommé plusieurs associés libres, résidants ou étrangers. Elle était en pleine vigueur, une noble émulation se manifestait de plus en plus et prenait d'une séance à l'autre un accroissement sensible ; il ne nous manquait que d'être érigés en titre de Société Académique par des lettres patentes du Roi. Notre

Digitized by Google

chef, notre guide, le bon comte de Tressan, malgré son grand âge et ses infirmités, fit des démarches et des sollicitations incroyables pour parvenir au but de nos vœux qu'il partageait bien sincèrement. La Société employa successivement plusieurs de ses membres et toutes les connaissances qu'elle put se procurer auprès des ministres et des gens en place qui étaient à portée de la bien servir et de seconder les efforts généreux de M. de Tressan. Nous étions à la veille de réussir, tous nos correspondants, nos députés, M. de Tressan lui-même, nous avaient annoncé un prochain succès ; par une fatalité singulière, une affaire majeure empêcha la nôtre de passer au Conseil. Ceux qui s'y intéressaient, ayant cessé leurs sollicitations parce qu'ils la croyaient terminée, nos pièces furent mises à l'écart dans un bureau, et lorsqu'on voulut, quelque temps après, renouveler des instances en notre faveur, les ministres et les agents avaient changé ; nos protecteurs, rebutés des mauvaises raisons qu'on leur donna, se retirèrent et, pour comble de malheur, M. le comte de Tressan se trouva alors hors d'état de faire aucune démarche à raison de ses infirmités, surtout d'une goutte considérable qui ne lui permettait plus de sortir. Il nous écrivait encore, de temps en temps, et nous flattait toujours de quelque espoir, tant il avait à cœur le succès de notre entreprise, parce qu'elle était véritablement dans son goût, et qu'il était attaché d'une manière singulière aux manceaux qu'il traitait toujours comme de chers compatriotes (1). Il était né dans le

(1) Ce n'est point ici le lieu de tracer une biographie de cet illustre personnage que son origine rattache à notre province. Louis-Élisabeth de la Vergne de Tressan était né au Mans, le 4 novembre 1705, alors que son oncle administrait ce diocèse. Il était fils de messire François-Jérémie de La Vergne, chevalier, marquis de Tressan, et de Louise-Magdeleine de Brulart de Genlis.

Digitized by Google

palais épiscopal de son oncle, évêque du Mans, et avait reçu sa première éducation dans cette ville qui le compte, à juste titre, au rang de ses grands hommes.

Quoique l'établissement de cette Société n'ait pas acquis la consistance que lui promettaient les apparences les plus flatteuses, il est néanmoins vrai de dire qu'il a été utile et avantageux à la ville et à la province, en excitant une noble émulation et en fournissant les moyens de propager les lumières et les connaissances. Toutes les classes du collége et les petites écoles mêmes donnaient, à l'envi, des exercices, publiés sur les objets les plus intéressants de la littérature ; les maîtres, les élèves, le public, tous gagnaient singulièrement à ce mode d'instruction qui a formé, sous nos yeux, d'excellents sujets en divers genres.

On peut citer comme un exemple mémorable des heureux effets de ce système d'éducation, la classe du P. d'Hesmivy d'Auribeau (1), qui a fait un cours entier d'humanités et professé la rhétorique au collége de l'Oratoire avec la plus grande distinction. Cet aimable et excellent maître, petit de taille, mais plein de grâces dans tout son ensemble, portait sur sa figure un air de noblesse et, dans ses yeux, l'expression la plus forte de la candeur de son âme, de la bonté de son cœur et de la vivacité de son esprit ; rempli

(1) Né à Digne en Provence, le 25 février 1756, le Père Pierre d'Hesmivy d'Auribeau était encore tout jeune professeur lorsqu'il vint, en 1778, enseigner les humanités au collége de l'Oratoire du Mans ; il y resta peu de temps, et, dès l'année 1782, il rentra dans sa ville natale et fut pourvu, par le Roi, d'un canonicat dans l'Eglise de Digne. Il devint ensuite archidiacre, official et grand-vicaire; il émigra en 1792, se réfugia à Rome, rentra en France dès le retour des Bourbons et se fixa à Paris où il mourut très-âgé, au mois de janvier 1844. L'abbé d'Auribeau a publié de nombreux ouvrages dont Quérard nous donne les titres dans la *France littéraire*, t. IV p. 101.

Digitized by Google

de piété, d'érudition et de talents, il savait tirer un parti unique des enfants confiés à ses soins ; ils l'aimaient tous et craignaient singulièrement de lui déplaire. Prodigue envers eux de ses soins et de son zèle, rien ne lui coûtait ; il n'épargnait rien pour leur avancement et, en finissant sa carrière littéraire, il a emporté la douce satisfaction de laisser la majeure partie de ses élèves avec un excellent fonds de connaissances et des moyens suffisants d'en acquérir de nouvelles pour remplir avec honneur les différentes places auxquelles ils étaient destinés.

Un heureux hasard me procura sa connaissance. J'avais assisté au premier exercice qu'il donna en cinquième sur l'Apologue et les deux premières époques de l'histoire sainte ; singulièrement satisfait du fond et de l'exécution de cet exercice, dans lequel j'avais remarqué, avec tous les spectateurs, du côté du maître, les plus rares talents en ce genre, et du côté des élèves, le développement du germe fécond des plus heureuses dispositions, je m'expliquai hautement en diverses sociétés, sur les éloges que méritait le P. d'Auribeau. Il en fut bientôt instruit ; il y fut si sensible qu'il chercha et ne tarda pas à trouver l'occasion de me faire ses remerciements et de se lier avec moi. Plus je le voyais, plus je le goûtais et m'attachais à lui. Il me pria et j'acceptai de faire l'ouverture de son exercice de quatrième sur la suite de l'histoire sainte, sur l'histoire grecque, sur l'éloquence et la poésie pastorale. Cet exercice était dédié au Chapitre de l'Eglise du Mans qui y assista en corps, ayant à sa tête M. de Jouffroy-Gonssans, nouvel évêque, successeur de M. de Grimaldi. L'auditoire était très-nombreux et bien choisi (1). Le régent et les écoliers reçurent des applaudissements multipliés et

(1) Cette fête académique eut lieu le 18 août 1778 ; M. de Gonssans était arrivé au Mans, dès le 30 juin précédent.

Digitized by Google

très-sincères. Je profitai de la circonstance pour rendre hommage à la première Compagnie de la ville et de la province, si avantageusement renommée pour son antiquité qui remonte au delà de la fondation de la monarchie française, décorée par ses priviléges, illustrée par le grand nombre de pontifes sortis de son sein et de savants qu'elle a produits.

Les élèves du P. d'Auribeau consacrèrent les prémices de leurs travaux littéraires au nouveau chef de cette Eglise, en peignant, dans une pastorale ingénieuse, sous le voile de l'allégorie, les plus beaux traits de la vie de ce prélat, qui avaient fait le bonheur de ses premiers diocésains à Gap et qui assuraient celui des manceaux.

Le P. d'Auribeau, fidèle au plan qu'il avait adopté, le suivit exactement dans ses exercices subséquents toujours distingués par un choix exact des matières les plus propres à former l'esprit et le cœur de ses écoliers. Dans son année de troisième, il fut nommé associé de la *Société littéraire et patriotique*, il ne crut pouvoir mieux lui payer son tribut qu'en traitant, l'année suivante, un sujet tout à la fois analogue aux travaux de la Société, utile à ses écoliers et avantageux à la province. Il choisit l'histoire des grands hommes du Maine (1). Je m'occupais, depuis

(1) Le P. d'Auribeau eut l'excellente pensée de faire imprimer l'exposé-programme de cette solennité et nous a permis ainsi d'apprécier l'intérêt de son travail ainsi que la sûreté et l'importance de ses recherches. Cet *Exercice académique sur les grands hommes du Maine, par Messieurs les Écoliers de seconde, Au Mans, Abel Pivron*, 1789, in-4° de 14 pages, présente un grand nombre de notices biographiques, sommaires, il est vrai, mais précises et presque toujours exactes. Nos principales célébrités mancelles de tous les siècles y figurent; on y voit même des contemporains, tels que Louis-Joseph Plumard de Dangeul — l'oncle de Mme Le Prince

Digitized by Google

quelque temps, de cette partie intéressante et j'avais déjà recueilli plusieurs matériaux. Je lui communiquai toutes les notices et renseignements que je possédais; il mit à contribution les bibliothèques des communautés, se procura des manuscrits précieux et parvint à composer l'exercice le plus intéressant sur les grands hommes du Maine les plus distingués dans la théologie, la philosophie et les belles-lettres. Ses élèves, dignes en tout de leur maître, remplirent d'une manière noble et distinguée le rôle d'historiens de nos illustres ancêtres; ils tracèrent leurs portraits avec les crayons fidèles de la justice et de la vérité, peignirent les différents traits qui les distinguent, rappelèrent les anecdotes intéressantes de leurs vies, développèrent les événements qui les caractérisent, détaillèrent leurs grandes actions et leurs exploits, analysèrent leurs ouvrages et relevèrent, par de judicieux éloges, la gloire de ces héros dont la plupart des noms étaient ensevelis dans la poussière de l'oubli.

Ignoti..... carent quia vate sacro. (*Horat*, *Od.* 8, *lib. IV*).

J'ouvris encore cet exercice; après avoir félicité le maître et les élèves sur le sujet important qu'ils avaient choisi, je les engageai de tout mon cœur à continuer cette étude d'autant plus intéressante qu'elle leur fournirait d'excellents modèles en différents genres et leur donnerait la clef de l'histoire générale de la province liée à celle des grands hommes par la chaîne des événements auxquels ils ont eu part et dont ils furent souvent les principaux mobiles. Pour exciter la curiosité et l'émulation des jeu-

d'Ardenay,—mort en 1777. Cette séance, tenue dans la salle des Actes du Collége, le mercredi 26 avril 1780, complétée par l'explication des plus belles odes d'Horace, se terminait par des dialogues, compliments et cantates débités par les élèves, dont le programme imprimé nous a conservé les noms.

Digitized by Google

nes gens, je leur donnai une notice abrégée de l'antiquité du Mans, de l'origine et des exploits des premiers manceaux et des différents gouvernements de cette province. Voici un extrait de cette notice qui pourrait être utile à ceux qui seraient, par la suite, dans le cas de travailler à l'histoire de notre patrie (1).

La liste nombreuse des grands hommes du Maine suffit pour justifier cette province du reproche injuste que lui fait l'auteur de l'Encyclopédie d'avoir à peine produit six hommes célèbres (2). Il n'est pas moins facile de prouver que cette province a toujours été renommée, et que sa capitale peut disputer le droit d'ancienneté aux villes les plus considérables du royaume.

Urbs antiqua potens mœnibus, ampla viris,

. . . . . .

Urbs inter primas, quondam numerata, potentes.

(*René Flacé, Poëme sur l'origine des Manceaux*).

En effet, sans chercher à dissiper les épaisses ténèbres de la plus haute antiquité, sous lesquelles est cachée la

(1) Ce passage semble bien indiquer qu'en écrivant ses *Mémoires*, Le Prince d'Ardenay travaillait pour la publicité. — A son texte, il ajoute des notes que nous reproduisons en indiquant celles qui émanent de lui. Tout en conservant ici cette dissertation historique qui ne touche que très-indirectement à ces *Mémoires*, il n'est pas même nécessaire de faire ressortir combien ces recherches sont superficielles et incomplètes. Notre auteur pouvait être fort lettré, mais, à coup sûr, ce n'était pas un érudit.

(2) Le programme du P. d'Auribeau contenait la notice de plus de cent grands hommes et il faudrait tripler et au delà, si l'on voulait faire une liste exacte de tous ceux qui, nés ou établis dans la province, se sont distingués en différents genres. (*Note de Le Prince d'Ardenay*).

Digitized by Google

première fondation de la ville du Mans, par Sarron (1), environ dix-neuf cents ans avant Jésus-Christ, sa destruction par les druides, son rétablissement par Lemann ou Le Mans qui lui donna le nom qu'elle porte depuis plus de trente siècles (2).

> Nomen ab illustri Celtarum principe ductum est,
> Stirpe satus Paridis, voce Lemanus erat.
> (*R. Flacé, ibid.*).

L'origine antique des manceaux est prouvée par le témoignage constant d'un grand nombre d'auteurs. Sous Tarquin l'ancien (an de Rome 165), une armée sortie de cette province et réunie aux troupes des divers pays des Gaules, fut conduite par Bellovèse, en Italie, où elles défirent les Toscans et bâtirent la ville de Milan (3).

---

(1) Sarron, troisième roi des Gaules, petit-fils de Samothes, premier souverain de cette nation, succéda à son père Magus, environ l'an 1955 avant Jésus-Christ, et régna soixante ans. Suivant plusieurs auteurs et notamment J. de Bourdigné, « il bâtit la ville « d'Angers et donna commencement à celle du Mans qui fut nommée « Sarre, du nom de son fondateur; il bâtit aussi quelques autres « villes de son royaume dans lequel il institua des Universités et « études de lettres publiques. » Voyez *Histoire généalogique des rois de France*, et *Extraits de l'Histoire universelle de Jacques de Charron, écuyer, sieur de Monceaux*, par Thomas Blaise, Paris, 1630, in-12. (*Note de Le P. d'A.*).

(2) Le Man, fils de Pâris, dix-neuvième roi des Gaulois, environ 1372 ans avant Jésus-Christ, amplifia grandement la ville de Sarre, laquelle fut depuis appelée Le Mans, de son nom, suivant Isidore, Hispalien, Bocace, Guillaume Le Rouille, Climerius, etc. (*Note de Le P. d'A.*)

(3) Selon Tite Live, liv. V, chap. xxxiv, sous le règne de Tarquin l'ancien, une grande quantité de Gaulois transalpins passèrent les monts sous la conduite de Sigovèse et de Bellovèse, neveux d'Am-

Digitized by Google

Quarante ans après (an de Rome 205), une autre colonie de Cénomans, sous les ordres d'Elitorius, fonda Vérone, Bresse, Padoue et plusieurs autres villes qui subsistent encore aujourd'hui dans ces belles contrées (1).

De tous les Gaulois qui passèrent en Italie, les Cénomans furent les plus connus et les seuls à garder une foi inviolable aux Romains qui reçurent d'eux des secours considérables à la bataille livrée par Sempronius à Annibal (an de Rome 536, avant J.-C. 218).

A l'époque de la réduction des Gaules, les seuls Cénomans Aulerces fournirent cinq mille hommes, tandis que les cinq provinces voisines n'en procurèrent ensemble que la même quantité (an de Rome 696, avant J. C. 56).

Dans la description des provinces de l'Empire, le Maine fut mis dans la troisième Lyonnaise. *Comment. Cæsar., lib.* VII. — Trouillart, *Mémoires sur les comtes du Maine.*

Peu après les premiers exploits des Francs qui formèrent le berceau de la monarchie française, le Maine fut rangé sous l'obéissance de ces nouveaux maîtres (2) ; ils en eurent ensuite de particuliers, lorsque le comté du Maine devint

---

bigale, roi des Berruiers (an de la création 3416, de Rome 165). Parmi les troupes conduites par Bellovèse, sont nommés expressément les Aulerces. Il passa les Alpes avec cette multitude de Gaulois qui, ayant vaincu les Toscans assis près du Tessin, se fixèrent dans cet endroit et y bâtirent une ville qu'ils nommèrent Milan. Voyez *Encyclopédie*, au mot *Gaulois*. — Trouillart, dans ses *Mémoires des comtes du Maine*, et les notes de M. Maulny, *Almanach manceau* de 1757, d'après Mézeray. (*Note de Le P. d'A.*).

(1) Cette seconde colonie, qualifiée de bandes de Cénomans, s'arrêta dans le Bressan et dans le Véronais (*Note de Le P. d'A.*).

(2) A la décadence de l'Empire, les Francs commencèrent leurs conquêtes dans les Gaules par la Belgique et conquirent la Celtique, l'an de Jésus-Christ 477. (*Note de Le P. d'A.*).

Digitized by Google

héréditaire (1) jusqu'à sa réunion à la couronne en 1481 (2).

Depuis ce temps, le Maine a toujours demeuré sous la domination des Rois de France qui ont souvent donné cette province en apanage à leurs fils et aux princes de leur sang (3).

On trouve, dans la longue et respectable suite de toutes ces révolutions, l'origine et les progrès, les changements et les variations des mœurs, des usages, du langage, de la religion et des superstitions, des lois et des coutumes, du commerce, des manufactures et des arts, l'histoire de nos antiquités, de nos châteaux, de nos forts, de nos villes, des siéges, des batailles, des traités, des conquêtes et des victoires, les diverses époques de l'établissement des différents corps et compagnies et de la fondation des édifices publics.

Si la province du Maine est grande, ancienne et illustre dans l'ordre civil et politique, elle ne l'est pas moins dans celui de la religion.

---

(1) C'est dans l'année 987 ou la suivante que David ou Hugues fut le premier comte du Maine héréditaire, sous Hugues Capet, roi de France. Voir les notes de M. Maulny, *Almanach manceau* de 1769. (*Note de Le P. d'A.*).

(2) Charles IV, comte du Maine, institua Louis XI, roi de France, son héritier universel, par son testament du 10 décembre 1481, et ce fut ainsi que le Maine fut réuni à la couronne.(*Note de Le P. d'A.*).

(3) Henri II, roi de France, donna le Maine en apanage à Henri, son troisième fils, depuis roi sous le nom de Henri III, qui le donna à François, son frère, mort sans postérité en 1584. Louis XIV donna le même apanage à son fils naturel, Louis-Auguste de Bourbon, légitimé de France, prince souverain de Dombes, en 1673. — V. Moréry, au mot *Maine*. — Louis XV, par son édit d'août 1771, a donné le Maine en apanage à Louis-Stanislas-Xavier, son petit-fils, connu sous le nom de Monsieur, frère de Louis XVI. (*N. de Le P. d'A.*).

Digitized by Google

Avant la fondation de la monarchie, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, son Église fut établie par saint Julien; elle compte, parmi les pasteurs qui l'ont gouvernée, quatorze saints évêques, plusieurs bienheureux et vénérables et un grand nombre qui réunirent des talents supérieurs aux titres d'une naissance illustre.

L'histoire ecclésiastique du Maine peut fournir un grand nombre d'objets intéressants à l'instruction et dignes de curiosité; la vie et les exemples d'une foule de saints personnages qui ont fait éclater l'héroïsme de la vertu dans tous les âges et dans toutes les conditions; l'histoire des deux Conciles tenus dans cette province (1), des anciennes et riches basiliques élevées dans les principaux lieux; des chapitres, monastères, séminaires, hôpitaux, etc., et de tant de fondations utiles et très-multipliées dans le diocèse qui offre partout des monuments respectables du zèle et de la générosité de nos ancêtres.

Le P. d'Auribeau dédia son exercice de rhétorique à Mgr de Gonssans, évêque; à l'exemple de son prédécesseur, il a continué de donner des prix au collége dans les années impaires où il n'y en avait pas de fondés. Cet exercice fut rempli par plusieurs pièces en vers et en prose de la composition des écoliers qui justifièrent pleinement, en cette occasion, des fruits de leur excellente éducation. Ils avaient formé, dès le commencement de cette dernière année de leurs cours littéraires, une Académie; elle tenait, chaque jour de congé, une séance à laquelle s'empressaient d'assister plusieurs citoyens distingués et spécialement les

(1) Le Concile de Coulaines, près Le Mans, en 843. Les décisions de ce Concile sont exprimées au 23e volume des Conciles, de l'imprimerie royale. — Le Concile de Laval, en 1241, du temps de Célestin IV, pape, et sous les auspices de l'archevêque de Tours. Voyez *Histoire Ecclésiastique*, de Fleury (*Note de Le P. d'A.*).

Digitized by Google

membres de la *Société littéraire et patriotique*. Ce concours d'auditeurs éclairés excitait, de plus en plus, l'émulation des jeunes académiciens ; ils s'empressaient, à l'envi, de donner, en différents genres, des productions charmantes, toutes frappées au bon coin, la plupart dignes de l'impression. L'attachement que j'avais voué à ce cours brillant m'avait déterminé à proposer un prix qui serait donné à l'auteur du meilleur discours sur les effets de l'émulation. Ce sujet intéressant fut si bien rempli par plusieurs que les juges que je m'étais associés furent, ainsi que moi, embarrassés pour décider auquel devait être donné le prix. Entre les différents ouvrages de cette petite Académie, on distinguait plusieurs pièces de vers très-ingénieuses et notamment une Epître à M. de Tressan sur sa nomination à l'Académie française (1). Ce savant reçut avec complaisance et satisfaction l'hommage de ses jeunes compatriotes et leur adressa une réponse charmante dans laquelle il faisait l'éloge le plus délicat de la Congrégation de l'Oratoire à laquelle nous devons le précieux avantage de former l'esprit et le cœur de la jeunesse aux belles-lettres et aux sciences, à une saine morale et à la pratique de toutes les vertus.

En 1790 (2), il se forma au Mans une nouvelle Société sous le titre de *Société d'histoire naturelle et des arts*. J'y

(1) Ce fut en 1781 que le comte de Tressan fut nommé membre de l'Académie française ; les rhétoriciens du Collége du Mans s'empressèrent de le féliciter de cette nomination dont l'honneur rejaillissait sur toute notre province. M. de Tressan ne dédaigna pas de les remercier de l'épître latine qu'ils lui avaient adressée ; sa réponse, en vers français, a été reproduite par Renouard, *Essais historiques sur la province du Maine*, t. II, p. 188, et par M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, deuxième édition, t. X, p. 126.

(2) L'écriture différente du manuscrit original prouve que Le Prince d'Ardenay ajouta la fin de ce chapitre au récit qui précède.

Digitized by Google

fus admis. Le zèle et le concours des lumières et des travaux de ses membres lui procurèrent, dès les premiers mois de son établissement, plusieurs mémoires intéressants, notamment sur l'origine et les progrès de la physique, sur l'utilité indispensable de cette science et des mathématiques; sur la chimie, à laquelle tous les arts doivent leur existence ou leur perfection; sur la botanique qui fournit à l'homme les aliments les plus sains et les remèdes les plus sûrs, aux manufactures et aux arts la plupart des matières qu'ils emploient; enfin, sur la recherche des eaux du pays, leurs propriétés pour les divers usages de la vie, leur emploi dans les arts et le choix qu'il convient d'en faire.

Au mois de mai 1791, la Société demanda à l'administration du département l'approbation et autorisation de son établissement, un local pour tenir ses séances et un terrain pour former un jardin de botanique. L'administration lui accorda provisoirement un logement à Saint-Vincent et fit espérer de lui procurer les moyens d'établir un jardin de botanique. Dans cette confiance, la Société encouragée par l'espoir, redoubla ses travaux et ses efforts, fit l'acquisition des premières machines pour les expériences de physique; son cabinet commençait à être bien monté par les souscriptions volontaires des associés, lorsque les événements ultérieurs de la Révolution l'obligèrent à vendre à perte tous ses effets et à se dissoudre.

Après les grands orages de la Révolution, l'administration du département forma un bureau central des arts, chargé spécialement de mettre en ordre les titres et archives et la bibliothèque nationale, composée de tout ce qui avait pu être conservé avec des collections de livres qui formaient les bibliothèques particulières des communautés supprimées.

Le Bureau des Arts a donné naissance à une nouvelle

Digitized by Google

Société sous le titre de *Société libre des Arts*, composée de membres résidants pris parmi ceux des précédentes Sociétés et de la Société royale d'Agriculture, et de membres non résidants ou correspondants, choisis dans les divers cantons du département, à Paris et dans différentes villes de la France Cette Société, approuvée par les administrations locales et par le ministre de l'Intérieur, a pris un certain essor en embrassant, pour objet de ses travaux, tout ce qui concerne les sciences et arts, le commerce et l'agriculture, et se procurant des correspondances avec plusieurs Sociétés savantes.

Le Conseil général du département lui ayant assuré un fonds annuel, elle a cru que le meilleur emploi qu'elle pouvait faire de l'excédant de ses dépenses était de proposer des prix et d'établir des séances publiques dans lesquelles elle rendrait compte à ses concitoyens des résultats de ses travaux; la première a eu lieu en 1801, la seconde en 1802, la troisième en 1803. J'ai eu l'honneur de présider la première et la troisième; il n'y en a point eu en 1804; celle de 1805 a été remise à la fin de l'année à cause de l'absence de plusieurs membres et particulièrement de M. Auvray, préfet et président à l'époque à laquelle elle avait été fixée.

La Société n'a encore pu distribuer aucun prix, faute d'ouvrages ou mémoires dignes d'être couronnés. La quatrième séance publique n'eut lieu que le 26 mars 1806; elle fut présidée par M. Auvray, préfet; peu de temps après, la Société publia un nouveau programme des prix qu'elle devait distribuer dans sa séance publique de 1807. Cette cinquième séance publique eut lieu le 30 mai 1807; j'ai eu l'honneur d'en faire l'ouverture, en qualité de président, par un discours sur la véritable gloire. Il n'y a point eu encore de distribution de prix, faute de concurrents. Les séances publiques ont eu lieu périodiquement,

Digitized by Google

dans les années suivantes, jusques et compris 1813. En ..., la Société avait proposé pour prix l'éloge de Pierre Belon; il fut adjugé à M. de Passac (1); celui de 1812 a été adjugé à un cultivateur, auteur d'un moulin économique pour nettoyer la graine de trèfle. En 1814, la Société a adressé, par l'entremise de M. l'abbé de Montesquiou (2), ministre de l'Intérieur, une supplique au roi Louis XVIII à l'effet d'obtenir de Sa Majesté la même faveur qu'elle avait accordée, en 1779, à la *Société littéraire et patriotique*, en se déclarant le protecteur de cet établissement, avec permission d'intituler tous les registres et actes de la Société sous ce titre auguste.

(1) M. de Passac publia longtemps après sa *Notice sur Pierre Belon* dans un journal littéraire de Blois ; il en existe un tirage à part, brochure in-8° imprimée à Blois en 1824. Philbert-Jérôme Gaucher de Passac, né à Vouvray, près Tours, en 1755, était officier d'artillerie avant la Révolution. Sous la Restauration, il se fixa aux environs de Vendôme et consacra les loisirs de sa retraite à écrire l'histoire de cet ancien duché.

(2) Dès avant la Révolution, François-Xavier-Marc-Antoine de Montesquiou-Fezensac se rattachait à notre province par sa qualité d'abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu, au Mans ; c'est à ce titre qu'il prit part aux assemblées du clergé de la province du Maine pour l'élection aux États-Généraux de 1789. Son expérience des affaires et l'autorité de ses talents le désignaient suffisamment aux suffrages; cependant le clergé manceau refusa de le choisir pour un de ses représentants.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XV

Acquisition de mes maisons et de la terre de la Houltière

En me mariant, je n'avais eu aucune propriété foncière; mes parents m'avaient doté en argent, comme plus avantageux à l'état du commerce que j'avais embrassé. Par le même motif, M. et M^me^ d'Assé, en se prêtant à mes arrangements, m'avaient fourni en espèces le mariage de leur fille. Ainsi, souverains seulement de quelques mille écus, nous ne possédions pas un pouce de terrain. Nous ne songions pas à en acquérir, et je ne m'occupais qu'à faire valoir de mon mieux les fonds que j'avais dans le commerce; il était assez brillant alors, et les bénéfices me donnaient d'autant plus de moyens de satisfaire mes goûts et ceux de ma femme, qu'étant en pension chez mon père, nous n'avions d'autre dépense essentielle que notre entretien.

Cependant, après avoir vécu ainsi pendant douze années, très-agréablement, sauf quelques gênes légères qu'exigeait une juste déférence pour des parents qui, tout en aimant bien cordialement leurs enfants, n'avaient plus le goût des plaisirs de la jeunesse, je considérai que j'approchais de ma quarantaine, que j'avais des fonds disponibles, qu'il était temps et bien naturel de vivre un peu pour nous-mêmes et de nous procurer une certaine liberté qui nous manquait. En conséquence, je songeai sérieusement à acquérir une maison. J'étais bien embarrassé pour le choix du local, par le motif de ne me pas éloigner de mes

Digitized by Google

parents et du siége principal de mes affaires. Après quelques recherches, je jetai les yeux sur celle de Mme de Baigneux (1); depuis la mort de son mari, elle l'avait quittée pour se retirer à Paris chez sa sœur (2). Je n'avais aucune relation avec cette dame, j'ignorais si elle était dans l'intention de vendre; je la fis pressentir par M. de Launay, avocat (3), mon ami et son conseil. Pendant un voyage que quelques affaires l'avaient obligé de faire dans la capitale, il employa avec zèle ses bons offices et négocia si bien

(1) Cette maison, située au nº 26 de la rue de Quatre-Roues, à droite en venant des Halles, était l'ancien numéro de ville 2097. La mort de Le Prince d'Ardenay en transmit la propriété à sa nièce, Mlle Gauvain de Biard qui l'habita et y mourut en 1846. Ses héritiers vendirent ensuite cet immeuble à M. Philbert Le Lasseux, avoué, adjoint au maire du Mans, dont la famille l'a possédé jusque dans ces dernières années. L'administration municipale a récemment acquis cette maison et, sur l'emplacement, a fait ouvrir une nouvelle voie qui relie la rue de Quatre-Roues à la Halle aux Toiles.

(2) Le chevalier Jacques de Baigneux, ancien capitaine au régiment d'Orléans-Cavalerie, était décédé en 1775, à son château de Baigneux, en Saint-Mars-sous-Ballon. Le 12 octobre 1737, il avait épousé Marie-Geneviève, fille de Michel Coupard de la Blotterie, secrétaire du Roi et seigneur de la Freslonnière en Souligné-sous-Ballon. Elle mourut au château de Baigneux, le 1er novembre 1787. — Sa sœur, Sophie-Angélique Coupard de la Blotterie avait épousé Jean-Baptiste-Julien Richard de Boutigny, au mois de septembre 1741. Elles avaient un frère, Jean-Joseph-Michel Coupard, écuyer, qui était, vers cette époque, receveur général des bois et domaines de la Généralité de Tours.

(3) Claude-Simon-Denis de Launay était né au Mans, le 13 mars 1737, deux mois après Le Prince d'Ardenay dont il fut le condisciple. C'était un de nos avocats manceaux les plus distingués et un caractère très-honorable. Il se montra opposé aux doctrines révolutionnaires, et mourut subitement au mois d'août 1795, à la Visitation du Mans où on l'avait arbitrairement incarcéré comme otage.

Digitized by Google

mon affaire qu'il détermina la bonne dame à vendre et à me donner la préférence ; il conclut le marché en mon nom, et m'envoya le contrat de vente et les titres. En parcourant ces vieux parchemins, je trouvai que ma maison avait été bâtie dans le même emplacement où était jadis le jeu de paume qui servit de théâtre à quelques scènes plaisantes des acteurs du *Roman comique* de Scarron (1).

Fier et bien content d'avoir pignon sur rue, je m'empressai de faire des plans pour me procurer un logement commode et agréable; j'eus tout le temps de combiner mes idées et de consulter mes amis et les gens de l'art. Il fallait laisser couler l'année du retrait lignager. Dès que je fus propriétaire incommutable, je mis hache en bois. Les différents ouvrages que je fus obligé de faire exécuter, les peintures et l'ameublement emportèrent encore un an, en sorte que ma maison ne fut en état d'être habitée qu'au commencement de l'été de 1778.

En voyant approcher cette époque, je me faisais une vraie fête de m'établir chez moi, mais, en même temps, j'éprouvais une peine réelle en songeant à ma séparation de parents si chers que je n'avais jamais quittés, et qui m'avaient comblé, ainsi que ma femme, des marques les plus signalées, et mille et mille fois répétées, du plus tendre attachement et de la plus grande confiance. Mon père et ma mère avaient fait le projet d'aller passer une

(1) Les scènes du *Roman comique* rappelées ici se passèrent à l'ancienne hôtellerie de la Biche située sur la place des Halles, au n° de ville 1991. La maison achetée par Le Prince d'Ardenay se trouvant dans la rue de Quatre-Roues, ne semble-t-il pas évident qu'il est ici dans l'erreur et que son zèle de propriétaire l'entraine un peu trop loin dans le désir de donner à sa demeure un passé historique ?

Digitized by Google

partie du mois de mai à Ardenay; je calculai que je devais profiter de cette absence afin d'éviter le désagrément des adieux et leur épargner le chagrin de voir enlever les meubles que j'avais chez eux. Je dressai mes batteries en conséquence, et, dès qu'ils furent partis, je m'occupai de mon délogement. Je devais les en prévenir, mais pour ménager leur sensibilité, je ne voulus rien leur dire avant leur départ. Je pris le parti d'en écrire à mon oncle d'Amigné, qui était à La Roche; je lui fis part de mon plan d'être tout à fait aménagé chez moi avant le retour de mes parents. Je le priai de les disposer à cet événement et de les inviter à partager avec lui, en arrivant, un souper, sans cérémonie, à mon petit hôtel. Ils devaient revenir le 5 juin, je m'établis la veille dans ma maison et, le jour de leur retour, j'allai au-devant d'eux avec ma femme. L'entrevue fut on ne peut plus touchante; des larmes de tendresse, des protestations réciproques de regrets, d'amitié et de dévouement formèrent une scène délicieuse par l'expression vive et sincère de nos sentiments respectifs. Je réitérai à mes parents l'invitation que j'avais prié mon oncle de leur faire en mon nom; ils s'y rendirent avec lui. Ce premier repas ne fut pas gai, à raison des circonstances; il se passa néanmoins très-bien, et beaucoup mieux que je ne l'aurais cru, car je craignais infiniment les effets de la grande sensibilité de mon père.

Je fus très-reconnaissant du service que mon oncle m'avait rendu en cette occasion; j'avais bien compté sur sa complaisance, je connaissais tout l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de son frère, et je ne pouvais douter de l'étendue de son amitié pour moi; il m'en avait donné maintes fois des preuves convaincantes. En lui adressant mes sincères remerciements, j'étais bien éloigné de penser que je serais bientôt privé des sages conseils et de l'intéres-

Digitized by Google

sante société de ce parent chéri. Dans le mois de juillet suivant, il fut attaqué d'une maladie violente à laquelle il succomba, à peine âgé de soixante-cinq ans (1). Sa mort, prompte et imprévue, jeta sa famille, ses amis, et pour ainsi dire, toute la ville, dans le plus grand deuil. Ce magistrat respectable et éclairé s'était concilié, dans son état et dans toutes les places auxquelles la confiance publique l'avaient porté, une estime et une considération générales, par l'aménité de son caractère et la justesse de son esprit, par la bonté de son cœur et l'étendue de ses talents et de ses connaissances, enfin, par l'assemblage heureux des vertus qui caractérisent le vrai philosophe et le bon citoyen (2). De tous les beaux traits de sa vie, je n'en citerai qu'un qui lui a fait un honneur infini : c'est le sacrifice volontaire et généreux qu'il fit d'une partie de sa fortune pour faire face au dérangement des affaires de son beau-père. D'un état d'aisance assez brillant, il passa, sans murmurer, à celui d'une étroite médiocrité. Ainsi que les ombres relèvent et font valoir les beautés des tableaux, de même le changement de position de ce vertueux citoyen et l'héroïsme avec lequel il le soutint, firent briller, d'un nouvel éclat, ses rares qualités qui devinrent l'objet de l'admiration de ses compatriotes.

Lorsque je fus bien établi chez moi, je goûtai à longs traits la douce satisfaction d'être absolument mon maître, plus libre, plus à portée de jouir des agréments de la

(1) Jacques-Geoffroy Le Prince, seigneur d'Amigné, était né au Mans, le 9 novembre 1713; il mourut en cette ville, paroisse de Notre-Dame de Saint-Vincent, le 21 juillet 1778. Déjà pourvu d'une charge de conseiller au Siége Présidial, il avait épousé, en 1738, Anne-Jeanne, fille de Henri-André Guesné, ancien maire de Bonnétable.

(2) Voilà bien un éloge dans le goût du XVIIIe siècle ; il eut été suffisant et bien préférable de nous dire que M. d'Amigné était surtout un bon et sincère chrétien.

Digitized by Google

société, de voir plus souvent mes amis et de les recevoir chez moi, enfin, de pouvoir satisfaire divers goûts que j'avais sacrifiés jusqu'alors à ceux de mes parents.

J'avais tiré tout le parti possible de ma maison et de mon terrain un peu trop angustié. Je m'étais procuré les commodités essentielles, mais il me manquait bien des choses. La maison voisine, que j'achetai quelque temps après, de M. Pavée, me mit plus à l'aise en me fournissant les moyens d'avoir un appartement de plus, un beau cabinet pour moi, des greniers et une basse-cour, et cependant, j'ai conservé une jolie maison à louer avec une portion de jardin et une petite cour.

Deux ans après que je fus établi à mon ménage, un ami me proposa une jolie terre à acheter, la Houltière, située à deux lieues du Mans, sur la route de Mayenne; elle était composée d'une maison de maître fort commode, un grand jardin, un parterre avec une pièce d'eau, un petit bosquet de futaie, vingt-quatre journaux de taillis, une belle ferme et un bon bordage. Je refusai d'abord, je ne voulais point me gêner et, ayant alors toute la charge du commerce, je ne pouvais me flatter de pouvoir jouir librement de cette acquisition. On insista en me proposant les plus grandes facilités pour le payement Je fis mes réflexions et, après avoir calculé les avantages que je pourrais retirer de cette terre très-susceptible d'agréments et d'améliorations, combinant, d'ailleurs, que suivant toutes les probabilités, je ne pouvais, d'ici à longues années, espérer par succession aucune propriété de campagne, je me déterminai à traiter avec M. de la Borde (1), proprié-

(1) La terre de la Houltière, située en la paroisse d'Aigné, près Le Mans, appartenait, depuis longtemps, à la famille de Renusson de la Borde. De son mariage avec Jeanne-Françoise Le Boucher, Pierre-Gabriel de Renusson de la Borde, mort en 1746, avait laissé

Digitized by Google

taire. Sitôt que je fus en possession, je fis plusieurs réfections et réparations urgentes, j'arrangeai le jardin, le parterre et la maison, dans laquelle je mis les meubles les plus nécessaires. Je commençais à goûter les fruits de mes travaux, et je me faisais d'avance une fête des jouissances que je m'étais préparées; mais elles ont été bornées à de petits voyages et à des séjours bien courts et assez éloignés les uns des autres par l'effet des événements qui suivirent de près cette acquisition, et qui m'obligèrent à changer mes vues et mes projets.

---

deux fils dont le cadet, François-Louis de Renusson de la Borde, devint propriétaire de cette terre qu'il vendit à Le Prince d'Ardenay vers 1780.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

De la Société d'Agriculture

Par arrêt du Conseil d'État du 24 février 1761, le Roi avait établi, dans la Généralité de Tours, une Société d'Agriculture, composée de trois Bureaux, un pour chacune des villes capitales des trois provinces, Tours, Angers, et Le Mans. Chaque Bureau était composé de vingt membres ayant séance et voix délibérative dans les trois. La Société obtint, quelque temps après, la faculté de se choisir et nommer des associés avec les mêmes prérogatives que les membres, sauf les places de directeur et de secrétaire réservées aux seuls membres Le secrétaire est perpétuel, le directeur est renouvelé chaque année et élu au scrutin. Au moyen de ce que les trois Bureaux ne font qu'un seul corps, l'un des directeurs, à tour de rôle, est directeur général de la Société. En cas de mort ou de démission d'un membre, son successeur est choisi parmi les associés résidants.

Cet établissement, avantageux à la ville du Mans et à la province, est dû en grande partie, au crédit et au zèle de M. de Samson de Lorchère, qui a rempli avec distinction (1), pendant un grand nombre d'années, la place de

(1) Le Prince d'Ardenay paraît être un admirateur et partisan de M. de Lorchère alors que le conseiller Louis Maulny, son cousin, comme presque tous ses confrères du Siége Présidial, se montra l'adversaire déclaré et acharné du maire du Mans, durant les nombreux débats et contestations qui divisèrent si longtemps notre ville au XVIII^e^ siècle, à propos de l'administration municipale absorbée par M. de Lorchère.

Digitized by Google

lieutenant-général. Il prêta gracieusement sa maison à la Société pour y tenir ses séances, jusqu'à ce qu'elle obtînt une salle et les commodités nécessaires dans un des corps de bâtiment du palais (1).

Le Bureau du Mans, dès les premières années de son établissement, s'acquit une excellente réputation qu'il a toujours soutenue, par l'ardeur constante de ses membres à faire fleurir l'agriculture et à travailler courageusement, chacun dans sa partie, à cette mine féconde et inépuisable des richesses de l'Etat. Il multiplia avantageusement ses ressources, en nommant des associés externes choisis parmi les agriculteurs les plus intelligents des différents cantons de la province ; ces associés externes entretenaient une correspondance suivie avec le Bureau, auquel ils envoyaient des mémoires et des observations toujours intéressantes. Il en a résulté une collection précieuse de secrets utiles, de découvertes heureuses et de moyens faciles de tirer le meilleur parti des diverses espèces de terrain, et de multiplier leurs productions au plus grand avantage de la patrie.

Celui qui a le plus contribué aux succès de ce Bureau est M. Véron du Verger, premier secrétaire perpétuel ; malgré son grand âge, il a conservé et rempli, de la manière la plus distinguée, cette place importante jusqu'à

(1) Avant la Révolution, le Palais, qui avait été primitivement la demeure des anciens comtes du Maine, possédait ensemble l'Hôtel-de-Ville et le Siége Présidial. L'hospitalité y fut donnée au *Bureau d'Agriculture* peu après la naissance de cette Société et lui fut continuée jusqu'à ces derniers temps. C'est seulement à la Toussaint de cette anné 1878 que l'antique *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, — formée, comme nous le dit Le Prince d'Ardenay, des fragments de toutes celles qui l'avaient précédée, — fut contrainte d'évacuer ce local et d'accepter un établissement provisoire dans l'ancien hôtel des Cureau, au nº 30 de la place des Halles.

Digitized by Google

sa mort. Il recevait annuellement, en ladite qualité, une somme de cinq cents livres pour les frais de bureau, mais combien n'y ajoutait-il pas du sien, chaque année, pour faire des expériences, encourager des essais ? Combien n'a-t-il pas fait, à ses dépens, d'achats d'instruments et de machines ? Combien de projets, de plans, d'écritures ? Combien, enfin, de jours, de veilles, de nuits même n'a-t-il pas sacrifiés au plaisir de soutenir et faire prospérer ce Bureau dont il était l'âme? Ce vertueux et vrai patriote était doué d'un penchant décidé et irrésistible à l'amour du bien public qu'il a constamment préféré à ses propres affaires et à ses intérêts personnels.

Il était petit-fils de Jean-François Véron, né au Mans en 1615 (1), lequel forma l'établissement de la manufacture d'étamines, la porta au plus haut point de perfection, et mourut en 1687. Ce commerce, qui a soutenu et élevé un nombre immense de familles, reçut entre les mains de M du Verger, de nouveaux accroissements par la perfection de la fabrique. Sa consommation s'étendit dans l'Italie, l'Espagne, le Portugal et jusqu'au delà des mers. S'il eût profité de la réputation que son nom seul lui avait acquis dans l'étranger où les étamines *vérones* étaient préférées à toutes les autres, il aurait pu faire la fortune la plus brillante; mais, dégoûté d'abord par la mort de sa première femme (2), et entraîné par le désir de travailler

(1) Les détails donnés ici par Le Prince d'Ardenay sur François-Louis Véron du Verger, sont le résumé d'une notice biographique qu'il consacra à la mémoire du grand-père de sa femme et qu'il lut à l'une des séances de la *Société d'Agriculture*. La famille Véron était une des plus illustres parmi les dynasties de notre ancien commerce manceau dont l'histoire et les origines ont été, jusqu'ici, si peu étudiées.

(2) Le 15 juillet 1721, F.-L. Véron du Verger avait épousé Anne Plumard, en l'église de Saint-Nicolas ; elle mourut au Mans, en

Digitized by Google

pour ses concitoyens et pour sa patrie, il se retira peu à peu du commerce pour se livrer tout entier au goût qui le dominait. Il eut la plus grande influence dans toutes les affaires publiques de son temps; toujours à la tête des grandes entreprises et des opérations les plus importantes qu'il conduisait avec autant de zèle que de prudence, on peut dire de lui, sans craindre d'altérer la vérité, qu'il a bien mérité de sa patrie dans toutes les places qu'il a occupées et dans toutes les affaires dont il a été chargé. C'est à lui et à son frère, M. Véron de la Croix, qui avait séjourné longtemps en Italie, que Le Mans et les environs sont redevables de la décoration des édifices publics, de la distribution élégante et commode des maisons particulières et de la décoration des terres, parcs et jardins. Le premier balcon qu'on ait vu au Mans fut placé par M. du Verger, à la belle maison qu'il a fait bâtir, en 1726, au carrefour de la Sirène (1).

Plus que sexagénaire à l'époque de la formation de la Société d'Agriculture, il montra toute l'ardeur de la jeunesse, dans cette nouvelle carrière. Il excitait sans cesse l'émulation de ses collègues et la soutint pendant plus de dix-huit ans, par un zèle infatigable et un travail continuel. Après avoir enrichi les archives du Bureau, d'un grand nombre de mémoires, plans et instructions, dont plusieurs ont été imprimés, il mourut, comme un bon soldat, les armes à la main. Il n'avait ressenti aucune des infirmités de la vieillesse. Son dernier jour fut encore

1726, laissant deux enfants, François Véron de Forbonnais et Marie-Anne Véron, la mère de Mme Le Prince d'Ardenay. — Véron du Verger resta longtemps veuf, et ce fut seulement en 1735 qu'il se remaria à Marie-Renée Godard, qui mourut en 1777.

(1) Sur une des façades de cet ancien hôtel, habité aujourd'hui par M. Héry, on lit encore la date de 1728; c'était autrefois les numéros de ville 1667 et 1668.

Digitized by Google

employé à ses travaux ordinaires, jusqu'à l'heure où, étant sorti pour aller voir sa sœur aux Maillets (1), il fut atteint d'une attaque violente d'apoplexie qui termina la vie de ce grand homme. Son tombeau fut arrosé par les larmes sincères de la piété filiale, de l'amitié et de la reconnaissance, pour les services innombrables qu'il a rendus à ses concitoyens. Il mourut le 16 octobre 1780.

Trois ans avant ce triste événement, j'avais été admis dans la Société d'Agriculture en qualité d'associé ; je n'avais jamais fait d'études particulières dans cette partie, je n'en avais que quelques connaissances théoriques. Mon premier soin fut de travailler à me rendre digne de l'honneur que je venais de recevoir. Je suivais très-exactement les séances du Bureau ; je consultais souvent mes collègues et les bons agriculteurs. J'étudiais les livres élémentaires et je profitais de mes moments de loisir pour recueillir, dans les archives du Bureau, des connaissances utiles et précieuses répandues dans une collection très-considérable de mémoires, projets, plans et discours relatifs aux différentes branches de ce premier des arts. C'est dans cette source

(1) Françoise Véron du Verger ne survécut que quelques semaines à son frère ; elle mourut au Mans le 27 décembre 1780, après environ soixante années de vie religieuse. Elle avait été longtemps secrétaire du chapitre, puis prieure de sa communauté. Plusieurs de nos anciennes familles du Mans avaient des préférences particulières pour telle ou telle des communautés existant autrefois en notre ville. C'est ainsi qu'au siècle dernier, les filles des familles Véron et Godard avaient choisi le prieuré des Dominicaines des Maillets pour s'y consacrer à Dieu. A cette époque, nous voyons, parmi ces religieuses, Renée Véron de la Planche, Catherine Véron de la Croix, morte en 1764, et Marie Godard des Ecotays, qui fit profession en 1769, alors que sa communauté avait pour prieure Anne Véron, Françoise Godard pour sous-prieure et maîtresse des novices, et Françoise Véron du Verger pour secrétaire du chapitre.

Digitized by Google

féconde que je puisai des notions vraiment savantes et économiques sur la nature, les espèces et l'emploi des engrais, sur les moyens de conserver les prés naturels, de faire et entretenir les prairies artificielles ; sur le choix, la multiplication, le gouvernement et les maladies des bestiaux ; sur les avantages des bêtes à laine, la meilleure manière de les élever, de les garantir des accidents et de tirer la meilleure part de leurs toisons ; sur la culture des différentes graines et racines et la perfection de celle des chanvres et lin, etc., etc.

Après la mort de M. du Verger, l'abbé de Moncé (1) fut nommé, à la très-grande majorité des suffrages, secrétaire perpétuel ; il méritait cette place par ses talents et par les services importants qu'il avait rendus au Bureau. Il avait mis les archives dans le meilleur ordre et composé une table analytique et raisonnée de tous les ouvrages que contenait ce dépôt précieux, et de toutes les opérations de la Société depuis son établissement. Cet appendice intéressant forme un volume in-4° qui a été, depuis, très-utile pour les recherches que les membres et associés ont été dans le cas de faire, soit pour leur instruction personnelle, soit pour donner au public les renseignements que les vrais amateurs de l'agriculture se sont toujours empressés de demander au Bureau.

L'abbé de Moncé, qui avait, d'ailleurs, de grandes occupations, demanda un adjoint. Je fus choisi et nommé,

(1) Joseph-Auguste-Emmanuel Rottier de Moncé, né au Mans, paroisse de Notre-Dame de Saint-Vincent, le 30 mai 1751, était fils de Marin Rottier de Madrelle, secrétaire du Roi, receveur des décimes du diocèse du Mans, et de Louise-Renée de Maridort. Pourvu d'un canonicat en l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour vers 1775, il devint chanoine honoraire de l'Église du Mans après le Concordat, et mourut à son château du Plessis, à Saint-Gervais-en-Belin, le 28 février 1843.

Digitized by Google

avec le titre de secrétaire de correspondance; j'en ai été chargé pendant plusieurs années. Cette nouvelle place me mit à portée d'étudier plus à fond l'agriculture et d'étendre utilement mes connaissances par les relations fréquentes que le Bureau avait, non-seulement avec ceux de Tours et d'Angers, mais encore avec plusieurs autres Sociétés du royaume.

Quelque temps après, j'obtins le titre de membre de la Société; ce fut pour moi un nouveau sujet de reconnaissance et un motif bien puissant d'émulation. Je redoublai d'efforts pour répondre, autant qu'il était en mon pouvoir, à la confiance de mes collègues. J'étais alors propriétaire de biens fonds et plus à portée de faire des expériences et des essais. Après avoir pris et suivi les avis du Bureau, je lui communiquai les résultats de mes opérations; il les accueillit favorablement, ce qui m'encouragea à lui présenter successivement quelques mémoires, entre autres sur la mouture économique qu'un de mes meuniers avait établie en petit à l'instar d'un moulin de Corbeil, et sur la tourbe que j'avais découverte à Ardenay. J'en avais fait tirer une certaine quantité, je l'avais fait sécher, réduire en cendres et répandre, partie sur un pré, partie sur une luzerne, et le reste sur des légumes. Ces différents essais réussirent très-bien et sensiblement plus que dans les terrains voisins et de même nature que ceux sur lesquels l'expérience avait été faite.

Enfin, je fus nommé directeur de la Société dans le temps que j'étais procureur-syndic de l'Assemblée provinciale. Le Roi, en créant ces nouvelles administrations, les avait chargées de diriger vers l'agriculture une partie de leurs travaux. L'Assemblée générale des trois provinces de la Généralité envoya, par ordre de Sa Majesté, des instructions sur divers objets à la commission intermédiaire du Maine. Je fus chargé de les communiquer à la Société, de

Digitized by Google

la consulter sur le meilleur moyen d'en tirer parti et de se procurer des renseignements utiles sur les objets de ces instructions. La Société d'Agriculture, très-sensible à la demande de la Commission intermédiaire, lui vota des remerciements et nomma des commissaires chargés d'analyser les mémoires déposés dans ses archives, à l'effet de rédiger un corps d'instructions pour les cultivateurs et à portée des gens de la campagne. Il fut, en même temps, arrêté de rétablir la liste des associés externes; on nomma aux places vacantes, et il fut adressé à tous une lettre circulaire pour les inviter à seconder les vues de la Société et la mettre en état de satisfaire l'administration par l'envoi prompt et successif de toutes les notices, mémoires et renseignements relatifs à l'amélioration de l'agriculture et à l'accroissement et prospérité du commerce.

La Société d'Agriculture s'était occupée essentiellement et à différentes reprises, depuis sa formation, de la navigation de la Sarthe, sollicitée depuis un siècle par la province. Elle profita de la circonstance pour renouveler ses demandes et démontrer les grands avantages qui résulteraient de cette navigation. La commission intermédiaire prit aussi cet objet important en considération; on avait fait autrefois les plans et devis; on les renouvela. Les ingénieurs se prêtèrent avec empressement à cette opération qui était sur le point de réussir, lorsque la convocation des Etats-Généraux changea la face des affaires. Peu de temps après, l'administration provinciale cessa, et la Société d'Agriculture suspendit ses séances. Je n'oublierai jamais tout ce que je dois à cette Société, et je serai constamment pénétré de la vérité de ce précepte qu'elle m'a enseigné et qui est gravé au fond de mon cœur :

L'agriculture honoreras
Afin de vivre longuement.
(*Extrait des Maximes de la Société de Wasa, à Stockolm.*)

Digitized by Google

CHAPITRE XVII

Les plaisirs d'Ardenay et la fête de Clairsigny

Mme de Beaufond vint au Mans pour y passer les vacances de 1780, avec ses deux fils. Nous disposâmes de loin nos batteries et mîmes tout en œuvre pour amuser nos aimables parents et leur procurer tous les plaisirs de la saison. Je passe sous silence les fêtes de ville que la présence de notre aimable belle-sœur multiplia dans notre société. Je me borne à décrire ou du moins à donner une légère esquisse de celles que nous lui donnâmes à la campagne où elle connut et goûta à longs traits la joie vraie et toujours pure qui règne dans ce séjour de l'innocence et de la paix, et qui est absolument ignorée dans les grandes cités.

Nous passâmes d'abord quinze jours à Ardenay et ensuite une semaine à Clairsigny, dans le temps de la vendange. Ces deux séjours charmants, chacun dans leur genre, furent successivement le lieu de la scène des plaisirs délicieux et touchants dont le récit abrégé fera la matière de ce chapitre.

Pour me procurer, ainsi qu'à ma femme, le loisir de passer quelque temps à Ardenay avec Mme de Beaufond, mon père revint en ville et se chargea de la surveillance du commerce. Clairsigny alla le remplacer quelques jours avant notre départ, en sorte que nous eûmes une bonne quinzaine absolument libre. Nous avions mené avec nou

Digitized by Google

le P. d'Auribeau; quelques parents et bons amis se succédèrent, et nous eûmes toujours une société d'autant plus agréable qu'une heureuse analogie de caractères dirigeait tous les goûts au même but. Nous ne nous réunissions, le matin, que pour le déjeuner; c'était le moment où se formaient les projets, le surplus de cette portion la plus précieuse du jour était employée à travailler, lire, écrire, etc., chacun dans son genre. La soirée était consacrée à la promenade, aux lectures en commun et à quelques jeux amusants. La gaieté animait tous les repas. On se couchait de bonne heure pour être en état de se relever de bon matin. Nous devancions quelquefois l'aurore et nous nous faisions tous un devoir de jouir du spectacle intéressant du lever du soleil.

Sur la fin du premier dîner que nous fîmes ensemble, le goût du chant s'empara de tous les convives; chacun chantait à l'envi. Tous les airs anciens et modernes furent répétés, pour ainsi dire, sans relâche, même pendant la promenade et jusqu'au soir. Deux jours après, le P. d'Auribeau, qui avait profité de ses premières matinées pour préparer sa leçon, nous régala de plusieurs couplets dans lesquels il faisait un éloge ingénieux et délicat d'Ardenay, des propriétaires et des hôtes. Il déploya, dans ces jolies productions, les ressorts de l'aimable gaieté de sa patrie; il les chanta avec beaucoup de goût, Clairsigny l'accompagna sur la clarinette. Cette soirée délicieuse fut le prélude d'un nombre incroyable de chansons. Toutes les têtes se montèrent à l'unisson et, depuis ce moment, tous les jours du matin au soir, pendant les repas et quelquefois même la nuit, chacun de nous s'exerçait à rimer, à provoquer la verve de son voisin, à répondre à l'un, à riposter à l'autre, toujours en vers et sur les airs les plus agréables. Le crayon sans cesse à la main, nous mettions sur-le-champ, à contribution, les plus petits événements, les

Digitized by Google

moindres choses, un mot, un geste, un signe, etc. Souvent, la réponse n'attendait pas que la demande fût finie; c'était un feu roulant qui jetait quelquefois des étincelles de génie en entretenant toujours, sans la moindre altération, la chaleur douce et tranquille de la vraie amitié. Nous allions fréquemment nous désaltérer ou prendre de nouvelles forces à la fontaine d'Hypocrène; nous avions donné ce nom à une source pure et excellente située au pied d'un monticule qui nous représentait le Parnasse; le cheval de M. Bureau, curé du Pré, était notre Pégase; M^me^ de Beaufond, M^me^ de Clairsigny et ma femme, les trois Grâces, et le P. d'Auribeau, Apollon. M^me^ Le Prince adopta ensuite ce nouveau dieu pour son fils; je fus nommé son père, et le mien son aïeul, M^me^ de Beaufond sa sœur, ses deux enfants ses neveux (1). Ces nouvelles et agréables dénominations, en resserrant les liens de l'amitié qui nous unissait, provoquèrent et entretinrent dans notre société les plus agréables plaisanteries en divers genres et nous fournirent ample matière pour versifier. Les productions se multiplièrent au point de former un petit volume. Je fus chargé d'en rédiger le recueil et de faire un journal historique de nos plaisirs et des circonstances de cette agréable partie. Chacun des acteurs me remit les vers qu'il avait faits, je les rangeai par ordre, suivant le vœu de la société qui continua d'enrichir le recueil jusqu'à la fin du voyage. Il fut convenu qu'il ne serait communiqué à aucun étranger, que l'original resterait déposé entre mes mains (2) et qu'il n'en serait tiré que

(1) Ce chapitre, mieux que tous les commentaires et dissertations, démontrera combien les caractères de cette époque étaient enclins à la frivolité.

(2) La bibliothèque du château d'Ardenay possède encore ce volume manuscrit.

Digitized by Google

deux copies, une pour Mme de Beaufond et l'autre pour le P. d'Auribeau. Nous choisîmes pour épigraphe de cet ouvrage le couplet suivant composé par ma femme, qui avait peint au vrai, dans ce petit nombre de vers, la nature et l'objet de nos plaisirs :

Dans ces lieux, séjour du bonheur,
Où règne l'innocence,
On ne forme qu'un même cœur,
On rime avec décence.
Chacun se met à l'unisson,
Sans fard, sans artifice;
Et si l'on fait quelque chanson,
C'est toujours sans malice.

Au surplus, ce recueil est un récit naïf de la vie agréable d'une société intime de parents et d'amis qui ont passé les moments les plus délicieux dans une parfaite union, sans se permettre rien de ce qui aurait pu alarmer la décence et la délicatesse. Chacun d'eux n'a eu d'autre intention que de faire de petits essais par forme d'amusement, sans y mettre aucune prétention d'esprit, de peindre les sentiments réciproques de leurs cœurs et de conserver le souvenir de quelques anecdotes et circonstances de leur voyage pendant lequel un ton naturel, vraiment cordial et toujours honnête, a constamment régné dans cette société.

Il y eut peu d'intervalle entre le voyage d'Ardenay et les vendanges de Clairsigny (1). Les mêmes acteurs se réunirent pour célébrer cette fête d'un nouveau genre ; ils y

(1) Est-il nécessaire de rappeler que la terre de Clairsigny était située près Le Mans, dans l'ancienne paroisse de Sainte-Croix ? C'est sur l'emplacement même de cette propriété des Le Prince que les Carmélites se sont établies au mois de mai 1833.

Digitized by Google

portèrent l'esprit, la gaieté, la délicatesse et tous les sentiments qui avaient présidé aux plaisirs d'Ardenay. Le feu poétique ne tarda pas à se rallumer ; au seul nom de la treille, chacun ressentit l'heureuse influence de la liqueur bacchique et s'empressa de donner à la société de nouvelles productions.

Le P. d'Auribeau venait de recevoir, du Conseil de sa Congrégation, le diplôme qui lui donnait la chaire de rhétorique du Mans. Toutes les muses célébrèrent cet heureux événement.

Un jour, ma femme témoignait à sa belle-sœur sa surprise de ce que, depuis quinze ans qu'elles étaient si intimement liées, elles n'avaient pas adopté l'usage de se tutoyer. M^me^ de Beaufond, sensible à cette nouvelle marque d'amitié, promit solennellement de ne plus se servir du mot *vous ;* ma femme lui fit la même promesse. Le traité auquel je fus associé fut conclu aux acclamations et applaudissements de toute la société ; elle le sanctionna par divers jolis couplets qui remplirent très-agréablement une de nos séances.

Dans les intervalles des repas, de la promenade ou des travaux de la vendange que nous nous faisions un vrai plaisir de partager, on passait quelques heures, chaque jour, à faire des parties. M^me^ de Beaufond, engagée dans un reversi auquel elle perdait beaucoup, me pria de la venger de son mauvais sort en composant un couplet contre ce jeu qui l'impatientait. Je ne me fis pas prier deux fois ; outre le plaisir de satisfaire ma bien-aimée belle-sœur, j'avais celui de pouvoir exprimer mon antipathie pour le reversi que je n'ai jamais pu jouer de sang-froid et qui m'a beaucoup fait perdre d'argent.

Air : *Lison dormait, etc.*

Le reversi m'impatiente,
Me fait jurer par ci, par là,

Digitized by Google

Depuis longtemps il me tourmente,
La peste soit de ce jeu-là !
On se fait une grande affaire
Et des as et de quinola,
De quinola,
De quinola.
J'aimerais mieux avoir à faire
Sur cet air-là
Sur cet air-là
Deux cents couplets pour Chequina.

Ce mot *Chequina* est un diminutif italien de Françoise, nom de baptême de M^me^ de Beaufond, née à Florence; nous l'employions comme plus doux et plus commode, dans tous les vers où il était question d'elle, de même que celui de *Marioleau* pour ma femme, qui avait reçu ce surnom dans son enfance. Elles furent aussi souvent désignées, dans nos productions, sous le nom de Diane et Latone, en qualité de sœur et de mère d'Apollon, et sous celui de filles de Vénus, comme faisant partie essentielle du charmant trio des Grâces.

Après avoir traité, dans nos vers et nos chansons, tous les sujets qui s'étaient présentés à nos imaginations échauffées par un charmant délire, nous commençâmes à sentir l'épuisement de nos verves poétiques ; nous n'avions plus la ressource féconde des eaux de l'Hypocrène qui avaient soutenu et ranimé nos forces pendant notre séjour à Ardenay. Il fut résolu de renoncer à la poésie. Tous les acteurs ne furent pas fidèles à l'engagement pris très-solennellement dans la société. Ainsi que d'un feu qu'on croit éteint il s'élève encore quelques étincelles, de même, nous vîmes sortir de la Minerve de nos deux plus forts champions, le P. d'Auribeau et Clairsigny, de nouvelles productions qui ne le cédaient en rien aux premières pour la délicatesse, l'aisance et le bon goût. Mais, pour réparer la faute qu'ils

Digitized by Google

avaient commise en contrevenant au vœu de la société, ils se condamnèrent eux-mêmes à fournir chacun un morceau en prose et nous donnèrent deux charmantes fables allégoriques qui terminèrent très-agréablement le journal de nos plaisirs.

Les enfants de Mme de Beaufond avaient reçu à Paris une éducation brillante, mais bien superficielle. Lorsqu'il fut décidé que le P. d'Auribeau resterait au Mans pour faire la rhétorique, Mme de Beaufond, qui avait été à portée de connaître tout son mérite et ses talents, désira que ses fils pussent être sous sa conduite. Il s'en chargea avec plaisir ; elle les mit en pension au collége. L'aîné entra en rhétorique, et le cadet en troisième sous la surveillance du P. d'Auribeau qui leur servit de mentor et qui contribua beaucoup, par ses soins et ses sages avis, à former le cœur et l'esprit de ces deux jeunes gens. Ils avaient, l'un et l'autre, d'heureuses dispositions ; malheureusement pour eux, elles ne purent être cultivées longtemps par les mains habiles auxquelles ils étaient confiés. Après son année de rhétorique, le P. d'Auribeau quitta le pays ; mon frère rappela ses enfants à Paris. L'aîné fut envoyé à Nantes pour apprendre le commerce chez un bon négociant, il fut ensuite embarqué pour les îles ; il mourut d'une maladie violente, dans le passage. A la même époque, à peu près, le cadet, né très-délicat, fut attaqué de la poitrine et, après avoir langui environ un an, il succomba par une mort douce et tranquille, mais terrible pour ses parents. Par cette double perte, ils se virent tout à coup privés de leurs plus douces consolations. Ces aimables enfants étaient à la veille de les dédommager de tous leurs soins et de mettre le comble à leur satisfaction en se faisant à eux-mêmes un sort agréable et heureux, du fonds des connaissances et des talents qu'ils avaient acquis.

Mme de Beaufond n'est point revenue au Mans, depuis

Digitized by Google

1780. De mon côté, je n'ai point eu occasion d'aller à Paris, et nous avons été bornés au seul dédommagement que laisse l'éloignement, le plaisir de la correspondance : elle a été constamment entretenue par l'assurance et l'expression des sentiments que nous nous étions réciproquement voués, jusqu'à l'époque où cette aimable et charmante femme a succombé à une maladie de langueur, après vingt-neuf ans de ménage passés, tour à tour, dans les plaisirs les plus doux et dans des peines graves dont les impressions profondes ont, sans doute, beaucoup abrégé le cours de sa vie Elle est morte le jour anniversaire de son mariage. Quel contraste !

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

De la mort de mes père et mère

Après les vendanges de 1780, mon père retourna seul à Ardenay ; il y passa une partie de l'hiver, occupé à faire des plants, abattre des bois et faire approprier les matériaux pour bâtir les deux pavillons défaillants à son château. Il avait assez d'appartements et plus qu'il n'en fallait pour loger sa famille et un certain nombre d'amis ; il ne fit donc cette entreprise que pour satisfaire le désir qu'il avait de rendre sa maison régulière et le besoin de se procurer des greniers et emplacements qui lui manquaient pour serrer les fruits et grains de ses fermes à moitié et des terres qu'il faisait valoir. Dès que la cessation de la gelée permit aux maçons de manier la truelle, mon père mit la main à l'œuvre ; au moyen des sages précautions qu'il avait prises, ne manquant ni d'ouvriers, ni de matières, son bâtiment fut promptement élevé et couvert avant la fin de juillet 1781. Cette prompte exécution fut l'effet de sa surveillance exacte et trop active, pour notre malheur. Ne voulant pas perdre de vue ses ouvriers, une fatigue, prolongée pendant plusieurs mois pendant lesquels il ne cessa d'être exposé aux ardeurs du soleil et aux injures de l'air, échauffa la masse de son sang, dérangea l'équilibre de ses humeurs et développa le germe d'une fièvre lente et intermittente, dans le principe, puis continue avec des accidents qui caractérisèrent une maladie grave.

Mon père était revenu au Mans le 13 août ; sa santé ne paraissait nullement altérée à l'extérieur, mais quelques

Digitized by Google

jours après, la fièvre se déclara par un vomissement considérable. Il n'avait essuyé aucune maladie sérieuse pendant tout le cours de sa vie ; il fut frappé comme d'un coup de foudre avec un pressentiment de sa fin prochaine. Il profita du premier moment de relâche pour mettre ordre à ses affaires ; elles étaient bien en règle. Son testament était fait depuis trois ans. Il en relut et consulta les dispositions avec son conseil, il fit quelques écritures et notes pour ne laisser aucun doute ni difficulté sur ses volontés ; il m'expliqua, à diverses reprises, quelques instructions particulières et, après avoir réglé ses affaires temporelles, il ne s'occupa plus que du soin de sa santé toujours subordonné à celui de son âme. Cependant, pendant plus de huit jours, il ne se manifesta aucun symptôme dangereux ; notre cher malade éprouva même un mieux sensible. Il vit avec plaisir et sans en être incommodé plusieurs de ses parents et amis ; mais bientôt après, une fièvre continue avec redoublement nous donna les plus vives inquiétudes. Il demanda les derniers sacrements, il les reçut avec la piété la plus édifiante ; il répondit lui-même à toutes les prières et soutint, par la force et l'héroïsme de sa vertu, la faiblesse, la douleur et l'accablement de sa famille désolée. Après cette lugubre cérémonie, un rayon d'espoir vint nous flatter encore pour quelques instants, mais le mal, qui exerçait ses progrès dans l'intérieur, se développa bientôt avec tant de force que les plus fortes alarmes succédèrent aux faibles espérances que nous avions conçues. M. Vétillart, qui avait cru son malade assez bien pour le quitter un ou deux jours, était allé à la campagne. M. Champion, effrayé des accidents qui se multipliaient et qui faisaient craindre un prochain épanchement dans la poitrine, se détermina à appliquer les vésicatoires, le dimanche 16 septembre ; ils ne firent presque aucun effet. Le malade empirait d'heure en heure. Je

Digitized by Google

dépêchai des exprès à Malessard, à Beaufond et à ma sœur qui étaient à la campagne, et j'écrivis, par le courrier, à Clairsigny parti, depuis quinze jours, pour Angers avec sa femme. Il revint à franc-étrier sitôt la réception de ma lettre, mais il arriva trop tard, et il fut le seul des enfants du meilleur des pères qui fut privé de la consolation de le voir dans ses derniers moments et de recevoir ses tendres embrassements, ses avis salutaires et sa bénédiction. Il nous entretint, pendant une heure, de ses affaires, de sa famille, de tous ceux qui lui étaient attachés, de sa mort et de ses suites, avec une philosophie vraiment chrétienne et une résignation parfaite aux ordres de la Providence. Nous recueillions avidement toutes ses paroles, nos réponses n'étaient, pour ainsi dire que des monosyllabes ; nous craignions de perdre un seul mot de ce qu'il avait à nous dire. Nous étions trop accablés de douleur pour pouvoir exprimer toutes nos pensées et nos vœux.

Le lundi matin, il me fit appeler ainsi que ma mère; il nous remit à chacun un double de son testament, après avoir exigé que je lui en fisse lecture. Il m'expliqua, sur chaque article, ce qu'il craignait n'avoir pas exprimé assez clairement; il essaya ensuite, mais en vain, d'écrire quelques nouvelles dispositions. Je les rédigeai sous sa dictée et, après les avoir signées en son nom, je réunis ce codicille au testament.

Je n'essaierai point de décrire les détails de cette scène terrible, ni de rendre compte de toutes les sensations que j'éprouvai alors; il suffit de connaître et sentir jusqu'à quel degré peuvent être portés la tendresse paternelle, l'amour conjugal et la piété filiale pour bien apprécier ce qui se passait dans nos âmes et quelle pouvait être l'expression de nos sentiments réciproques.

Pendant cette séance, je m'aperçus des progrès sensibles du mal; la poitrine commençait à s'embarrasser, la

Digitized by Google

fluxion était déjà formée, cependant la tête était encore saine et entière et, malgré l'affaiblissement dans lequel le malade tomba par degrés, il conserva la connaissance presque jusqu'au dernier moment. Il expira, à onze heures et demie du soir, le 17 septembre 1781, âgé de soixante-onze ans et quatorze jours, étant né le 3 septembre 1710; il fut inhumé le 19, dans le grand cimetière, près la chapelle. La Compagnie des Consuls, dont il était doyen, assista à ses funérailles. Le convoi était suivi et accompagné d'un grand nombre de personnes : grands et petits, riches et pauvres, vieillards et jeunes gens, pères, mères et enfants, tous pleuraient amèrement la perte de ce respectable défunt et regrettaient en lui un parent parfaitement bon, un ami excellent, un négociant habile, un juge intègre, un maître doux et humain, un protecteur zélé, un appui sûr dans les affaires épineuses, dans l'infortune et les revers, et un vrai père des pauvres au soulagement desquels il consacrait, tous les ans, des sommes considérables.

Ma mère s'était flattée, jusqu'à la veille de la mort de son mari, de pouvoir le conserver, et elle fut d'autant plus accablée de ce coup imprévu qu'elle croyait avoir à se reprocher des omissions, des négligences, et même des fautes essentielles dans son gouvernement. Ces inquiétudes alarmèrent sa conscience et ayant, d'ailleurs, concentré en elle-même toute sa douleur, il en résulta les plus funestes effets qui commencèrent par un dépérissement sensible. Ne pouvant entrer dans les détails nécessaires des affaires et des entreprises dont elle se trouvait chargée (1), elle me donna toute sa confiance. Je fis pour

(1) Ceci ne semble-t-il pas justifier l'exactitude des informations du chanoine Nepveu de la Manouillère qui, dans ses *Mémoires*, (t. II, p. 17), laisse croire que les affaires de la succession Le Prince étaient assez embrouillées ?

Digitized by Google

elle tout ce que le devoir et mon cœur m'inspiraient. Dans l'intention de la distraire un peu, et jugeant que sa présence serait très-utile à Ardenay, je la déterminai à faire ce voyage. Il en coûta beaucoup à sa sensibilité en revoyant tout ce que son mari avait fait pour embellir et améliorer sa terre et en recevant tous les témoignages les plus énergiques des regrets sincères de tous ceux qui lui étaient attachés dans le canton. J'étais, moi-même, absorbé par les tristes réflexions que je faisais à chaque pas et à tous les instants du jour et de la nuit, sur la différence énorme de notre position actuelle à celle de l'année précédente, à peu près à la même époque : les personnes, les lieux, les choses, tout me retraçait l'image des plaisirs purs que nous avions goûtés alors, le souvenir de chaque circonstance de ce voyage charmant perçait mon cœur d'un nouveau trait et l'inondait d'amertume et de douleur.

Ma mère se soutint passablement jusques à la fin de l'hiver; malgré la diminution de ses forces, nous ne pûmes la faire consentir, pendant le carême suivant, à relâcher un peu de la rigueur de ses jeûnes, de l'austérité de sa pénitence et de la longueur de ses veilles. Le défaut de repos et de nourriture et l'excès de macérations achevèrent de ruiner sa santé. Elle dépérissait de jour en jour, et éprouvait fréquemment des malaises, des faiblesses et des engourdissements accompagnés de fourmillements qui faisaient craindre une attaque de paralysie. Elle languit ainsi pendant environ trois mois; alors la maladie prit un caractère effrayant et fit les progrès les plus rapides. Elle reçut en pleine connaissance et avec une parfaite résignation les derniers sacrements. Elle me dicta ses dernières volontés et, après avoir souffert pendant plusieurs jours les plus grandes douleurs qu'elle supportait patiemment sans se plaindre et montrant, au contraire, un cou-

Digitized by Google

rage vraiment héroïque, elle mourut le 21 août 1782, dans la soixante-neuvième année de son âge; elle était née le 3 décembre 1713. Elle fut inhumée le lendemain à côté de son mari (1), ainsi qu'elle l'avait demandé, en recommandant expressément qu'on bannît de cette cérémonie toute espèce de pompe et dépense superflue. Ses instructions furent exactement remplies, mais la simplicité de son convoi fut bien relevée par le triomphe de ses vertus que publiaient hautement les témoins et les objets de ses bonnes œuvres, en bénissant son nom et sa mémoire.

Sans la sage précaution qu'avaient eue mes frères de Paris de laisser une procuration en bonne forme, leur absence aurait nécessité un scellé dispendieux et très-désagréable, surtout dans une maison de commerce. Le Juge du Mans ne fit aucune difficulté, mais nous pensâmes en éprouver une assez grande, de la part de celui de Montfort, de qui relevait la terre d'Ardenay. Nous avions oublié de lui faire notifier ladite procuration; il saisit le moment où nous étions allés pour assister à un service que le curé d'Ardenay célébra pour le repos de l'âme de ma mère. M. le bailly, accompagné du procureur-fiscal, de son greffier et d'un huissier, arriva à l'instant où nous sortions de l'église. On m'annonça la justice de Montfort en corps. Je m'empressai d'aller au devant de ce cortége et de demander à ces Messieurs le motif de leur transport. Le bailly me l'ayant expliqué, je lui répondis qu'il n'y avait pas lieu à apposer les scellés, parce que les absents étaient représentés par un fondé de pouvoirs suffisants. J'avais oublié d'apporter cette procuration; faute de la présenter, le juge insista et commença son procès-verbal dans lequel

(1) Marie Desportes et Jean-Baptiste Le Prince moururent dans leur hôtel de la place des Halles, paroisse de Notre-Dame de la Couture.

Digitized by Google

je fis inscrire mes dires, protestations et offres de représenter, dans le jour, la procuration de mes frères. M. Chesneau en affirma l'existence et déclara que c'était lui-même qui l'avait présentée au lieutenant particulier du Mans. Les juges de Montfort, qui voulaient au moins gagner une vacation, ne tinrent aucun compte de tout ce que nous leur disions. Cependant, après avoir barbouillé quelques rôles de papier marqué, sur l'assurance du départ de mon domestique pour aller chercher au Mans la pièce en question, ils suspendirent leur opération et se retirèrent sur les trois heures de relevée. Dès le soir même, j'envoyai au juge la procuration pour le convaincre de mon exactitude et de ma véracité.

Mes frères ne tardèrent pas à se rendre au Mans. Lorsque nous fûmes tous réunis, nous procédâmes aux règlements et partages de la succession de nos parents. Nous avions laissé à ma mère la jouissance et disposition entière de tous les biens de la maison. En qualité d'aîné et comme plus au fait des détails des affaires, je dressai les états de la valeur des fonds et revenus, du commerce et des créances actives et passives, et les comptes de ce que chacun des enfants avait reçu en dot ou par avancement d'hoirie. Je présentai le résultat de mes opérations à mes frères et sœur avec un projet de partage fait en présence et sur les avis de notre conseil commun, M. de Launay. Nous n'eûmes d'embarras que sur un seul article : la terre d'Ardenay. Si nous n'avions consulté que nos intérêts, nous l'aurions vendue très-avantageusement, mais nous sacrifiâmes, sans balancer, le bénéfice de cet avantage au vœu de mon père. Il avait témoigné en mainte occasion et réitéré expressément, au lit de la mort, le désir que cette terre demeurât dans sa famille et que ses enfants jouissent du fruit de ses travaux et de ses dépenses. Mes cohéritiers savaient que j'en avais envie, et aucun d'eux ne pouvait se

Digitized by Google

dissimuler qu'elle me convenait mieux qu'à tout autre, à raison des facilités que je pouvais avoir, de faire les retours dont ce lot devait être chargé. Malessard et Beaufond, domiciliés à Paris, ne s'en souciaient point; ma sœur avait alors d'autres espérances du côté de son mari. Clairsigny était mon seul antagoniste avec l'avantage de premier optant comme le plus jeune de la famille; mais, par arrangement, il me céda son droit, et je fus ainsi loti de cette terre à laquelle j'étais vraiment attaché à raison de ses agréments et plus encore parce qu'elle était l'ouvrage de mon père qui l'avait, pour ainsi dire, régénérée. Je me fis, dès lors, un plaisir bien doux et qui durera autant que moi, d'être à portée de voir tous les jours et presque à chaque instant, mille objets agréables et utiles dont chacun me rappelle, sans cesse, la mémoire et les bienfaits de celui à qui je dois tout après Dieu.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX

De l'Administration des Hôpitaux

De toutes les fonctions publiques auxquelles j'ai été appelé, celles d'administrateur des Hôpitaux, que j'ai exercées pendant neuf années, avant la Révolution, ont le plus flatté mon amour-propre et mon inclination. Proposé par le Bureau pour remplir une place vacante, j'eus le triple avantage de réunir en ma faveur l'unanimité des suffrages, de trouver des collègues instruits, pleins de zèle et parfaitement unis, et de pouvoir satisfaire mon goût naturel pour le service et le soulagement des pauvres et des malades. Je fus installé dans cette place honorable, le 15 juin 1782.

L'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu du Mans sont régis par une seule et même administration composée, suivant les règlements, de onze membres : cinq ecclésiastiques, savoir, un représentant de l'Évêque, un chanoine de la cathédrale, un curé de la ville, un bénédictin et le supérieur du Séminaire, et six laïques, un conseiller au Présidial, un avocat, deux négociants ou marchands et deux bourgeois. Les diverses branches de cette administration importante sont réparties entre ses membres. Chacun d'eux, commissaire en sa partie, est chargé de la surveillance des détails, de l'exécution des règlements et des délibérations du Bureau auquel il fait le rapport des objets soumis à sa décision. Chaque administrateur est, en outre, à tour de rôle, commisssaire en mois et a, en cette qua-

Digitized by Google

lité, l'inspection générale sur tout l'ensemble des deux maisons. Les comptes du receveur sont arrêtés tous les mois par deux députés du Bureau et, chaque année, il rend son compte général à l'administration en présence du lieutenant-général et de deux députés de l'Hôtel-de-Ville.

En qualité de négociant, j'étais chargé du soin des manufactures ; il y en avait alors trois intéressantes :

1° La grande manufacture, composée de sept ateliers dans lesquels environ cent cinquante vieillards, enfants et ouvriers étaient occupés à dégraisser, carder, filer et doubler la laine, à tricoter des bas, gants, chaussons et bonnets, à fabriquer des galons, des étamines, des étoffes pour l'habillement des sœurs et des pauvres, à draper et fouler lesdits bas, étoffes, etc., à les teindre en diverses couleurs, à faire des bas au métier en laine, fil, soie et coton, et enfin des toiles pour l'entretien de la lingerie des deux maisons. L'origine de cette manufacture remonte, à peu près, à l'époque de l'établissement de l'Hôpital, à l'exception de l'atelier des bas au métier dû aux bienfaits de quelques âmes charitables qui ont fourni les premiers métiers et fait bâtir la boutique, quelques années avant mon administration.

2° La manufacture de blondes et dentelles, qui occupait alors vingt-cinq à trente jeunes filles, a été établie par mon père, le 4 novembre 1763, et a commencé sans aucun fonds et sans autre avance que les métiers payés par des personnes charitables. Les succès de cet établissement sont le fruit de l'intelligence, du zèle et des soins assidus de la sœur Desclées. Cette bonne fille, originaire de Caen, était venue, par hasard, au Mans où elle s'occupait, depuis quelque temps, à enseigner à plusieurs jeunes demoiselles, à faire de la dentelle. Mon père eut occasion de la connaître ; il était alors administrateur. Il calcula qu'il y

Digitized by Google

avait à l'Hôpital un grand nombre de petites filles qui ne gagnaient rien ou presque rien, qu'on pourrait les employer utilement à ce genre d'ouvrage et, après avoir sondé les dispositions de la maîtresse qu'il désirait leur donner, il proposa ce nouvel établissement au Bureau qui en sentit les avantages. Il reçut M^lle^ Desclées, et fit un traité avec elle ; mais bientôt elle renonça au bénéfice de ce traité pour se consacrer gratuitement en qualité de sœur, au service de la maison.

3° La manufacture de chandelles établie, le 3 mars 1766, sous l'administration de M. Livré, apothicaire. Voyant l'embarras de vendre les suifs de la maison et les difficultés toujours renouvelées de la part des chandeliers pour les acheter, il proposa au Bureau de faire faire de la chandelle à l'Hôpital pour l'usage des deux maisons en lui faisant connaître que, de cette opération, il résulterait un bénéfice certain. Sa proposition fut acceptée et le Bureau le chargea de former cet établissement. Il réussit si bien, dès la première année, que, non-seulement les deux maisons furent fournies de chandelles, mais encore plusieurs communautés et particuliers de la ville. Cette fabrique n'occupait qu'une sœur, un ouvrier en chef, un petit compagnon et une fille.

Je fus effrayé d'abord de l'immensité de la tâche qui m'était imposée, mais je fus bientôt rassuré par les ressources que je trouvai dans l'ordre exact établi par mes prédécesseurs et maintenu, avec un zèle incroyable par les sœurs chargées de la direction de ces trois manufactures, de l'achat des matières premières, des différents genres de fabrication, vente ou emploi de ces mêmes matières. Après avoir étudié les bases, les formes et les résultats des anciens comptes, je formai un tableau progressif des produits et bénéfices de chaque partie, pendant les administrations antérieures à la mienne. L'envie et l'espoir de

Digitized by Google

réussir aussi bien que ceux qui m'avaient devancé dans cette carrière animèrent mon courage et redoublèrent mes efforts. S'ils ont eu quelques succès, j'en dois et j'en rends de bon cœur, la gloire au seul et souverain auteur de tout bien.

Voici un aperçu du produit des manufactures en question ; il suffira pour faire connaître combien ces établissements sont précieux à l'hôpital, combien il est essentiel de les soutenir, de les encourager, de les étendre et de multiplier, s'il est possible, les branches de fabrication dans ces maisons où on ne manque jamais de bras lorsqu'on sait et qu'on veut bien les employer.

GRANDE MANUFACTURE

Le bénéfice de six années, 1770 à 1775, montait à 71,519 ₶ 8 ſ 3 ₰, qui font une année commune de 11,919 ₶ 18 ſ.

Celui des six années suivantes montait à 77,703 ₶ 1 ſ, qui font une année commune de 12,950 ₶ 10 ſ 2 ₰.

Celui des neuf années de mon administration, 1782 à 1770, montait à 116,629 ₶ 13 ſ, qui font une année commune de 12,958 ₶ 19 ſ.

Bénéfice total de vingt-une années, 265,852 ₶ 2 ſ 3 ₰, avec un capital de 20,000 ₶ porté par degrés à 30,000 ₶ à la fin desdites vingt-une années.

MANUFACTURE DE BLONDES ET DENTELLES

Administration de M. Le Prince père, du 4 novembre 1763 au 31 décembre 1768, cinq années et deux mois ont donné un produit de 11,475 ₶, 3 ſ, 2 ₰, qui font une année commune de 2,295 ₶ 1 ſ 7 ₰.

Administration de M. Cureau, sept années 1769-1775, bénéfice 26,337 ₶ 2 ſ 10 ₰, année commune 3,762 ₶ 8 ſ 11 ₰.

Digitized by Google

Administration de M. Duhail, six années 1776-1781, bénéfice, 23,360 ₶ 2 ſ 3 ₰, année commune, 3,893 ₶ 7 ſ.

Enfin, mon administration, neuf années, 1782-1790, bénéfice, 40,904 ₶ 16 ſ 6 ₰, année commune, 4,544 ₶ 10 ſ 8 ₰.

Total du bénéfice de vingt-sept ans et deux mois, du 4 novembre 1763 au 31 décembre 1790, sans aucun fonds ni avance, 102,077 ₶ 4 ſ 9 ₰.

MANUFACTURE DE CHANDELLES

Du 3 mars 1766 au 1er janvier 1769, deux années et dix mois, bénéfice 1,985 ₶ 1 ſ, année commune, 661 ₶ 13 ſ 8 ₰.

Sept années, 1769-1775, bénéfice 7,400 ₶ 17 ſ 3 ₰, année commune, 1,057 ₶ 3 ſ 3 ₰.

Six années, 1776-1781, bénéfice 5,555 ₶ 4 ſ 6 ₰, année commune, 925 ₶ 17 ſ 5 ₰. — *N. B.* La cherté des suifs et le défaut de consommation n'ont laissé aucun bénéfice en 1781.

Neuf années 1782-1790, bénéfice 5,869 ₶ 4 ſ 6 ₰, année commune, 652 ₶ 2 ſ 8 ₰, total des bénéfices de vingt-quatre ans et dix mois, aussi sans aucun fonds, la manufacture ayant tenu compte, au Bureau, de la valeur des suifs qu'il lui avait fournis pour son établissement, 20,810 ₶ 7 ſ 3 ₰.

Les soins et les opérations qu'exigeaient de moi les manufactures de l'Hôpital ne m'empêchaient pas de prendre part aux autres branches de l'administration et de m'occuper, avec mes collègues, des moyens de les améliorer, d'augmenter les recettes et revenus, de diminuer les dépenses, de détruire les abus, de maintenir l'ordre et de pourvoir à la subsistance et entretien de onze cents personnes ou environ, y compris plus de quatre cents enfants trouvés en nourrice.

L'administration, désirant connaître au vrai l'état des

Digitized by Google

revenus et charges des deux maisons, j'entrepris le relevé de toutes les parties des comptes du receveur pendant les dix dernières années, pour en former une commune de recettes et de dépenses. Ce n'était pas un petit ouvrage ; avec du temps et de la patience, j'en vins à bout et, après quelques mois de travail, je présentai au bureau un compte général raisonné, composé de vingt-cinq articles de produit ou recette, et de douze de dépense ou consommation. Chacun de ces articles contenait, année par année, les détails, causes, moyens et progressions du revenu et de la mise avec les observations nécessaires sur chaque objet qui pouvait en être susceptible et, malgré les augmentations considérables sur les revenus, tant fixes que casuels, dus en grande partie aux bons soins de l'administration et aux bienfaits des âmes charitables, le résultat de mon compte présentait un déficit, pour l'année commune, de 672 ₶ 15 ſ. Les dépenses avaient augmenté en proportion du renchérissement des denrées, des marchandises et matériaux pour les réfections et réparations, du plus grand nombre de pauvres et malades et de la multiplication prodigieuse des enfants trouvés ; plus l'Hôpital en recevait par an, plus il perdait ; il ne touchait, pour chacun, que soixante livres par an jusqu'à l'âge de sept ans. Cette somme était insuffisante, surtout depuis un certain nombre d'années, pour satisfaire aux frais de transport, de trousseaux, de nourrices, de voyages fréquents de la sœur chargée de cet emploi dans les différentes paroisses, à cinq à six lieues à la ronde, pour visiter, placer ou changer ces enfants ; de la nourriture, gages et entretiens de dix personnes au moins sans cesse occupées desdits enfants, etc., etc. D'ailleurs, la majeure partie d'entre eux, parvenus à l'âge de sept ans avec des infirmités, suite inévitable du vice de leur origine, ou n'ayant pas la force de gagner leur vie, étaient absolument à la charge de la maison.

Digitized by Google

L'administration était bien secondée par les sœurs chargées, sous sa surveillance, du soin des pauvres, du gouvernement des malades, des détails des manufactures, de l'inspection des différents ateliers et de la direction de tous les emplois.

Ces sœurs formaient une Congrégation libre et particulière aux hôpitaux du Mans ; elle a été établie sous le pontificat de Mgr de Tressan qui approuva son règlement(1). Les personnes du sexe, qui désirent se consacrer aux services des pauvres, sont reçues par le Bureau, après une année d'épreuve pendant laquelle elles passent successivement dans les principaux emplois. Lorsqu'elles sont reçues, elles sont placées dans celui que le Bureau juge plus analogue à leurs talents et plus convenable aux besoins de la maison. Ces besoins exigent, de temps en temps, des changements auxquels les sœurs doivent se soumettre, suivant leur règle qui leur prescrit le sacrifice de leurs goûts et de leur volonté, à tout ce qui peut faire et augmenter le bien-être des pauvres dont elles se glorifient d'être appelées les servantes.

Je me suis édifié, un grand nombre de fois, pendant le cours de mon administration, dans la société de ces bonnes sœurs ; vivement pénétrées de l'amour de leur état, elles en pratiquaient toutes les vertus d'une manière exemplaire et en remplissaient avec empressement, même avec plaisir, les devoirs et les fonctions les plus pénibles (2).

---

(1) Ce règlement, fort sévère, nous dit un historien manceau, fut d'abord accepté par l'administration de l'Hôpital et les Sœurs, puis approuvé par l'évêque du Mans, le 18 mai 1696. Les principales dispositions en ont été reproduites par Pesche, *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, t. III, p. 555-557.

(2) La foi chrétienne et l'amour du sacrifice peuvent seuls inspirer ces admirables dévouements dont l'Église a le privilége exclusif

Digitized by Google

En 1791 (1), je fus obligé de renoncer à cette administration, ainsi que mes collègues, excepté un seul qui fut entraîné par le torrent de la Révolution (2).

L'esprit d'anarchie, de révolte, d'irréligion et d'insubordination (3) fit, en peu de temps, dans les deux maisons,

---

Dès la fondation de l'Hôpital du Mans, un grand nombre de filles appartenant aux meilleures familles de la ville, se consacrèrent généreusement au service si pénible des malades et des pauvres ; nous citerons, entre autres, Hélène de Tucé, morte en 1685, et Marie de Samson, la nièce de l'historien dom Jean Bondonnet, décédée en 1721.

(1) Le Prince d'Ardenay ajouta postérieurement cette fin de chapitre, ainsi que le prouve une différence notable dans l'écriture du manuscrit.

(2) Dans les dernières années qui précédèrent la Révolution, l'Hôpital-Général était régi, en outre de l'évêque du Mans, par MM. Tessier et Fay, chanoines de Saint-Julien ; Courte, curé de Saint-Jean-de-la-Cheverie ; Vaucheret, lazariste, supérieur du séminaire, et dom Le Fèvre, célerier de l'abbaye Saint-Vincent, administrateurs ecclésiastiques ; Chesneau des Portes, conseiller au Siége Présidial ; Le Prince d'Ardenay, écuyer ; Le Peletier de Feumusson l'aîné ; Trotté de la Bouverie, avocat ; Boisnard de la Fuye, lieutenant des Eaux et Forêts, et Le Tessier, ancien marchand, administrateurs laïcs. — Les événements ne tardèrent pas à modifier ce personnel dont les sentiments n'étaient pas assez favorables aux idées révolutionnaires. Dès l'année 1791, l'administration fut ainsi renouvelée : Prudhomme de la Boussinière, évêque constitutionnel, ou l'abbé Mauxion, vicaire épiscopal, en son absence, seuls ecclésiastiques ; MM. Le Tessier, Franchet, Barbeu du Bourg, Le Tourneur, Le Clerc, Bouvet, Bousson et Bournet. En rapprochant ces deux listes, il est facile de voir que le seul administrateur qui fit défection et dont nous parle Le Prince d'Ardenay fut Le Tessier, ancien marchand.

(3) Ce témoignage a d'autant plus de valeur que Le Prince d'Ardenay s'était montré, dès le début, favorable aux principes de la Révolution qu'il avait considérée comme une ère de réforme. En sa

Digitized by Google

et particulièrement à l'Hôpital, les progrès les plus prompts. Les grands meneurs, qui avaient fomenté et dirigé cette insurrection, la portaient au point d'y intéresser les autorités supérieures. Ce fut en vain que nous portâmes nos justes plaintes au département, avec prière de seconder nos efforts pour rétablir l'ordre ; pour toute réponse, on nous enjoignit de désigner un chapelain pour remplacer M. Turmeau, qui avait refusé de prêter le serment prescrit aux prêtres. Sur notre refus de déférer à cette injonction et de nous rendre à l'intimation qui nous fut signifiée par huissier, sous peine de destitution, nous fûmes déclarés déchus de nos fonctions auxquelles nous ne renonçâmes qu'après avoir fait et consigné nos protestations sur les registres de l'administration. On voulut aussi forcer les sœurs de reconnaître l'Evêque constitutionnel comme premier administrateur et de prêter un serment contraire à leurs principes. Toutes les sœurs, excepté deux, refusèrent courageusement et furent éliminées de la manière la plus scandaleuse, sans égard au grand âge de quelques-unes et aux services importants et gratuits que toutes avaient rendus depuis dix, vingt, trente, quarante années et plus, à l'Hôpital et aux pauvres.

Dès lors, le bouleversement devint général et sous tous les rapports, dans les hôpitaux du Mans ; les revenus et les fonds des manufactures dilapidés, la suppression de rentes considérables, la réduction de celles sur l'État, la vente de plusieurs biens fonds, dont un fut acquis par un administrateur du temps et le discrédit des assignats mirent cet établissement précieux à deux doigts de sa perte ; il était même menacé d'une plus grande encore par les

qualité de maire du Mans, il avait même accepté d'en faire exécuter d'importantes et graves décisions, telles que la suppression des antiques Chapitres et communautés religieuses de la ville.

Digitized by Google

suites d'une immoralité sans exemple, soutenue ou soufferte par des administrateurs choisis dans le sens des premiers auteurs du désordre général, lesquels administrateurs étaient secondés par les deux sœurs apostates auxquelles on adjoignit deux vieilles aides et plusieurs filles étrangères dont le moindre défaut était de n'avoir aucune des qualités nécessaires.

Lorsque l'horizon politique et moral fut un peu éclairci, M. Auvray, préfet du département, s'empressa de réformer l'administration des hôpitaux qui n'était plus composée que de cinq membres ; il nomma cinq nouveaux administrateurs et les installa lui-même en les invitant et les autorisant à faire toutes les réformes qu'ils jugeraient convenables. Je fis partie de cette nouvelle administration. Nous nous concertâmes, mes collègues et moi, pour remplir, de notre mieux, la mission à laquelle nous étions appelés. Le premier usage que nous fîmes de nos pouvoirs fut de réformer un mauvais économe et de renvoyer un receveur infidèle. Nous fîmes ce que nous pûmes pour faire rentrer les sœurs qui avaient été renvoyées si injustement, mais elles refusèrent de souscrire aux conditions qui leur furent proposées, particulièrement celle de n'en recevoir d'abord que cinq ou six ; ainsi, nous fûmes obligés de nous servir de celles que nous avions trouvées en place jusqu'au moment où M. le Préfet put obtenir des sœurs de la Charité ; il avait négocié cette affaire à Paris avec la supérieure générale qui envoya d'abord douze de ses sœurs bien choisies pour rétablir l'ordre et la subordination dans nos hôpitaux. Nous n'en fûmes instruits qu'au moment de leur arrivée ; le préfet vint les installer, et les anciennes se retirèrent de l'Hôtel-Dieu, dans les petits appartements qui leur furent désignés pour y demeurer en qualité de pensionnaires sans pouvoir s'immiscer, en manière quelconque, dans le gouvernement des hôpitaux.

Digitized by Google

L'administration n'a eu qu'à se louer des Sœurs de la Charité ; elle s'est fait un devoir de seconder leur zèle, de tout son pouvoir, pour rétablir la morale, le travail et la soumission. L'expulsion de quelques mauvais sujets a intimidé les autres.

D'un autre côté, l'économie, la liquidation d'une partie de nos rentes, le remplacement d'une partie de celles en blé que l'Hôpital avait perdues, et le remboursement des sommes considérables dues par l'État pour les enfants trouvés, les militaires, etc., nous ont mis bientôt en état de rembourser la majeure partie des dettes.

La grande manufacture dans laquelle je n'ai trouvé que neuf mille francs environ de fonds au lieu des trente mille que j'y avais laissés en 1791, se remonta sensiblement. Les Sœurs de la Charité ont rétabli celle de dentelles qui, en moins de trois ans, s'est fait un fonds de mille écus.

A l'époque du Concordat, l'église de l'Hôpital fut une des premières ouvertes ; le concours immense de fidèles qui s'y réunissaient avant l'organisation des autres paroisses a procuré, par les dons et la location des chaises qui produisirent plus de trois mille livres dans la première année, le moyen de faire les réparations et décorations nécessaires au culte ; par un malentendu ou par jalousie, on voulut restreindre ce culte aux personnes de la maison et interdire le son des cloches. L'administration, secondée par Mgr l'Évêque nommé, en cette qualité, administrateur, a obtenu que le culte catholique soit exercé publiquement dans l'église de l'Hôpital, ainsi qu'il l'était avant la Révolution.

En 1808, ayant été désigné par le sort pour sortir de l'administration, conformément à la loi du renouvellement du Bureau, j'ai été réélu pour cinq ans, par le ministre de l'intérieur, sur la demande de mes collègues qui m'ont inscrit en tête de la liste des candidats par eux présentés au

Digitized by Google

gouvernement. — Au mois de mars 1812, les Sœurs d'Évron, connues sous le nom de Filles de la Chapelle-au-Riboul, ont remplacé les Sœurs de la Charité. J'ai été encore réélu pour cinq ans à partir du 1er janvier 1813.

Dans la même année 1813, j'ai procuré, conjointement avec M. le curé de la Couture, une nouvelle branche de manufacture à l'Hôpital. Mlle Elbert, chasublière, décédée au mois de février, a institué sa légataire universelle, sa jeune élève Julie-Rosalie Hillebrand, et nommé M. le curé de la Couture et moi ses exécuteurs testamentaires, chargés de tirer le meilleur parti de son don au profit de la légataire. Le principal objet de ce don était le magasin d'ornements d'église faits d'étoffes, galons et franges d'or, d'argent et soie, que nous avons cédé, au nom de la mineure, à l'Hôpital, pour la somme de trois mille francs. L'administration s'est chargée de ces effets avec obligation d'en payer l'intérêt au denier vingt, jusqu'au remboursement qui ne pourrait se faire avant la majorité de ladite demoiselle Hillebrand, qui aura lieu au 6 octobre 1816. La nouvelle manufacture a commencé au mois de mai, sous la direction de la sœur sacristaine et la surveillance de la supérieure. Tout fait espérer que cette entreprise sera avantageuse à l'Hôpital qui, en faveur des pauvres et par une bonne manutention, doit obtenir la préférence de la fourniture de plusieurs églises et particuliers.

Digitized by Google

CHAPITRE XX

Grande maladie de ma femme. — Bénédiction de la chapelle d'Ardenay. — Baptême du juif Coguirche

Ma femme avait toujours joui d'une bonne santé et, depuis dix-huit ans que nous étions mariés, je ne l'avais jamais vue retenue au lit un seul jour. Au mois de juin 1782, nous allâmes ensemble, à pied, à la Houletière ; elle qui marchait si bien et si lestement, sans se lasser, fut fatiguée de ce petit voyage. J'en attribuai la cause à la chaleur de la saison ; mais cette fatigue était un avant-coureur de la maladie dont elle fut attaquée peu de temps après.

Un soir des premiers jours de juillet, en sortant d'une maison où elle avait passé l'après-midi, elle ressentit au gros doigt du pied droit une douleur si violente qu'elle pouvait à peine l'appuyer ; cependant, à l'aide de deux bras, elle se rendit chez elle et se mit au lit. Persuadée que cette incommodité ne provenait que d'un effort ou de quelque nerf varié, elle envoya chercher M. des Bois (1), son chirurgien, qui ne trouva rien de dérangé ; mais les

(1) Gilbert Thibaut des Bois était frère du curé du Crucifix, et ce titre le recommandait particulièrement à la confiance de M^me^ Le Prince d'Ardenay. Quoiqu'il fût seulement officier de santé, il s'était acquis au Mans la réputation d'un bon chirurgien; il mourut en cette ville, au mois de septembre 1796. — Le 4 février 1762, il avait épousé, en l'église de Saint-Nicolas, Marie-Magdeleine Châteaux, qui lui survécut.

Digitized by Google

signes extérieurs qui caractérisent la goutte lui firent juger que ce pouvait être une première attaque de cette maladie. On employa les remèdes usités en pareil cas; ils firent peu d'effets et on ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait complication de rhumatisme avec la goutte ; peu à peu, le mal augmenta, le pied, le genou, la hanche et successivement toutes les articulations du côté droit furent entreprises. Le côté gauche n'en fut pas exempt, mais la force du mal se porta constamment de l'autre côté et vint au point que, pendant tout l'hiver, elle fut percluse de presque tous ses membres, privée de sommeil, ne pouvant rester un quart d'heure dans la même attitude et souffrant, chaque fois qu'on la tournait et qu'on la changeait de position, des douleurs incroyables. Elle maigrit au point de n'avoir plus que les os sur la peau. M. Champion, son médecin et son bon ami, suivit cette maladie avec tout le zèle que lui inspirait l'amitié, et avec la plus scrupuleuse exactitude ; affligé et vraiment inquiet du peu de succès de ses remèdes, il proposa lui-même de consulter cette maladie si extraordinaire. Il rédigea un mémoire très détaillé que j'envoyai à Paris ; les deux docteurs de la capitale, qui furent consultés séparément, approuvèrent unanimement le régime et le gouvernement employés par M. Champion, spécialement les pilules fondantes qu'il avait déjà administrées avec d'autant plus de raison que, suivant l'opinion d'un des docteurs de Paris, la principale cause du mal venait d'un empâtement dans les entrailles. M. Champion, fort de l'avis de ses collègues, reprit courage et mit tous ses talents en œuvre pour tâcher de rendre la santé à sa chère malade. Cependant, il craignait toujours, d'après ses connaissances, que la guérison ne fût bien longue et jamais parfaite. D'ailleurs, la saison était absolument contraire aux nouveaux remèdes qu'il avait dessein d'employer. Il attendit, avec bien de l'impatience, le retour du prin-

Digitized by Google

temps. Dès le mois de février, il commença les bains, ma femme en prit soixante de suite, avec des douches, et alternativement des pilules fondantes et purgatives. Ces bains opérèrent le meilleur effet ; peu à peu, les douleurs diminuèrent, les mouvements des articulations se dégagèrent et, quoiqu'elle ne pût encore marcher ni se servir qu'avec difficulté de quelques-uns de ses membres, on la voyait, avec plaisir, gagner de jour en jour quelques degrés vers la convalescence. Ce ne fut qu'au mois d'avril que toutes mes craintes furent dissipées, lorsque le retour de l'appétit et du sommeil nous donna l'espoir d'une guérison prochaine. Pour la hâter et la consolider, M. Champion lui conseilla d'aller passer le mois de mai à la campagne. Ma femme approuva très fort ce projet et l'idée seule de sa prochaine excursion ne contribua pas pour peu à l'avancement de sa convalescence. Je me rendis, le premier, à Ardenay, pour préparer et marquer les logis et pour disposer tout ce qui pouvait lui être utile et agréable dans sa position. Je fis, entre autres, monter une petite voiture légère à bras avec un fauteuil bien garni sur des soupentes pour la promener dans les avenues, dans les cours et jardins et dans les bois.

Ma femme n'avait pu aller à Ardenay depuis que j'en étais propriétaire; ainsi son voyage eut le double motif de prendre possession de cette terre et de rétablir sa santé. Les curés d'Ardenay (1) et de Soulitré (2), à la tête de leurs

(1) Jacques Le Roux fut curé d'Ardenay depuis 1768 jusqu'à sa mort arrivée le 21 février 1789.

(2) La paroisse de Soulitré avait alors pour curé Jean-Baptiste-Emmanuel Chaillou de la Torillière, précédemment curé de Saint-Jean-sur-Erve, et qui, en 1779, avait permuté cette cure avec Jean-Baptiste Mandroux. L'abbé de la Torillière administrait encore la paroisse de Soulitré au moment de la Révolution. Après le Concor-

Digitized by Google

paroissiens, vinrent au-devant d'elle et la complimentèrent en lui présentant pour hommages des couronnes et des bouquets de fleurs de la saison. J'avais fait quelques couplets analogues à la circonstance ; je les chantai et tout le monde répétait avec enthousiasme les refrains dans lesquels j'avais exprimé, de tout mon cœur, ma joie et celle du canton de pouvoir posséder ma princesse. Le cortège l'accompagna sur deux haies jusqu'au château. La troupe, arrivée dans la principale cour, après quelques évolutions et des décharges réitérées de sa petite artillerie, se retira en bon ordre et alla se rafraîchir en buvant maintes rasades à nos santés.

Dès que ma femme eut respiré le bon air de la campagne, elle se sentit beaucoup mieux. Les remèdes qu'elle continuait et le régime qu'elle observait très exactement produisirent les plus heureux effets. Elle trouva aussi un baume très salutaire dans les douceurs d'une petite société de parents et d'amis qui s'empressaient, à l'envi, de lui être utiles et de lui procurer quelques agréments. Elle ne pouvait encore marcher ; cependant, elle nous accompagnait chaque jour à la promenade, dans sa petite voiture que nous traînions tour à tour. Ce genre d'exercice et le grand air la fortifièrent sensiblement, en sorte qu'à la fin de ce voyage, elle jouissait d'une santé aussi bonne et bien meilleure qu'on eût pu l'espérer après une maladie si longue et si cruelle. Sur l'avis de M. Champion, elle prit dès lors la résolution de faire un usage habituel et périodique de ses pilules pour fondre et détourner les humeurs qui pouvaient la menacer de nouvelles attaques.

---

dat, il se fixa au Mans, fut nommé chanoine honoraire en 1807 et mourut en 1815. Né en 1746, il était fils de Jean-Emmanuel Chaillou de la Torillière, officier au grenier à sel de la Ferté-Bernard, et de Marie-Anne-Renée Pavée.

Digitized by Google

Au moyen de ce régime peu gênant, elle s'est bien soutenue depuis, mais elle portera, toute sa vie, les funestes marques des douleurs qu'elle a souffertes, et elle ne peut faire de courses un peu longues, sans le secours d'un bras ou d'un bâton.

Ce fut pendant le cours de ce voyage que je fis bénir la chapelle d'Ardenay. Mon père n'avait bâti que les murs; après sa mort, ma mère commença la décoration de l'intérieur. Sitôt que je fus propriétaire, je me hâtai de terminer cet ouvrage. Mgr l'Evêque donna la commission de bénir cette chapelle à l'abbé Dugast, son promoteur et chanoine de l'Église du Mans (1), avec lequel j'étais intimement lié. J'invitai plusieurs ecclésiastiques à cette cérémonie qui fut faite avec la plus grande décence et toute la solennité possible. La chapelle fut bénite sous l'invocation de la Sainte-Vierge, le 15 mai 1783. Le procès-verbal de cette bénédiction fut consigné sur les registres de la paroisse (2). Le curé d'Ardenay me demanda et je lui

(1) Michel-Jacques-Charles Dugast, né en la paroisse du Crucifix, le 26 décembre 1726, était fils d'un greffier au Siège Présidial du Mans. Les liens qui l'attachaient, depuis longtemps, à la famille Godard d'Assé, avaient encore accru son intimité personnelle avec Le Prince d'Ardenay : l'abbé Dugast avait eu pour marraine Marie-Magdeleine Sonnet, femme de Charles-Pierre Godard d'Assé, aïeule de Mme Le Prince d'Ardenay. — D'abord membre du Chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour, il devint ensuite chanoine de Saint-Julien, et prit possession, le 9 décembre 1771, du canonicat laissé vacant par la mort de René-Pierre Montsallier. Dans ses *Mémoires*, le chanoine Nepveu de la Manouillère nous parle fréquemment de l'abbé Dugast, son confrère, dont il enregistre la mort à la date du 28 mars 1797.

(2) L'extrait de cette relation, publiée dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives du département de la Sarthe*, t. I, p. 93, constate la présence de l'abbé Bureau, alors curé de Notre-Dame du Pré, et de

Digitized by Google

accordai avec grand plaisir la permission de faire, chaque année, une station à ma chapelle, le jour de saint Marc et aux Rogations. Mgr l'Evêque me donna, sans difficulté, celle d'y faire célébrer la sainte messe, tous les dimanches et fêtes ordinaires. J'en ai usé avec grand plaisir toutes les fois que j'ai pu me procurer des prêtres; quoique nous soyons peu éloignés de l'église, c'est une grande commodité pour nous, dans certaines occasions, et toujours, pour les personnes des environs, parce qu'il n'y a point de premières messes à Ardenay ni dans la plupart des paroisses voisines.

Pendant la Révolution (1), je fus obligé non seulement de fermer ma chapelle d'Ardenay, mais d'en enlever et cacher tout ce qui pouvait tenir à l'exercice du culte.

Au retour de la paix religieuse, je m'empressai de la rouvrir; je me bornai alors aux réparations indispensables, en attendant les moyens et l'occasion de l'orner d'une nouvelle décoration. C'est ce que j'ai fait au mois de juillet 1813.

L'intérieur de la chapelle, de la sacristie et celui du vestibule ont été blanchis et peints à neuf; toutes les sculptures et moulures dorées; les ferrures des portes et fenêtres bronzées; un bénitier de marbre dans le vestibule; le plancher de la chapelle couvert, en grande partie, d'un tapis; sur l'autel, un grand tableau de l'Assomption de la sainte Vierge, d'après Raphaël, et entre l'autel et la tribune, ceux de sainte Geneviève et de sainte Élisabeth de Hongrie, le premier d'après Mignard, le second d'après

---

plusieurs membres des familles Gauvain du Rancher, Nioche de Tournay, Chesneau des Portes, etc.

(1) Nous pensons qu'il convient de placer ici les notes détachées que Le Prince d'Ardenay écrivit plus tard sur la restauration de la hapelle de son château et qui complètent le récit qui précède.

Digitized by Google

Le Brun; ces trois tableaux copiés avec autant de goût que d'exactitude, par le sieur Magoteau (1).

Le principal motif qui m'a déterminé à la nouvelle décoration de ma chapelle a été de disposer l'autel de manière à y placer avec distinction une précieuse relique de la vraie croix.

J'ai fait faire, à cet effet, par le sieur Sanis, sculpteur tyrolien, une exposition; au milieu est une petite élévation sur laquelle se place la croix sous une couronne d'épines soutenue par deux anges qui tiennent, du côté opposé, chacun un petit chandelier; à côté de l'exposition sont placés les reliquaires.

Le 24 août 1813, fête de saint Barthélemy, M. le curé de la Couture, assisté de M. Moreau, l'un de ses vicaires, et en présence de M. Chaignon, curé de Montfort, fit la bénédiction du tableau de l'autel, d'une nappe et autres objets relatifs au culte, et ensuite une exhortation très pathétique sur le mystère de la Croix qui fut adorée par les nombreuses personnes qui assistaient à cette pieuse cérémonie. Elle fut suivie de la messe célébrée tour à tour par les prêtres ci-dessus désignés qui se servaient, pour la première fois, d'une chasuble en moire d'argent enrichie

(1) Antoine Magoteau, sur lequel nous n'avons d'autres renseignements que ceux que nous lisons ici, nous paraît être un artisan bien plus qu'un artiste. Avant de venir s'établir au Mans, il s'était d'abord fixé à Paris où naquit, le 15 vendémiaire an XII, son fils Antoine Hippolyte Magoteau, que nous retrouvons plus tard, exerçant au Mans la profession de peintre sous la Restauration. — Antoine Magoteau vivait encore lors de la naissance de son petit-fils Ernest-Antoine Magoteau, né au Mans, le 28 juillet 1826. — En outre des tableaux cités plus haut, il avait peint un saint Jean-Baptiste, patron de Le Prince d'Ardenay, et un saint François de Sales pour l'oratoire privé que l'auteur de ces *Mémoires* avait dressé dans sa maison du Mans.

Digitized by Google

de broderie, que je me suis procurée des magasins de M^lle^ Elbert. — Cette fête a duré pendant les trois jours que M. le curé de la Couture et ses assistants ont resté à Ardenay.

En 1814, l'oratoire et la chapelle ont été enrichis de nouveaux ornements. La veille de Saint-Jean, je reçus les souhaits les plus heureux et les plus flatteurs à l'occasion de ma fête ; chacun de mes parents et amis réunis à tout mon monde m'exprima de la manière la plus énergique, en vers et en prose, ses sentiments et ses vœux. Ma fille me fit présenter, par nos jeunes élèves Jarry et Hamard (1), deux tableaux, l'un de saint Pierre, l'autre de saint François d'Assise, copiés par Magoteau, sur de très bons modèles. Dans le premier de ces tableaux, le prince des apôtres est peint les mains jointes et les yeux levés au ciel, avec la plus vive expression de la douleur de sa faute qu'il a pleuré jusqu'à la mort. Dans le second, le saint religieux est représenté mourant, tenant entre ses mains une tête de mort ; un ange le soulève d'une main, et tient dans l'autre une couronne prête à placer sur la tête du saint. Ces deux tableaux furent placés de suite dans l'oratoire.

(1) Ces deux jeunes gens, dont Le Prince d'Ardenay avait facilité l'admission au séminaire et pris à sa charge les études classiques, répondirent aux soins de leur généreux bienfaiteur. Armand-François-Pierre Jarry, né à Thorigné, le 13 mai 1793, ordonné prêtre le 11 août 1816, devint aumônier de la prison de La Flèche, et mourut en cette ville, le 26 décembre 1862. — Quant à François Hamard, né à Mulsanne, le 5 août 1793, il fut ordonné prêtre par Mgr de Pidoll, dans la chapelle de l'Évêché, le 27 mai 1817. Après un long ministère, il quitta, au mois d'octobre 1872, la paroisse de Peray qu'il administrait depuis 1861, et se retira à la communauté de la Providence de La Flèche où il reçoit aujourd'hui les soins qu'exige son âge avancé.

Digitized by Google

Dans le courant de l'été de 1815, j'ai fait faire deux nouveaux tableaux ; le premier représente sainte Marie-Madeleine, et le second l'Adoration des Mages, copiés par le sieur Magoteau, sur les modèles fournis par M. le curé de Saint-Pavin et M. l'abbé Hitzler (1). L'année suivante, je fis transporter, dans la chapelle d'Ardenay, le tableau de saint Sébastien mourant, très exactement copié par Magoteau sur le modèle fourni par M. Hitzler.

Après un séjour d'environ un mois à Ardenay, j'eus la douce satisfaction de ramener ma femme en ville, assez bien rétablie pour bannir tout chagrin et inquiétude. Nous nous livrâmes, dans notre intérieur et dans la société intime de nos amis, à une joie d'autant plus vive que, depuis près de trois ans, nous avions successivement et presque sans interruption éprouvé les événements les plus fâcheux : la mort de M. du Verger, celle de mon père, de ma mère et de M. Le Febvre, notre beau-frère (2), et enfin la maladie de ma femme dont je viens de rendre compte. J'en avais aussi essuyé une que j'ai attribuée à la douleur profonde que m'avait causé la perte de mes proches, au travail forcé que j'avais fait pendant plusieurs mois, et surtout à l'impression que je ressentis en voyant ma femme attaquée d'une maladie dont les symptômes effrayants me faisaient craindre ou de la perdre ou de ne

(1) Valentin-Joseph Hitzler, prêtre du diocèse de Trèves, avait suivi Mgr de Pidoll lorsque ce prélat devint évêque du Mans ; nommé chanoine titulaire de l'Église du Mans dès la restauration du culte, en 1802, il mourut en cette ville, le 16 mars 1824, âgé de soixante-dix-sept ans.

(2) Pierre-François Le Febvre du Breuil, seigneur de Saint-Pierre-des-Bois, secrétaire du Roi et son conseiller au Siège Présidial du Mans, était décédé à Mareil-en-Champagne, le 22 septembre 1782, âgé seulement de trente-huit ans.

Digitized by Google

pouvoir la conserver que dans un état de souffrance et de langueur.

Ma maladie commença au mois d'octobre : il y avait déjà plus de trois mois que ma femme était sur le grabat. Je crus d'abord que ce n'était qu'un dérangement d'estomac ; j'étais absolument dégoûté. Le grand air et l'exercice, qui étaient mes seuls remèdes dans des indispositions ordinaires, ne firent aucun effet ; bientôt la fièvre s'empara de moi ; elle devint double, tierce, presque continue, avec frissons, redoublement et délire. J'en eus plusieurs accès et, pendant quelques jours, mon état fut vraiment inquiétant. A force tisanes, vomitifs et purgations, je me tirai d'affaire ; ma convalescence fut assez longue, mais, dès que je pus un peu me soutenir, j'allai avec une garde de confiance à Ardenay. J'y retrouvai l'appétit et assez de forces pour revenir auprès de ma femme qui était alors au plus fort de son mal (1).

Quelque temps après mon rétablissement, je fus prié d'être parrain d'un juif qui désirait se convertir à la foi ; il se nommait Coguirche, natif de Prague. Il y avait trois ans qu'il demeurait au Mans où il faisait, et dans les environs, un petit commerce en colportant d'un endroit à l'autre diverses marchandises. Depuis sept mois, il avait reçu du P. Richard, prêtre de l'Oratoire et curé de Saint-Ouen (2), les instructions nécessaires. Lorsque ce bon

(1) « A l'exception de quelques accès de fièvre tierce en 1783, écrivait Le Prince d'Ardenay en 1816, j'avais toujours joui d'une santé solide. Elle fut si vivement altérée à raison des événements relatifs au retour imprévu de l'usurpateur du trône français et des misères et vexations que nous avons éprouvées pendant le long et déplorable séjour des troupes étrangères dans toute la France et particulièrement dans la province du Maine, qu'on a craint pour moi et que j'ai craint moi-même de succomber. »

(2) Né à Neuvillalais vers 1730, le Père Charles-Guillaume Richard

Digitized by Google

pasteur l'eut jugé assez instruit et suffisamment disposé à recevoir la grâce de la régénération, il fixa le jour de cette cérémonie intéressante au mardi 18 février 1783; elle se fit dans l'église des PP. de l'Oratoire, en présence d'un très grand nombre de spectateurs de tous les ordres de la ville. Après avoir fait abujration solennelle, notre néophyte reçut le baptême et fut nommé par moi et par M^lle^ d'Amigné qu'il avait choisie pour marraine, Emmanuel-Jean-Baptiste-Henri-Siméon; il avait désiré et demandé le nom d'Emmanuel, nous y ajoutâmes ceux de Jean-Baptiste et Henri comme les premiers que portent ses parrain et marraine, et celui de Siméon afin qu'il n'oublie jamais que c'est le jour que l'Eglise célèbre la fête de ce saint qu'il a eu le bonheur, en renonçant à ses erreurs, d'être admis au nombre des enfants de Jésus-Christ, à la participation de ses grâces et de ses divins sacrements. Il fit, le même jour, une première communion et reçut la confirmation le lendemain.

était devenu curé de Saint-Ouen-des-Fossés, au mois de janvier 1769, lorsque le P. Thouvrey fut nommé curé de Saint-Vincent. Quand survint la Révolution, le P. Richard refusa de souscrire au serment schismatique; il fut conduit à Nantes, déporté en Espagne, où il mourut vers 1797, sans avoir pu revoir la France.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXI

De ma fille adoptive.

Si Dieu m'a privé de la douce satisfaction d'avoir des enfants, sa Providence qui règle tout pour le mieux, d'une manière toujours sage et admirable, m'a amplement dédommagé de cette privation par une jouissance bien douce, et j'ai bientôt oublié les petits chagrins que j'avais éprouvés dans les premières années de mon mariage en voyant écouler ma jeunesse sans espoir de devenir père.

J'avais pris ma nièce de Biard (1), encore enfant, en affection particulière. J'avais assisté à sa naissance, elle était ma fille spirituelle, elle me ressemblait un peu (ce n'était pas là le plus beau fleuron de son bouquet); mais, moins jolie et plus maligne que ses sœurs, sa petite physionomie chiffonnée avec un front bien découvert, de grands et vastes yeux bleus pleins de finesse, annonçait déjà ce qu'elle pourrait être un jour, et je ne fus pas alors le seul à prédire que sa figure, en se développant, deviendrait très agréable et plairait plus que des beautés très monotones et très régulières.

---

(1) Anne-Charlotte Gauvain du Rancher, dite Mlle de Biard, était née au Mans, le 18 juillet 1770; baptisée le lendemain en l'église de Saint-Nicolas, elle avait eu pour parrain le chevalier Philbert-Charles du Mousset, seigneur du Mouy, représenté par son oncle Le Prince de Clairsigny, et pour marraine, sa tante Mme Le Prince d'Ardenay. — Mlle de Biard ne contracta pas d'union, et elle mourut au Mans, en 1846, âgée de soixante-seize ans.

Digitized by Google

A l'âge de onze ans, elle fut mise en pension chez les Visitandines du Mans; après avoir passé trois ans et demi dans cette maison où elle avait reçu une éducation solide et acquis la connaissance des dogmes, de la morale et de l'histoire de notre sainte religion, elle était d'âge de rentrer dans le monde; mais sa mère, trop étroitement logée (1), n'avait pas où la placer dans sa maison. Elle en avait acheté une qu'elle faisait rebâtir alors et qui ne pouvait être habitée avant dix-huit mois; ma sœur se voyait dans la nécessité de laisser, jusque-là, sa fille au couvent. Ma femme, qui s'intéressait beaucoup à cette jeune personne, proposa à sa mère de s'en charger jusqu'à ce qu'elle fût en état de la loger. Elle ne voulait point s'engager pour un plus long terme, quoique décidée, dès lors, à garder tout à fait et à adopter cette enfant, si elle répondait à nos espérances et à nos soins.

La proposition fut acceptée avec plaisir par ma sœur et par son mari, la petite pensionnaire ne fut pas difficile à déterminer; aisément cela se peut croire d'une fille de bientôt quinze ans. Elle m'a avoué depuis qu'elle avait désiré de venir demeurer chez moi longtemps avant qu'il en fût question et elle nous a, plusieurs fois, amusés par le récit naïf des petits châteaux en Espagne qu'elle avait faits à ce sujet, de ses neuvaines et prières à la même intention, et du pressentiment qu'elle avait eu de notre détermination en sa faveur.

Elle sortit du couvent dans les premiers jours de décembre 1783; elle passa une huitaine chez sa mère et entra chez moi, le 21 du même mois. Ce jour mémorable

(1) La famille Gauvain du Rancher habitait alors dans la paroisse Saint-Nicolas, au n° de ville 1679, une maison qui est aujourd'hui le n° 17 de la rue Bourgeoise.

Digitized by Google

fut une vraie fête pour elle, pour ma femme et pour moi. Les plus tendres caresses, les protestations réciproques d'amitié, d'affection, d'attachement et de reconnaissance furent les premières expressions de nos sentiments respectifs; nous y ajoutâmes les doux noms de papa, de maman et de fille et, dès lors, nos trois cœurs reconnurent qu'ils étaient faits et destinés pour vivre ensemble dans la plus parfaite union.

On se figure aisément l'embarras et les petits défauts d'une jeune personne qui sort du couvent. Ma chère fille adoptive n'y avait reçu d'autres talents agréables que celui de peindre des fleurs et des bouquets en miniature ; le défaut de maître lui a fait perdre ce talent qu'elle aurait pu perfectionner aisément si les ressources avaient secondé son goût et ses dispositions naturelles. Au reste, elle n'avait ni grâce ni maintien ; son air agnès, sa tête penchée, ses yeux qu'elle n'ouvrait qu'en coulisse, une main quasi manchotte, des bras mal tournés, des genoux cagneux, la poitrine enfoncée dans les épaules et une très petite taille composaient un physique sur lequel tout était à refaire ou à réparer. Elle sentait bien tous ses défauts et elle montrait le désir sincère de les corriger ; mais plus les mauvaises habitudes sont anciennes, plus elles sont difficiles à déraciner. Il fallut bien du temps, des soins assidus, des avertissements souvent réitérés et une surveillance très active pour réformer cet extérieur. Les bonnes dispositions que nous trouvâmes dans notre élève et son envie de plaire et de nous contenter, secondant nos efforts, nous ne tardâmes pas à recueillir le fruit de nos peines. Elle parut bientôt dans les différents cercles de la société avec des grâces aisées, un joli maintien, une tournure agréable et une figure ouverte dont l'ensemble formait un minois qui est devenu de plus en plus intéressant.

Dans les petites boîtes sont les bons onguents. Ma fille

Digitized by Google

m'a donné la preuve de ce proverbe par le développement progressif de ses facultés. Esprit bon et pénétrant, jugement sain, raisonnement juste et méthodique, imagination vive, mémoire heureuse et par-dessus tout un cœur excellent, généreux et sensible.

Avec de telles ressources, le travail des instituteurs se borne à les diriger et à les mettre à profit. Nous lui donnâmes des maîtres en différents genres; nous lui inspirâmes le goût de la lecture en mêlant l'agréable à l'utile. Elle a lu successivement l'Histoire ancienne et moderne de Rome, de France et des autres États de l'Europe, les livres élémentaires des sciences à sa portée, les bons orateurs sacrés et profanes, les meilleurs poètes et quelques romans choisis. Nos entretiens avec elle avaient toujours pour but principal son avancement Elle lisait avec fruit et mettait beaucoup d'intérêt dans le compte qu'elle nous rendait de ses lectures. Ces comptes rendus fournissaient souvent matière à des réflexions utiles et à quelques nouvelles leçons de morale et de vertu qui ont achevé de former son esprit et son cœur.

Lorsqu'elle sortit du couvent, elle écrivait très bien; elle avait un excellent corps d'écriture, mais à l'instar de presque toutes les jeunes personnes de son âge, elle ne savait faire d'autre usage de son talent que de copier servilement les exemples que lui donnait son maître. Je fis longtemps d'inutiles efforts pour en tirer quelque parti de ce côté-là. Je l'amenai cependant, peu à peu, au point d'écrire ses propres idées, de faire des notes et des extraits de ses lectures. Ses premiers essais l'encouragèrent et me donnèrent un espoir qui a été couronné, depuis, par d'heureux succès. Il ne lui manquait plus, en ce genre, que de se former au style épistolaire si utile et si nécessaire dans toutes les positions de la vie. Sa répugnance à écrire des lettres et ses petits dégoûts ne me rebutèrent

Digitized by Google

point. Je lui donnai les meilleurs modèles, elle en saisit l'esprit et la tournure ; elle se forma quelques correspondances avec plusieurs amies et elle est enfin parvenue à écrire avec la délicatesse, la légèreté et la finesse propres aux personnes bien instruites de son sexe.

Dans l'intervalle des études et des leçons destinées à diriger le cœur et l'esprit de notre élève, sa maman adoptive s'occupait particulièrement à la perfectionner dans les différents ouvrages des mains et à lui enseigner l'ordre, les détails et l'économie nécessaires dans le ménage, le soin des domestiques, ce qu'on doit faire pour eux, ce qu'on peut en exiger, le calcul des dépenses nécessaires, soit personnelles, soit celles de la maison, les meilleurs moyens d'y fournir, la manière de se comporter chez soi, dans le monde, dans les différentes sociétés suivant le temps et les circonstances, enfin tout ce qui peut contribuer à rendre une femme vraiment utile, agréable et intéressante.

Si les premières années du séjour de notre adoption avec nous ont été difficiles et quelquefois pénibles à raison des soins assidus et de la surveillance continuelle que demandait son éducation, nous n'avons jamais eu à regretter nos peines et nos dépenses ; elles ont toutes été payées avec la monnaie du meilleur aloi : une vive gratitude, une confiance entière et un retour parfait de notre attachement. Lorsqu'elle a été entièrement formée, elle est devenue notre bonne amie, la confidente de nos plaisirs, de nos peines et de nos secrets les plus intimes.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXII

Du Bureau de Charité

Le désir de seconder les vues du gouvernement et la nécessité de détruire la mendicité, ce fléau destructeur du commerce et de l'économie rurale, excitèrent, en 1785, le zèle patriotique de la *Société d'Agriculture*. Elle jugea que le moyen le plus prompt et le plus efficace d'extirper cette hydre sans cesse renaissante, qui porte les plus funestes atteintes à la religion et aux mœurs, était l'établissement d'une administration sagement dirigée et par le moyen de laquelle on pût distribuer, dans une juste proportion, les secours nécessaires aux vrais indigents. La *Société* conçut le projet d'un Bureau de Charité pour la ville du Mans. Après l'avoir mûrement discuté et rédigé, elle le présenta successivement à Mgr l'Évêque et à tous les corps, compagnies et communautés, avec invitation de faire, sur ce projet, leurs observations, et de donner leur avis motivé (1). La réunion des différents avis et observations servit de base au rapport qui fut remis à la municipalité; les officiers municipaux accueillirent avec empressement le plan qui leur était présenté et convoquèrent, au 13 décembre 1785, une assemblée générale des députés de tous les corps et compagnies. Cette assemblée vota, à l'unanimité, l'établissement d'un Bureau de Charité fondé sur la seule bonne volonté entièrement libre des citoyens.

---

(1) La plupart de ces documents nous ont été conservés et mériteraient d'être mis au jour.

Digitized by Google

Dans notre seconde assemblée, tenue le 20 décembre, les représentants des corps et compagnies, nommés pour être les premiers administrateurs du Bureau, élurent pour président-né Mgr de Jouffroy de Gonssans, évêque du Mans, non seulement à raison de la dignité de ce vertueux prélat, mais plus particulièrement encore à cause de sa charité et de la bonté de son cœur si avantageusement connues (1). L'assemblée déféra, par acclamation, le titre d'administrateur honoraire à M. de Chenevières, ancien président au Présidial, qui a donné jusqu'à la mort, un exemple rare du détachement le plus parfait des richesses. Il versait dans le sein des pauvres tout le produit de ses revenus qui étaient considérables, et se réservait à peine de quoi pourvoir au plus strict nécessaire, à sa subsistance, à celle de sa respectable compagne (2), digne émule de ses vertus, et au modique entretien des trois domestiques qui concouraient, à l'exemple et sous les yeux de leurs maîtres, à faire et multiplier leurs bonnes œuvres. La place de tré-

(1) Ce n'est pas là un éloge banal, et les contemporains de Mgr de Jouffroy-Gonssans, aussi bien que tous les documents qui subsistent, témoignent de la générosité et de la constante charité du prélat.

(2) Charles-Laurent de Chennevières, seigneur de Glatigny, nous a laissé une mémoire recommandable par son dévouement et sa bienfaisance. Après avoir largement contribué à la fondation de l'Hôtel-Dieu du Mans, il eut encore, sur la fin de sa vie, le mérite de participer à l'établissement du Bureau de Charité. Né à Vivoin, vers 1710, il mourut au Mans, paroisse de Notre-Dame de Saint-Vincent, le 21 août 1789; il avait épousé Marguerite-Marie-Françoise Chouet de Maulny, décédée au Mans, le 27 décembre 1786, « qui « partageait les sentiments de piété et de charité de son mari et « qui, de riche, s'était rendue pauvre pour secourir les misères des « indigents. »

Digitized by Google

sorier fut confiée à M. d'Héliand (1), recommandable par sa probité, son intelligence et ses vertus morales et sociales. Cette place ne pouvait être en meilleures mains que de celui que M. et M^me^ de Chenevières avaient choisi pour receveur de leurs revenus, distributeur et dispensateur de leurs aumônes, tant dans la ville que dans presque toutes les paroisses de la province, plus particulièrement dans celles où ils avaient des revenus.

L'abbé Rottier de Moncé, secrétaire perpétuel de la *Société d'Agriculture*, fut choisi pour syndic du Bureau de Charité. Ce choix fut déterminé par le mérite personnel de ce digne ecclésiastique qui avait été un des premiers moteurs de ce précieux établissement dont il avait rédigé tous les plans et projets.

Le Bureau de Charité était composé, y compris les curés de la ville, de soixante-cinq administrateurs, députés ou représentants des différents corps, compagnies et paroisses. Quinze de ces administrateurs, renouvelés aux époques déterminées par le règlement, formaient le comité auquel avaient droit de séance et de suffrage le lieutenant général

(1) C'est l'honorabilité de son caractère et son zèle bienfaisant qui signalèrent René-Gilles Héliand aux suffrages des électeurs du Tiers-État du Maine lors de la convocation des États-Généraux en 1789. Il ne put remplir longtemps son mandat et, dès son arrivée à Versailles, il tomba malade et mourut en cette ville le 7 mai 1789. Je possède de nombreuses pièces autographes signées de Héliand, qui prouvent combien étaient abondantes les aumônes qu'il répandait au nom de M. et M^me^ de Chennevières. Héliand qui exerçait au Mans les fonctions de changeur du roi, était né à Vivoin comme M. de Chennevières : ne serait-ce pas cette même origine qui associa ces deux hommes qui, à des degrés différents de la société, rendirent à leurs concitoyens de si appréciables services ?

Digitized by Google

civil (1), le lieutenant général de police, le procureur du Roi (2), le maire (3), le subdélégué (4), et le commandant de la maréchaussée (5) en qualité d'administrateurs-nés, et les représentants de la Faculté de médecine, du Collège de chirurgie et du corps des Maîtres en pharmacie.

La ville fut distribuée en sept quartiers ou cantons dans chacun desquels il fut établi un comité particulier composé de deux ou trois administrateurs généraux, des curés et administrateurs des paroisses de l'arrondissement et des

(1) Depuis l'année 1764, cet office n'avait plus de titulaire. Le dernier magistrat qui l'avait exercé fut Alexandre-Paul-Louis-François de Samson de Lorchère, maire du Mans, décédé le 20 juin 1764. — Le 18 mai de l'année suivante 1787, Pierre-Louis-François Jouye des Roches fut installé dans la charge de lieutenant général civil qu'il réunit à celle de lieutenant général de police dont il avait été pourvu en 1781.

(2) Le 3 février 1775, Jacques-Louis Belin de Beru avait pris possession de l'office de procureur du Roi au Siège Présidial du Mans.

(3) René-Clément-Jean Négrier de la Ferrière, conseiller au Siège Présidial, avait été nommé maire du Mans le 13 août 1782. Il était le fils de René-Clément Négrier de Posset, également conseiller au Siège Présidial et maire du Mans qui, dans l'exercice de son administration municipale, eut de si nombreux et si retentissants litiges.

(4) A cette époque, le subdélégué de l'Intendant de la Généralité de Tours, au Mans, était René-François Prudhomme de la Boussinière, président au Siège de l'Élection du Mans, à qui l'Intendant avait confié ces importantes fonctions en 1764, après la mort de M. de Samson de Lorchère.

(5) Le lieutenant du prévôt de la maréchaussée au Mans était alors M. Guilly de la Massuère, dont le nom nous a été conservé par les récits de la première émeute que la Révolution provoqua au Mans dès le mois de juillet 1789, et dans laquelle il fut gravement menacé.

Digitized by Google

dames de charité. Ces comités de quartier étaient chargés de visiter et soigner les pauvres, de dresser les états de leurs besoins et de distribuer les secours alloués, chaque mois, par l'administration.

Les dames de charité avaient spécialement soin des malades, des infirmes et petits enfants auxquels elles fournissaient la viande, le bouillon, les remèdes, la farine et le lait pour la bouillie.

Mme de Clairsigny, ma belle-sœur, fut chargée des layettes ou trousseaux; elle en distribuait cent ou cent vingt par an, et cette partie si intéressante de secours ne coûtait, chaque année, que trois cents livres au Bureau. Mme de Clairsigny trouvait le surplus dans ses ressources personnelles, dans la bourse et dans la bienfaisance de ses amies et connaissances qui lui fournissaient de l'argent, des étoffes, du vieux linge, etc.; pour les façons, elle mettait à contribution plusieurs personnes qui se faisaient un devoir et un plaisir de consacrer à cette bonne œuvre une partie de leur temps.

Le soin des malades et la dépense pour les remèdes n'ont jamais été à la charge du Bureau. Les médecins de la ville, toujours distingués par leur désintéressement et par leur assiduité à visiter les malades, ne recevaient et n'exigeaient rien pour leurs peines; les apothicaires fournissaient leurs drogues au prix coûtant; ils faisaient même souvent remise d'une partie de leurs mémoires et quelquefois de la totalité.

Une seule maison de la ville a fourni, pendant plusieurs années, la farine pour la bouillie des petits enfants, sans parler des secours considérables qu'elle a donnés ou procurés au Bureau. Tous les corps, compagnies et communautés s'empressaient, à l'envi, de fournir des fonds à la caisse, ce qui n'empêchait pas les particuliers de donner aux quêtes qui se faisaient tous les mois, et plu-

Digitized by Google

sieurs âmes charitables, qui ne voulaient point donner connaissance de leurs bonnes œuvres, versaient des sommes considérables dans un tronc que l'administration avait établi à cet effet.

Ainsi, tout le monde concourait à cette entreprise formée pour la gloire de Dieu et le soulagement de l'humanité.

Je fus admis à partager les glorieux et utiles travaux de l'administration. Je fus nommé l'un des membres du comité et, en qualité d'administrateur général, chargé des quartiers du Pré et de Gourdaine.

Une visite générale que je fis d'abord avec mes collègues, chez tous les pauvres de mon district, me fit connaître des besoins immenses en tous genres et une misère incroyable. Des vieillards impotents, couchés sur de mauvais grabats, sans autre couverture que des haillons, et exposés aux injures de l'air; de pauvres ouvriers manquant souvent de travail, exténués par le défaut de nourriture; des malades et infirmes, sans secours, attendant sur un lit de douleur, le moment où ils pourraient obtenir une place à l'hôpital; des mères désolées de ne pouvoir satisfaire à leurs besoins et à ceux de leur famille; des troupeaux d'enfants, presque nus, criant à la faim et demandant en vain un peu de pain pour la soulager et, pour comble de malheur, la plupart de ces victimes de l'infortune étaient entassées dans les plus tristes réduits, dans des caves, dans des greniers, dans des lieux infectés de la plus mauvaise odeur.

Malgré l'abondance des aumônes que le Bureau recevait, il lui aurait été impossible de satisfaire à tous les besoins de quatre mille pauvres au moins inscrits sur ses états; un certain nombre n'y était porté que pour mémoire et ceux qui étaient dans cette classe ne recevaient de secours que dans le cas où leurs ressources ordinaires

Digitized by Google

leur manquaient. Ceux qui étaient inscrits pour les secours habituels ne recevaient que le supplément de leur travail, en sorte que le montant des secours et travail réunis produisit deux livres de pain pour chaque homme, une livre et demie pour chaque femme et une livre pour chaque enfant. Chaque comité de quartier avait, en outre, à sa disposition, deux deniers par livre de pain en sus du prix de la taxe pour subvenir aux besoins des malades et des pauvres honteux ; le Bureau payait à part les aumônes aux pauvres passant, les remèdes, le bois, les habillements, draps, linge, trousseaux, pensions des pauvres aliénés, école des orphelins, etc., etc.

Le Bureau a rendu, chaque année, un compte public et imprimé (1) de ses recettes et dépenses, avec tous les détails de son administration qui pouvaient intéresser ses concitoyens. Je me bornerai à consigner, dans ces *Mémoires*, le résultat des bienfaits de toutes les âmes charitables et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er janvier 1786 jusqu'au 31 juillet 1790.

Les différents corps, compagnies et communautés et autres bienfaiteurs ont donné 105,957 livres ; dans cette somme est comprise celle de 14,900 livres, provenant de la seule maison de Chenevières. Les legs pieux et rentes ont produit 25,386 livres 13 sols, le tronc 7,143 livres 9 sols, et les quêtes 75,751 livres.

Il a été distribué, pendant cet espace de temps, 1 million 684,112 livres de pain qui ont coûté 188,652 livres, y compris le supplément de deux deniers par livre du dit pain; le surplus de la dépense, montant au total à la

(1) Dans sa *Bibliographie du Maine*, N. Desportes cite ces comptes rendus, qui parurent de 1786 à 1791 inclusivement, et dont il attribue la rédaction à l'abbé Rottier de Moncé.

Digitized by Google

somme de 217,303 livres 9 sols 6 deniers, a été employé à payer les remèdes, bois, habillements, linge, draps, frais de filature, etc., etc.

La décadence progressive de la fabrique d'étamine qui occupait autrefois un grand nombre de bras d'hommes, femmes et enfants, détermina le Bureau à chercher les moyens de procurer, d'une autre manière, du travail aux pauvres de la ville. Plusieurs citoyens aisés offrirent des prêts gratuits. Le comité établit, sous la garantie solidaire de ses membres, une caisse d'emprunt qui fournit bientôt des fonds suffisants pour acheter des matières premières, pour payer les métiers, ustensiles et la main-d'œuvre. La première entreprise fut une filature de chanvre assez considérable pour occuper les femmes et filles qui manquaient d'étain pour les étamines. La majeure partie de ce fil fut vendue, le surplus employé en toile. Un membre proposa de faire un essai en coton ; une des dames de charité, qui s'était occupée autrefois de ce genre de filature, se chargea de former des élèves. En peu de temps le nombre des fileuses excéda deux cents. Le Bureau vendit avec quelque avantage les premiers produits de cette nouvelle manufacture qui prenait de jour en jour de l'accroissement et de la perfection. Pour exciter l'émulation des élèves, le Bureau ouvrit un concours et annonça des prix qui furent distribués avec la plus grande solennité. Celle qui obtint le premier fut proclamée première Rosière du Mans ; elle se nommait Louise Vavasseur. Outre la couronne de roses, elle fut gratifiée d'un habillement complet, d'une somme d'argent et d'une médaille de même métal sur laquelle étaient gravés, d'un côté, les armes de la ville et les noms de la rosière, de l'autre côté, la Charité couronnant la Sagesse sous la figure d'une jeune fille, avec les instruments de filature, et cette légende : « Prix de sagesse et de filature de coton. »

Digitized by Google

L'année suivante 1787, le comité ouvrit un nouveau concours auquel furent admis les jeunes garçons qui, n'étant pas encore assez forts pour s'occuper des travaux de leur sexe, s'étaient formés à la filature de coton, dans laquelle plusieurs réussirent aussi bien que les filles. Le Bureau donna des prix, accessits et récompenses pour les deux sexes. La distribution s'en fit le 21 juin 1787, dans une séance publique (1). Cette cérémonie fut suivie, comme l'année précédente, d'une messe solennelle d'actions de grâces, célébrée par Mgr de Gonssans, évêque du Mans, président-né du Bureau. La seconde rosière, nommée Jeanne Berouard, reçut une médaille pareille à celle qui avait été donnée à la première; elle fut couronnée ainsi que François Blivet dit Grandmaison, qui avait obtenu le premier prix des garçons, et ils eurent l'un et l'autre un habillement complet et une gratification de vingt-quatre livres en argent.

Lorsque le comité vit cette filature portée à un certain point, il entreprit de faire fabriquer successivement des toiles de coton, des futaines et des négrepelisses, dont le débouché devint assez important pour former, avec la filature, une branche de commerce intéressante. Le comité avait une correspondance ouverte en plusieurs villes principales. Je fus chargé de cette partie de la tenue des registres et ensuite de la caisse d'emprunt. M. Véron veillait à la fabrique des étoffes, les dames de charité à la filature dont les magasins étaient chez M^me^ de Clairsigny qui délivrait le coton en laine, le recevait filé, et l'assortissait pour la vente et la fabrication (2).

(1) On en peut lire une relation dans les *Mémoires* de l'abbé Nepveu de la Manouillère, t. II, p. 154, et dans les *Affiches de la province du Maine*, numéro du 25 juin 1787.

(2) Les renseignements donnés ici par Le Prince d'Ardenay sur

Digitized by Google

Les grands événements de 1789, suivis de la suppression de tous les corps, compagnies et communautés, portèrent la plus funeste atteinte au Bureau de Charité; il avait épuisé la meilleure partie de ses ressources pour subvenir aux besoins des pauvres dans le grand hiver de 1788 à 1789. Le pain augmenta considérablement, la misère s'accrût en raison de la diminution des secours, enfin, par le nouvel ordre de choses, le soulagement des pauvres se trouvant compris dans les attributions données aux nouveaux corps administratifs, le Bureau se démit, entre les mains de la municipalité, des fonctions qui lui avaient été confiées par l'assemblée générale de la ville et termina ses opérations le 31 juillet 1790.

Cependant, les administrateurs prirent l'honorable engagement de seconder les intentions paternelles de la municipalité et de continuer le service du Bureau sous les auspices et par l'autorité du corps municipal. Depuis cette époque, le Bureau composé de trois agents généraux et des administrateurs de quartier, fut toujours présidé par le maire, le procureur de la commune ou un officier municipal. Je fus nommé l'un des agents généraux. Le Bureau tenait tous les mois, pour régler la distribution des secours, arrêter les comptes et faire droit sur les demandes et observations qui peuvent être présentées par les administrateurs et les pauvres.

---

une fondation à laquelle il prit une large part, s'accordent parfaitement avec le *Précis historique de la formation d'un Bureau de Charité dans la ville du Mans et de l'établissement de la filature et manufacture de coton*, rédigé par son cousin-germain, Jean-Baptiste-François-Joachim Nioche de Tournay, et dont nous avons le manuscrit autographe sous les yeux. Ce document officiel, présenté par l'auteur en sa qualité d'inspecteur des manufactures, est daté du Mans, le 14 décembre 1788, et comprend huit pages in-folio.

Digitized by Google

Par un décret du 28 juin 1793, il fut établi des agences de secours chargées de distribuer des pensions par trimestres aux vieillards, infirmes et pauvres qui ne sont pas dans le cas de pourvoir par eux-mêmes à leurs besoins et subsistances. Au mois de janvier 1794, la municipalité me nomma l'un des membres de cette agence qui fut divisée en deux sections. Je fus élu président de la seconde section. Après plusieurs assemblées et après avoir fait des règlements sanctionnés par les corps administratifs, au moment où nous espérions faire jouir nos concitoyens infortunés du bienfait qui leur était assuré par les diverses lois rendues sur cette matière si intéressante pour l'humanité, nous eûmes la douleur de voir avorter ce projet faute de fonds. Il fallut en revenir au Bureau de Charité, suivant la nouvelle forme adoptée depuis 1790.

En 1797, par la loi du 5 frimaire an V de la République française, il fut créé des bureaux de bienfaisance composés de cinq membres et un receveur. Je fus nommé par la municipalité pour remplir une des places de cette nouvelle administration au Mans. Sa principale ressource est le droit accordé sur les spectacles, qui ne produit tout au plus que mille livres par an. Le Bureau a recouvré quelques débris des rentes qui appartenaient ci-devant aux pauvres du Mans, mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait des secours suffisants pour subvenir seulement aux besoins les plus urgents; il est obligé de se borner à fournir des layettes aux enfants, des remèdes aux malades qui ne peuvent entrer à l'Hôtel-Dieu, des secours aux femmes en couches et un peu de pain à ceux qui ne peuvent en gagner assez pour leur subsistance.

Ce nouvel établissement n'aurait pu subsister sans la générosité de nos concitoyens qui ont fait des sacrifices assez considérables pendant les rigueurs de l'hiver et qui les ont réitérés toutes les fois qu'ils en ont été requis. L'ad-

Digitized by Google

ministration leur doit d'autant plus de reconnaissance que les moyens des gens les plus aisés ont été très considérablement diminués par les fâcheux événements de la Révolution.

Le Bureau a obtenu postérieurement un contingent dans le produit de l'octroi municipal; ce contingent a été à dix mille francs par an pour chacune des années 1807 à 1811.

Au commencement de 1812, le blé qui avait augmenté progressivement depuis la récolte, a été porté à des prix inouïs et si excessifs, que le pain michard de douze livres a été porté à cinq livres, et le pain noir à trois livres cinq sols; non seulement tous les pauvres habitants, mais la majeure partie des ouvriers ont été réduits à la plus grande misère, faute de pain et de moyen d'en gagner. Dans cette crise affreuse, les Manceaux se sont distingués par des aumônes très abondantes en souscriptions, dons et quêtes dont les produits, avec les secours fournis par le gouvernement, ont mis le Bureau à portée de distribuer environ soixante mille francs de secours extraordinaires jusqu'à la récolte de ladite année.

J'ai sorti de cette administration, par ordre d'ancienneté, au 1er janvier 1813.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII

De l'Administration provinciale

Les heureux effets qu'avaient produits les administrations provinciales établies, par forme d'essai, dans la Haute-Guyenne et le Berry, ayant déterminé le Roi à étendre ce bienfait aux autres provinces de son royaume (1), sur l'avis

---

(1) La création des assemblées provinciales, inaugurée dès 1778, peut être regardée comme l'une des plus excellentes mesures inspirées à Louis XVI, par son ardent amour du bien public et son esprit de sages réformes. En étudiant l'origine et le fonctionnement de ces assemblées, nos historiens contemporains ont rendu justice aux intentions droites et généreuses du Roi, en même temps qu'ils ont reconnu l'opportunité de ces essais de décentralisation tentés à un moment où la nation désirait intervenir elle-même dans la gestion de ses affaires. C'est l'impression qui résulte des excellents travaux sur *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, publiés en 1863 et 1871, par MM. Léonce de Lavergne et le vicomte de Luçay. En 1872, M. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, publia, dans la *Revue de législation*, une étude sur *la Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Touraine* (1787-1790), où nous trouvons l'exposé des travaux qui intéressent plus particulièrement le Maine. Complétant les observations de ses prédécesseurs, M. de Grandmaison constate que les assemblées provinciales n'ayant pu se réunir qu'une seule fois, à la fin de l'année 1787, le rôle principal de ces institutions fut rempli par les commissions intermédiaires, ce qui ressort également du récit de Le Prince d'Ardenay et des notes laissées par l'abbé Marquis du Castel, qui fut l'un des représentants du clergé manceau. — Il convient de faire remarquer qu'en commençant ce chapitre, Le Prince d'Ardenay emprunte les paroles mêmes de l'édit royal du 22 juin 1787, créant les assemblées provinciales et municipales. Le texte de cet

Digitized by Google

unanime des notables, Sa Majesté, par édit du mois de juin 1787, ordonna que, dans toutes les provinces où il n'y avait point d'États provinciaux, il serait successivement établi des assemblées provinciales, des assemblées particulières de district et de communauté (1) et, pendant l'intervalle des assemblées provinciales, des commissions intermédiaires, les dites assemblées, composées de membres choisis dans les trois ordres, sans que le nombre de ceux nommés dans les deux premiers puisse surpasser celui des personnes choisies pour le tiers état.

Les dites assemblées provinciales furent chargées, sous l'autorité du Roi et de son conseil, de la répartition de toutes les impositions foncières et personnelles, avec faculté de faire au Roi toutes représentations et de lui adresser tels projets qu'elles jugeraient utiles au bien de ses peuples.

Un règlement fait par le Roi, le 8 juillet 1787, détermina la forme de ces établissements précieux, dans la Généralité de Tours, composée des provinces de la Touraine, de l'Anjou et du Maine. L'administration de cette Généralité fut divisée en trois sortes d'assemblées : municipales, provinciales et générales.

Les assemblées municipales, établies dans les communautés où il n'y avait point de municipalité, étaient composées du seigneur de la paroisse et du curé, et de trois, six ou neuf membres choisis par la communauté des habitants. Trois au-dessous de cent feux, six de cent à deux

---

édit se retrouve dans le *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. XXVIII, p. 364, avec « l'Arrêt du Conseil portant règlement, pour les assemblées provinciales et municipales, sur les formes de la répartition et assiette de la taille, capitation et autres impositions, 8 août 1788, » *Ibid.*, p. 604.

(1) Cette appellation correspond au mot commune qu'elle a précédé et contribué à former.

Digitized by Google

cen's feux, et neuf au-dessus de deux cents feux, et un syndic pour chaque communauté.

Les assemblées provinciales établies à Tours, à Angers et au Mans, étaient composées, chacune, de trente-deux membres dont seize pris en nombre égal parmi les ecclésiastiques et les seigneurs laïcs ou gentilshommes les représentant, et seize parmi les députés des villes et paroisses.

Chaque assemblée provinciale avait deux procureurs-syndics, un pour le clergé et la noblesse, l'autre pour le tiers état, un greffier, et autant de commissions intermédiaires ou de correspondants que de districts.

L'assemblée générale était composée de quarante-huit membres pris par tiers, dans les trois assemblées provinciales de la Généralité. Pour la formation de cette assemblée, le Roi nomma la moitié des membres qui furent chargés de se compléter en choisissant les élus, par portions égales, dans les trois provinces.

L'assemblée générale provisoire me nomma pour le Maine. Je devais être un des seize députés de ma province à l'assemblée générale ; Mgr l'archevêque de Tours, président, m'annonça ma nomination par une lettre très obligeante.

L'assemblée provinciale provisoire du Maine commença le 6 octobre 1787 ; l'ouverture en fut faite par M. Petitot, trésorier de France, commissaire du Roi. Je fus l'un des quatre députés nommés pour le recevoir à l'entrée de la salle des séances.

Dans la séance du 8 octobre, j'obtins la majorité des suffrages pour la place de procureur-syndic du tiers état. Je ne puis dissimuler que mon amour-propre fut très flatté de cette distinction honorable ; d'ailleurs, ma nomination me fit d'autant plus de plaisir que le titre de syndic me dispensait d'aller à l'assemblée générale.

Digitized by Google

M. de Montesson (1) fut nommé, dans la même séance, procureur-syndic du clergé et de la noblesse; nous nous liâmes, de suite, d'une manière particulière et, jusqu'à son départ pour les états généraux auxquels il fut député en 1789, nous nous concertâmes toujours pour tout ce qui pouvait contribuer au plus grand avantage des trois ordres de la province. Nous étions bien secondés par les membres de la commission intermédiaire et particulièrement par M. Gourdin, mon ancien ami et condisciple (2), greffier de l'assemblée.

(1) Le marquis Jean-Louis de Montesson, né à Douillet, le 27 juin 1746, était alors le chef de cette ancienne et noble maison. Contrefait et infirme, il n'avait pu suivre la carrière militaire, quoiqu'il fût l'aîné d'une famille exclusivement vouée au service des armes. Le 27 mars 1789, la noblesse du Maine le nomma le premier de ses députés aux États Généraux convoqués par Louis XVI. Instruit, d'un esprit vif et pénétrant, le marquis de Montesson prévut de bonne heure les désastres qui menaçaient la France; il fut du nombre de ces sages gentilshommes qui donnèrent leur démission après la fusion des trois ordres de l'Assemblée Nationale, « ne voulant pas se rendre dans une Assemblée dont leur conscience, leurs serments, la conservation de la monarchie qu'ils défendaient leur interdisaient l'entrée. » Peu de temps après, M. de Montesson fut obligé d'émigrer; il s'attacha au prince de Condé et le suivit plus tard en Russie où il mourut, le 12 mars 1802, sans avoir contracté d'alliance. — Est-il nécessaire d'ajouter que, chassé de son pays par la Révolution, le marquis de Montesson ne pouvait, à cette époque, « représenter la France en qualité d'ambassadeur, » ainsi que le dit par erreur l'auteur de la *Notice sur la commune de Douillet*, insérée dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XXII. p. 103.

(2) Julien-Michel-Jacques Gourdin, avocat en Parlement, était né au Mans, paroisse du Grand-Saint-Pierre, le 14 juillet 1734; il était fils de Julien Gourdin qui, après avoir longtemps exercé l'office de greffier de police au Siège Présidial du Mans, lui avait ensuite transmis cette charge.

Digitized by Google

Je fus chargé, avec mon collègue, de procéder à la rédaction des procès-verbaux.

Une des principales opérations de l'assemblée préliminaire fut de distribuer la province en seize districts ; elle nomma quatre membres pour chaque bureau, un du clergé, un de la noblesse, et deux du tiers état ; il fut attaché à chaque bureau de district, dans la même proportion, quatre membres de l'assemblée, en qualité de représentants.

Dans la séance du 15 octobre, je fis mon premier rapport qui n'était qu'un simple aperçu des principaux objets à traiter, notamment les impositions, les grandes routes, le commerce, la mendicité, la correspondance et la maréchaussée.

Le commissaire du roi fit la clôture de l'assemblée préliminaire, le 16 octobre.

L'assemblée provinciale complète fut ouverte le 21 octobre ; elle assista, en corps, à la messe solennelle du Saint-Esprit, célébrée par l'abbé de Boisdeffre (1), un de ses membres et chanoine de la cathédrale.

Je fis, dans la même séance, un rapport sur les dépenses nécessaires pour la tenue annuelle de l'assemblée provinciale, pour la commission intermédiaire et les bureaux de district. D'après l'avis de la commission intermédiaire, je proposai de fixer à quatre mille livres, une fois payées, les dépenses extraordinaires pour ameublement, et les dépenses annuelles à trente mille livres pour subvenir aux honoraires et traitements des procureurs-syndics, du greffier et de son commis, aux frais de bureaux, de rôles, d'impression, de meubles et fournitures des districts, ap-

(1) Né à Alençon en 1751, l'abbé François Le Mouton de Boisdeffre était déjà vicaire général de Mgr de Jouffroy-Gonssans, lorsqu'il prit possession d'un canonicat en l'Église du Mans, le 14 juin 1782.

Digitized by Google

pointements de leurs greffiers, voyages et dépenses pour les adjudications des travaux des routes, etc., etc.

L'assemblée approuva d'autant plus volontiers ce rapport et le tableau des frais y annexé, qu'il avait été exactement basé sur les proportions adoptées par l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne, qui avait des rapports presque uniformes avec celle du Maine pour l'étendue, la population et les contributions.

Cette charge annuelle aurait, sans doute, été bien modique à raison de la grandeur de la province qui contenait, dans 554 lieues carrées d'étendue, une population de 535,480 habitants, divisés dans 636 paroisses, et cependant la somme de trente mille livres n'a jamais été employée ; elle fut réduite à dix-sept mille quatre cents livres par an qui, avec une sage et sévère économie, ont suffi au moyen de la suppression et modération de quelques articles du tableau.

L'assemblée employa ses séances jusqu'à la clôture, qui eut lieu le 24 octobre, à tracer le plan des opérations de sa commission intermédiaire à l'effet de remplir, le mieux qu'il serait possible, le but de son établissement et de répondre aux vues bienfaisantes du monarque dont le but avait été, en formant une institution bien combinée, de procurer l'allégement du poids des impositions par une plus exacte répartition, et de rendre plus facile l'exécution des plans qu'il avait formés pour améliorer et assurer la félicité publique.

Les procès-verbaux des deux assemblées furent imprimés (1), distribués aux membres et envoyés aux ministres et à toutes les administrations provinciales. Nous reçûmes

(1) Dans sa *Bibliographie du Maine*, Desportes cite, en effet, le procès-verbal de l'Assemblée des trois provinces de la Généralité de Tours, imprimé à Tours, en 1787, in-4°.

Digitized by Google

ceux de plusieurs de ces assemblées, qui nous fournirent des vues excellentes et des plans bien rédigés. Nous trouvâmes notamment dans les procès-verbaux de la Guyenne et du Berry, des ressources très précieuses qui nous ont beaucoup servi dans le cours de notre administration.

Dès que l'assemblée provinciale fut séparée, la commission intermédiaire entra en exercice; elle tenait exactement ses séances une fois par semaine; elle correspondait avec les ministres et l'intendant, avec la commission intermédiaire générale, avec celles de Tours et d'Angers, avec les bureaux de ses seize districts et avec les municipalités, dont la formation souffrit quelques retards et quelques difficultés en certains cantons.

J'entretenais une correspondance particulière avec M. le marquis de Juigné, président de notre assemblée, et avec M. l'abbé des Fontaines (1) et M. le comte de Tessé (2), membres honoraires de la commission intermédiaire, chargés des affaires de la province à la cour de Paris.

Je faisais, à chaque séance de la commission, la lecture ou l'analyse de la correspondance sur laquelle elle prenait les délibérations et arrêtés nécessaires.

Chargée d'abord de l'adjudication des travaux des routes, elle eut, en 1788, la satisfaction de pouvoir disposer, sur

(1) Pierre-Guillaume Le Franc des Fontaines, vicaire général de l'évêque de Tréguier, fut pourvu, en 1769, de l'abbaye de la Pelice dont il fut le dernier abbé.

(2) René-Mans de Froullay, comte de Tessé, avait succédé à son père, mort en 1746, dans la charge de lieutenant général de la province du Maine; nommé lieutenant général des armées du Roi, en 1784, le comte de Tessé fut aussi élu député aux Etats Généraux de 1789, par la noblesse du Maine. Il émigra, se retira en Suisse et mourut le 21 janvier 1814, sans laisser d'enfant de son mariage avec Adrienne-Catherine de Noailles, qu'il avait épousée en 1755.

Digitized by Google

les rabais obtenus, d'une somme de douze mille livres qui furent employées en travaux de charité dont les villes, communes ou particuliers qui les obtenaient, payaient seulement le tiers.

Dès les premiers mois de 1788, nous préparâmes les matériaux pour l'assemblée qui devait avoir lieu en octobre; nos préparatifs devinrent inutiles. La nouvelle réunion des notables et les projets de convocation des états généraux empêchèrent les assemblées provinciales de se réunir.

Dans le cours de cette année, nous fîmes, M. de Montesson et moi, des tournées dans nos différents districts; je parcourus ceux de Saint-Calais et de La Ferté. Ces petits voyages nous mirent à portée de mieux connaître la tenue de nos bureaux de districts et de municipalités, et d'examiner les besoins de chaque localité et l'état des routes.

La commission intermédiaire s'occupait spécialement de tout ce qui concernait les routes, le commerce, l'agriculture, la mendicité, l'ordre et la police de l'administration, de l'examen des demandes nombreuses en dégrèvement pour raison de gelées, grêles, inondations et autres causes, et de la discussion des privilèges et exemptions d'impositions, notamment des taxes d'office.

Pour parvenir à une plus exacte répartition des impositions, elle fit dresser un tableau général et détaillé de celles supportées par chaque commune, avec la note des augmentations mises sur les vingtièmes par l'effet des vérifications ou autrement.

La commission obtint l'augmentation des députés de la province aux états généraux; suivant la population présumée, il ne devait y avoir que quatre de chaque ordre; il en fut accordé cinq d'après le tableau des populations fourni par la commission. Cette nouvelle lui fut annoncée par M. Necker, elle s'empressa de la communiquer aux

Digitized by Google

trois ordres assemblés, par l'entremise des procureurs-syndics, qui furent accueillis avec la plus grande distinction.

La nomination de M. de Montesson fit retomber sur moi tout le poids du syndicat. La charge devint d'autant plus considérable que, dès les premiers mois de la session de l'Assemblée constituante, la commission fut chargée de l'exécution de ses décrets, notamment des rôles des six derniers mois de 1789 pour les privilégiés, de l'assiette des vingtièmes sur les objets qui n'y avaient point encore été assujettis, de la contribution patriotique, etc., etc.

Nous fûmes ensuite chargés de la répartition des impôts de 1790 ; après avoir fait celle de l'Élection du Mans, nous partîmes, dans les premiers jours de décembre, pour faire celles de Mayenne, Laval, Château-du-Loir et La Flèche. Nous fîmes cette dernière concurremment avec les députés d'Angers, à cause des soixante-treize paroisses réunies à l'administration provinciale du Maine, au grand regret de celle d'Anjou, qui a toujours contesté cette réunion. Je fis ce voyage avec MM. Jannard, trésorier de France, de Moncé, président, de l'Estang, membre de la commission, et Gourdin, greffier. Nous fûmes reçus partout avec honnêteté et distinction.

Les nouvelles municipalités formées par l'Assemblée constituante, furent établies au commencement de 1790 ; celle du Mans entra en exercice au mois de février. Ces nouvelles municipalités secouèrent, par degrés, le joug de l'administration provinciale dont elles étaient cependant toujours dépendantes, jusqu'à la division de la France en départements, qui fut effectuée au mois de juin 1790. Dès lors, nous ne fûmes plus considérés que comme des êtres de raison ; cependant, les nouvelles administrations ne commencèrent leur exercice qu'à la fin de juillet et dans les premiers jours d'août. Nous cessâmes nos fonctions par

Digitized by Google

degrés, à mesure que nous étions officiellement informés de la formation des divers départements entre lesquels fut partagé le territoire de l'assemblée provinciale du Maine. Cette opération fut terminée le 15 août, et nous fîmes la remise de nos titres, archives, etc., aux commissaires respectifs des nouveaux départements, avec un compte raisonné de nos opérations et de l'état de chaque partie de notre administration.

En la quittant, nous eûmes la douce satisfaction de recevoir les témoignages de la satisfaction (*sic*) du gouvernement ; le contrôleur général, en donnant les éloges les plus flatteurs à notre conduite, nous témoigna ses regrets de n'être plus dans le cas de correspondre avec des administrateurs qui avaient fait tout le bien qui était en leur pouvoir. Nous y fûmes d'autant plus sensibles que nous étions assurés de la sincérité du ministre. Il nous avait soutenu en diverses occasions contre des détracteurs qui avaient blâmé notre conduite et porté des plaintes contre nous. Une de ces plaintes, aussi fausse qu'inconsidérée, avait été adressée à l'Assemblée constituante, qui la renvoya au ministre pour y faire droit, s'il y avait lieu. Celui-ci, qui connaissait à fond et par une longue expérience, notre manière d'agir et nos motifs, nous fit passer directement l'original de ladite plainte, en nous assurant qu'elle ne pouvait altérer la confiance que nous méritions.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV

Assemblées relatives aux États Généraux

Les états généraux n'avaient point été convoqués depuis 1614. Le rejet de l'impôt territorial et du timbre proposés par M. de Calonne, le déficit et le dépérissement des finances, le désordre dans toutes les parties de l'administration et les besoins pressants de l'État, déterminèrent le roi Louis XVI à recourir à cette grande mesure, demandée par les notables et les parlements et provoquée par un vœu presque général des Français.

Le nombre des députés des trois ordres fut fixé dans chaque bailliage sur la proportion de la population, mais il fut réglé que la représentation du tiers état égalerait celle du clergé et de la noblesse réunis.

Les députés des trois ordres de la province du Maine s'assemblèrent, le 23 mai 1789, dans l'église abbatiale de la Couture, au Mans; après avoir pris communication des ordres du Roi et des instructions relatives à ces assemblées, les ordres se séparèrent pour voter, en particulier, chacun dans le lieu qui lui était destiné : le clergé, dans l'église des Dominicains; la noblesse, dans la salle des Actes du collège; le tiers état, plus nombreux, resta à la Couture.

En qualité de syndic du tiers état à l'assemblée provinciale, mon premier dessein était de voter dans cet ordre, avec d'autant plus de raison que j'y étais né; mais au moyen des privilèges que j'avais acquis par l'office de secrétaire du Roi dont mon père était mort pourvu, plusieurs

Digitized by Google

membres de l'ordre de la noblesse desquels j'étais connu, et notamment, MM. de Juigné, de Tessé, de Montesson et autres membres de l'administration provinciale, me déterminèrent à me présenter à l'assemblée de la noblesse. J'y fus accueilli avec beaucoup d'égards (1). Dans la première séance, je fus nommé, à l'unanimité des suffrages, secrétaire de l'assemblée et chargé de la rédaction de son procès-verbal.

Elle se divisa en bureaux pour la vérification des pouvoirs, la rédaction de ceux à donner à ses députés et le rapport des objets les plus importants à l'honneur de l'ordre, au bien de la province et à la prospérité générale du royaume.

Je m'attachai au bureau de M. de Forbonnais qui fut chargé de la rédaction des pouvoirs dont devaient être revêtus les députés; le rapport du rédacteur fut approuvé par l'assemblée, après une discussion longuement réfléchie. Les pouvoirs qui en étaient le résultat furent jugés dignes de l'impression lorsqu'ils furent présentés à l'ouverture des états généraux.

Après les opérations préliminaires, l'assemblée procéda à la nomination de ses députés; elle fut faite au scrutin, avec la plus grande exactitude. Chaque scrutin pouvait être composé de quatre cent cinquante-sept suffrages, quoiqu'il n'y eût que deux cent dix-sept votants présents; mais, plusieurs étaient fondés de pouvoirs des absents, au

(1) En analysant, dans la *Revue Historique* dont on connaît l'esprit de parti, le livre de M. Taine sur la Révolution, M. A. Gazier assure qu'en 1789, « la noblesse méprisait et haïssait les bourgeois qui avaient la prétention de s'émanciper et de devenir enfin quelque chose. » — Il nous suffit de mettre cette étrange appréciation en regard des paroles de Le Prince d'Ardenay pour en faire ressortir l'inexactitude et la fausseté.

Digitized by Google

nombre de deux cent quarante, y compris les femmes usant de leurs droits. Les cinq députés que l'ordre de la noblesse avait droit de nommer furent élus dans l'ordre suivant : M. le marquis de Montesson, M. le chevalier de Hercé, M. le vidame de Vassé, M. le comte de Tessé et M. le marquis de Fresnay.

L'ordre de la noblesse s'était cotisé pour subvenir aux frais de son assemblée. Dépositaire de cette recette et chargé de la dépense, je lui rendis compte, à la fin de sa session; elle laissa à ma disposition les fonds restants. Après avoir pris l'avis de plusieurs membres, je ne crus pouvoir mieux faire que d'employer cet argent à donner, au nom de la noblesse du Maine, des prix à toutes les classes du collège. C'était le meilleur moyen d'exciter une noble émulation parmi les élèves et de témoigner aux PP. de l'Oratoire la juste reconnaissance de l'ordre pour toutes les prévenances, soins et égards qu'ils lui avaient prodigués pendant le cours de ses séances.

Il fut convenu que ces prix seraient donnés aux écoliers les plus sages et les plus vertueux de chaque classe, sur les suffrages de leurs condisciples confirmés par les professeurs. Je fis réunir, dans la salle des Actes, tous les écoliers, pour leur annoncer cette bonne nouvelle. Elle fut reçue avec applaudissements et avec les démonstrations de la joie la plus pure. Ensuite, je me transportai successivement dans toutes les classes où, accompagné du supérieur, du préfet et du professeur, je reçus les suffrages au scrutin. Le dépouillement donna, à notre grande satisfaction, une majorité bien décidée aux meilleurs écoliers sous le rapport des mœurs et de la vertu.

La distribution solennelle de ces prix fut faite le 27 avril, jour déterminé pour l'ouverture des états généraux ; elle avait été annoncée par des programmes distribués dans la ville. Le concours des spectateurs fut très

Digitized by Google

nombreux. Le professeur de rhétorique ouvrit la séance par un discours. M. le chevalier de Perrochel, représentant le sénéchal, président de la noblesse, en prononça aussi un; ensuite, M. Lambert de la Vannerie, jeune pensionnaire, chanta des couplets analogues à la cérémonie En remettant les prix et accessits aux écoliers couronnés par le président de l'ordre, je donnai à chacun, en qualité de secrétaire, une liste de la distribution et l'attestation de la récompense qu'il avait obtenue; au lieu d'un discours, je signalai individuellement ces aimables vainqueurs en leur adressant, tour à tour, quelques phrases relatives aux principales qualités de chacun. La séance fut terminée par des remerciements en vers et en prose, adressés par plusieurs écoliers, à l'ordre de la noblesse.

J'ai consigné les détails de cette cérémonie intéressante à la suite du procès-verbal des séances de la noblesse, déposé au greffe de la sénéchaussée, dont j'ai gardé une copie authentique.

Tous les pouvoirs donnés aux députés étaient plus ou moins limités. Dès que les états généraux furent transformés en Assemblée nationale, il fut décrété que les assemblées particulières de chaque bailliage se réuniraient pour donner de nouveaux pouvoirs absolument illimités.

L'ordre de la noblesse fut convoqué au 23 juillet 1789. Deux de ses députés, M. le marquis de Montesson et M. le vidame de Vassé partirent de Paris pour se rendre à cette assemblée ; mais ils furent arrêtés à Savigné par une émotion populaire (1) dont ils faillirent être victimes. Ils furent obligés de se cacher.

(1) Les détails de ces troubles ont été relatés dans une plaquette d'actualité publiée sous ce titre : *Massacre occasionné au Mans par le retour des députés ; prise du duc de Brissac, gouverneur de Paris ; mort du maréchal de Mailly.* Paris, 1789, in-8° de 16 pages.

Digitized by Google

L'horizon politique s'obscurcissait sensiblement ; l'orage révolutionnaire commençait à gronder ; les villes de province voulurent imiter Paris. Un conducteur et les postillons des voitures publiques apportèrent les premiers au Mans la cocarde tricolore (rouge, bleu et blanc). Un jeune homme de la ville, lancé par les personnes intéressées à l'arborer, invita tous ses camarades à la prendre. On n'avait reçu aucun ordre officiel à cet égard. M. de Guilly, officier de la maréchaussée, crut devoir s'opposer à cette innovation ; il fit publier la défense de porter la nouvelle cocarde, qu'il regardait comme un signal de faction et fondé, d'ailleurs, sur les anciens règlements qui ne permettaient qu'aux militaires de porter la cocarde. Cette défense échauffa les esprits, M. de Guilly, en passant sur la place à l'heure de la parade du régiment de Chartres, fut assailli, culbuté et aurait été tué sans le secours généreux de M. de Rouillon, major de ce régiment, lequel, secondé par ses brayes soldats, le tira des mains de ses assassins (1) ; mais il ne put arrêter les effets de la sédition qui augmenta d'une manière aussi prompte qu'effrayante. Il se porta un grand nombre d'hommes aux prisons pour faire relâcher quelques détenus. On courait, de tous côtés, aux armes ; il se forma, dans quelques heures, quatre bataillons de milice bourgeoise ; ils furent armés avec les fusils de l'ancienne milice. On adjoignit à la municipalité un comité composé de membres des divers corps et compagnies ; tout le monde arbora la cocarde tricolore, les uns par goût ou par opinion, les autres par peur.

Ces grands événements eurent lieu la veille de la réunion de l'ordre de la noblesse. Dès que l'assemblée fut

(1) On peut lire, sur cette émeute, le récit du chanoine Nepveu de la Manouillère, t. II, p. 193-195.

Digitized by Google

formée, on lui présenta des cocardes. Elle sentit qu'elle ne devait pas hésiter à les accepter et que les circonstances lui faisaient un devoir rigoureux de remplir, sans délai, l'objet de sa réunion. En conséquence elle prit, de suite, un arrêté par lequel elle donnait à ses députés les pouvoirs les plus étendus, avec injonction de se rendre à l'Assemblée nationale. Cet arrêté, imprimé sur-le-champ, fut communiqué, séance tenante, à la municipalité et distribué dans tous les quartiers de la ville. Cette opération tranquillisa, pour le moment, les esprits déjà fort échauffés contre tous les privilégiés.

Cette tranquillité fut bientôt troublée par l'aventure des prétendus brigands dont l'arrivée fut annoncée, au même instant, dans toute la France (1), sans se réaliser nulle part. Elle excita une grande commotion au Mans et dans les environs. La crainte détermina surtout les gens de la campagne à se réunir. Le tocsin sonnait partout et, de tous côtés, des émissaires appelaient aux armes. Il se forma des rassemblements très considérables. Ce fut une de ces troupes effrenées qui se porta à Nouans, où M. Cureau, lieutenant de maire et membre de l'ordre de la noblesse, s'était réfugié avec M. de Montesson, son gendre, frère du député aux états généraux. Ces véritables brigands enlevèrent ces deux estimables citoyens et les con-

(1) Les historiens qui ont étudié les causes et la nature des émeutes qui éclatèrent dans l'ouest de la France au commencement de juillet 1789 et surtout le *Jeudi fou*, ont été frappés de la similitude des dangers imaginaires dont les populations rurales furent partout effrayées au même instant. Il faut voir, à n'en pas douter, dans cette mystérieuse coïncidence, l'action des sociétés secrètes qui, par leurs nombreux et insaisissables agents, dans tous les temps et surtout aux époques troublées, s'efforcent toujours de répandre, immédiatement et partout, les calomnies ou les nouvelles alarmantes qui doivent saisir la crédulité du peuple, l'exciter et servir leurs desseins.

Digitized by Google

duisirent à Ballon où ils les immolèrent à leur fureur. Après avoir fait souffrir à M. Cureau des tourments incroyables, ils fusillèrent son gendre. Tels furent, au Mans, les terribles et funestes commencements de la Révolution, qui a si longtemps désolé la France. Puisse notre postérité, instruite par nos malheurs, s'en garantir à jamais !

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXV

Commission du roi pour la formation du département de la Sarthe et de ses districts

L'Assemblée nationale constituante avait décrété, le 22 décembre 1789, une nouvelle division de la France en départements subdivisés en districts et ceux-ci partagés en canton. Le même décret ordonnait la formation d'assemblées primaires dans chaque canton, composées des citoyens actifs, chargés de nommer, au scrutin, des électeurs.

La mission des électeurs, réunis au chef-lieu, était d'élire les représentants du peuple, les administrateurs du département au nombre de trente-six, un procureur général-syndic et un greffier; et de se transporter ensuite dans leurs chefs-lieux respectifs pour former les administrations de districts composées chacune de douze membres.

Ce décret, sanctionné par les lettres-patentes du roi données à Paris au mois de janvier 1790, ne fut exécuté pour la province du Maine qu'au mois de mai suivant. Cette ancienne province fut divisée en deux départements: la Mayenne, pour le Bas-Maine, et la Sarthe, pour le Haut-Maine et une partie de l'élection de La Flèche.

Pour exécuter cette division et former les nouvelles administrations, le roi avait nommé, dans chaque département, des commissaires investis de tous les pouvoirs nécessaires. Je fus nommé à cette fonction honorable avec M. l'abbé Rottier de Moncé, président de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale, et M. Le Roy des Barres, de Villaines-la-Juhel.

Digitized by Google

Dès que nous fûmes réunis, nous concertâmes le plan de nos opérations, d'après les dispositions des décrets sanctionnés par le roi et suivant les instructions qui nous avaient été adressées. Nous choisîmes pour secrétaire M. Gourdin, greffier de l'assemblée provinciale, et après avoir prêté entre les mains de la municipalité le serment requis, nous adressâmes des circulaires à tous les maires du territoire qui devait composer le département de la Sarthe. Nous fîmes publier et afficher une convocation des assemblées provinciales, au 17 mai, dans tous les chefs-lieux de canton, pour nommer les électeurs et, par la même convocation, les électeurs furent invités à se réunir, le 27 du même mois, dans l'église des Dominicains du Mans, pour y procéder à l'élection des administrateurs du département et ensuite à se retirer dans leurs chefs lieux respectifs pour former les administrations de district.

Pour exciter l'émulation et échauffer le zèle de nos concitoyens, nous leur avions annoncé que la formation des nouveaux corps administratifs devait être l'objet des désirs les plus ardents de tous les bons français, qu'elle était le vœu du roi, exprimé de la manière la plus touchante, lorsque Sa Majesté avait assuré l'Assemblée nationale qu'elle favoriserait et seconderait, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, le succès de la nouvelle organisation d'où dépendaient, à ses yeux, le salut, le bonheur et la prospérité de la France.

Malgré les précautions que nous avions prises pour prévoir les difficultés qui pourraient se rencontrer, il s'en éleva plusieurs dans un certain nombre d'assemblées primaires qui nous consultèrent, notamment sur la qualité des votants, sur les limites des cantons, même de celles du département dans les communes qui devaient en faire les limites. Nous trouvâmes la solution de ces difficultés

Digitized by Google

dans nos instructions, dans le plan du département et dans les arrêtés du comité de division approuvés par l'Assemblée nationale.

La veille de l'assemblée des électeurs au Mans, nous en reçûmes un grand nombre ; en nous rendant compte des opérations des assemblées primaires, ils nous firent connaître l'esprit général qui y avait régné. Nous reconnûmes facilement que si, dans quelques-unes, on avait rempli, de bonne foi, l'esprit de la loi, l'esprit de parti avait dominé dans plusieurs.

Nos titres de commissaires du roi nous donnaient la faculté d'assister aux assemblées primaires et électorales ; la disposition générale des esprits fondée, au moins en partie, sur celle de l'Assemblée nationale, qui n'avait pas vu de bon œil la nomination des commissaires du roi, nous détermina à n'assister à aucune des dites assemblées, et nous nous bornâmes à donner des avis soit verbalement, soit par écrit (1).

L'assemblée électorale fut un peu tumultueuse à raison des différences d'opinions ; la dominante était d'éloigner des places les ci-devant privilégiés, ceux qui leur étaient attachés, les prêtres, leurs amis ou partisans.

Pendant la tenue de cette assemblée, nous fûmes con-

(1) Il est à remarquer, en effet, que le nom d'aucun des commissaires royaux ne figure dans les procès-verbaux des séances tenues par l'Assemblée électorale de la Sarthe, dans l'église des Jacobins du Mans, du 4 au 13 juin 1790. Ces procès-verbaux, qui furent imprimés aussitôt et livrés à la publicité, nous instruisent suffisamment des opérations de ces séances et en reflètent exactement l'esprit. — Il serait à désirer que le rôle de ces Assemblées électorales, qui exercèrent alors une si grande influence sur l'opinion publique et la direction des événements, excitât l'intérêt de nos historiens locaux qui, jusqu'ici, ont négligé d'étudier, sous cet aspect, les origines de l'administration révolutionnaire dans la Sarthe.

Digitized by Google

sultés, plusieurs fois, par le président et plusieurs des principaux membres. Dès qu'elle eut terminé ses opérations, le président (1), à la tête d'une députation, vint nous en rendre compte La majeure partie des électeurs vint ensuite se concerter avec nous pour la fixation des assemblées de district. Quelques-uns des électeurs dédaignèrent de prendre notre avis à cet égard et fixèrent eux-mêmes les jour et heure de leur réunion aux chefs-lieux de district. L'esprit d'indépendance commençait, dès lors, à se manifester d'une manière effrayante.

Les assemblées de districts eurent néanmoins encore besoin de recourir à nous comme intermédiaires nécessaires entre eux et le gouvernement, en qualité de commissaires du roi.

Pendant tout le temps que nous exerçâmes les pouvoirs qui nous étaient délégués, nous eûmes une correspondance active et très suivie avec M. le comte de Saint-Priest. Ce ministre nous adressait toutes les lois que nous transmettions aux municipalités. Nous lui faisions passer tous les détails de nos opérations et de celles des assemblées, et nous le consultions sur les questions que nous ne croyions pas devoir décider ou juger nous mêmes.

Une de nos dernières opérations fut la rédaction de la liste nominative de tous les citoyens actifs du département; elle contenait plus de 56,000 noms. Cette liste fut adressée au ministre qui l'avait demandée; enfin, nous lui remîmes le compte des frais de notre gestion dont il nous fit rembourser très exactement.

(1) Dès la séance du 5 juin, les électeurs avaient élu pour leur président, l'ancien lieutenant général et maire de Mamers, Maignée. Quelques jours après, la même Assemblée le nommait le premier des trente-six membres appelés à composer l'administration départementale.

Digitized by Google

Si, dans le cours de cette mission pénible et honorable, nous avons éprouvé quelques disgrâces, nous en avons été amplement dédommagés par la satisfaction d'un accord unanime entre nous, par les témoignages de confiance de la plus saine partie des membres des assemblées que nous étions chargés de diriger, par le peu de bien que nous pûmes faire, par le mal qu'empêcha la constance de notre zèle, de notre courage et de nos efforts à justifier la confiance dont nous avions été honorés, et enfin, par les éloges du ministre qui approuva notre conduite de la manière la plus flatteuse.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI

De la Mairie

La nouvelle municipalité du Mans, nommée suivant les formes décrétées par l'Assemblée constituante, avait été installée au mois de février 1790. M. de Foisy (1), conseiller au Présidial, élu maire à la très grande majorité des suffrages, n'avait accepté cette place qu'avec répugnance et seulement pour répondre à la confiance de ses concitoyens. Une surdité qui augmentait sensiblement et la délicatesse de son tempérament le déterminèrent à donner sa démission au mois de novembre de la même année.

Les électeurs, réunis le 15 du même mois, m'envisagèrent pour remplacer ce respectable magistrat. J'étais alors bien tranquille à Ardenay. Le 16, à six heures du matin, je fus réveillé par mon domestique qui m'apportait la nouvelle de ma nomination et m'annonçait une députation de la municipalité. J'étais encore au lit, lorsque MM. de Guibert et Véron arrivèrent; ils me présentèrent officiellement l'acte de mon élection, en me demandant, avec les plus vives instances, mon consentement. Je fus assez longtemps dans la plus grande perplexité sur le parti que je devais prendre. Enfin, vaincu par les raisons et les motifs que me donnèrent les députés, je me déterminai, non sans peine, à faire aux officiers municipaux, la réponse suivante :

---

(1) Jean-Louis de Foisy était conseiller au Siège Présidial du Mans, depuis 1751.

Digitized by Google

« Messieurs,

« Le besoin que j'ai de repos et de tranquillité pour « ma santé et mes affaires personnelles, quelque impé- « rieux qu'il soit, cède aux vœux de mes concitoyens et « aux instances de MM. vos députés.

« J'accepte, en tremblant sur mon insuffisance, la place « à laquelle les suffrages de la commune daignent m'ap- « peler ; mais, trouvez bon, Messieurs, que j'y mette la « condition de réserver le temps nécessaire à mes affaires « particulières, et la liberté de me démettre de cette « même place si, comme j'ai tout lieu de le craindre, je « ne puis réussir, ainsi que je le désire et que je le de- « vrais, dans l'essai que je vais faire de mes talents et de « mes moyens, qui sont beaucoup au-dessous de l'idée « trop flatteuse que le public veut bien en avoir. »

Je partis deux jours après pour le Mans, en regrettant bien sincèrement le repos et la tranquillité dont je m'étais flatté de jouir au moins pendant quelque temps. Je fus installé le 25 novembre avec quelques autres officiers municipaux élus par l'assemblée qui m'avait nommé. Voici le discours que je prononçai pour ma réception :

« Messieurs,

« Jaloux de répondre dignement à la confiance signalée « dont je suis honoré, j'ai consulté d'abord mes forces et « mes moyens, et, bientôt convaincu de leur faiblesse et « de leur médiocrité, j'ai reconnu sans peine que les uns « et les autres étaient beaucoup au dessous de ce qu'exigent « de moi les devoirs de la place éminente à laquelle « m'ont appelé les suffrages de mes concitoyens.

« Le premier de ces devoirs, Messieurs, serait de répa- « rer, s'il était possible, la perte que nous venons de faire « de votre digne chef, de cet homme excellent, qui pos- « sède au plus haut degré les qualités d'un magistrat « éclairé, intègre, juste et compatissant, d'un citoyen

Digitized by Google

« vertueux et vraiment patriote ; mais, j'ai senti que je « ne pouvais me flatter d'atteindre ni même d'imiter un « si parfait modèle.

« Aussi, Messieurs, justement effrayé de l'étendue et « de l'importance des obligations que je viens contracter « devant vous, et vivement pénétré de la crainte de ne « pouvoir justifier la trop bonne opinion que le public a « conçue de moi, j'aurais renoncé aux honneurs qu'on « me préparait, si une considération importante n'avait « ranimé mon courage et relevé mes espérances.

« J'ai considéré, Messieurs, mes devoirs sous le rapport « d'un vrai et fidèle citoyen, et l'amour de la patrie a « triomphé de mes craintes. J'ai interrogé mon cœur « constamment dévoué au bonheur de mes concitoyens, « et je n'ai pu résister plus longtemps à la voix qui m'ap- « pelait. J'ai cru reconnaître celle de Dieu, j'ai invoqué le « Tout-Puissant et je me suis résigné à sa sainte volonté.

« Entièrement dévoué, Messieurs, à partager vos tra- « vaux et à concourir avec vous de tout mon pouvoir et « de tout mon cœur, au succès de la chose publique con- « fiée à vos soins, je viens vous assurer de tous les efforts « de mon zèle à remplir vos vues et celles de la commune, « en réclamant son indulgence et la vôtre pour les fautes « et les erreurs involontaires qui pourraient échapper à « ma vigilance.

« Dignes coopérateurs qu'un travail assidu et une expé- « rience éclairée ont déjà mis à portée de connaître « l'étendue des devoirs et les détails de l'administration « municipale, daignez m'aider de vos lumières, daignez « guider mes pas dans la vaste carrière que j'entreprends « de parcourir ; et vous, Messieurs, dont les talents et les « excellentes qualités forment le titre aux places que vous « allez occuper parmi nous, joignez vos forces, vos « moyens, votre zèle, et votre courage aux nôtres.

Digitized by Google

« Unissons-nous tous, je vous en conjure, Messieurs, « dans un esprit de paix et de concorde. En demeurant « constamment attachés les uns aux autres par les senti- « ments d'un vrai patriotisme et par les liens d'une sin- « cère fraternité, nous pourrons nous flatter de remplir « la tâche honorable dont nous allons partager les soins et « les peines, mais dont nous devons aussi recueillir la « gloire qui est le but de nos travaux et qui en sera (si « nous l'obtenons) la plus douce et la plus flatteuse ré- « compense. »

Le jour même de mon installation, j'allai avec M. Belin de Beru (1) solliciter le Conseil général du département, au nom du Bureau de Charité ; nous lui présentâmes le tableau des besoins pressants des pauvres, nous sollicitâmes des secours prompts et suffisants. Nous fûmes bien accueillis par le Conseil qui nous fit les plus belles promesses : non seulement elles furent sans effet, mais on ne daigna pas même faire mention de notre démarche dans le procès-verbal.

L'expérience et le concours singulier des événements qui se succédaient avec une rapidité et une diversité étonnantes, me firent sentir bientôt, mais trop tard, l'imprudence de mon acceptation trop peu réfléchie.

Le Conseil général de la commune était délégué par la constitution pour organiser le nouveau tribunal ; la municipalité fut chargée de mettre les scellés sur tous les gref-

(1) Jacques-Louis Belin de Beru, né au Mans en 1747, était fils, petit-fils et arrière-petit-fils de conseillers au Siège Présidial de cette ville. Le 3 février 1775, il fut installé en qualité de procureur du roi à ce siège, remplaçant Ch.-A. Le Clerc de la Galorière qui lui avait cédé cette charge. J.-L. Belin de Beru l'exerça jusqu'à la suppression du Siège Présidial du Mans, au mois d'octobre 1790 ; il devint alors commissaire du roi près le tribunal du district du Mans.

Digitized by Google

fes du Présidial et autres sièges supprimés. L'installation des nouveaux juges eut lieu le 7 décembre ; en qualité de président de la municipalité, je reçus leurs serments et je pris, au nom du peuple, l'engagement, prescrit par la loi, de porter au tribunal et à ses jugements le respect et l'obéissance que tout citoyen doit à la loi et à ses organes. Voici le discours que je prononçai dans cette circonstance :

« Messieurs,

« De toutes les fonctions attribuées aux municipalités, « une des plus belles et la plus glorieuse, sans doute, est « celle qui fait l'objet important de l'auguste cérémonie « qui nous rassemble en ce jour solennel.

« Le Conseil général de la commune, délégué par la « constitution, vient, en ce temple consacré à la justice, « pour introduire dans son sanctuaire les magistrats que « le peuple a choisis, les installer et les investir du pou- « voir judiciaire qui leur est confié.

« Que ce pouvoir est grand, Messieurs, sous le rapport « des saintes et redoutables fonctions qui exigent, de ceux « qui en sont chargés, les plus grandes qualités !

« Que ce pouvoir est intéressant pour l'ordre de la so- « ciété, puisque son influence est, pour ainsi dire, de tous « les jours et de tous les instants, puisqu'elle s'étend à « tous les actes des citoyens qui peuvent être regardés, « en quelque sorte, de son domaine.

« La société ne peut subsister sans lois ; le grand et « principal objet des lois, en général, est de garantir la « liberté et de mettre le citoyen en état de jouir de tous « les droits qui sont déclarés lui appartenir.

« Pour le maintien de la société et l'exécution des lois, « il est nécessaire d'avoir des juges chargés de les appli- « quer et autorisés à user de la force publique toutes les « fois que, pour assurer l'exécution des lois, l'usage de « cette même force publique devient indispensable.

Digitized by Google

« C'est à vous, Messieurs, que sont confiés des soins « si importants ; c'est entre vos mains que nous remet- « tons le dépôt sacré de nos intérêts les plus chers, notre « liberté, notre honneur, nos vies, nos propriétés.

« Convaincu, Messieurs, qu'entièrement dévoués au « service et au bonheur de la patrie, le serment solennel « que vous allez prononcer ne peut ajouter, aux senti- « ments dont vos cœurs sont pénétrés, que l'expression « publique de ces mêmes sentiments, nous aimons à nous « persuader que tous les actes de votre magistrature « seront signalés par un exercice continuel des vertus qui « caractérisent votre état, par un vrai et généreux patrio- « tisme, par un zèle ardent pour le succès de la chose pu- « blique, et par un désir sincère et toujours actif de faire « le bien, d'être utiles à vos semblables, d'assurer leur « bonheur et de mériter la gloire qui doit couronner vos « travaux.

« C'est ainsi, Messieurs, qu'en maintenant de tout « votre pouvoir la Constitution du royaume, en donnant « des preuves constantes de votre fidélité à la nation, à la « loi et au roi, et en remplissant, avec la plus grande « exactitude et la plus juste impartialité, les fonctions de « vos offices, vous exercerez sur vos concitoyens cet em- « pire volontaire et flatteur, fruit du mérite et de la con- « fiance que donne toujours la supériorité de la vertu. »

Un ordre ministériel nous obligea de procéder à la clôture des églises cathédrale et collégiale; les deux Chapitres firent des protestations. Celles des chanoines de Saint-Julien furent dénoncées au département sur le réquisitoire du procureur de la commune (1).

(1) Ces protestations, très dignes et très fermes, furent imprimées et livrées au public; le texte en a été reproduit en partie par le R. P. Dom Piolin, dans l'*Église du Mans durant la Révolution*, t. I, p. 86-90.

Digitized by Google

Bientôt après, on fit évacuer les communautés d'hommes ; on rédigea des inventaires de leurs effets. Chacun des religieux obtint, avec beaucoup de peine, une petite portion de son nécessaire. La municipalité fit cependant une distinction en faveur de Dom de Gennes, bibliothécaire de Saint-Vincent, auquel on accorda une somme de cinq cents francs à titre d'indemnité de ses longs travaux et d'un catalogue raisonné en plusieurs volumes in-folio manuscrits rédigés par ce savant religieux. Plusieurs de ses collègues éprouvèrent beaucoup de difficultés et des contestations assez vives relativement aux meubles et effets qu'ils se croyaient en droit d'emporter.

Deux anecdotes, dont je vais faire mention, annonçaient déjà l'esprit de vertige et d'insurrection qui commençait à se manifester.

On dénonça à la municipalité la formation d'une Société qui, sous les dehors d'un but utile, paraissait cacher des desseins de désordre et d'empiétement sur l'autorité légale. Cette affaire fut instruite solennellement ; on entendit plusieurs témoins. Dans les dépositions de plusieurs d'entre eux, il était facile de démêler et même de reconnaître les vraies intentions des associés. Malgré le danger reconnu d'autoriser une telle association, par des menées sourdes et en influençant, d'une manière indécente, quelques-uns des juges, on vint à bout d'obtenir en sa faveur la majorité des suffrages.

Par une autre dénonciation, on accusa l'abbé Turmeau, chapelain de l'hôpital, d'avoir fait fabriquer des poignards, et il fut reconnu que c'étaient des instruments et des outils qui lui étaient nécessaires pour divers ouvrages qu'il faisait pour sa propre utilité et celle du public.

Tout le monde attendait, les uns avec empressement, les autres avec une vive inquiétude, l'issue du décret de

Digitized by Google

l'Assemblée nationale, du 27 novembre, qui ordonnait le fameux serment prescrit à tous les prêtres. On crut, pendant quelque temps, que le Roi refuserait de sanctionner ce décret; il céda enfin, et les municipalités furent chargées de l'exécution de cette loi.

Ce fut en ce moment critique que je fus accablé du poids des fonctions qui m'étaient déléguées et que je me voyais obligé de remplir sans aucun moyen de m'y soustraire. Nous reçûmes, mes collègues et moi, le serment du petit nombre d'ecclésiastiques qui crurent devoir le faire; mais, ce qui me contraria le plus, fut l'obligation personnelle qui m'était imposée de dénoncer les refusants.

Dès lors, je formai la résolution de profiter de la première occasion favorable qui me procurerait, sans rien compromettre, le moyen de faire ma démission. Elle ne tarda pas beaucoup, heureusement. J'étais excédé de peines et de travail, et si contrarié qu'il m'eût été impossible de résister plus longtemps.

En repassant dans ma mémoire tout ce qui s'était passé depuis mon entrée à la municipalité, je ne trouvais que quelques douces, mais bien faibles compensations de tous les déboires et contradictions que j'essuyais journellement. Je me suis borné à retracer les principales, conservant, dans mon cœur, le souvenir de beaucoup d'autres dont la religion, la délicatesse et la décence m'obligent de garder le secret.

Parmi les douceurs que j'ai éprouvées pendant ce temps, le plus critique de ma vie, je me fais un devoir et un vrai plaisir de consigner, dans ces mémoires, le témoignage de ma vive gratitude envers plusieurs de mes collègues qui secondaient, de tout leur pouvoir, mes bonnes intentions, et la satisfaction que j'ai eue de coopérer avec eux au peu de bien que nous avons pu faire et surtout à la formation du Bureau de Conciliation. Le choix de ses

Digitized by Google

premiers membres, tous recommandables par leurs talents et leurs vertus, obtint l'assentiment général et l'on ne tarda pas à éprouver les heureux effets de cet établissement, qui aurait dû toujours subsister tel qu'il avait été formé.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII

Du tribunal de commerce

La juridiction consulaire subit la même réforme que les autres; elle fut convertie en tribunal de commerce par une loi qui désigna, pour électeurs des juges, tous les négociants et marchands. Ils furent convoqués au 17 mars 1791; l'assemblée étant formée, après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit, procéda à la nomination, au scrutin et à la majorité absolue des suffrages, des membres du nouveau tribunal.

Le vœu unanime des électeurs me porta à la place de président. J'acceptai sans hésiter et avec d'autant plus de plaisir que cet événement me procurait le moyen le plus honnête de quitter la mairie. Je m'empressai d'instruire les officiers municipaux de ma nomination par la lettre suivante :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai été élu « président du tribunal de commerce établi en cette ville.

« Né dans le commerce, auquel j'ai les plus grandes « obligations, appelé par le corps qui le représente à « reprendre des fonctions que j'ai exercées pendant plu- « sieurs années dans la juridiction consulaire qui daigna « m'adopter sitôt mon établissement, j'ai cru ne pouvoir « me dispenser de répondre à la nouvelle marque de « confiance de mes collègues, et d'accepter une place qui « me rapproche du but de mes premières études et de « mes principales connaissances.

Digitized by Google

« L'incompatibilité des fonctions de président du tri-
« bunal de commerce avec celle de la mairie m'oblige,
« en renonçant à celle-ci, à faire ma démission de la place
« de maire. Je vous prie, Messieurs, de la recevoir avec
« l'assurance et l'hommage bien sincère de mes respects
« et de ma reconnaissance.

« Soyez bien convaincus, Messieurs, que je n'oublierai
« jamais ce que je dois à la municipalité et à tous ses
« membres. Je conserverai le plus précieux souvenir des
« bontés dont vous m'avez honoré et des marques d'amitié
« et d'estime que j'ai reçues de vous. Trouvez bon, Mes-
« sieurs, que je vous en demande la continuation.

« Quoique éloigné, désormais, des détails de vos travaux
« importants, je ne m'intéresserai pas moins sincèrement
« à leurs succès et à la gloire de votre administration. En
« tout temps, en toutes circonstances, mes concitoyens
« me trouveront toujours entièrement dévoué au service
« et au bonheur de ma patrie qui fera, sans cesse, l'objet
« essentiel de mes vœux.

« Vous connaissez, Messieurs, les dispositions du décret
« du 27 février qui porte, article 31 : que les juges des
« tribunaux de commerce seront installés par les officiers
« municipaux dans la forme prescrite à l'égard des tribu-
« naux de district. Je vous prie, en mon nom et en celui
« de mes collègues, de vouloir bien fixer le jour et le céré-
« monial de notre installation Nous désirerions que vous
« la fissiez lundi prochain, si c'est votre commodité. Vous
« voudrez bien faire part de votre résolution à ceux
« de MM. les juges-consuls en exercice qui doivent se
« trouver, ce soir, au conseil général de la com-
« mune, afin qu'ils puissent l'annoncer demain à leur
« audience.

« Au surplus, j'ai prié MM. Lalande-Clopier et Lenor-
« mand, membres du nouveau tribunal, de prendre vos

Digitized by Google

« ordres et de se concerter avec vous sur tout ce qui peut « être relatif à ladite installation. »

En réponse à cette lettre, la municipalité m'envoya une députation pour me témoigner, de la manière la plus honnête, ses regrets.

Nous fumes installés le 21 mars. Dans le discours que je prononçai à cette occasion, après avoir retracé mes nouvelles obligations et peint ma satisfaction fondée sur l'avantage de rentrer dans mon premier état, j'adressai les paroles suivantes aux officiers municipaux :

« Trouvez bon, Messieurs, que je profite de l'auguste « cérémonie qui nous rassemble, pour vous renouveler « publiquement l'hommage sincère de ma reconnaissance ; « infiniment sensible à la démarche trop honnête que « vous avez daigné faire vis-à-vis de moi, en me faisant « porter, par deux députés, l'assurance de vos regrets, je « vous en réitère mes très sincères remerciements ; mais « permettez-moi, Messieurs, de vous dire que je ne mérite « aucun regret de votre part : ils doivent tous être de « mon côté pour n'avoir pu profiter plus longtemps de vos « bontés, ni faire tout le bien que mon cœur aurait désiré. « Ce même cœur, Messieurs, et ma conscience qui ne « peuvent me dissimuler les fautes personnelles de mon « administration, me sont témoins que ma volonté n'y a « aucune part, et je vous supplie, Messieurs, en deman- « dant la même grâce à tous mes concitoyens, d'être inti- « mement convaincus de la pureté et de la droiture de « mes intentions »

Le même jour, j'allai, avec mes nouveaux collègues, à la maison commune pour offrir aux officiers municipaux l'hommage de la gratitude et des remerciements du tribunal de commerce, de ce qu'ils avaient bien voulu faire pour la cérémonie de son installation. Je les priais, en même temps, d'agréer l'assurance du vœu que nous avions

Digitized by Google

formé d'entretenir avec eux et avec tous les corps administratifs et judiciaires l'union et la concorde la plus parfaite, lien heureux et nécessaire entre toutes les parties de la grande société qui ne peut goûter le vrai bonheur sans cet accord.

Le lendemain mardi 22 mars, le tribunal de commerce tint sa première audience, après avoir confirmé, par une nouvelle nomination, le greffier et les avoués choisis par les juges-consuls que nous venions remplacer.

Le même jour, à l'issue de l'audience, nous nous transportâmes en corps au département auquel j'adressai ainsi la parole :

« Messieurs,

« Le premier vœu du tribunal de commerce, après son « installation, a été de vous offrir ses respectueux hom- « mages ; nous venons avec empressement acquitter ce « vœu et réclamer votre bienveillance et votre protection « avec toute la confiance que nous inspirent et la bonté et « la sagesse de votre administration.

« Elevés par nos concitoyens à la dignité redoutable de « ministres et organes de la loi, nous devons et nous espé- « rons leur donner constamment l'exemple de la fidélité « à cette même loi. Nous en avons contracté l'engagement « solennel, nous le renouvelons avec plaisir entre vos « mains, en vous assurant du désir constant de nos cœurs, « de contribuer autant qu'il sera en notre pouvoir au « succès de la chose publique, au plus grand bien de nos « justiciables, à la prospérité du département, au bon- « heur de la France entière et à la gloire la plus parfaite « de la nation à laquelle nous serons toujours fidèles, « sous les ordres du meilleur des Rois digne à jamais de « nos respects et de notre admiration.

« Nous vous prions, Messieurs, de prendre en considé- « ration le mémoire que nous avons l'honneur de vous

Digitized by Google

« présenter ; son objet est d'obtenir les fonds nécessaires « pour subvenir aux frais indispensables de notre admi- « nistration. A l'instar de la juridiction consulaire que « nous remplaçons et suivant les principes constamment « suivis dans toutes les juridictions de ce genre, nous ne « demandons jamais aucun traitement ; la gloire de servir « gratuitement la patrie sera la plus belle récompense de « nos travaux, c'est la seule à laquelle nous espérons. « Ainsi, notre demande ne porte que sur le rembourse- « ment des frais que nous ne pouvons nous dispenser de « faire. Vous êtes trop judicieux, Messieurs, pour nous « refuser, et vous sentirez aisément qu'en sacrifiant notre « temps et nos peines, il ne serait pas juste qu'il nous en « coutât la moindre dépense. Soyez, au surplus, bien cer- « tains, Messieurs, de notre attention à être le moins qu'il « sera possible à charge à nos justiciables. »

Après avoir satisfait à ce que nous devions aux autorités constituées, nous nous occupâmes sérieusement et sans interruption de l'administration de la justice qui nous était confiée et du soin de maintenir les prérogatives de notre tribunal.

Sur une contestation prête à s'élever entre nous et les juges de paix relativement à la préséance dans les cérémonies publiques, nous nous conciliâmes à l'amiable avec ces estimables magistrats disposés, autant par inclination que par état, à maintenir partout et à donner l'exemple de la concorde.

Nous ne fûmes pas aussi heureux avec le tribunal de district ou plutôt avec le directeur du jury. M. Lalande-Clopier, premier juge, fut, ainsi que moi, inscrit sur la liste des jurés au mépris des dispositions précises de la loi qui en exemptait, en termes formels, tous les juges. Invités à diverses reprises et même sommés de remplir les fonctions de jurés, nous refusâmes

Digitized by Google

constamment en motivant notre refus sur l'exemption que nous assurait la loi, ce qui n'empêcha pas M. Philippeaux, alors directeur du jury, d'insister, d'une manière scandaleuse, au point de nous envoyer chercher, dans l'instant même où nous tenions notre audience. Ce fut une raison péremptoire à ajouter à celle de notre premier refus Il était si entêté dans sa prétention, qu'en ayant l'air de convenir de notre droit de refuser, il voulait nous persuader de déférer à sa demande par complaisance, sous le prétexte que, dans la circonstance, on avait besoin de jurés aussi éclairés que M. Lalande et moi. Je lui répondis qu'avec la meilleure intention de répondre à ses vues, il nous était impossible de le faire, parce que nous étions obligés de soutenir les prérogatives attribuées à nos places et que nos successeurs seraient bien fondés à nous reprocher une conduite qui y aurait porté la moindre atteinte. Enfin, il fallut plaider au Mans et à La Flèche et par un jugement en dernier ressort, nous fûmes confirmés dans l'exemption que la loi nous avait assurée.

J'ai exercé les fonctions de président du tribunal de commerce pendant plus de vingt mois. Au commencement de décembre 1792, de nouveaux électeurs, choisis ou influencés par l'esprit qui commençait alors à dominer, me réformèrent ainsi que tous mes collègues (1). Nous fîmes, à nos successeurs, la remise de tous les titres, registres et pièces relatives au tribunal et au greffe et nous nous retirâmes avec la douce satisfaction d'avoir toujours travaillé, de concert et dans la meilleure intelligence, sans regretter notre temps et nos travaux, à remplir avec dignité et

(1) Dans son *Dictionnaire statistique de la Sarthe* (t. III, p. 458), Pesche nous donne les noms des nouveaux membres de ce tribunal dont le président fut Ant. Barbeu du Bourg, ardent révolutionnaire, mort au mois d'août 1795.

Digitized by Google

exactitude les honorables fonctions qui nous avaient été confiées.

Nous avions scrupuleusement conservé le costume des juges-consuls : habit noir, manteau court, cravate plissée, cheveux en rond ou perruque longue. Nos remplaçants, dès le moment de leur installation, abrogèrent ce costume sans en prendre aucun autre. Ce mauvais exemple fut contagieux, et bientôt tous les juges surtout et les fonctionnaires, sans aucune distinction dans l'exercice de leurs fonctions et dans les cérémonies, perdirent toute considération et provoquèrent eux-mêmes, par leur mauvais exemple, la confusion qui favorisa les progrès de l'anarchie qui a fini par tout détruire ou bouleverser.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXVIII

De ma retraite à Ardenay, en 1793, et de quelques événements antérieurs et postérieurs à cette époque.

Ces *Mémoires* devant se borner à ce qui me concerne particulièrement ou ma famille, je laisse aux rédacteurs de l'*Histoire de la Révolution* la pénible tâche d'expliquer les événements qui ont signalé les années désastreuses que nous avons passées sous le joug terrible et si long du despotisme populaire et de la subversion totale des principes de la religion, de l'honneur et de la décence.

L'émigration, fondée, dans le principe, par l'incendie des châteaux et les mauvais traitements qu'éprouvaient les nobles et les gens riches, devint bientôt une manie à la mode, favorisée par le gouvernement d'alors qui, pour la faciliter, dispensa tous les voyageurs de la nécessité des passeports. On se fit un point d'honneur de s'expatrier, sans calculer les suites de ce parti violent qui ont ruiné tant de familles françaises. M. Gauvain du Rancher, mon beau-frère, se laissa entraîner par la terreur et émigra avec son fils aîné; ils partirent au mois d'octobre 1791. Après avoir passé plusieurs années dans la misère et l'inquiétude, ils s'en sont tirés plus avantageusement que bien d'autres, grâce au zèle du fils cadet qui employa, avec succès, tous les moyens que lui inspirait sa tendresse, le crédit et la protection de divers amis qui le servirent très heureusement.

Pendant la longue absence de son mari, ma sœur

Digitized by Google

épro iva tous les désagréments et contradictions possibles. Tous ses biens furent séquestrés; la vente de ses meubles, publiée à trois différentes époques, n'eut cependant pas lieu. Il ne fut vendu que deux objets de la fortune de son mari, mais le séquestre sur le reste et le discrédit des assignats la mirent dans la plus grande détresse. Pour comble de malheur, elle fut enfermée avec ses filles à la Visitation (1).

Le 29 novembre 1791, vu l'annonce de la destruction prochaine de l'église des Cordeliers (2) dans laquelle était la sépulture de mes ancêtres, je présentai requête aux officiers municipaux à l'effet d'obtenir la permission de faire creuser à la profondeur convenable pour retirer ce que je pourrais des ossements de mes parents et de les enlever ainsi que la tombe qui les couvrait M'en rapportant à la vigilance du procureur de la commune pour requérir, et à la prudence du corps municipal pour prescrire, dans sa sagesse, le mode d'enlèvement desdits ossements et leur

(1) L'arrestation de Mme Gauvain du Rancher et de ses enfants eut lieu dans le cours du mois d'août 1793. Cette incarcération non motivée, elle dut la partager avec de nombreux représentants des plus honorables familles du Mans, jusqu'à l'arrivée des Vendéens au Mans, au mois de décembre suivant.

(2) C'est dans l'église des Cordeliers que, depuis longtemps, étaient inhumés les ancêtres de Le Prince d'Ardenay, ainsi que les membres de la nombreuse famille de sa femme, les Godard d'Assé, des Écotais, etc. — La plupart de nos anciennes familles, avant la Révolution, avaient choisi leur sépulture dans l'une des églises paroissiales ou conventuelles du Mans et principalement chez les Cordeliers et les Jacobins. La conservation de ces tombeaux, les prières et services fondés à perpétuité dans ces églises, avaient le privilège de rattacher le présent au passé et de perpétuer les traditions de famille et de foi. Aussi, la Révolution qui voulait effacer tous les souvenirs, s'efforça-t-elle de détruire et de renverser les monuments qui les rappelaient.

Digitized by Google

transport dans un cimetière, avec le respect et la décence dus et rendus, dans tous les temps et par tous les peuples de l'univers, à la mémoire des morts.

La réponse que je reçus le lendemain, était conçue en ces termes : « Vu et permis à l'exposant de faire enlever « le tombeau et les ossements de ses ancêtres et de les « faire déposer dans le lieu qu'il jugera à propos et « ce, sans pompe. Au Mans, le 30 novembre 1791, *signé* : « Varossum, officier municipal. »

Je me conformai exactement à cette réponse et je fis porter les précieux restes de mes ancêtres au grand cimetière ; ils furent déposé aux pieds de la croix que j'avais fait placer sur le tombeau de mes père et mère. Cette croix, ainsi que toutes les autres et les tombeaux de marbre ou de pierre qui distinguaient les sépultures des différentes familles furent détruites lorsque l'anarchie opéra une confusion et un bouleversement général dans la France.

Au mois d'août 1792, tous les honnêtes habitants de la ville furent désarmés. C'était une prétendue mesure de sûreté à laquelle je fus assujetti comme les autres, sans égard aux services que j'avais rendus et que je rendais à la chose publique. J'étais alors président du tribunal de commerce. Pour mieux réussir dans cet atteinte à la propriété, on avait pris, au préalable, sous des prétextes spécieux, la précaution de demander et exiger une déclaration détaillée de toutes les armes que chaque habitant avait en sa possession.

En 1791 et 1792, j'assistai, en qualité de président du tribunal de commerce, à la deuxième et à la troisième cérémonie de la Fédération qui eurent lieu à Pontlieue : la première, dans un grand champ, au milieu duquel on avait élevé un autel sur lequel M. de la Boussinière, évêque constitutionnel de la Sarthe, célébra la messe et baptisa le fils d'un bon patriote ; la seconde, dans une prairie. Toutes

Digitized by Google

les autorités constituées étaient rangées autour d'une estrade sur laquelle on avait déposé les bannières de la liberté, les bustes ou prétendus portraits des grands hommes du temps, et l'espèce d'arche dans laquelle était la Constitution de 1791, superbement reliée, et qu'on présenta à l'admiration et aux respects de tous les assistants qui furent obligés de prêter serment de fidélité à cette nouvelle loi dont le livre qui la contenait était entouré de cassolettes pleines d'encens.

L'augmentation progressive du désordre, de l'anarchie et de l'irréligion devint effrayante en 1793, au point que je me déterminai à me retirer avec ma famille à Ardenay. J'allai m'y établir au commencement de septembre, quelques jours avant la promulgation de la loi dite des *suspects*, en vertu de laquelle on renferma à la Visitation tous ceux, hommes et femmes, dont les opinions étaient connues pour contraires à l'esprit du jour. Mon frère Clairsigny, en m'annonçant que je faisais partie de la liste, me conseillait de me rendre à Paris pour me soustraire à la persécution. Je refusai constamment de déférer à ses instances réitérées. Je ne pouvais entreprendre ce voyage, sans me compromettre et sans m'exposer à de plus grands dangers. Je pris donc la résolution d'attendre l'événement. Depuis le 29 septembre que je fus instruit de la détention dont j'étais menacé, jusqu'au jour où j'appris que je n'avais plus rien à craindre, c'est-à-dire pendant quinze jours au moins, je n'eus pas un seul instant de tranquillité; le moindre bruit, le plus petit mouvement me donnaient des frayeurs mortelles. Je croyais entendre la troupe qui venait pour m'enlever; j'envoyais, tous les matins, des émissaires fidèles sur la butte du Futeau pour découvrir, dans le lointain, si l'on voyait approcher quelques groupes de gens armés ou autrement. Je n'avais un peu de tranquillité que vers le soir, parce que je pensais qu'on ne

Digitized by Google

viendrait pas pour me prendre la nuit. Chaque matin mes terreurs recommençaient et augmentaient chaque jour. Je n'aurais pas supporté cet état d'anxiété s'il avait duré plus longtemps. Dès lors, je pris la résolution de passer l'hiver à Ardenay. Nous dressâmes nos batteries pour nous occuper utilement et agréablement autant que les circonstances pouvaient le permettre. Je ne manquais point d'écritures à faire, en différents genres, lorsque le temps ne permettait pas de sortir, ce qui était assez rare; malgré la mauvaise saison, un peu de gelée ou de neige ne nous empêchait pas de faire, presque chaque jour, une promenade plus ou moins longue. Tous les soirs, notre bon curé, M. Dagoreau, s'unissait à nous pour faire attentivement de petites parties de jeux de société et des lectures sérieuses et gaies. Nous épuisâmes, dans ce dernier genre, tout ce qui pouvait mieux nous faire rire et nous distraire. Nous lûmes, entre autres, les *Mille et une Nuits*, et je me souviendrai toujours de la *Lampe merveilleuse;* nous avons désiré, bien des fois, de l'avoir à notre disposition pour transporter au bout du monde et plus loin, s'il eût été possible, tous ceux qui tourmentaient la nation par leurs extravagances et leurs détestables systèmes.

Nous nous accoutumâmes si bien à notre retraite que nous jugeâmes à propos de la prolonger jusqu'à la fin des vacances de 1794; ainsi, nous demeurâmes à Ardenay, pendant quatorze mois de suite, sans autre interruption que quelques petits voyages que nous fîmes au Mans, dans le printemps et l'été.

Les douceurs de notre vie champêtre furent néanmoins troublées par divers événements publics et particuliers.

Le 30 novembre 1793, les représentants du peuple, en mission au Mans, avaient mis le comble à la frénésie qui tourmentait tous les esprits en faisant briser, dans la

Digitized by Google

cathédrale, toutes les croix et figures de saints et en substituant au culte de la divinité celui des déesses de la raison. Pour remplir ces rôles infâmes, on avait choisi trois jeunes filles qu'on eut l'impudence de placer sur l'autel pour recevoir les hommages d'un peuple auquel on voulait faire abjurer sa religion.

Cet énorme attentat ne fut pas longtemps sans punition. Dix jours après, le 10 décembre, l'armée des Vendéens s'empara de la ville d'où elle fut chassée, deux jours après, par l'armée qui la poursuivait. Il en résulta une infinité de pillages, de meurtres, de massacres et de destructions de bâtiments. Ma maison (1), vis-à-vis de laquelle eut lieu le plus fort de la mêlée lorsque l'armée força les Vendéens à la retraite, fut très maltraitée par les boulets, les biscaïens qui criblèrent le pignon et brisèrent les portes et fenêtres. J'avais été pillé par les Vendéens, je le fus encore plus par l'armée qui les chassa. La perte que j'ai essuyée en cette occasion montait à plus de sept mille francs ; il ne me resta aucun effet de ma garde-robe et j'en perdis beaucoup de précieux et quelques dépôts d'argent que j'avais laissés dans mon secrétaire qui fut forcé ainsi que mes bureaux et armoires, et tous mes titres et papiers bouleversés. Je fus alors, dans toute la force du terme, un vrai *sans-culotte ;* il ne me restait que celle que j'avais apportée du Mans et qui était à peu près au point de ne plus servir.

Nous craignions, pendant quelques heures, que quelques divisions de Vendéens ne s'enfuissent de la ville par notre

(1) Les relations du temps constatent, en effet, que la rue de Quatre-Roues fut le théâtre d'une lutte acharnée entre les royalistes et les républicains. C'était, du reste, l'une des deux seules voies qui conduisaient de la rue Basse à la place des Halles, la rue des Minimes n'étant pas encore ouverte à cette époque.

Digitized by Google

route. Déjà, plusieurs habitants des environs, fermiers et bordagers, étaient partis avec leurs bestiaux et s'en allaient du côté de Saint-Calais. Leur fuite était motivée sur l'ordre inconsidéré de couper les ponts et surtout celui sur le marais, ce qui n'aurait pas empêché les Vendéens de passer la rivière à gué. Nous en fûmes quittes pour la peur du moment, et bientôt, nous rentrâmes tranquillement dans notre retraite.

J'eus, quelques jours, une première attaque de goutte assez forte pour m'empêcher de marcher et m'obliger de garder le lit.

A peine étais-je relevé que ma juste sensibilité fut mise à une nouvelle épreuve par la mort de l'épouse de Levasseur, mon concierge ; elle succomba le sixième jour d'une pleurésie. Cette excellente femme, à laquelle on ne pouvait reprocher que trop de bonté, emporta les vifs regrets de tous ceux qui la connaissaient. Son mari, inconsolable, fut longtemps dans un état terrible et inquiétant pour sa santé.

En finissant ce chapitre, je me bornerai à indiquer quelques-uns des principaux événements arrivés au Mans ou dans la province, pendant les années les plus désastreuses de la Révolution.

Cessation du culte catholique dans les églises, remplacé par celui des constitutionnels.

Destruction de la majeure partie des églises, malgré les plus justes représentations pour la conservation de plusieurs qui auraient pu servir à divers établissements publics.

Réclusion des prêtres catholiques, bientôt après déportés et inscrits sur la liste des émigrés, afin de s'emparer de leurs biens.

Visites domiciliaires souvent répétées, sur les prétextes les plus frivoles et toujours sans fondement, notammen

Digitized by Google

celle qui fut faite dans toute la ville avec le plus grand appareil, pour recouvrer des ornements et effets précieux qu'on prétendait avoir été séquestrés ou volés par les prétendus aristocrates et que les patriotes, instigateurs de la visite domiciliaire, avaient eux-mêmes cachés.

L'enlèvement ou mutilation des armoiries et de tous les signes de distinction, brûlement de tous les titres de noblesse, seigneurie et féodalité; avanies incroyables faites à plusieurs femmes honnêtes qu'on traîna honteusement sur la place des Halles où elles furent tondues et fustigées publiquement, notamment Mlle La Martinière, connue par son zèle pour les pauvres et les malades, et Mme de Villiers (1), femme d'un conseiller au Présidial, laquelle mourut, peu de temps après, des suites de l'impression douloureuse de ce cruel et barbare traitement.

Réunion postérieure et forcée de toutes les femmes honnêtes de la ville, sur la même place d'où, escortées par la force armée, elles furent conduites. en forme de procession dérisoire, dans l'église de Saint-Julien, et de là, dans chacune de leurs paroisses respectives. L'objet de cette infâme

(1) Si réservé que soit Le Prince d'Ardenay lorsqu'il nous parle de ses contemporains, il ne pouvait cependant oublier Mme de Villiers, dont il avait à nous rappeler les qualités exceptionnelles et les malheurs. — Catherine-Louise Maulny, née au Mans, le 14 octobre 1756, était fille de Louis-Geoffroy-Julien Maulny et petite-fille du chroniqueur Louis Maulny, conseillers au Siège Présidial. Par sa grand-mère Catherine Landouillette, fille de Julienne Le Prince, elle était cousine du 3 au 4e degré avec l'auteur de ces *Mémoires*. Le 13 janvier 1772, à peine âgée de quinze ans, elle avait épousé Jean-René Hérisson de Villiers qui, en 1768, avait succédé à son père dans sa charge de conseiller au Siège Présidial. Il est bien vrai que les événements de la Révolution et la douleur qu'en ressentit Mme de Villiers, la conduisirent prématurément au tombeau; elle mourut au Mans, au mois de janvier 1794, laissant un fils unique et deux filles dont l'aînée avait épousé, en 1791, M. de Chauvigny.

Digitized by Google

et ridicule cérémonie était d'attirer des partisans au culte constitutionnel; mais les efforts des meneurs furent impuissants et inutiles.

Plusieurs prêtres catholiques guillotinés dans la province ; il y en eut deux au Mans, l'abbé Bodereau, vicaire du Pré, et M. Guibaut, lazariste. Le premier fut inhumé solennellement par Maguin, curé constitutionnel de la Couture, qui fit, dans son église, l'éloge vrai et public du défunt (1), pourquoi il fut rayé, le soir même, par l'assemblée du club, de la liste de ses affidés. Le second avait été vendu par la garde d'un malade qu'il avait administré secrètement.

Persécution incroyable contre tous les prêtres cachés dont plusieurs furent exportés à Rochefort, à la Guyane, etc.

Loi du *maximum* qui ruina plusieurs marchands, par les prix ridicules auxquels étaient fixées les marchandises et denrées.

Emprunt forcé, qui désola et gêna beaucoup toutes les maisons aisées. J'y fus taxé, pour ma part, à cent cinquante mille francs ; c'était, il est vrai, en assignats. Cet emprunt devait être rendu par douzièmes, d'année en année, mais il n'a été tenu compte que du premier douzième.

Loi des otages, en vertu de laquelle on enferma un grand nombre de bons citoyens qui languirent longtemps dans leurs prisons. Ceux du Mans furent mis à la Visitation; M. de Launay, avocat, y mourut subitement, d'une attaque d'apoplexie, suite inévitable du chagrin de son injuste détention.

(1) Le caractère d'Antoine Maguin et l'exaltation de ses sentiments révolutionnaires nous permettent difficilement de croire à l'exactitude de ce fait.

Digitized by Google

Invasion de la ville du Mans, le 15 octobre 1799, par les chouans au nombre de quatre mille environ. Cette armée s'était divisée en plusieurs pelotons pour entrer au même instant, et dès quatre heures du matin, par les différents chemins et issues. Les bruits confus de leur arrivée, qui s'étaient répandus, la veille, dans la ville, avaient déterminé tous les membres des autorités constituées, les clubistes et les grands patriotes, à prendre la fuite. Il ne fut pas difficile aux chouans de s'emparer de tous les postes, du magasin à poudre, de tous les tribunaux et greffes publics où ils bouleversèrent tous les titres et papiers; ils forcèrent aussi la garnison qui était à Saint-Vincent à leur céder la place. Ils n'en voulaient qu'aux démocrates et aux acquéreurs de biens nationaux dont plusieurs furent sommés, verbalement et par écrit, de fournir des sommes plus ou moins considérables, suivant la nature ou l'importance de leurs acquisitions.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX

Des différentes places que j'ai occupées après ma retraite à Ardenay.

Dès le mois de janvier 1794, je reçus un premier témoignage de la confiance de l'administration d'alors, par ma nomination à l'agence des secours pour les pauvres établie par la loi du 28 juin 1793. Je fus même nommé président de l'une des sections de cette agence qui n'eut qu'une existence éphémère. Mon rétablissement, par cette nomination, dans les droits de citoyen actif, fut un désaveu formel, quoique implicite, de la proscription prononcée, peu de mois auparavant, contre moi, lorsque j'avais été inscrit sur la liste des *suspects*.

En juillet 1794, le 3 messidor an II, je fus appelé par le conseil municipal à la place de distributeur des secours militaires; cette distribution se faisait dans l'église de Saint-Julien. On y avait établi plusieurs bureaux pour les différentes sections; je fus désigné pour celle de l'Égalité dans laquelle je suis domicilié. La seule difficulté était d'examiner, discuter et juger les demandes et les droits des prétendants aux secours. Les embarras étaient compensés par la satisfaction de rendre service à ceux dont les droits étaient dûment justifiés.

Le tutoiement était, dès lors, généralement établi, quoique sans décret; il fallait absolument substituer, en parlant ou en écrivant, le *tu* au *vous*, sous peine d'être déclaré mauvais citoyen. A défaut de loi qu'on n'avait pas cru

Digitized by Google

devoir ou oser rendre à ce sujet, on fit afficher, sur les portes de tous les bureaux, ces mauvais vers :

Icy, qui que tu sois, si tu veux qu'on réponde,
Il faut, bon gré, mal gré, tutoyer tout le monde.

Par arrêté du district du Mans, du 22 nivôse, en vertu de la loi du 27 brumaire, de la délibération du Comité d'instruction publique du 28 du même mois, et de la lettre de la commission exécutive du 15 frimaire, je fus nommé, en janvier 1795, avec MM. Jollivet et Bordier, pour composer le jury d'instruction publique, chargé d'élire, examiner et surveiller les instituteurs et institutrices des écoles primaires du district du Mans.

L'administration du district, pour se conformer comme elle le devait et ainsi qu'il lui était prescrit, aux ordres du gouvernement et aux *principes sublimes* développés dans la circulaire de la commission exécutive, avait cru, sans doute, en nommant mes collègues et moi, trouver en nous « les citoyens les plus recommandés par les connaissances « acquises qui ajoutent au bon sens, par cette probité qui « garantit la réalité du patriotisme, par cette sagesse qui « doit toujours diriger le grand essor des âmes *républi-* « *caines*, des hommes pénétrés de la sainteté du jury « d'instruction qui est destiné à faire naître les vertus par « les lumières et qui, par l'effet de ces lumières, devait « faire connaître que la France, ayant rompu solennel- « lement avec les opinions qui ont trompé tous les siècles « et tous les peuples, on devait écarter, des écoles de la « jeunesse française, ces esclaves de l'érudition pour qui « une autorité est une raison, et appeler avec instance ces « élèves de la philosophie de nos jours pour qui la raison « est la seule autorité. »

Telles étaient, en substance, les instructions qui nous furent données, et bien conformes au génie du gouverne-

Digitized by Google

ment révolutionnaire dont le sceptre de fer pesait alors sur toute la France.

Nous nous garantîmes bien de ne donner aucune publicité ultérieure à ces instructions et, sans les fronder ouvertement, nous nous bornâmes, dans nos circulaires, proclamations, interrogatoires et examens des candidats qui se présentaient devant nous, nous nous bornâmes, dis-je, à établir les principes de la saine morale et des éléments des sciences dont devaient être pénétrés et instruits ceux qui désiraient être nommés instituteurs. Un accord heureux et constant entre mes collègues et moi nous mit dans le cas de remplir le moins mal possible notre mission, vu les circonstances critiques dans lesquelles nous en fûmes chargés.

Le représentant du peuple Dubois-Dubais, qui vint au Mans en juin 1795, par un arrêté du 1er messidor, me nomma membre du bureau de conciliation avec MM. de Launay, de Lestang, Aubert du Pin et Menard le jeune. J'acceptai cette commission avec d'autant plus de plaisir que je me trouvai associé à des collègues distingués par leur zèle et leurs connaissances. Le rétablissement, ou plutôt la réforme, d'une institution si sage, fut généralement approuvée : nous en remplîmes les fonctions avec toute l'exactitnde dont nous étions capables. Nous eûmes la satisfaction, en conciliant un grand nombre d'affaires dont plusieurs importantes et quelques-unes très épineuses, d'éviter aux parties les longueurs, les inquiétudes et les frais de procédure toujours coûteux même pour ceux qui gagnent leurs procès en justice réglée.

Les seuls gens de loi, avocats, procureurs ou huissiers mercenaires, voyaient avec peine les succès de cet établissement qui diminuait, de jour en jour et de la manière la plus sensible, les bénéfices que leur assuraient de volumineuses écritures, productions, plaidoyers, etc., etc.

Digitized by Google

Nous exerçâmes nos fonctions dans le plus parfait accord et avec ce plaisir sensible qui se renouvelle à tous les instants lorsqu'on peut obliger ses semblables, jusqu'à la publication de la nouvelle constitution qui attribua la conciliation des affaires litigieuses aux justices de paix.

Il fut établi, en 1795, des bureaux de correspondance de commerce avec le ministre de l'intérieur ; je fus un des membres de celui du Mans. Notre bureau ne manquait pas de sujets pour attirer la correspondance avec le ministre qui y mettait, de son côté, tout le zèle et l'exactitude qu'on pouvait en attendre. Ce bureau de correspondance fut réuni, avec divers autres établissements, au bureau central des arts qui a été le berceau de la *Société des arts*.

Je fus postérieurement élu membre de la chambre consultative et du conseil de commerce composé de négociants, de propriétaires agriculteurs, d'artistes et amateurs des arts, ce qui détermina la division du conseil en différentes sections. Je restai attaché à celle du commerce. Sa principale occupation était de satisfaire aux demandes du ministre et de présenter, par son canal, au gouvernement, les besoins du commerce de notre département.

Un des intéressants objets du travail de ce conseil a été : 1° de rédiger, conjointement avec les membres du tribunal de commerce, des observations sur le projet du code, communiqué à cet effet à tous les conseils et tribunaux de commerce de l'empire français ; 2° après la conclusion dudit projet et sa conversion en loi par le corps législatif, dans sa session de 1807, de présenter les moyens les plus convenables pour la prompte mise à exécution dudit code et l'établissement des tribunaux de commerce, conformément à ses dispositions.

Le conseil de commerce est présidé par le préfet, la chambre consultative par le maire, et j'ai eu l'honneur d'être nommé vice-président de ces deux corps. J'ai cessé

Digitized by Google

d'être membre de la chambre consultative en mars 1816.

Lors de l'établissement des conseils généraux des départements, j'ai été admis au nombre des vingt membres élus pour composer celui de la Sarthe, en 1800. Ce conseil s'assemble tous les ans, après la session du Corps législatif, à l'époque fixée par le gouvernement; chaque session de ce conseil peut durer quinze jours, pas davantage. L'ouverture et la clôture en sont faites par le préfet ; le conseil nomme, chaque année, un président et un secrétaire.

Les principales fonctions des conseils généraux sont la répartition, entre les districts, des impôts décrétés pour l'année suivante, la vérification du compte du préfet, l'examen des demandes des conseils de district sur les différents besoins de leurs arrondissements respectifs, l'application des centimes additionnels aux différents établissements publics, et des observations sur tous les objets d'administration.

Dans les premières années où, plus zélés comme novices, tous les membres, malgré l'éloignement du domicile de plusieurs d'entre-eux, se rendaient très exactement au conseil, la quinzaine entière était employée à ses opérations.

J'ai regretté, ainsi que quelques-uns de mes collègues, l'usage qui n'a été suivi que dans nos premières sessions, de se former en bureaux entre lesquels se partageaient les différents objets de travail; chaque bureau faisait, au conseil assemblé, le rapport de ses opérations. J'étais plus ordinairement des bureaux de commerce, agriculture et bien public, et je me rappellerai toujours avec plaisir d'y avoir eu pour collègue un des frères du curé de Saint-Jean, M. Courte de Villeclair (1), qui joignait à beaucoup

(1) Courte de Vilcler, issu d'une ancienne famille depuis longtemps fixée à Laval, fit partie du Conseil général de la Sarthe, de

Digitized by Google

d'esprit et de talent une facilité incroyable pour la rédaction des vœux de son bureau, même pendant que ses collègues discutaient un autre objet souvent très disparate.

Dans quelques-unes de nos sessions, auxquelles plusieurs membres ont manqué de se trouver, par raison d'affaires ou de santé, le conseil s'est trouvé en nombre inférieur à celui des deux tiers prescrit par la Constitution pour voter légalement; alors, les membres présents se sont bornés à donner leur avis sur chacune des opérations de son ressort, et, à l'instar de quelques autres conseils de département, nous en sommes venus, par degrés, au point de terminer nos sessions en très peu de jours.

En qualité de membre du Conseil, j'ai été appelé quelquefois à celui de préfecture et à diverses opérations de l'administration départementale. J'ai exercé, pendant deux ou trois ans, les fonctions d'inspecteur des hôpitaux du canton de Montfort; j'ai fait plusieurs voyages, à cet effet, au Pont-de-Gennes, et remis au préfet divers rapports sur les besoins de cet établissement. J'ai assisté, plusieurs fois, aux vérifications des scrutins de tous les districts pour les différentes nominations et notamment à l'assemblée dans laquelle il fut formé, sur le vœu général, une liste de notables dans laquelle j'eus l'honneur d'être inscrit.

A ce mode d'élection a succédé l'établissement du collège électoral dans lequel j'ai été admis; quoiqu'il manquât beaucoup d'électeurs à la première session de ce collège, le nombre des présents, venus de toutes les parties

---

1800 à 1803. Son frère, François-Jean-Baptiste Courte, docteur en théologie, n'était pas moins distingué par ses talents et son savoir; nommé curé de Saint-Jean-de-la-Cheverie, en 1764, il administra cette petite paroisse jusqu'au jour où la Révolution la supprima et le chassa en exil.

Digitized by Google

du département, était peut-être encore trop grand, sous le rapport de la difficulté de bien s'entendre entre gens qui, se connaissant peu, se déterminent plus difficilement à s'accorder par la disparité des vues, des opinions ou des intérêts personnels.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXX

Événements particuliers depuis 1789 jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Le froid de l'hiver de 1788 à 1789 fut si excessif et si fort que, sous plusieurs rapports, on a jugé qu'il avait excédé celui de 1709; il commença au 20 novembre et augmenta, de jour en jour, jusqu'au 19 ou 20 janvier, époque à laquelle seulement on éprouva un faible commencement de dégel qui fit une impression d'autant plus forte sur tous les corps, qu'ils avaient été resserrés et comprimés par la rigueur et la continuité d'un hiver si long et si dur. Les végétaux mêmes s'en sentirent : une grande quantité d'arbres forts et très anciens périrent par la gelée, notamment les sapins, noyers, marronniers, châtaigniers et autres arbres de bois blanc.

J'éprouvai. à cet égard, une perte très considérable dans toute l'étendue de ma terre d'Ardenay, plus de quarante arpents de sapinière et un nombre considérable d'autres arbres.

Ce fut à l'époque du dégel que M. Godard d'Assé, mon beau-père, mourut des suites d'une maladie assez longue, mais qui n'avait donné, d'abord, aucune inquiétude; quoique âgé de soixante-quatorze ans et demi (1), il avait conservé jusqu'alors un tempérament fort, robuste et très sain; il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Vincent,

(1) Charles-Michel Godard d'Assé était né au Mans, paroisse de Saint-Pierre-le-Réitéré, en 1714, il mourut le 19 janvier 1789. — Le 11 mars 1743, il avait épousé Marie-Anne Véron du Verger qui mourut au Mans, le 30 avril 1799.

Digitized by Google

sa paroisse, lequel fut détruit, quelques années après, par les funestes effets de la Révolution

M. d'Assé emporta les justes regrets de sa famille et de ses amis. Je le regrettai sincèrement ; outre les liens précieux qui m'attachaient à lui, il me les avait rendus bien chers par une assurance constante d'attachement et d'amitié et par une confiance entière et sincère.

Je me fis un devoir sacré de seconder, de tout mon pouvoir, sa veuve dans la gestion de ses biens et de ses affaires. Je me chargeai volontiers de tout ce qui aurait pu l'embarrasser. Elle m'en témoigna toujours la plus vive reconnaissance; elle la porta au point de vouloir m'assurer et à ma femme, pour laquelle elle avait une prédilection marquée, des avantages considérables. J'étais bien éloigné d'en accepter aucun au détriment de M^me^ Le Febvre, ma belle-sœur.

Cette bonne mère devint très infirme dans les dernières années de sa vie; elle avait beaucoup d'absences. Un mauvais sujet qu'elle avait pris pour domestique, en abusa de la manière la plus scandaleuse, ainsi que de sa confiance qu'il avait su capter.

Elle mourut au mois d'avril 1799 et fut inhumée au grand cimetière; elle s'était occupée sérieusement de sa fin longtemps avant sa mort; elle y pensait habituellement, et, pour s'entretenir dans cette pensée, elle avait mis à part tout ce qui serait nécessaire pour l'ensevelir; ce paquet, bien étiqueté, a resté pendant plusieurs années sur la commode de sa chambre; elle le considérait souvent et le montrait à ses enfants, à ses domestiques et autres personnes qui l'approchaient.

M^me^ d'Assé, depuis la mort de son mari, avait joui de la totalité de la fortune de la maison, dont la majeure partie était, il est vrai, de son côté; ses enfants s'étaient contentés de leurs dots respectives. Après son décès, ils

Digitized by Google

firent des partages de convenance ; je fus chargé de la rédaction des actes nécessaires, qui furent arrêtés avec l'approbation de M. de Launay, avocat, ami, parent et conseil des parties.

Pendant ma retraite à Ardenay, Clairsigny vendit la maison paternelle à M. de Châteaufort de Lessard, avec les glaces et une partie des meubles. Cette acquisition coûta bien peu à M. de Lessard, qui la paya en assignats, avec lesquels mon frère se libéra du prix de la maison de Beaulieu et dépendance, qui ne lui avait coûté que trente mille francs en papier.

Si j'avais été instruit à temps du dessein de Clairsigny, j'aurais demandé et j'espère que j'aurais pu obtenir la préférence. Mon unique motif eût été de conserver, dans la famille, cette maison que mon père avait bâtie avec tant de plaisir, de goût et de solidité, non seulement pour l'habiter avec sa famille, mais encore pour y établir, d'une manière stable et dans une position avantageuse au commerce, les magasins et ateliers de sa fabrique de bougies.

Il fallut déloger le magasin et les laboratoires qui occupaient tout le rez-de-chaussée du côté du jardin, les deux cabinets, les titres, papiers, registres, etc. J'établis le magasin de vente chez moi, les laboratoires furent transportés à Beaulieu. Clairsigny fit beaucoup de dépense, tant dans les dehors que dans l'intérieur de cette maison ; il la meubla élégamment, surtout l'appartement destiné à son épouse, qui ne l'a jamais occupé.

M^me^ de Clairsigny résidait alors à Angers, où elle s'était retirée au sein de sa famille, pour se mettre à l'abri des persécutions et mauvais traitements exercés au Mans, par les prétendus patriotes, contre tous ceux qui pensaient bien, et particulièrement contre les femmes honnêtes.

L'éloignement des deux époux acheva de les brouiller. J'avais contribué plusieurs fois, avec quelques parents et

Digitized by Google

amis, à les rapatrier ; mais la femme, de plus en plus mécontente des infidélités de son mari, le menaça, à diverses reprises, de profiter de la nouvelle loi du divorce. J'eus avec elle une correspondance très longue dans le dessein de la détourner d'un parti si violent et si contraire aux vrais principes. Elle avait enfin goûté mes raisons et renoncé à son projet ; mais il aurait fallu faire quelque chose de plus : revenir avec son mari et travailler à le ramener par la douceur et la vraie charité qu'inspire la religion, au lieu de continuer à l'aigrir par des plaintes continuelles et des reproches trop amers, quoique bien fondés. Elle persista dans sa résolution de rester à Angers, même après qu'elle fut informée du projet formé par son mari de divorcer avec elle.

Si, du moins, elle avait profité des conseils qu'on lui donna alors, de prévenir l'exécution des menaces de son mari, en venant elle-même lui présenter leur fille unique (1), il n'eut pu, sans doute, résister au spectacle d'une femme vraiment vertueuse et d'une enfant chérie et si digne de l'être, environnée de tous ses proches et vrais amis. Elle vint seule, croyant que sa présence suffirait pour ramener son mari ; il était, d'ailleurs, trop tard, son parti était absolument pris ; les nouveaux conseils qu'on crut devoir lui donner, les instances les plus vives, les remontrances les plus fortes, tout fut inutile. Le divorce fut consommé et, peu de temps après, Clairsigny épousa, devant l'église constitutionnelle, Mlle Gault (1), fille d'un marchand de vin, dont il a eu deux enfants, une fille et

(1) Ce fut le 24 vendémiaire an III (25 octobre 1794), que Julien-Charles Le Prince de Clairsigny épousa au Mans Anne-Marie Gault Leur fille aînée, Anne-Julienne Le Prince, née le 3 fructidor an III, épousa le 20 février 1817, Joseph Chauvin, et mourut au Mans, le 2 mai 1866 ; son frère, Julien-Hilaire Le Prince de Clairsigny, né le 27 fructidor an V, fut le dernier représentant de son nom dans notre ville.

Digitized by Google

un garçon. La mère mourut presque subitement des suites de sa dernière couche (1).

Quelques années après le divorce de ses parents, Mlle de Clairsigny, étant en âge d'être mariée, fut demandée par M. Négrier de la Crochardière fils (2). Mme de Clairsigny se prêta d'autant plus volontiers à ce mariage, qu'elle se flattait qu'il lui procurerait une occasion de se remettre avec son mari. Leur rapprochement s'est borné à se voir en société et l'un chez l'autre.

Clairsigny, toujours inconstant dans ses goûts, peu de temps après son acquisition de Beaulieu, abattit cette superbe maison, excepté un petit pavillon, vendit les prés environnants et les biens ruraux qui en dépendaient, et, avec les matériaux de Beaulieu, il fit construire une grande maison à la Blanchirie; il fallut y rapporter les laboratoires du commerce.

Lorsqu'il vit le mauvais résultat du papier-monnaie

(1) Ce divorce nous permet d'apprécier les graves inconvénients et l'immoralité d'une pareille loi, qui est la ruine de toute société chrétienne. Le Prince de Clairsigny laissa des enfants de sa double union. Lorsque, à sa mort arrivée en 1832, il fallut liquider sa succession et régler les partages, Mme Négrier de la Crochardière, issue du premier mariage, le seul légitime, n'hésita pas à réclamer la totalité de l'héritage paternel, à l'exclusion des droits des deux enfants nés après le divorce, et dont la naissance pouvait être légale, mais non légitime. Il s'en suivit de longs et regrettables débats, de nombreux factums et mémoires où les intérêts divisés des enfants provoquèrent, de part et d'autre, des révélations qui ne pouvaient honorer la mémoire de leur père.

(2) Joséphine-Anne-Henriette Le Prince de Clairsigny était née en la paroisse de la Couture, le 19 septembre 1783. Le 27 avril 1802, elle épousa René-Louis Négrier de la Crochardière, le fils de l'ancien conseiller au Siège Présidial et maire du Mans. Elle mourut en cette ville, le 27 avril 1868, âgée d'environ quatre-vingt-cinq ans.

Digitized by Google

et la perte considérable que son discrédit occasionnait à notre société, il y renonça en 1797. Il fut convaincu alors, mais trop tard et à ses dépens, du peu de fonds qu'on devait faire sur ce système ruineux. J'avais en vain fait mon possible vis-à-vis de lui et de Beaufond, qui partageait très chaudement ses opinions politiques, pour leur faire connaître qu'il n'y avait pas d'autre moyen de se tirer d'affaire que de réaliser à mesure qu'on recevait les assignats; mais je n'ai jamais pu leur faire entendre raison.

J'ai continué le commerce avec Beaufond seul, jusqu'au mois d'avril 1806, époque à laquelle nous avons cédé nos intérêts respectifs à Biard et à son frère Gauvain.

Outre le plaisir de procurer un état à mon neveu et à ma fille adoptive, je ne me souciais pas de renouveler une société avec Beaufond, à raison d'un second mariage qu'il venait de faire à l'insu et contre le gré de sa famille. Il a cependant continué de tenir le magasin de Paris pour le compte de ses neveu et nièce, jusqu'à sa mort, au mois de mai 1810.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI

Des cinq premières années du XIX[e] siècle

Les premières années de ce nouveau siècle furent remarquables par le rétablissement du culte catholique. Le Chapitre de la cathédrale du Mans fut composé de huit chanoines en titre, des grands vicaires, et d'environ cinquante chanoines honoraires nommés par Mgr l'Évêque.

Il ne fut établi que quatre paroisses pour toute la ville : Saint-Julien et la Couture, en qualité de cures ; celles du Pré et de Saint-Benoit, en qualité de succursales.

Je fus nommé l'un des marguilliers de la Couture et, en cette qualité, j'employai, concurremment avec mes collègues et avec le secours des âmes pieuses et bienfaisantes, tous les moyens possibles pour procurer tout ce qui était nécessaire et utile pour le service divin : vases sacrés, linge, ornements, réfections et réparations. Outre les dons spontanés de plusieurs habitants, des quêtes réitérées et assez abondantes, faites dans toutes les maisons de cette grande paroisse, nous mirent, en assez peu de temps, en état de remplir nos premiers besoins.

La santé de mon épouse, toujours chancelante depuis sa grande maladie, avait souffert un grand échec par la juste douleur que lui causa la mort de sa mère.

Un plus grand malaise qu'elle éprouva à Ardenay, dans les premiers jours d'octobre 1802, m'obligea de la ramener précipitamment au Mans ; il était bien temps. Presque en arrivant, suffoquée par le sang, les yeux vitrés, et

Digitized by Google

sans connaissance, elle aurait péri dans ce moment, sans le secours d'une forte saignée de pied qui la rappela à la vie.

Depuis cette fatale époque, elle fut toujours languissante jusqu'à la fin de ses jours. Quelques intervalles de mieux apparent donnaient, de temps en temps, un espoir bientôt décu par de nouveaux accidents qui devinrent successivement et plus fréquents et plus considérables (1).

(1) En terminant si brusquement ce chapitre, Le Prince d'Ardenay omet de nous renseigner sur les circonstances qui marquèrent la mort de sa femme. Marie-Anne-Louise Godard d'Assé ne put complètement rétablir sa santé; elle mourut au Mans, le 27 avril 1805, âgée de soixante-un ans.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII

Vacances de 1806

Privé, depuis longtemps, de tous plaisirs, je n'avais pu goûter aucune des vraies douceurs de la vie champêtre, pas même respirer à mon aise le bon air d'Ardenay. Les petits voyages que j'y faisais, de temps en temps, trop courts pour me procurer la distraction nécessaire à ma santé, étaient toujours trop longs sous le rapport de mes affaires et pour ma tranquillité troublée presque à chaque instant de mon absence de la ville par quelque nouvelle crainte ou inquiétude.

Lorsque, après le malheur immense que j'ai éprouvé, je pus un peu réfléchir, je sentis vivement le besoin d'une forte distraction. Parmi les divers plans qui s'offraient à mon imagination, j'adoptai ceux d'un changement dans mes habitudes, qui pût me procurer plus de liberté et le moyen de passer une partie de l'année à la campagne. Je me déterminai, en conséquence, à renoncer au commerce, avec d'autant plus de plaisir que je goûtais, en même temps, celui de donner à ma fille adoptive, en la mettant à ma place, un gage de ma juste reconnaissance de son zèle et de ses bons soins, et une nouvelle preuve de mon attachement inviolable.

Ses talents naturels et acquis, son application et un long exercice des opérations du commerce l'avaient mise, depuis longtemps, en état de les faire avec autant de fruit que d'intelligence; et, en me félicitant, sans cesse, du parti que j'ai pris, je ressens, chaque jour, une nouvelle

Digitized by Google

satisfaction des progrès sensibles, du développement de toutes les bonnes qualités de cette chère enfant, qui fait toute ma consolation et qui sera toujours le principal objet de mon affection.

Après l'avoir installée avec son frère, auquel elle est associée, par la cession que Beaufond et moi leur avons faite de nos intérêts respectifs, je m'empressai d'aller jouir de ma terre. Nous y fîmes, ma fille et moi, deux voyages préparatoires dans le printemps et dans l'été, avec un petit nombre de vrais et bons amis, de ceux avec lesquels on peut penser tout haut et agir toujours librement.

Dans le premier de ces voyages, nous vîmes et admirâmes le superbe tableau de la renaissance de toute la nature; dans le second, nous fûmes témoins de la récolte des premiers fruits de la terre et de la joie des cultivateurs qui recevaient, avec reconnaissance envers l'Auteur de tous biens, la récompense de leurs soins, de leurs veilles et de leurs travaux.

Tout notre temps était exactement rempli par le travail de chacun de nous, selon son goût et ses besoins, par de longues promenades, des lectures utiles, agréables, et des conversations gaies et intéressantes.

C'est dans le cours de ces deux premiers voyages que nous formâmes le projet utile et nécessaire de décorer, avec une honnête simplicité, les dehors de ma terre, trop négligés pendant la Révolution, et de faire des réparations essentielles dans le mobilier et dans l'intérieur du château. Pour exécuter ces plans, nous convînmes d'y revenir à la fin d'août, pour profiter d'un temps propre à ces divers arrangements, et de manière qu'ils fussent terminés avant l'époque à laquelle je comptais pouvoir être en état de recevoir plus de monde à Ardenay.

Trois semaines entières du travail des ouvriers de toute espèce suffirent à peine pour faire et terminer ce qui était

Digitized by Google

nécessaire, soit au dehors, soit dans l'intérieur de ma maison.

Mgr de Pidoll, évêque du Mans, qui m'avait promis de venir passer quelques jours chez moi, y arriva le lundi 22 septembre, au matin, accompagné de M. Du Mourier, son vicaire général, de M. Hitzler, son aumônier, et de M. Duroy, chapelain de l'hôpital. M. de Tournay, M. du Rancher et M. Chevalier, chanoine honoraire, que j'avais aussi invités, se réunirent à nous et il ne manqua que deux des acteurs sur lesquels j'avais compté pour compléter notre société habituelle: M. le curé de la Couture, retenu pour affaires de son ministère, et M. Léon (1), empêché par une grave maladie.

J'avais fait choix des personnes qui pouvaient le mieux convenir au respectable prélat et sympathiser ensemble; j'avais borné le nombre suivant ses intentions qui entraient bien dans mes vues; il n'avait accepté la partie qu'à condition que ce serait une simple réunion d'amis, en petit comité, sans cérémonie et sans aucun faste.

M. le curé d'Ardenay et M^lle^ Dagoreau, sa sœur, augmentèrent agréablement notre compagnie pendant le séjour de Mgr l'évêque à Ardenay; il demeura avec nous jusqu'au jeudi 25 septembre, au soir. Ainsi, j'eus l'avantage de le posséder quatre jours presque entiers, qui s'écoulèrent dans l'expression toujours soutenue des sentiments qu'inspirent une heureuse harmonie d'opinion, une franche cordialité et le vrai esprit d'ordre tempéré par une honnête liberté sans jamais gêner personne.

(1) Avant la Révolution, François-Jean Léon avait exercé avec distinction la charge importante d'avocat du Roi au Siège Présidial du Mans. Le 17 novembre 1772, il avait épousé Catherine Barbet des Granges dont la mère, Hélène-Françoise-Jeanne Véron, était cousine de M^me^ Godard d'Assé, la belle-mère de Le Prince d'Ardenay.

Digitized by Google

Les premières heures de la journée étaient exactement consacrées à la religion. MM. les ecclésiastiques célébraient tour à tour le saint sacrifice de la messe dans ma chapelle. La société se réunissait ensuite pour le déjeuner, après lequel chacun s'occupait suivant ses goûts. J'avais invité et je retenais, chaque jour, à dîner, quelques personnes du canton. Nous faisions, tous les jours, deux promenades générales, une le matin et l'autre le soir. Mgr l'évêque, qui aime beaucoup l'exercice, et qui désirait connaître ma terre en détail, se promenait, en outre, et assez souvent, en particulier, avec moi et un ou deux de nos aimables hôtes. La douce chaleur et le beau temps dont nous jouissions constamment pendant ces jours heureux, nous donnaient le loisir de prolonger nos courses de l'après-midi jusqu'à sept heures ; des lectures, des conversations générales et particulières, de petits jeux et un souper frugal remplissaient le reste de la soirée. On se retirait toujours de bonne heure, pour être mieux en état de reprendre, le lendemain, le même genre de vie.

Mgr l'évêque, qui désirait voir le curé d'Ardenay chez lui et visiter son église et son presbytère, lui annonça, dès le jour de son arrivée, que son intention était d'aller dire la messe dans son église. Cette cérémonie fut fixée au mercredi 24. Toute la société accompagna le prélat. Les habitants, prévenus, s'y rendirent avec empressement. L'arrivée du cortège au village fut annoncée par le son de la cloche et par un carillon qui exprimait la joie du curé et de ses ouailles, de voir au milieu d'eux leur premier pasteur et de recevoir sa bénédiction.

Mgr l'évêque fut assisté à l'autel par son aumônier et par le curé d'Ardenay, en étole. Ce fut un vrai jour de fête pour toute la paroisse. L'église était décorée comme dans les plus grandes solennités, par les soins de M^lle^ Dagoreau ; elle exerça, en cette occasion, avec autant de zèle

Digitized by Google

que d'empressement, les fonctions qu'elle partage habituellement, dans la cathédrale, avec quelques compagnes pieuses, et dignes comme elle de représenter sainte Ténestine et ses consœurs, occupées des mêmes emplois, sous le pontificat de saint Innocent, huitième évêque du Mans

Pendant le déjeuner qui suivit la visite de l'église, du presbytère et des dépendances, M. le curé d'Ardenay présenta à Mgr l'évêque ses jeunes élèves; il les accueillit avec bonté et les encouragea à profiter des bons soins et leçons de leur maître, en leur promettant de recevoir, dans son petit séminaire de Saint-Saturnin, ceux d'entre eux qui auraient et conserveraient de vraies dispositions à l'état ecclésiastique. Il assura d'une protection particulière le nommé Becé, garçon âgé de vingt-sept ans, qui n'avait encore reçu que douze ou quinze leçons des éléments de la langue latine; il était entré le 1er septembre chez le curé qui l'avait reçu à la recommandation de M. Drugeon de la Roche. Ce jeune homme conservait, depuis l'âge de sept ans, le désir le plus ardent d'être prêtre, sans avoir jamais pu trouver le moyen de faire les études nécessaires. Élevé dans les travaux de la campagne qu'il n'a quittés que pour entrer chez M. le curé d'Ardenay, il n'avait d'autre instruction que celle que lui avait procuré une lecture assidue de la Bible à laquelle l'avait porté la vraie piété qu'il a conservée, depuis son enfance, avec un goût constant et réfléchi pour l'état ecclésiastique. Mgr l'évêque et les prêtres qui l'accompagnaient, surpris des progrès incroyables que ce jeune homme avait faits en si peu de temps, dans l'étude des premières règles du rudiment, et étonnés de la justesse et de la précision de ses réponses, tant sur cet objet que sur les différentes parties de l'Écriture Sainte, engagèrent M. le curé à continuer la bonne œuvre qu'il avait commencée.

Digitized by Google

M. le curé d'Ardenay a consigné, dans les registres de sa paroisse, l'heureux événement pour elle et pour lui, de la visite de Mgr l'évêque. Le dimanche suivant, en annonçant au prône la fête de saint Michel, son patron, il profita de l'occasion pour faire, en peu de mots, mais de la manière la plus délicate, l'éloge de ce vraiment bon pasteur. Il fit sentir à ses habitants tous les avantages de cette visite et les engagea à prier Dieu plus particulièrement en ce jour pour la conservation, si précieuse à tout le diocèse, de son vertueux prélat.

Je me suis fait aussi un devoir et un vrai plaisir de consigner, dans ces *Mémoires,* l'avantage que j'ai eu de le recevoir chez moi, pour en conserver le souvenir gravé d'ailleurs, en caractères ineffaçables, dans mon cœur reconnaissant de toutes les marques d'amitié et de bonté dont il m'a honoré depuis son arrivée au Mans.

Le jour du départ de Mgr l'évêque, ma fille alla au Mans et ramena avec elle M. l'abbé Livré. M. de Tournay resta avec nous, sa femme vint le rejoindre. Nous aurions bien désiré avoir, en même temps, Mlle de Tournay : elle fut obligée de rester à Monchaton, auprès de Mme Gouevrot, sa sœur, qui était malade. Nous regrettâmes sincèrement cette aimable parente, sous les rapports de la cause de son absence et de la privation des agréments de sa société. Ses parents et M. Livré s'en retournèrent après huit jours de séjour chez moi.

Je fis, à mon tour, un petit voyage au Mans, où les affaires de l'hôpital et du bureau de charité m'appelaient. Je comptais ramener avec moi Mlle de Coutard ; elle s'excusa sur des engagements antérieurs avec d'autres amis. Elle mérite d'en avoir beaucoup par son amabilité Je fis des instances inutiles auprès du curé de la Couture. Je ne trouvai qu'un charitable personnage, M. Mohin, curé du Pré, qui voulût bien nous sacrifier le reste des vacances.

Digitized by Google

Les plaisirs d'une bonne vendange, faite par le plus beau temps possible, nous occupèrent pendant plusieurs jours, sans préjudice des promenades périodiques du matin et du soir, et des événements de la pêche à laquelle *seigneur don Louis* allait souvent, sans se rebuter du défaut, parfois, de succès.

Les trois dernières semaines de notre séjour à Ardenay s'écoulèrent bien vite, mais très agréablement, dans une société peu nombreuse, justement assortie suivant nos goûts. M. et M^lle^ Dagoreau nous tenaient fidèle compagnie. Nous passâmes des journées et surtout des soirées délicieuses, toutes remplies par des conversations intéressantes et par de bonnes lectures, notamment celle du *Triomphe de l'Évangile*, traduit de l'espagnol. M. Mohin nous a fait connaître ce livre, le premier, par ses rapports du grand succès de cet ouvrage en Espagne où le bon curé a demeuré dix ans pendant la Révolution. C'est de ce pays qu'il a rapporté le titre de *seigneur don Louis*.

En 1807 et 1808, Mgr l'évêque vint nous revoir à Ardenay ; ces deux voyages furent aussi intéressants et agréables que le premier. La société que nous réunîmes fut toujours dans le même genre et composée, à peu près, des mêmes individus. M. Léon, que sa maladie avait empêché de venir en 1806, s'en dédommagea en venant partager nos plaisirs et notre satisfaction, avec M. Berard l'aîné auquel Mgr l'évêque, instruit de toutes ses bonnes qualités, annonça, d'un ton prophétique, que dans trente ans, sa fortune serait septuplée, au moyen de quoi chacun des sept enfants qu'il avait alors serait aussi riche qu'il l'était lui-même en ce moment.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIII

Du retour des Bourbons

Vive la paix ! vive le Roi ! vivent les Bourbons ! Tels sont les cris de joie et les vœux sincères de tous les bons français, depuis l'entrée à Paris du roi Louis XVIII, digne héritier des vertus et des talents de saint Louis et de Henri IV ; Louis le Désiré est destiné par la Providence pour mettre fin aux malheurs de toute espèce qui ont désolé la France pendant vingt-cinq années d'une révolution aussi longue que désastreuse.

L'histoire nous donnera et transmettra à la postérité tous les détails de cette grande et heureuse contre-révolution.

En bénissant Dieu de cet événement miraculeux, que tous les vrais catholiques regardent comme une nouvelle preuve de la protection de la sainte Vierge, je me bornerai à consigner, dans ces *Mémoires*, ce qui peut m'intéresser particulièrement, ainsi que la province du Maine.

Avant la Révolution, Louis-Stanislas-Xavier, fils de Louis, Dauphin, connu d'abord sous le titre de comte de Provence et postérieurement sous celui de Monsieur, frère du roi Louis XVI, était seigneur apanagiste de la province du Maine, à laquelle il donna souvent et constamment des marques de ses bontés et des preuves signalées de sa protection.

La *Société littéraire et patriotique*, établie au Mans, obtint, en 1779, à la recommandation de M. le comte de Tressan, notre compatriote, un bon, signé de la main de

Digitized by Google

ce prince, par lequel il se déclare protecteur de ladite *Société*, avec permission d'intituler tous ses actes et registres sous cet auguste titre. Depuis l'avènement de S. A. R. au trône, la même Société a été qualifiée : *Société royale des arts, séant au Mans.*

Sur la demande des officiers du Présidial, ce bon prince leur fit le don gracieux de son portrait en pied, qui fut placé dans la salle du conseil. L'inauguration de ce tableau fut célébrée avec toute la pompe et les hommages dus au digne prince qu'il représentait.

Les Manceaux auraient, sans doute, conservé bien précieusement ce gage de la bonté du seigneur apanagiste de leur province, si des mains sacrilèges n'étaient pas venues l'arracher de l'asile sacré dans lequel il était placé, le lacérer et brûler en haine et détestation de tout ce qui tenait à la royauté, à l'époque désastreuse du bouleversement général de tous les principes.

Pour réparer ce malheur, j'aime à croire et je me persuade que mes bons concitoyens seconderont le vœu que j'ai fait, dans mon cœur, de réclamer un nouveau portrait de cet excellent prince, au nom des habitants du chef-lieu d'une province qui lui a toujours été chère, ainsi qu'il l'a reconnu depuis son rétablissement sur le trône et notamment par sa gracieuse réponse aux députés du Mans, en les assurant qu'il connaissait bien « le vrai et constant attachement aux principes, des habitants du bon vieux Maine, » dans lequel, pour me servir des expressions d'une petite pièce de vers analogue aux circonstances, « les lis n'ont jamais défleuri. »

La renaissance de cette fleur si chère aux français avait été prédite en 1791; l'auteur d'une chanson sur les désordres du jardin de Trianon n'y trouve d'abord que des soucis humectés par les pleurs de l'aurore, mais, à force de chercher,

Digitized by Google

Soudain un lis frappa ma vue,
La tige en était abattue,
Ses feuilles couvraient le gazon.

Dans l'espoir qu'il ressuscitera peut-être, il consulte une jeune bergère assise à l'abri d'un saule pleureur :

Prenez, dit-elle, confiance,
Vous verrez refleurir ce lis
C'est moi qui vous le prédis,
Moi qui me nomme l'Espérance.

L'accomplissement de cette prédiction est bien prouvé et justifié par le retour successif de tous les membres de la famille royale. Monsieur, comte d'Artois, entra à Paris peu de temps après les princes alliés. Le Roi n'y arriva que le 3 mai.

Dès le lendemain de l'entrée des princes alliés, nous apprîmes au Mans cette heureuse nouvelle, par des lettres particulières et par les rapports de divers voyageurs arrivant de la capitale. Tous les bons citoyens attendaient avec autant d'empressement que d'impatience les journaux; ils furent tous interceptés pendant quatre jours consécutifs. M. Derville-Maléchard, préfet, incrédule sans doute ou intéressé personnellement à cacher à ses administrés les changements survenus, avait mis tout en œuvre et au point d'aller lui-même au-devant des courriers, pour s'emparer des journaux et papiers publics et les empêcher de parvenir à leur destination Mais, ses précautions se trouvèrent en défaut. Le 8 avril, jour du vendredi saint, il ne pensa pas ou il ignorait que le courrier du vendredi matin n'arrivait pas par la même route : il n'alla et n'envoya point au-devant de ce courrier, dont toutes les dépêches furent promptement distribuées dans toute la ville.

Alors, n'ayant plus d'intérêt d'arrêter les dépêches du courrier du vendredi soir, qui confirmaient les précé-

Digitized by Google

dentes nouvelles avec des détails très intéressants, le Préfet ne s'occupa plus que de faire, de son mieux, bonne mine à mauvais jeu. A cet effet, il fit distribuer, le jour de Pâques au matin, des lettres circulaires adressées à tous les fonctionnaires publics et aux principaux citoyens de la ville, et ainsi conçues :

« Monsieur..... est prié de se rendre aujourd'hui di-« manche, jour de Pâques, à deux heures et demie, dans « la grande salle de la préfecture, pour une communica-« tion de la plus haute importance. »

A l'heure indiquée, le Préfet, accompagné du secrétaire général et des conseillers de préfecture, entre dans la salle remplie de tous les citoyens invités, au nombre de cent vingt à cent trente.

Etant monté à la tribune, il dit que, si quelques raisons particulières qu'il se donna bien garde d'expliquer, avaient retardé la publication des grandes nouvelles, il ne voyait plus rien qui pût retarder l'élan de tous les cœurs : « En conséquence, ajouta-t-il, français, militaires, « magistrats, fonctionnaires publics et citoyens de tous « les ordres, je vous invite à crier comme moi : Vive le « Roi ! » Tous les membres de l'assemblée s'empressèrent de répéter, avec les plus vifs applaudissements, ce cri si cher à tous les bons français.

Il fut convenu de se réunir le lendemain, pour la rédaction du procès-verbal et la nomination de députés chargés de porter aux pieds du Roi les hommages et les vœux de la ville et de la province.

Le même jour de Pâques, on chanta, à l'issu des vêpres, un *Te Deum*, dans l'église cathédrale, qui se trouva, en un instant, remplie d'une foule immense de citoyens. Oh ! le beau moment où le verset : *Domine, salvum fac regem*, fut répété trois fois par mille et mille voix parfaitement concordantes, auxquelles se joignaient

Digitized by Google

les plus ardentes prières et les douces et précieuses larmes de la joie universelle.

Le cantique d'actions de grâces fut répété, avec les formalités d'usage, le dimanche suivant, à Saint-Julien et successivement dans toutes les églises de la ville et du diocèse, suivi de feux de joie, de décorations et illuminations, dans lesquelles chacun s'étudiait à égaler au moins son voisin et ne négligeait rien pour tâcher de le surpasser.

Après ces premiers élans de la joie et de la reconnaissance, on célébra des services solennels pour le repos des âmes de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth.

Ces lugubres cérémonies renouvelèrent partout les justes sentiments de la douleur et des regrets dus à la mémoire de ces illustres et malheureuses victimes de la fureur et du délire qui ont égaré et bouleversé tant de têtes.

Notre bon Roi, ne pouvant pas encore visiter, en personne, toutes ses provinces, y a envoyé des commissaires, chargés d'examiner, pour lui en rendre compte, toutes les parties de l'administration.

M. le comte d'Osmond, choisi pour exercer ces importantes fonctions dans notre pays, y a signalé un excellent cœur, un bon esprit, des vues pures, droites et sages, et un désir sincère de faire ou procurer tout le bien possible

J'eus l'honneur de le complimenter au nom de l'administration des hôpitaux. Il vint les visiter dans toutes les parties, avec le plus vif intérêt, et il promit d'appuyer de son crédit, auprès du gouvernement, les réclamations de l'administration qui fit connaître au digne commissaire de Sa Majesté sa détresse extrême et telle que, dans ce moment, elle n'avait aucun moyen de faire face même aux besoins les plus pressants, ce qui provenait principalement du retard de rentrée des avances faites pour les enfants

Digitized by Google

trouvés et les journées des militaires admis à l'Hôtel-Dieu : il était dû alors plus de cent quarante mille francs par le gouvernement.

Peu de temps après la mission de M. le commissaire du Roi, on nous annonça la prochaine arrivée d'un de nos princes, S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême. Cette arrivée fut retardée par diverses circonstances, ce qui donna plus de loisir et de moyens pour faire, autant que la localité pouvait le permettre, tous les préparatifs qu'exigeait la réception d'un hôte de si haut parage.

Enfin, nous eûmes la satisfaction et le bonheur de recevoir, dans nos murs, cet excellent prince, le 10 août 1814. Accompagné d'une garde d'honneur, qui avait été envoyée à sa rencontre, il arriva sur les trois heures à Pontlieue, où il s'arrêta quelques instants dans un cirque élégamment décoré par les soins de M^me^ Berard.

Il fut ensuite reçu, vis-à-vis la Mission, par la municipalité du Mans, sous un arc de triomphe, surmonté de la statue équestre de Henri IV, exécutée en bois. A cet instant, le son de toutes les cloches et plusieurs décharges d'artillerie annoncèrent l'arrivée du prince, qui se rendit par les rues Basses, la rue Royale et celle de Saint-Julien-le-Pauvre, à son palais, à la préfecture. Il y reçut successivement, avec toute la grâce possible et la plus grande bonté, les hommages des corps ecclésiastiques, civils et militaires.

J'eus le précieux avantage de contempler Son Altesse Royale tout à mon aise, lui ayant été présenté trois fois, la première avec la députation du Conseil général du département, la seconde avec celle de la *Société des Arts*, la troisième en qualité de vice-président de l'administration des hospices.

Sous ce dernier rapport, je lui fis connaître successivement les besoins et l'extrême pénurie de cet asile de la

Digitized by Google

misère et des infirmités. Je suppliai ensuite Son Altesse d'agréer les vœux ardents et bien sincères des administrateurs et des pauvres confiés à leurs soins, pour la conservation des jours de Sa Majesté, dont l'existence est si précieuse à l'Etat, pour la prospérité de son règne et le bonheur de toute sa famille et particulièrement pour celui du digne époux de l'ange tutélaire de la France.

Après avoir dîné à la préfecture, le prince fut conduit au bal donné, par la ville, à la salle de spectacle, dont les décorations avaient été disposées à cet effet. Plusieurs dames furent présentées à S. A. R., qui se montra, à diverses reprises, au balcon, et fut accueillie par les cris de : *Vive le Roi ! vive le duc d'Angoulême !* Ces cris se répétaient, sans interruption, par une multitude très considérable de citoyens.

Le lendemain matin, 11 août, le prince entendit la messe dans la tribune de la préfecture. Il alla ensuite passer la revue de la troupe, sur la place des Jacobins où il décora le général Gerard, de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la grande satisfaction des nombreux témoins de cette cérémonie. Dès qu'elle fut terminée, le prince accompagné, comme à son arrivée, d'un brillant et nombreux cortège, sortit de la ville par le Bourg-d'Anguy et prit la route de Paris où il était très empressé de se rendre pour se réunir à sa chère et vertueuse épouse et à toute son auguste famille.

Nos justes regrets de n'avoir pu posséder plus longtemps ce bon prince ont été bien adoucis par l'assurance de la satisfaction qu'il a témoignée à tout ce que nous avons pu faire pour le convaincre de notre respect, de notre sincère et parfait dévouement et de la joie indicible dont son séjour au Mans a pénétré tous les cœurs.

Son Altesse Royale a daigné mettre le comble à ses

Digitized by Google

bontés, en assurant le Roi et la famille royale qu'elle avait été bien et très bien reçue dans le pays qu'elle a parcouru, « mais au Mans par-dessus tout. »

FIN DES MÉMOIRES

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Digitized by Google

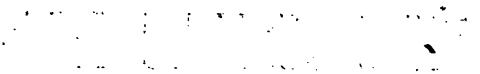

Digitized by Google

II

GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE LE PRINCE

I. — Geoffroy Le Prince est le premier membre de cette famille qui nous soit connu. Il naquit vers 1605 et se fixa à Bellême, au Perche, vers 1637. Il demeurait encore en cette ville lorsque, en 1661, il vint au Mans pour tenir sur les fonts du baptême l'un des enfants de son fils Jean. Plus avancé en âge, il se retira chez celui-ci et y mourut le 27 août 1678, à l'âge de soixante-treize ans (1); il fut inhumé en l'église des Cordeliers du Mans qui devint la sépulture de sa famille. De son mariage avec Michelle Cunier il eut au moins six enfants, dont les noms suivent et qui continuèrent sa postérité à Bellême (2) et au Mans.

---

(1) Registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse du Crucifix du Mans. — L'acte de sépulture lui donne la qualité de « cirier. »

(2) Les Le Prince furent représentés à Bellême jusqu'à la Révolution; l'auteur de ces *Mémoires* en reconnut plusieurs lorsqu'il passa en cette ville en 1764 (v. p. 63). — Dix ans avant, le 20 février 1754, les Dominicains du Mans avaient inhumé, dans leur église, Jacques Le Prince, alors élève de rhétorique au collège du Mans, décédé en cette ville, à l'âge de vingt ans; son père, Jean-André Le Prince, était lieutenant de la maîtrise des Eaux et Forêts de Bellême. — *Histoire du Couvent des FF. Prêcheurs du Mans*, par M. Ch. Cosnard. *Le Mans, Monnoyer*, 1879, p. 147.

Digitized by Google

1° Jean Le Prince, dont nous parlons ci-après;

2° Renée Le Prince, baptisée à Bellême, le 31 janvier 1638;

3° Magdeleine Le Prince, baptisée à Bellême, le 6 avril 1640;

4° Gilles Le Prince, né à Bellême, le 3 mai 1641;

5° Geoffroy Le Prince, né à Bellême, le 11 novembre 1643.— Il vint faire ses études au Collège de l'Oratoire du Mans où nous le voyons en 4e dès 1660. D'après les registres manuscrits de l'Oratoire, il paraîtrait qu'il y eut, en 1664, parmi les élèves de rhétorique, une sédition ou émeute dont Geoffroy Le Prince fut un des meneurs, sinon le principal chef : « *Cloatæriæ* (?) « *factionis princeps qui, eliminatus a collegio, nunquam admitti* « *debeat,*» nous dit une note du P. Thias, professeur de rhétorique. Nous n'avons, sur cette petite révolte de collégiens, aucun renseignement qui nous en puisse faire connaître l'origine ni l'importance. — Quoi qu'il en soit, la carrière de Geoffroy Le Prince ne paraît pas avoir souffert de cet écart de jeunesse. Il se consacra à l'état ecclésiastique et c'est probablement lui que nous voyons, dès le mois d'octobre 1667, comme prêtre diacre de l'Eglise cathédrale du Mans. Il remplit ces fonctions jusqu'au 4 juillet 1681 (1) et, à cette date, le Chapitre de Saint-Julien

(1) A cette époque, nous connaissons un autre chanoine de Saint-Julien, du même nom, qu'il nous paraît bien difficile de rattacher à cette famille, malgré leurs relations communes. — Le 4 septembre 1641, après la résignation faite en cour de Rome en sa faveur, par le célèbre poète François Le Metel de Boisrobert, Pierre Le Prince, clerc du diocèse d'*Evreux*, prit possession d'un canonicat en l'église Saint-Julien du Mans. Pierre Le Prince était, sinon un littérateur — aucune trace de ses œuvres n'est parvenue jusqu'à nous, — du moins admis dans l'intimité des écrivains illustres de son temps. Nous venons de voir qu'il avait recueilli le canonicat de Boisrobert; c'est à lui que Jean Chapelain confia sa procuration pour prendre possession en son nom, le 18 décembre 1647, d'une des chapelles du Chapitre de Saint-Julien de Pruillé-l'Eguillé. — Or, le 28 avril 1682, Jean Le Prince, marchand cirier au Mans, l'avait choisi pour parrain de l'un de ses fils. Ce fait suffit-il pour nous prouver qu'il existait entre eux des liens de parenté, ou ne convient-il pas — ce qui nous

Digitized by Google

l'admit comme chanoine semi-prébendé, en remplacement de Me Thomas Guébrunet. Il mourut au Mans, en sa maison canoniale (1), le 22 février 1721, âgé de soixante-dix-sept ans. Sa succession fut partagée, le 1er mai suivant, entre Jean Le Prince, Marie-Renée Le Prince, veuve de Jacques Pelois, Geoffroy Le Prince et Magdeleine Le Prince, ses neveux et nièces, et Julienne et Catherine Landouillette, ses petites-nièces.

6° François Le Prince, né à Bellême, le 2 février 1645.

II. — Jean Le Prince a dû naître vers 1635, non à Bellême, mais aux environs de cette ville, puisque les recherches effectuées dans les vieux registres paroissiaux ne nous y révèlent la présence de ses parents qu'à partir de l'année 1638. Il vint au Mans, vers 1650, entra dans la maison de Julien Hossard, marchand cirier en la Grande-Rue et, le 12 août 1658, il épousait sa fille, Catherine Hossard, alors âgée de dix-sept ans ; la bénédiction nuptiale leur fut donnée à l'autel du Crucifix (2), par Me Nicolas Goupil, l'un des curés de cette paroisse ; le 6 avril précédent, les articles de leur contrat de mariage avaient été arrêtés et signés devant Me Simon Fréart, notaire royal au Mans. Le 5 mai 1686, Jean Le Prince fut nommé échevin du Mans, charge qu'il remplit pendant deux années (3). — Le 2 mai 1694, il conclut avec le Chapitre de l'Église

---

paraît plus admissible — de voir seulement dans ce choix le résultat des relations ordinaires, que son voisinage et sa qualité de fournisseur de leur église établissaient entre Jean Le Prince et les nombreux ecclésiastiques de Saint-Julien ?

(1) Après lui, son canonicat fut donné à Pierre Pavy.

(2) Née en cette paroisse, le 17 juillet 1641, Catherine Hossard avait eu pour parrain Me Michel Perou, chanoine prébendé de Saint-Julien, et pour marraine Catherine Le Pelletier. — Sa mère, Julienne Taillard, mourut au Mans, le 20 octobre 1678, agée de soixante-cinq ans.

(3) Cauvin, *Extrait des registres de l'Hôtel de Ville du Mans*, p. 113.

Digitized by Google

du Mans, représenté par deux de ses membres commis *ad hoc*, un traité fixant les conditions par lesquelles il s'engageait à fournir la cire nécessaire pour le luminaire de la cathédrale (1). Ce fut le 15 novembre 1698 que Jean Le Prince partagea les biens laissés par Julien Hossard et Julienne Taillard avec les frères et sœur de sa femme qui avaient survécu à celle-ci, savoir Louis Hossard, prêtre, curé de Changé ; Abraham-Julien Hossard, avocat au Parlement de Paris, et Anne Hossard, qui mourut au Mans, sans avoir contracté d'alliance, le 4 avril 1719. — Leur sœur, Catherine Hossard était morte au Mans, dès le 25 mars 1684, après avoir eu treize enfants dont la plupart moururent jeunes. Jean Le Prince lui survécut de longues années ; il mourut en sa maison de la Grande-Rue, le 19 février 1711, et fut inhumé le 21, dans la sépulture de sa famille, en l'église des Cordeliers. Il laissait pour héritiers ses quatre enfants survivants : Jean-François Le Prince, M^me^ Pelois, Geoffroy Le Prince, curé de Changé, Magdeleine Le Prince, qui était restée célibataire, puis les deux filles mineures nées du mariage de feu Julienne Le Prince et de Julien Landouillette. — Le 10 mars suivant, ses quatre enfants dressèrent d'abord l'inventaire de tous les meubles, papiers, effets et marchandises, puis, le 1^er^ avril, ils procédèrent au partage égal et définitif de la succession paternelle. Cet héritage les mettait en possession d'un actif d'environ soixante mille livres, somme considérable à cette époque, et qui prouve combien avaient prospéré les entreprises commerciales de Jean Le Prince. —

(1) Ce document inédit appartient à M. le chanoine Albin qui me l'a très gracieusement communiqué. Les renseignements que nous donne ce traité sur la valeur de la cire à cette époque, les détails qu'il révèle sur les anciennes coutumes et cérémonies de l'église Saint-Julien, m'ont décidé à l'introduire dans les pièces justificatives de ce volume, n° III.

Digitized by Google

Dès le 24 juin 1694, celui-ci avait fait son testament olographe par lequel il chargeait son fils aîné d'être son exécuteur testamentaire et ordonnait que cent messes fussent célébrées après sa mort pour le repos de son âme. — Voici les noms de ses treize enfants :

1° Julienne Le Prince, née le 19 janvier 1660, baptisée au Crucifix le 22, eut pour parrain son aïeul maternel Julien Hossard, et pour marraine, sa grand'mère paternelle Michelle Cunier. Après contrat reçu, le 9 mars 1688, devant Me Joachim Varanne, notaire royal au Mans, elle épousa Julien Landouillette, marchand, demeurant en la paroisse du Crucifix. Julienne Le Prince y fixa sa demeure et y mourut le 25 avril 1693, après avoir eu quatre filles dont deux seulement survécurent; la plus jeune, Catherine, baptisée au Crucifix, le 25 mars 1692, épousa au Mans, le 27 février 1718, le conseiller historien Louis Maulny. — La carrière de Julien Landouillette nous donne un nouveau témoignage de la foi de nos ancêtres. Après la mort de sa femme, il se consacra au service de Dieu, fut ordonné prêtre, et c'est avec cette qualité qu'il assista ses deux filles mineures, en 1711, au partage de la succession de leur aïeul maternel Jean Le Prince.

2° Catherine Le Prince, baptisée au Crucifix, le 9 août 1661; elle eut pour parrain son aïeul paternel, Geoffroy Le Prince, et pour marraine, son aïeule maternelle, Julienne Taillard. Elle mourut le 17 mars 1662, âgée de sept mois, et fut inhumée le 18, en l'église des Cordeliers.

3° Catherine Le Prince, seconde de ce nom, née et baptisée le 2 septembre 1663; le 25 mars 1692, on la voit tenir sur les fonts du baptême, sa nièce Catherine Landouillette. Elle resta célibataire, se fixa en la paroisse du Crucifix et y mourut sur la fin de l'année 1710 (1), quelques semaines avant son frère Jean. Le 13 novembre 1710, elle avait écrit ses dispositions dernières, et, par son testament, elle voulait qu'il fût célébré

(1) Je n'ai pu retrouver l'acte de son décès, mais je lis dans les registres de la paroisse du Crucifix, au 30 décembre 1710, la sépulture de Dlle Jeanne Le Prince, enterrée au Grand-Cimetière. Ne serait-ce pas l'acte d'inhumation de Catherine que le vicaire du Crucifix aurait, par erreur, nommée Jeanne?

Digitized by Google

cent vingt messes à son intention, et qu'il fût payé à la fabrique du Crucifix une somme de deux cents livres afin d'acheter des ornements pour célébrer le service divin, plus cinquante livres pour être données aux pauvres de cette paroisse.

1° Jean-François Le Prince, né le 26 novembre 1665, dont l'article suivra.

5° François-Geoffroy Le Prince, né et baptisé le 26 octobre 1667, il eut pour parrain son oncle Geoffroy Le Prince, prêtre, diacre de l'église cathédrale, et pour marraine, « honneste dame Françoise Olivier. » — J'ai lieu de croire qu'il mourut jeune.

6° Marie-Renée Le Prince, née le 5 novembre 1669, fut baptisée le lendemain au Crucifix où elle épousa, le 10 février 1699, M° Jacques Pelois, licencié ès lois. Par son contrat de mariage dressé, le 11 février, devant M° René Beaudoux, notaire royal au Mans, elle avait reçu en dot une somme de 4,300 ₶ — Jacques Pelois mourut au Mans, le 5 décembre 1716, alors qu'il remplissait les fonctions de trésorier de la paroisse du Crucifix, et fut inhumé en l'église des Cordeliers.

7° Geoffroy Le Prince, baptisé le 28 mai 1672, fut encore tenu sur les fonts par son oncle, Geoffroy Le Prince, prêtre ; il fit ses études chez les Oratoriens du Mans, où il entra en cinquième, en 1684. Il choisit la même carrière que son parrain, embrassa l'état ecclésiastique, et en 1701, il devint curé de Changé, en remplacement de son oncle maternel, Louis Hossard.— Lors du règlement de la succession de son père, en 1711, il déclare « pour la bonne amitié qu'il a pour ses « frères et sœurs, leur abandonner le fonds de son titre sacer- « dotal ainsi que les arrérages qui luy pourraient être dus. « Nous reconnaissons, — ajoutait-il avec une loyauté qu'on « ne peut assez louer, — nous reconnaissons de bonne foy « avoir reçu la somme de 4,000 ₶ dont il n'y a aucun billet, « et comme nous sommes bien aise de faire connaître les « bontés que notre père a eues pour nous, nous en faisons « volontairement remise à nos frères et sœurs. » — C'est par de tels actes de désintéressement que les familles conservaient les liens qui les unissaient si étroitement autrefois. — Après la mort de Geoffroy Le Prince, sa succession fut partagée, les 12 février et 23 septembre 1731, entre Jean-François Le Prince, M^me^ veuve Pelois et Magdeleine Le Prince, ses

Digitized by Google

frère et sœurs, et ses deux nièces, Julienne et Catherine Landouillette.

8° Jean-Claude Le Prince, baptisé le 27 septembre 1674, fut présenté au baptême par Jean-Claude Carrière, chanoine prébendé de Saint-Julien, et Suzanne Denys. Il mourut à l'âge de douze ans, et fut inhumé, le 6 octobre 1686, en l'église des Cordeliers.

9° Geneviève-Magdeleine Le Prince, baptisée le 26 novembre 1676, eut pour parrain Geoffroy Bellaillée, chanoine prébendé de Saint-Julien, et pour marraine « honneste dame Magdeleine Moisy.» C'est elle que Le Prince d'Ardenay appelle, dans ses *Mémoires*, « la tante Mignonne. » — Le 20 février 1751, « se trouvant hors d'état de vaquer à ses affaires et « faire valoir ses biens, désirant se débarrasser des affaires du « monde pour ne songer qu'à celles de son salut, » ainsi qu'elle le déclare dans l'acte reçu par Me Cabaret, notaire royal au Mans, elle abandonne et délaisse volontairement tous ses biens en faveur de ses héritiers naturels, à la charge de lui payer mille livres de rente annuelle au jour de Pâques et de lui laisser l'usage de ses meubles jusqu'au jour de son décès. — En conséquence de cet acte de renonciation, ses neveux et nièces procédèrent, le 24 novembre 1751, au partage, en trois lots, de ses biens immeubles. Affaiblie par l'âge et les infirmités, devenue presque aveugle, Geneviève-Magdeleine Le Prince ne survécut pas longtemps à ces dispositions ; elle mourut au Mans, le 13 février 1754, sans avoir contracté d'alliance, et fut inhumée le 15, en l'église des Cordeliers.

10° Françoise-Ursule Le Prince, baptisée, le 18 septembre 1678, par le vénérable Pierre Ragot (1), curé du Crucifix. Elle mourut le 7 décembre 1687, à l'âge de neuf ans, et fut inhumée en l'église des Cordeliers, quelques jours après son plus jeune frère François.

11° Charlotte Le Prince, née le 29 septembre 1679, fut

(1) La postérité n'a pas exagéré la réputation de sainteté dont Pierre Ragot jouissait parmi ses contemporains. Dans l'inventaire des meubles dressés, en 1711, après le décès de Jean Le Prince, je vois, en la description de sa chambre, cette note qui mérite d'être relevée : « Un cadre doré dans lequel est le pourtraict de defunct Monsieur Ragot, estimé six livres. »

Digitized by Google

assistée à son baptême, par les deux curés du Crucifix, le saint Pierre Ragot, comme ministre du sacrement, et Pierre Varanne, comme parrain ; sa marraine fut « honneste fille Charlotte Moisy. » Ou elle mourut jeune ou elle se fit religieuse, puisque nous ne la voyons assister à aucun des partages des successions échues à ses frères et sœurs (1).

12° Pierre Le Prince, baptisé le 28 avril 1682, dont le parrain fut Pierre le Prince, chanoine prébendé de Saint-Julien, et la marraine, Marie Drouard, femme de Honorat Hoyau, procureur du roi au siège de la prévoté du Mans.

13° François Le Prince, baptisé le 17 décembre 1683, fut tenu sur les fonts par messire François Portail, chanoine prébendé de Saint-Julien, et damoiselle Renée Gilles. Il mourut à l'âge de quatre ans et fut inhumé, le 4 décembre 1687, en l'église des Cordeliers.

III. — Jean-François Le Prince naquit en la paroisse du Crucifix, le 26 novembre 1665, et fut présenté au baptême le lendemain, par Me Louis Hossard, prêtre, curé de Trangé, et Françoise Hossard, ses parrain et marraine. Il commença ses études au collège de l'Oratoire du Mans, où nous le voyons entrer en cinquième en 1677 ; son nom ne figure pas parmi ceux des étudiants des classes plus élevées, ce qui nous laisse supposer qu'il n'acheva pas ses études. Il se destina au commerce, choisit la carrière paternelle et fut d'abord associé avec son père jusqu'en 1702. A partir de son mariage, son père avait rompu leur association et lui avait complètement abandonné la direction de sa maison, par acte attesté de Me Beaudoux, notaire royal au Mans, le 12 août 1702. — Dès le 2 juin 1701, Jean-François Le Prince avait épousé en l'église de Saint-Benoît du Mans, Marie Bouteiller (2), qui n'avait pas

(1) Cette appréciation s'applique également à ses frères François-Geoffroy et Pierre.

(2) Le 2e de juin 1701, par Me Claude Hemery, prêtre, Jean le Prince, marchand cirier, assisté de Jean Le Prince, son père ; de

Digitized by Google

encore accompli ses dix-neuf ans, étant née en cette paroisse, le 18 septembre 1682. Quelques jours avant le 28 mai, ils avaient rédigé les conventions de leur contrat de mariage, qu'ils reconnurent et approuvèrent légalement, le 17 mars 1702, devant Me Simon Péteillard, notaire royal au Mans. — En 1711, J.-F. Le Prince fut installé en la charge de substitut du procureur du roi près l'Hôtel de Ville du Mans (1); et lorsqu'un édit royal eut rétabli, au mois d'août 1722, les anciens offices municipaux, il fut nommé échevin du Mans, le 2 mai 1723, avec Me André Tiger, avocat au Siège Présidial (2). Dès l'année 1717, peu de temps après la création de la juridiction consulaire, ses concitoyens l'avaient appelé à faire partie de ce tribunal où il rentra, de nouveau, en 1727 (3).

vénérable et discret Me Geoffroy Le Prince, prêtre, curé de Changé, son frère; de Demoiselle Catherine Le Prince, sa sœur; de vénérable et discret Me Geoffroy Le Prince, prêtre, chanoine semi-prébendé de l'Église du Mans, et de Jacques Pelois, bourgeois de cette ville, son beau-frère, a espousé Demoiselle Marie Bouteiller, assistée de Me Jacques Bouteiller, advocat au Siége Présidial et baillif de Thouvois, et de Demoiselle Marie Dieuxivoye, ses père et mère; de Demoiselle Magdeleine Bouteiller, sa sœur; de vénérable et discret Me Pierre Bouteiller, curé de Niort; de M. de Champlais et de Demoiselle Anne Dieuxivoye; de vénérable et discret Me Louis Hossard, prêtre; de Me Pierre Chantron, advocat au Présidial, ses oncles; de Messire Jacques-Charles de Cadier, chevalier, seigneur de Courgains, et Dame Barbe Hemery, son épouse, et autres parens; présens, Me André Castan, prêtre, vicaire; Me René Renaudin, clerc tonsuré, et Me Joseph Le Blais, prêtre, qui ont tous signé avec M. Mary de la Ronce, Anne Hossard, Marthe Sauveur, Marguerite Varanne, Marie Gomer, etc., etc. — *Extrait des registres de la paroisse de Saint-Benoît du Mans*, t. IV, n° 1076.

(1) Cauvin, *Extrait des registres de l'Hôtel de Ville du Mans*, p. 133, et *Administration municipale du Mans*, p. 57.

(2) Cauvin, *Ibid*, p. 148, — et p. 58. — Pesche, *Dict. hist. de la Sarthe*, t. III, p. 509.

(3) Pesche, *Ibid*, t. III, p. 433.

Digitized by Google

— Jean-François Le Prince mourut en sa maison de la Grande-Rue, le 16 janvier 1732, et fut inhumé le 18, en l'église des Cordeliers. Sa veuve lui survécut quelques années; elle mourut au Mans, le 21 juillet 1737, et fut inhumée aux Cordeliers, le lendemain. A sa mort, ses cinq enfants survivants eurent à liquider les affaires de la succession. Dès le 2 septembre 1737, par l'organe de Me Guédou, leur avocat, ils adressèrent au lieutenant général de la Sénéchaussée et Siège Présidial du Mans une requête à l'effet de nommer des experts pour estimer les biens qui venaient de leur échoir. Sur l'intimation donnée par Jacques Tahureau de la Chevalerie, lieutenant particulier, les parties comparaissent devant lui, dès le lendemain 3, et déclarent choisir pour experts René Gendrot le jeune et Pierre Samson, experts prud'hommes qui, sur-le-champ, dressèrent une évaluation des immeubles appartenant à la succession. Le 23 décembre, ils convenaient entre eux que, « pour faire avec plus de facilité « l'inventaire et l'estimation des effets du commerce de « cires, et le règlement de ce qui en peut revenir à cha- « cun, le commerce que faisait la dite dame veuve Le « Prince en son nom et dans la communauté qui conti- « nuait avec ses enfans, sera encore continué au profit « et aux risques de tous les dits enfans et héritiers jus- « qu'au jour de Pasques prochain (1738). » Dans le partage de cette succession, les héritiers Le Prince reconnurent que, sur les biens hommagés, tombés en tierce-foy, il reviendrait à J.-B.-J. Le Prince, comme aîné des héritiers mâles, la valeur de sept douzièmes à prendre par lui hors part et par préciput. Les partages et règlements de cette importante succession se firent d'un commun accord et dans des conditions qui prouvent l'union cordiale existant entre les frères et sœurs, les 24 décembre 1737 et 14 août 1738. Quant au recouvrement des

Digitized by Google

créances commerciales, payement des dettes, etc., ces opérations ne purent s'effectuer que dans la suite, à la longue, et nous voyons, de 1738 à 1759, J.-B.-J. Le Prince présenter une série de dix comptes à ses cohéritiers. Ces divers documents, si restreint qu'en soit l'objet, nous intéressent cependant, parce qu'ils nous révèlent les relations fort étendues des Le Prince et les personnages distingués qui composaient leur clientèle et correspondaient directement avec eux (1) Parmi ceux-ci, nous citerons seulement la marquise de Villaines, le cardinal de Rohan, la princesse de Léon, le duc de Rohan, la marquise de Pomponne, la duchesse d'Aiguillon, le marquis de Crussol, la comtesse de Sillery, le marquis de Bellefonds, le comte de Matignon, la duchesse de Chastillon, le maréchal duc d'Estrées, S. A. S. Mademoiselle de la Roche-sur-Yon, le bailly de Froullay, le duc de Brancas, la duchesse de Lauzun, les marquis de Montataire, Barrin de la Galissonnière, de Murat de la Buzardière, etc., etc. — Jean-François Le Prince et Marie Bouteiller eurent huit enfants, dont les noms suivent :

1° Marie-Madeleine Le Prince, née au Crucifix, comme tous ses frères et sœurs, y fut baptisée le 6 octobre 1702 ; elle eut pour parrain son aïeul paternel, et pour marraine son aïeule maternelle. Elle ne contracta pas d'alliance, consacra toute sa vie à donner ses soins à la maison de son frère et mourut au lieu même de sa naissance, le 11 mars 1764, âgée d'environ soixante-deux ans. Elle fut inhumée le lendemain dans l'église des Cordeliers, par Prudhomme de la Boussinière, l'un des curés du Crucifix. — Le 3 juillet 1764, sa succession, qui s'élevait à la somme de 56,000 livres, fut partagée également entre ses quatre neveux et nièces.

(1) Il est à regretter que nous ne puissions avoir, à l'appui de ces comptes et inventaires, la correspondance commerciale des Le Prince, autrefois conservée au château du Rancher et détruite seulement il y a une vingtaine d'années.

Digitized by Google

2° Jacquine-Catherine Le Prince, baptisée au Crucifix, le 19 octobre 1704, fut tenue sur les fonts par Jacques Bouteiller, avocat au Siège Présidial et bailli de Touvois, et par Catherine Le Prince, sa tante.

3° Magdeleine Le Prince, baptisée au Crucifix, le 4 août 1706, eut pour parrain son grand-oncle, le chanoine Geoffroy Le Prince, et pour marraine, sa grande-tante, Magdeleine-Françoise Bouteiller, femme de Jacques Rahier. Le 28 janvier 1734, elle épousa, à l'autel du Crucifix, Mathieu-Guy Chesneau, sieur des Portes, déjà pourvu d'un office de conseiller du Roi au Siège Présidial du Mans; né en cette ville, le 23 mai 1697, il était fils de Mathieu Chesneau, avocat au Siège Présidial, et de Marie Aubert de Boisguiet. Dans son contrat de mariage, rédigé les 23 et 27 janvier 1734, devant Me Michel Fay, notaire royal au Mans, Magdeleine Le Prince avait reçu de sa mère une dot de trente mille livres, en avancement d'hoirie. Elle mourut au Mans, le 10 mars 1773, en véritable chrétienne, après avoir donné différents bons avis à ses enfants, nous dit le chanoine Nepveu de la Manouillère. — Tous les magistrats du Siège Présidial assistèrent, selon l'usage, à sa sépulture, qui se fit le 11, en l'église des Cordeliers (1).

4° Barbe Le Prince, baptisée au Crucifix, le 10 mai 1708, fut tenue sur les fonts par son oncle, Geoffroy Le Prince, curé de Changé, et sa grande-tante, dame Barbe Emery, femme de messire Jacques-Charles de Cadier, écuyer, seigneur de Courgains. Elle mourut à l'âge de treize ans environ, le 7 février 1721, et fut inhumée le 8, en l'église des Cordeliers.

5° Jean-Baptiste-Jacques Le Prince, né le 3 septembre 1710, dont l'article suivra.

6° Jacques-Geoffroy Le Prince d'Amigné, né le 9 novembre 1713, baptisé le lendemain, au Crucifix, eut pour parrain son oncle, Jacques Pelois, et pour marraine, Marie-Madeleine Le Prince. Après avoir achevé ses études de droit et choisi la carrière de la magistrature, il fut pourvu, en 1736, d'une charge de conseiller au Siège Présidial du Mans, charge

(1) Et non pas des Jacobins, comme le dit, par erreur, R.-P. Nepveu de la Manouillère, t. I, p. 154.

Digitized by Google

qu'il occupa pendant trente-deux ans ; il devint conseiller honoraire en 1768. Ainsi que nous l'apprend son neveu, Le Prince d'Ardenay, la gestion de ses affaires ne fut pas heureuse, et, après avoir joui d'une fortune honorable, il eut à subir des revers dans la dernière partie de sa vie. Il fut nommé administrateur de l'Hôpital Général et devint échevin au Mans, en 1767 et 1768 ; il mourut en cette ville le 21 juillet 1778, âgé d'environ soixante-cinq ans (1), et fut inhumé le 22, dans le cimetière de la paroisse de N.-D. de Saint-Vincent, sur le territoire de laquelle il était venu fixer sa demeure en 1745. — Le 23 septembre 1738, il avait épousé, en l'église de Bonnétable (2), Anne-Jeanne Guesné, fille de Henri-René Guesné, maire de cette ville, et de Jeanne Rottier. De leur mariage sont issus :

1° Anne-Marie-*Henriette* Le Prince, née le 29 janvier 1740, baptisée au Crucifix le 1er février. La mort de ses frères et sœurs la laissa seule héritière de la fortune de ses parents.

2° Jeanne-Adélaïde Le Prince, née et ondoyée au Crucifix, le 6 avril 1742, et baptisée le 12 juin suivant ; elle mourut au berceau et fut inhumée en l'église des Cordeliers, le 30 décembre 1743.

3° Jacques-Godefroy-René Le Prince, baptisé au Crucifix, le 12 octobre 1744, par M. René-Jacques Veron, prêtre, directeur de l'Hôpital Général du Mans, son parrain ; il eut pour marraine, sa tante paternelle, Mme Chesneau des Portes.

4° Marie-Charlotte Le Prince, née le 17 octobre 1745, et baptisée le 18, en l'église paroissiale de N.-D. de Saint-Vincent.

5° Jérôme-Jean-Baptiste-Henri Le Prince, né le 23 avril 1750, en la paroisse de Saint-Vincent et baptisé le lendemain en cette église.

6° Catherine-Magdeleine Le Prince, née et baptisée à Saint-Vincent du Mans, le 28 juin 1755.

7° Renée-Françoise-Catherine Le Prince, baptisée au Cru-

(1) *Mémoires de R.-P. Nepveu de la Manouillère*, t. I, p. 321.

(2) *Inventaire sommaire des Archives du département de la Sarthe*, p. 165.

Digitized by Google

cifix, le 4 mai 1720; elle ne vécut que cinq semaines, mourut en nourrice dans la paroisse de N.-D. de Saint-Vincent, et fut inhumée le 13 juin, en cette église.

8° Catherine-Louise-Marguerite Le Prince, baptisée au Crucifix, le 18 avril 1724, eut pour parrain, son oncle, le conseiller Louis Maulny; âgée de huit ans lorsqu'elle perdit son père, elle venait d'accomplir sa treizième année lorsque sa mère mourut, la laissant sous la tutelle de son frère aîné. A la suite des relations de famille nouées tout naturellement par le mariage de son frère aîné, elle épousa le beau-frère de celui-ci, Charles-Henri Desportes de Linières, maître des forges d'Antoigné, officier de la Reine. La bénédiction nuptiale leur fut donnée, le 8 janvier 1742, en l'église de N.-D. de Saint-Vincent. M. de Linières mourut à sa terre d'Amigné, en la paroisse de Changé, le 23 mai 1791, âgé de près de quatre-vingts ans; sa veuve vécut encore quelques mois; elle mourut au Mans, le 16 juillet 1792, et, malgré les sentiments qui l'attachaient au clergé fidèle, elle fut inhumée par le sieur Pigalle, vicaire épiscopal de l'évêque schismatique Prudhomme de la Boussinière. L'abbé Nepveu de la Manouillère assure que c'était «une dame bien vertueuse et respectable»; elle avait eu, ajoute-t-il, beaucoup de mal, et avait élevé huit enfants à qui elle s'était efforcée de donner une bonne éducation. Elle eut le bonheur de voir un de ses fils se consacrer à Dieu et embrasser l'état ecclésiastique : Pierre-Louis Desportes de Linières fut d'abord chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, puis de Saint-Julien et mourut au Mans, en 1785, âgé seulement de trente-quatre ans, laissant une haute réputation de sainteté et de vertu.

IV. — Jean-Baptiste-Jacques Le Prince naquit au Mans et fut baptisé au Crucifix, le 3 septembre 1710; on lui donna pour parrain son aïeul maternel Jacques Bouteiller, et pour marraine sa grande-tante Anne Hossard. Il fit ses études classiques chez les Oratoriens du Mans puis, après avoir achevé son cours de droit, il se fit recevoir avocat au Parlement de Paris. Il se destinait à exercer cette profession pour laquelle il se sentait une vocation et des aptitudes spéciales, quand la mort de son père, arrivée en 1732, alors

Digitized by Google

qu'il n'avait que vingt-deux ans, vint modifier ces projets. Sur les instances de sa mère, à qui revenaient seule la charge et l'exploitation d'une maison importante, il abandonna la carrière du barreau, revint au Mans se faire recevoir « maître en l'art de marchand cirier » et prendre la direction de son commerce. Quelques années après, à l'âge de vingt-six ans, il choisissait une compagne dans une famille de riches commerçants manceaux : le 15 janvier 1737, il épousait, en l'église de Notre-Dame de la Couture, Marie Desportes, fille de Henri Desportes, maître des grosses forges d'Antoigné, et de Anne Le Moine. Dès le 7 janvier, les conventions de leur contrat de mariage avaient été arrêtées devant Mes François Gendrot et Joseph Martigné, notaires royaux au Mans. Par ce contrat, Marie Desportes recevait, de ses parents, une dot de trente mille livres immédiatement payée en espèces. De son côté, J.-B.-J. Le Prince recevait une même somme; dès ce moment, il entrait en jouissance de la maison de commerce et recevait, de sa mère, le droit de l'exploiter en son nom et à son profit personnel, trois mois après le décès de celle-ci. Ces dispositions ne tardèrent pas à devenir exécutoires : Marie Bouteiller mourut le 21 juillet 1737, six mois après le mariage de son fils. Dans le partage de la succession qu'ils avaient recueillie de leur père, puis de leur mère, les frères et sœurs de J.-B.-J. Leprince cédèrent à celui-ci la blanchisserie (1) de cire pour la somme de 12.500 livres,

(1) Cette « blanchirie » de cires était située dans la paroisse de la Magdeleine; « l'emplacement était clos de planches et de murs carrés »... Cette propriété comprenait les bâtiments et dépendances, avec fonds et dom ines, maisons, cours, jardins, serres, pré et allée de charmes loués et exploités en partie, « situés aux environs et en proximité de ladite blanchirie et de l'autre côté qui tend de la Cloche à la prée de Beaulieu ». — Inventaire dressé en 1737.

Digitized by Google

et la maison de la Grande-Rue où leur commerce était établi, pour 8.000 livres. — En 1761, il fut nommé juge ou président de la juridiction consulaire du Mans (1), puis administrateur de l'Hôpital Général et, s'il ne fut pas échevin comme son frère, son père et son aïeul, du moins, il participa à la gestion des affaires municipales. Il fut nommé, par les députés des différents ordres, l'un des quatorze notables appelés, en vertu des édits de 1764 et 1765, à former le corps de ville (2).

Au cours de leur union, J.-B.-J. Le Prince et Marie Desportes recueillirent plusieurs successions qui accrurent encore leur fortune personnelle. Outre l'héritage de ses père et mère, Le Prince avait partagé celui de sa sœur Marie Le Prince et de sa tante Magdeleine-Geneviève Le Prince. De même pour Marie Desportes qui, aux successions paternelle et maternelle, avait ajouté celles de Anne et Julienne-Renée Desportes de Monceaux ses sœurs ; de Jacques-Benjamin Desportes, son frère, de Julien Desportes, curé de Beaufay, et Jean-Baptiste Desportes de Marolles, ses oncles. Ces accroissements de fortune, joints aux bénéfices de son commerce, avaient permis à J.-B.-J. Le Prince de faire d'importantes acquisitions. Se trouvant à l'étroit dans l'ancienne demeure de la Grande-Rue où les Halley, Hossard et Le Prince avaient, depuis près de deux siècles, établi leur officine (3), il résolut d'abandonner la vieille

(1) Pesche, *Dict. hist. de la Sarthe*, t. III, p. 433.

(2) Cauvin, *Administration municipale*, p. 64. — Pesche, *Dict. hist. de la Sarthe*, t. III, p. 512.

(3) En 1765, par une supplique adressée à l'Intendant de la Généralité de Tours, — voir aux *Pièces Justificatives*, nos IV et V —. J.-B.-J. Le Prince avait sollicité l'honneur d'ajouter au titre de sa maison la qualification de « manufacture royale de cires et de bougies du Mans. » Cette instance n'eut pas d'effet. Je sais qu'il la renouvela plus tard, mais aussi infructueusement, auprès du comte de Provence lorsque celui-ci eut reçu le Maine en apanage.

Digitized by Google

ville et de transporter son siège dans un lieu plus accessible et plus spacieux. Vers 1760, il acheta, sur la place des Halles, au n° de ville 1973, un immeuble qu'il fit abattre aussitôt et qu'il remplaça par un magnifique hôtel avoisinant le monastère des religieuses Visitandines; il vint s'y établir à la Toussaint 1761 (1). — Par contrat des 7 mai et 18 juin 1763, il acquit, de Pierre Masson de la Motte-Conflans, écuyer, l'office de conseiller secrétaire du Roi et trésorier payeur des gages de la chancellerie établie près le Parlement de Metz (2). Cette charge, qui conférait la noblesse héréditaire à J.-B.-J Le Prince, lui fut acquise pour la somme de 66.000 livres qu'on acheva de solder après sa mort le 9 décembre 1781. Enfin, en 1767, il acheta, de Charles-François Huguet de Sémonville, la terre et seigneurie d'Ardenay; et, vers la même époque, les lieux de la Petite-Barre et de Versé.

Toutes ces nombreuses et importantes acquisitions n'empêchèrent pas J.-B.-J. Le Prince de doter et pourvoir très convenablement ses cinq enfants. Dès le 1er mai 1763, il avait formé avec son fils aîné, l'auteur de ces *Mémoires*, une société pour neuf ans, en lui attribuant le quart des bénéfices réalisés. Lorsque celui-ci se maria au mois de février 1763, il reçut, par son contrat de mariage, une dot de quarante mille livres qui fut également répartie à chacun de ses frères et sœur. Cette société fut renouvelée, le 1er mai 1772, et continuée pour neuf nouvelles années qui finirent le 1er avril 1781. A cette époque, J -B.-J. Le Prince élargit le cadre de son association en y faisant entrer, pour

(1) Voir p. 38 et 42 de ces *Mémoires*.— Cette paroisse avait alors pour curé Geoffroy-Michel Maulny, cousin de J.-B.-J. Le Prince.

(2) Afin de permettre aux lecteurs d'apprécier exactement la nature et le mode de transmission de ces offices, j'ai cru devoir reproduire le texte de cet acte notarié, parmi les pièces justificatives, n° VI.

Digitized by Google

une nouvelle période de neuf ans, ses deux autres fils, Le Prince de Beaufont et Le Prince de Clairsigny. Dans cette société, M. et Mme Le Prince prélevaient la moitié des bénéfices ; leurs trois fils associés recevaient chacun un sixième, avec cette convention additionnelle, que le décès du père ou de la mère ne modifierait pas cette situation si le survivant des deux la voulait continuer et maintenir. Dans le cas de renonciation du survivant ou du décès de l'un et de l'autre, la société continuerait entre leurs trois fils qui alors recueilliraient, chacun pour un tiers, les bénéfices annuels.

La mort de J.-B.-J. Le Prince suivit de près ces dispositions ; il mourut en son hôtel de la place des Halles, le 17 septembre 1781, et fut enterré, non aux Cordeliers, comme ses ancêtres, mais au grand cimetière, l'édit de Louis XVI, rendu en 1776, ne permettant plus les inhumations dans les églises. Cinq jours après, Marie Desportes déclarait, dans un traité conclu avec ses trois fils, qu'elle continuerait avec eux la société formée aux conditions ci-dessus. Dès le 26 mai 1779, J.-B.-J. Le Prince avait, par un testament olographe, exprimé ses dernières volontés Préoccupé d'établir entre ses enfants un partage égal que sa nouvelle qualité de noble leur interdisait, il entendait donner à ses quatre puînés tout ce que la Coutume du Maine lui permettait de leur attribuer, à moins toutefois que son fils aîné ne préférât partager également avec eux tous les biens de la succession paternelle, soit mobiliers, propres ou acquêts. Dans le cas où l'aîné opterait pour le partage égal, Le Prince père déclarait alors rappeler ses enfants puînés à la propriété de ce qui leur reviendrait de sa succession, leur en donnant la propriété au lieu du simple usufruit attribué par la Coutume, « entendant que, dans tous les cas, ses enfants puînés ou leurs enfants partageassent également entre eux par souches et non par

Digitized by Google

têtes ce qu'ils prendraient dans sa succession, soit à titre de partage, soit à titre de legs universel. » — En vertu de ce testament, le 27 septembre, un acte sous seing-privé régla l'accord de Marie Desportes avec ses enfants qui lui confirmèrent le legs fait à son profit par leur père ; quant à Le Prince d'Ardenay, il déclarait, par le même acte, vouloir partager également la succession paternelle avec ses puînés. — Marie Desportes ne survécut pas longtemps à son mari; elle mourut au Mans, le 21 août 1782, sans avoir fait de testament ; elle prit seulement quelques dispositions qu'elle exprima verbalement à ses enfants. Ce fut à sa mort que ceux-ci, par acte du 18 septembre 1782, procédèrent aux partages définitifs, en cinq parts égales, de la succession de leurs père et mère ; déduction faite du passif, il revenait à chacun un avoir d'environ 70.800 livres, ce qui constituait pour l'ensemble de la fortune paternelle, un total de près de 334.000 livres.— Du mariage de J.-B.-J. Le Prince et Marie Desportes naquirent :

1° Jean-Baptiste-Henri-Michel Le Prince, seigneur d'Ardenay, né le 16 octobre 1737, auteur de ces *Mémoires* qui le font suffisamment connaître et ne permettent pas de revenir sur les particularités de sa longue carrière. J'ajouterai seulement qu'il mourut au Mans, le 30 juin 1819, sans laisser de postérité ; il avait institué pour légataire universelle, sa nièce, Marthe-Henriette Gauvain de Biard, qu'il avait adoptée. Ses deux frères survivants, Le Prince de Malessard et Le Prince de Clairsigny, ainsi que la veuve de Le Prince de Beaufond refusèrent d'accepter ces dispositions qui les privaient d'une importante succession. Le 3 janvier 1820, par exploit de Labbé, huissier royal au Mans, ils formèrent conjointement opposition à la vente de la terre d'Ardenay dont ils entendaient faire la revendication contre leur nièce, Mademoiselle de Biard (1). Leurs prétentions ne furent pas

(1) *Affiches et Annonces de la ville du Mans*, publiées par Monnoyer, mardi 12 janvier 1820, n° 3, p. 17.

Digitized by Google

admises et celle-ci fut maintenue paisible propriétaire de la succession de son oncle.

2° Jacques-Godefroy Le Prince, né et baptisé au Crucifix, le 17 mai 1739 ; il mourut jeune.

3° Mathieu-Godefroy Le Prince, seigneur de Malessard, né le 18 avril 1740, fut baptisé le lendemain au Crucifix ; il eut pour parrain son oncle, Mathieu-Guy Chesneau des Portes, conseiller au Siège Présidial, et pour marraine, sa tante maternelle, Anne Desportes. Ses études terminées, il alla à Paris et se lança dans les affaires. Dès le 2 novembre 1762, s'associant avec son père, son frère cadet, C.-L. Le Prince de Beaufond, et le sieur Jérémie-Jacques Bouverot, il fondait à Paris une maison de banque au capital de 80,000 livres dont 40,000 livres formant l'apport des deux frères Le Prince, étaient versés par leur père. Cette association ne dura pas longtemps ; d'une lettre que Le Prince de Malessard écrivit à son père, le 19 janvier 1765, j'apprends que la veille 18, pendant qu'il était à la Bourse, leur associé J.-J. Bouverot mourut subitement entre les bras de Le Prince de Beaufond, qui put seulement le « prier de se recommander à Dieu, « de faire abandon devant lui d'aucun sentiment personnel, « de lui demander pardon afin qu'il daignât avoir pitié de « son âme. » Cette mort soudaine jeta le trouble dans cette maison que Bouverot seul dirigeait et pouvait soutenir, et dont l'inventaire de liquidation fut dressé le 1er janvier 1766. — Par contrat du 26 avril 1768, Le Prince de Malessard épousa (1) Claude-Sophie Darlus, fille d'un ancien échevin de Paris ; la bénédiction nuptiale leur fut donnée en cette ville, en l'église de Saint-Jean-en-Grève, le 3 mai suivant ; Mlle Darlus, qui n'avait alors que dix-sept ans, mourut à Paris, le 19 avril 1780, sans avoir eu d'enfant. — Le Prince de Malessard resta toujours à Paris où nous le voyons encore en 1820, demeurant rue Sainte-Anne.

4° Charles-Louis Le Prince, seigneur de Beaufond, né et ondoyé au Crucifix, le 13 avril 1741, y reçut les cérémonies du baptême, le 3 mai suivant ; on lui donna pour parrain son oncle Charles-Henri Desportes de Linières, et pour marraine,

(1) Voir sur les mariages des frères de Le Prince d'Ardenay, le chapitre IX de ces *Mémoires*, p. 79.

Digitized by Google

sa tante Catherine-Louise-Marguerite Le Prince. Il avait à peine vingt-un ans lorsqu'il entra comme associé, dans la fondation de la maison de banque de Paris. Le 9 juillet 1765, il épousa en l'église Saint-Eustache de Paris, après contrat passé le 3 de ce mois, Françoise Foacier, qui mourut vers 1793. Le Prince de Beaufond se remaria civilement peu de temps après, et enfin, vers 1805, il épousa Françoise-Joséphine-Adélaïde Rivot qui, en 1820, demeurait à Paris, rue des Charbonniers, 7, avec ses deux filles mineures, Joséphine-Charlotte et Edmée-Louise Le Prince. — Le Prince de Beaufond mourut à Paris, le 5 ou le 6 mai 1810.

5° Marie-Anne-Henriette Le Prince, née le 11 mai 1742, fut baptisée le 12 au Crucifix ; elle eut pour parrain, son oncle maternel, Henri-Pierre Desportes de Corlevé, et pour marraine, sa tante paternelle, Mme Le Prince d'Amigné. Le 30 juillet 1765, elle épousa, en l'église de Notre-Dame de la Couture, Louis-Claude Gauvain, seigneur du Rancher, ancien mousquetaire noir. Par son contrat dressé la veille, elle avait reçu une dot de cinquante mille livres comprenant trois maisons situées dans la Grande-Rue et la rue des Chanoines, estimées à seize mille livres, et le surplus en contrats de rentes ou en espèces. — Parmi les nombreux enfants de Mme du Rancher, Le Prince d'Ardenay préféra une des filles, Marthe-Henriette Gauvain, dite Mlle de Biard, qu'il adopta et à qui il transmit sa fortune.

6° Julienne-Jacquine Le Prince, née et baptisée au Crucifix, le 25 février 1746, eut pour parrain son cousin, le docteur Jacques-Jean-Baptiste Pelois, curé de Thorigné et doyen de Montfort, et pour marraine, sa tante, Julienne-Renée Desportes. Elle mourut jeune, ainsi que le suivant.

7° Julien-Augustin Le Prince, né le 9 septembre 1748, fut baptisé le lendemain au Crucifix, par son oncle, Julien Desportes, curé de Beaufay et doyen de Ballon, qui fut son parrain, avec sa tante, Mme Chesneau des Portes, pour marraine.

8° Julien-Charles Le Prince, seigneur de Clairsigny, né et baptisé au Crucifix, le 26 janvier 1752, eut pour parrain Charles-François-Joseph Lecureuil de la Touche, avocat au Parlement et fermier des domaines du Roi, et pour marraine, Julienne-Renée Desportes de Monceaux, sa tante. Dès ses jeunes années, il annonça une légèreté et des dispositions

Digitized by Google

qui résistèrent à tous les sages conseils de ses parents et leur causèrent de vives inquiétudes. « Je crois, écrivait, en 1770, « son frère Le Prince de Beaufond (1), je crois que Clairsigny « donnera bien de l'embarras; mon avis serait de le faire « entrer au service, puisqu'il veut absolument ne prendre « aucun état d'application. Je crois qu'il a besoin d'être bien « veillé; il faut espérer qu'avec l'âge sa tête mûrira....» L'âge malheureusement n'apporta aucune maturité à cette tête indisciplinée. La vie de Le Prince de Clairsigny fut une perpétuelle série d'aventures que je n'ai aucun goût de rappeler ici et que ce livre, avec les *Mémoires de R.-P. Nepveu de la Manouillère*, a révélées en partie. Par contrat dressé, le 10 septembre 1775, devant Me Deville, notaire royal à Angers, il avait épousé Nicole Le Gris de la Pommeraye, dont il se sépara, par le divorce, dès le commencement de la Révolution; il épousa alors Anne-Marie Gault, qui lui donna une fille, Mme Chauvin, et un fils, mort au Mans vers 1866.

9° Louise-Henriette-Ambroise Le Prince, née et baptisée au Crucifix, le 9 juillet 1755, et dont le parrain fut le conseiller chroniqueur Louis Maulny; cette enfant mourut en nourrice, peu de temps après.

(1) Lettre adressée de Paris, le 12 juin 1770, à son frère Le Prince d'Ardenay.

Digitized by Google

II

NOTE SUR

LA FABRICATION DES CIRES ET BOUGIES DU MANS (1)

C'est au commencement du dix-septième siècle que le commerce des cires a pris naissance dans la ville du Mans. Ce fut un nommé Hallé qui, se trouvant par hasard au Mans, comme font les ouvriers allant de ville en ville pour se perfectionner, remarqua que l'air était propre pour blanchir les cires et leur donner un beau blanc.

Ce fut en 1600 qu'il commença à faire fleurir ce genre de commerce et, dès ce temps, la ville du Mans fut regardée comme la plus propre pour y former les établissements, le pays fournissant les plus belles cires et du plus beau blanc; il fut même chargé de faire la fourniture du Roi.

Depuis ce temps, il s'est formé au Mans, plusieurs établissements de ce genre; aujourd'hui il existe encore quatre manufactures de bougie qui, en 1789, employaient environ trois cents milliers de cire jaune ou blanche et actuellement à peine en emploient-elles quatre-vingts milliers.

Nos négociants attribuent cette grande diminution dans leurs fabriques à plusieurs causes principales :

1° Les quinquets qui ont remplacé les bougies pour

---

(1) Extrait de la *Statistique de la commune du Mans, rédigée par R.-A. Négrier de la Crochardière, ancien maire du Mans et juge au tribunal civil de la même ville.* Au Mans, 20 may 1815, 1 vol. in-8° manuscrit, p. 256-267. — Ce volume inédit, que je posséde, complète pour la ville du Mans, la *Statistique du département de la Sarthe*, écrite par Michel Houdbert, et publiée en l'an X sous le nom du préfet Auvray.

Digitized by Google

éclairer les spectacles, les salles, les salons, galeries et appartements des palais, des hôtels et des maisons particulières.

2° La suppression d'un grand nombre d'établissements publics dans lesquels il se consommait beaucoup de cire et de bougie, évêchés, chapitres, communautés religieuses, parlements et autres cours de justice, compagnies de commerce et de finance, etc.

3° L'établissement d'une infinité de petites fabriques de cire, lesquelles, pour obtenir la préférence des fournisseurs ont vendu et vendent encore constamment au-dessous du cours, en s'indemnisant du prix par la qualité inférieure des cires qu'elles emploient et des autres matières premières, telles que le coton pour les mèches, et par le mélange avec la cire, du suif et autres matières hétérogènes.

4° La concurrence de ces nouvelles fabriques, jointe aux mauvaises récoltes de cire jaune et à la difficulté d'en tirer, en certains temps, de l'étranger, ont nécessité des augmentations progressives sur le prix des bougies, au point de déterminer un grand nombre de consommateurs à y renoncer ou au moins à réduire beaucoup leur dépense ordinaire sur ces articles.

5° Les événements, les malheurs et les suites de la Révolution ont occasionné la perte de fournitures conséquentes (*sic*) de bougies qui étaient expédiées dans les cours et les principales villes des divers royaumes de l'Europe ; il en était envoyé, tous les ans, des quantités assez considérables en Portugal et en Espagne et particulièrement à Cadix, non seulement pour la consommation de ces deux royaumes, mais encore pour celle de leurs possessions d'outre-mer.

6° L'impossibilité absolue, depuis plusieurs années, d'envoyer des bougies dans les colonies de l'Amérique et dans les Indes. Les négociants, les capitalistes et les arma-

Digitized by Google

teurs de tous les ports spéculaient autrefois avec beaucoup d'avantage sur cet article qui formait un objet conséquent (*sic*) dans tous les armements pour ces pays lointains.

Les fabriques du Mans ont fourni, dans une seule année, 45.000 livres de bougie pour la Compagnie des Indes.

7° Enfin aux droits d'octroi qui ont été mis sur cette denrée dans différentes villes de l'Europe, ce qui engage le consommateur à s'approvisionner plutôt chez lui que dans nos manufactures et à raison, disons-nous, de la différence du prix que ces nouveaux manufacturiers ont établi pour s'accréditer.

Tels sont les raisonnements que font nos manufacturiers et ce à quoi ils attribuent spécialement la baisse de leurs fabriques, mais ils pourraient ajouter que l'une des principales causes de cette grande diminution provient, en grande partie, du peu de soin qu'ils apportent dans le choix des matières qu'ils emploient pour la fabrication de leurs bougies, de la trop grande quantité de suif qu'ils y introduisent et du mauvais coton dont ils se servent pour faire leurs mèches. Ainsi, le raisonnement qu'ils font contre les petites fabriques qui se sont établies depuis quelques années, doit peut-être être plutôt fait à leur respect.

On peut ajouter que le prix excessif auquel ils ont voulu soutenir leurs bougies a singulièrement favorisé les nouveaux établissements dont ils se plaignent si amèrement, puisqu'il est reconnu qu'en certaines villes elles sont à meilleur compte qu'au Mans. On peut encore dire que le refus qu'ont fait les manufacturiers du Mans de remplir des demandes considérables qui leur ont été faites, par la seule crainte qu'ils ont manifestée, de ne pouvoir se procurer les matières premières en suffisante quantité, a été capable de déterminer à former les nouveaux établis-

Digitized by Google

sements dont ils se plaignent si amèrement aujourd'hui et qui, on ne craint point de le dire, sont assez florissants, et toujours aux dépens de nos anciennes manufactures jadis si renommées à raison de leur bonne qualité et de leur beau blanc qu'on devait autant à la localité qu'au soin qu'on apportait dans la fabrication.

Telles sont les principales causes de la décadence de cette branche importante de commerce qui, jointes aux motifs déjà allégués par nos négociants, le font diminuer de jour à autre, sans qu'il soit possible de le rétablir, quelque chose qu'on puisse faire, les divers établissements qui se sont formés de tous les côtés, étant aujourd'hui en pleine activité.

Le refus de remplir des demandes assez considérables qu'ont fait les fabricants de cette commune a, en quelque sorte, porté le dernier coup à ce genre de commerce. Ils ne peuvent nier le fait, et le sieur Négrier de la Crochardière, ancien maire, leur donnerait le démenti le plus formel. C'est lui-même qui, étant maire, fut chargé, de la part de son collègue de Bordeaux, de lui faire expédier par les fabricants de bougie du Mans, 10.000 livres de bougie, moitié de cinq à la livre, et l'autre moitié de quatre; que cette demande, une fois remplie, serait suivie d'autres; que, quant au payement, on payerait à mesure qu'on expédierait. Le sieur maire du Mans vit les différents fabricants, leur fit part de la demande qu'on faisait et leur demanda si quelqu'un d'entre eux voulait se charger de cette fourniture, ou s'ils voulaient se réunir ensemble pour la faire ; après quelques jours de réflexion, ils dirent tous qu'ils ne voulaient pas se charger de fournitures aussi considérables; en conséquence, cette demande est restée sans effet.

M. le maire de Montfort-l'Amaury pour qui, depuis plusieurs années, celui du Mans faisait remplir des

Digitized by Google

demandes assez considérables et qui étaient payées au comptant, désirant établir une espèce de dépôt, chez lui, des bougies de la fabrique du Mans, demanda que l'on lui fît une remise de 2 sols par livre de bougie, sans quoi il cesserait toute espèce de demande. Le fabricant qui expédiait les demandes a mieux aimé y renoncer que d'accorder cette remise, de manière que le débouché n'a plus eu lieu, et alors le maire de Montfort a établi chez lui une fabrique qui est devenue très florissante, qui fait un commerce considérable à Paris et diminue d'autant celui que faisaient nos manufacturiers du Mans.

Dire que les malheurs de la Révolution ont contribué à la diminution de cette branche de commerce est une grande vérité, mais on conviendra aussi que l'insouciance de nos manufacturiers, leur défaut d'activité et la mauvaise qualité de leur bougie, ont considérablement augmenté la diminution de ce genre de commerce jadis si florissant. Ainsi, c'est pour ainsi dire à eux seuls qu'ils doivent s'en prendre. Mais aujourd'hui que les choses semblent changer de face, nos manufacturiers devraient alors, pour rétablir la confiance dont la ville du Mans jouit depuis plus de deux cents ans, s'attacher à n'employer que de bonnes matières, à ne pas porter le prix de leurs marchandises à des prix excessifs et bien au dessus de ceux établis dans les nouvelles fabriques.

On a vu avec plaisir, pendant quelque temps, que l'un de nos fabricants voulant raviver ce genre de commerce et lui donner son ancien lustre, s'attachait particulièrement au choix des matières qu'il employait dans sa fabrication; il eut été à désirer qu'il eût continué et que son exemple eût été suivi par ses confrères, on eût bientôt vu refleurir le commerce des bougies dans cette ville; mais cela n'a pas été de longue durée, et il s'est bientôt mis au niveau de ses confrères.

Digitized by Google

TRAITÉ CONCLU EN 1694

ENTRE JEAN LE PRINCE ET LE CHAPITRE DE SAINT-JULIEN DU MANS POUR LA FOURNITURE DU LUMINAIRE DE CETTE ÉGLISE

ESTAT de tout le luminaire a fournir dans l'Eglise du Mans a commencer de Toussuints seize cent quatre-vingt-quatorze comprenant touttes les anciennes et nouvelles fondations jusques au dit jour de Toussaints de la ditte année seize cent quatre-vingt-quatorze.

Ensemble le nombre des cierges, de leur qualité et grosseur qui doivent bruler pendant le service divin, aux festes selon leur ordre et specification.

Aux festes de premiere classe, y aura cinquante trois cierges à Matines, cinquante deux aux trois grandes heures, et en outre quatre cierges blancs d'un quarteron sur l'autel pendant la Messe, et le même luminaire hormis les quatre cierges blancs sera allumé pendant les grandes messes des festes de l'épiphanie, de la purification, de l'Ascension, de l'octave du Saint Sacrement et en outre pendant tout l'office des deux festes de seconde classe de saint Philippe, premier jour de May, et de la translation de saint Julien, vingt cinq juillet.

Les festes de première classe sont au nombre d'onze, savoir :

Les mobiles, qui sont pacques, la dédicasse, la pentecoste et la feste du Saint Sacrement.

Digitized by Google

Les fixes sont la saint Julien, vingt sept janvier, la saint Gervais, dix neuf juin, l'Assumption, la toussaints et noel et en outre pour le dit meme luminaire les dites festes de saint Philippe et de la translation de saint Julien avec les quatres messes susdites auxquelles quatre messes, les dits quatre cierges blancs ne seront point allumés.

Aux quelles festes et autres de l'année, les cierges doivent estre, scavoir, ceux de la palme posée derrière le saint sacrement et chargés de dix chandeliers de dix souches, que le cirier reprendra à la fin de son traitté comme les autres souches, cy apres mentionnées pezantes chacunes trois livres de cire qui seront changées deux fois l'année scavoir à pacques et à la toussaints, et montées d'un cierge pesant une livre.

Le reste des cierges sera aussi d'une livre, et d'une livre et demie dans la cuivrerie d'enbas, et les six du dessus de la cuivrerie, aussi d'une livre.

Fournira aussi le cirier de souches de pareil poids qu'aux précédentes aux chandeliers attachez aux piliers qui sont au tour du grand autel, qu'il montera d'une pointe du poids d'une livre pour bruler comme les autres, pendant l'office divin des susdites festes et quatre messes cy dessus spécifiées, et fournira le dit cirier de luminaire neuf et entier, à chacune des festes doubles de première classe.

Garnira les deux lampiers exposez devant le saint sacrement de cierges de poids de demie livre de cire blanche pour bruler comme les autres cierges, et en outre demeureront allumés jour et nuit, avec le lampier ordinaire depuis les premieres vespres des festes de noel, de saint Julien, de pacques, et de la pentecotes suivant l'ancienne coutume de l'église, jusque à la fin des secondes vespres des dits jours, mais pourront estre garnis de cierges de cire jaune, pour brûler, comme dit est, hormis pendant le

Digitized by Google

tems des trois grandes heures, et messes du chœur des dits jours.

Festes de seconde classe sont au nombre de dix-sept, et le luminaire sera composé de vingt cierges aux grandes heures et messe, et de vingt et un à Matines, lesquels cierges seront comme il est dit cy dessus, de même poids et qualité que ceux des festes doubles et autres, pendant les quelles on allume les cierges au grand autel.

Les dites festes sont, scavoir :

Les mobiles, l'ascension, la trinité d'esté, l'octave du saint sacrement et la trinité d'hyver.

Les fixes sont la circumcision, l'Epiphanie, le saint nom de Jésus, la Purification, l'octave de saint Julien, l'Anunciation, la saint Jean, la saint Pierre, la Visitation, saint Liboire, la Transfiguration, la Nativité et la Conception.

A la feste de sainte Cecille, sera allumé à la messe pareil luminaire qu'aux sus dites festes doubles de seconde classe, et en outre deux cierges blancs chacun d'un quarteron, sur le grand autel, et un du poids d'une livre à l'ange du chœur où le prix de musique est attaché, mais au reste de l'office du dit jour le luminaire sera comme aux demi doubles cy après specifiées.

Le luminaire des dittes festes de seconde classe ne pourra servir au plus qu'à deux festes.

Demi-doubles. — Le luminaire des dites festes sera de dix cierges, scavoir ; quatre à la palme du saint sacrement, quatre à la cuivrerie, et en outre les deux lampiers.

Elles sont au nombre de quarante, scavoir :

Les mobiles. Les trois feries d'après pacques, la translation nouvelle de saint Julien et les trois féries d'après la pentecoste.

Les fixes sont, scavoir : saint Vincent, les trois jours d'après la saint Julien, saint Joseph, saint Martial, sainte

Digitized by Google

Anne, saint Pierre-aux-liens, saint Laurent, les trois fé
d'après l'Assumption, l'octave de l'Assumption, saint Lo
la décolation, l'Exaltation de sainte Croix, saint Franç
saint Denys, saint Michel, seize octobre, les morts, s
Charles, saint Martin, la Présentation de la Vierge, sa
Cécille, sainte Catherine, saint André, sainte Barbe, s
Nicolas, la translation de saint Gervais, saint Gatien, e
trois festes d'après Noel.

Aux festes des onze apostres ou evangelistes, le lumi
sera de cinq cierges, quatre à la palme et un à la
vrerie.

Ces festes sont : saint Mathias, saint Marc, saint Bar
la commemoraison de saint Paul, saint Jacques-le-ma
saint Barthelemy, saint Mathieu, saint Luc, saint Si
saint Jude, saint André, et saint Thomas.

Tous les dimanches et festes de neuf leçons, et fes
populo, aux quelles l'on double les antiennes, seront
mez quatre cierges pendant l'office.

Aux festes de neuf leçons seront allumés trois c
pendant l'office. A toutes les festes demi-doubles de
lecons et féries aux quelles on lit l'évangille à ma
sera fourni un cierge, à l'ange du chœur pour brul
puis la septième leçon de matines, jusques à la
la neufvième.

Aux festes de trois leçons et féries seront seulemen
mez deux cierges pendant la messe du chœur, e
sera allumé aucun pendant l'office.

Pendant les octaves solennels des festes de pacq
pentecostes, de saint Julien, de l'Assomption et d
seront allumés trois cierges, pendant tout l'office de
des dites octaves dont l'office n'est pas demi-doubl

Pendant la feste et jour de l'octave du saint sac
seront fournis six cierges blancs, par le cirier, pour
tous les jours de la dite octave, tant que le sain

Digitized by Google

ment ne sera pas voilé, et pareil nombre, tant qu'il sera non voilé au reposoir du jeudy saint et les dits six cierges blancs suffiront; et n'en sera point allumé d'autres, pendant l'office, à moins qu'il ne fust feste double, ou demi-double; et sil estoit feste d'apôtre en serait seulement adjouté un à la cuivrerie, mais le dimanche, dans la dite octave, en sera allumé quatre à la palme derrière la custode à l'ordinaire pendant le service.

Aux autres octaves solennels de la dédicasse, de saint Gervais, et de Toussaints, deux cierges seulement pendant l'office et les deux tortils des enfants pendant la messe et collectes des grandes heures à l'ordinaire, et pendant les octaves non solennelles, deux cierges et un tortil à la messe seulement.

A la consécration des huiles du jour jeudy absolu, outre les trois cierges de la palme du saint sacrement qui y sont allumés, comme aux festes de neuf leçons, seront allumez quatre cierges à la cuivrerie.

Aux ténèbres, outre les trois cierges de la palme seront allumés douze cierges pendant chacun office des dits ténèbres à la cuivrerie d'en bas, qui seront estaints à la fin des nocturnes à la manière accoutumée, et les trois de la dite palme à la fin de *Benedictus* et non plustôt.

Aux douze stabats des premiers dimanches du mois, seront allumez quatre cierges, deux à la sepulture de Monseigneur de Luxembourg, et deux à la cuivrerie.

Aux huit vespres des O. O. seront allumés huit cierges par chacun jour et trois torches de chacun du poids de deux livres pour estre allumées pendant la prose qui se dit apres complie les quelles torches le cirier reprendra.

Aux oraisons qui sont celebrées le soir à sept heures, au nombre de quatorze, seront allumez dix cierges dont il y en aura six à la palme de l'autel, et quatre à la cuivrerie et encore quatre sur la fosse des fundateurs d'ycelles,

Digitized by Google

s'ils sont inhumés dans l'église ; ces oraisons sont, aux
de pacques, quasimodo, l'ascension, pentecoste, fes
saint sacrement le dimanche de l'octave ou au m
pour Buselin, le jour de la purification, la vigille d
nunciation, de la saint Philippe, de la saint Pierre,
visitation, de lAssumption, de la nativité et de Tous
et en outre huit cierges de chacun un quarteron, (
blanche, dans la main des enfants de chœur, qui
allumés à chaque oraison.

Au sinode pendant les prières de la messe six cie
la palme de l'autel.

Aux anniversaires solemnels, dont le nombre
soixante six, seront allumés quatre cierges, deu
palme, et deux à la cuivrerie, et en outre quatre
sépulture d'aucuns fondateurs d'yceux selon
spécifié au livre du sacriste.

Aux anniversaires courants, au nombre de quatr
douze ou environ, deux cierges.

A touttes les messes qui sont celebrées après
ou primes, deux cierges a l'autel, et quatre sur la
ture d'aucuns fondateurs d'ycelles, suivant l'usage
au dit livre de sacriste.

A tous les *Gaude*, deux cierges sur l'autel de Nost
de Pieté.

Aux messes dites de velours, deux cierges sur l'
deux sur la sépulture de Monseigneur de Luxe
fundateur d'ycelles.

Aux festes tant doubles que demi-doubles, un
cire blanche qui brulera tant que la relique de sai
demeurera exposée, dans le chœur, sur la table
tinée.

Plus, deux cierges touttes les fois que les reli
exposées sur les autels des chapelles ou de saint

Plus, deux cierges avec souches, dans les cha

Digitized by Google

coté de la grille de saint Julien pour bruler pendant que son chef est exposé à la dite grille les deux jours de sa feste et de la translation de ses reliques.

Plus, fournira le dit cirier un cierge de quatre livres pesant, pour le cierge paschal pour le samedi de pacques, qui servira la veille de la pentecoste.

Plus, une souche avec un cierge pezant douze à quinze livres, quil reprendra comme dit est à la fin de son traitté, avec deux cierges devant l'autel de saint Sébastien qui seront allumés tous les vendredis de l'année, scavoir : deux pendant la procession et messe du dit saint Sébastien et les trois le jour de sa feste.

Aux deux processions de la feste du saint sacrement, quatre flambeaux de cire blanche, scavoir, du poids de deux livres, pour le jour de la feste,et du poids d'une livre pour le jour de son octave, à chacun desquels il y aura quatre meiches.

Plus, à la feste de la translation de saint Julien, sera en outre fourni quatre autres flambeaux de cire blanche du même poids et meiches que ceux de la feste du saint sacrement

Sera aussi fourni par le cirier, le jour de la feste de saint Julien, vingt et sept janvier, quatre torches de deux livres chacune, pour bruler pendant la station à laquelle on porte le chef de saint Julien.

Plus, le dit cirier fournira deux cierges tortils de trois quarterons, pour garnir les deux chandeliers des enfants acolittes, et seront renouvelés tous les samedis et vigilles des festes de premiere et seconde classe pour bruler pendant l'office des festes pontificalles lorsque Monsieur l'Évesque officie, et pendant les collectes des premieres et secondes vespres et matines, lorsqu'il n'officie pas, ainsi qu'aux mêmes heures des festes de seconde classe, demi-doubles et de neuf leçons ; en outre pendant les messes du

Digitized by Google

chœur de touttes les mêmes festes, des anniversaires solennels, des messes après matines et primes, et celles dittes de velours et de plus pendant toutes les processions et stations qui se font dedans et dehors de l'église selon l'usage, comme aussi brulera un des dits tortils pendant touttes les messes des anniversaires courants et des festes de trois leçons et des jours de féries.

Fournira en outre le dit cirier deux cierges pour estre allumés tous les jours pendant la célébration de la messe du Roy.

Item, fournira pour les chandeliers à ce destinés qui sont dans la chapelle du chevet, deux cierges, avec souches qu'il reprendra comme dit est, et de grosseur convenable, pour bruler au désir de la fundation des seigneurs de Champagné pendant l'office des festes doubles, de première et seconde classe et demi doubles, referées au tableau aposé dans la sacristie du dit chevet.

Comme aussi, fournira le dit cirier de deux torches du poids de deux livres chacune pour estre allumées tous les jours à l'élévation du saint sacrement et de touttes les messes solennelles qui sont célébrées dans la dite église, et seront renouvelées touttes les fois que les deux tiers de la cire se trouveront consommées.

Item, fournira le dit cirier de deux flambeaux au sacriste dont les bouts luy seront rendus, pour estre allumés lorsqu'on porte le saint sacrement en viatique à ceux qui sont de la cure de Chapitre.

Item, fournira un cierge pour bruler devant le crucifix que l'on expose devant le chœur, depuis le mercredi de la semaine de la passion jusques au vendredy saint, pendant les jours qu'il est exposé dans le chœur (1) et que l'église est ouverte.

(1) Dans un renvoi, après le mot *chœur* est ajouté le mot *chapelle*.

Digitized by Google

Item, fournira le dit cirier, la nuit de Noël et aux matines de la feste des Rois, deux cierges tortils à chaque fois, chacun de poids de demi livre, pour estre portés par les diacres au jubé lorsqu'on y chante le parenté et l'évangile de la messe de minuit, les quels cierges le cirier reprendra.

Comme aussi, fournira le dit cirier pour la même cérémonie deux torches, du poids de deux livres chacune, pour estre portées au dit jubé.

Item, le dit cirier fournira au sacriste de la dite église, depuis le jour de la toussaints jusqu'au jour de l'octave de saint Julien inclusivement, vingt et quatres livres de bougie, de poids de marc de huit à la livre, pour estre distribuées aux officiants par le dit sacriste, à la maniere accoutumée, scavoir à Monsieur l'officiant une, une à Monsieur le chantre, quand il porte le baston, chacun une à Messieurs les deux chappiers, à Messieurs qui chantent le *venite* aux festes doubles, et demi doubles une, et à chacun lutrin des vicaires, une au grand enfant de chœur pour les leçons, et une à l'organiste (1).

Et à Noël et à la saint Julien où il en sera distribué le

(1) On lit en marge, cette note autographe du chanoine de Saint-Germain, commissaire du chapitre : *Nota* « Que ces deux bougies fournies à l'enfant de chœur pour les leçons et aux *venite* seront à l'advenir diminuées d'un peu plus d'un tiers et ce retranchement joint aux quatre cy après, du tout il en fasse faire vingt-deux bougies pour distribuer aux deux féries d'après Noël et de la Saint Julien ou l'on n'endonnait point afin d'éviter l'inconvenient arrivé en quinze cent quatre-vingt-quinze, et faire un paquet séparé de celles à donner pour les leçons et *venite* qui sera composé de cinquante deux plus petites bougies et en oultre composé de cent-trente-huit plus grosses pour estre distribuées comme il est dit dans le texte du présent article; ainsy ce sont cent quatre-vingt-dix bougies à faire des deux grosseurs pour les vingt-quatre livres de cire, poids de marc mentionées au présent article »

Digitized by Google

double, le reste servira le lendemain où il n'en sera distribué (1).

Mais en sera distribué une aux susdits le lende troisième ferie ou feste qui serviront le dit jour suivant, dont le sacriste les avertira.

Item, sera donné au grand enfant de chœur deux et demie de bougie de même poids, en barillet, moi jour saint Denis, et l'autre moitié au premier jour de pour en fournir aux leçons depuis le dit jour pr octobre jusques au vingt de mars inclusivement.

Item, deux livres au garde reliques au premie d'octobre, pour en fournir aux lutrins des vicaires a qu'il en doit d'ailleurs, depuis le dit jour de saint jusqu'au meme jour vingtième mars, et même plus quand il en sera besoing.

Item, le dit cirier fournira pendant les matin colleges de Saint Pierre et de la Coulture qui vienn dire au chœur de la dite eglise, la nuit de la fest saint Julien vingt sept janvier, treize cierges qui br pendant les matines, dont trois seront neufs, et chacun une livre, posés à l'ange et à l'aigle du cho chacun college emporte à la fin de chaques mati sont six cierges pour les deux colleges, aux quels il fournira la même nuit la bougie suivante en chandelle, scavoir à Messieurs de Saint Pierre deu et aux religieux de la Coulture une livre (2).

(1) *Nota* Que le double n'a point de lieu pour le *venite* n leçons. *Signé* : De Saint-Germain, commissaire du Chapitr

(2) *Nota*. Depuis le présent traité fait et signé l'on a veu actions faites entre le Chapitre et le Chapitre de Saint-Pierre l'antien traité du cirier attesté par Bugleau, notaire, le d'octobre 1640, et a esté recognu que le cierge de l estre d'une livre et demye, le Chapitre a arresté que le ci nurait de le fournir d'une livre et demye et qu'il ferait

Digitized by Google

Item à la messe de la purification ditte de la chandeleur, fournira le dit cirier outre le luminaire des festes doubles de premiere classe comme il est dit cy dessus, le luminaire suivant, scavoir :

A Monsieur l'évesque estant present, un cierge d'une livre, en forme de flambeau.

Item, à Messieurs les doyen, diguitez, chanoines, semiprebendez, et aux officiants de l'eglise, et pareillement à Messieurs les doyen et chanoines de Saint Pierre, et à leurs officiants ensemble, aux honorables personnes qui se trouvent au chœur, asistant à la procession, à chacun un cierge de cire neufve, du poids d'un carteron :

Item, a ceux de l'officialité qui sont officiers en icelle, appariteurs et avocats qui seront prestres, et presents ensuite, aux bailly, procureur et greffier de la regalle du Chapitre, un cierge de poids susdit.

Item, à ceux du bas chœur tant de l'église que de celle de Saint Pierre, sergents et béduaults, à chacun un cierge de demi quarteron, lesquels resteront à un chacun à qui ils auront etez distribuez.

Item, fournira le dit cirier, au jour de Toussaints, une demi livre de bougie au sacriste de la grande sacristie pour son service dans ycelle pendant qu'il ne fait pas clair; et en outre les quatre petits tortils ou bougie qui luy seront donnés à l'ordinaire.

Item, distribuera à chacun de Messieurs les doyen, chanoines, semiprebendez, presents en cette ville ou employés par le Chapitre, à la veille de Noël de chacune année une livre de bougie qui leur demeurera, et aux mêmes presents la veille de la feste du saint sacrement une torche du poids de deux livres de cire pour estre

---

cete demye livre chacune année dans le mémoire de l'extraordinaire. *Signé* : De Saint-Germain, commissaire du Chapitre.

Digitized by Google

portée par leur domestique à la procession du jour
l'octave du saint sacrement et de la translation de
Julien, lesquelles torches leur demeureront par
ment (1).

Item, fournira ledit cirier un cierge dans le lan
ordinaire pour y brusler tous les jours, depuis l'ouve
du chœur le matin, jusqu'a la fin de complie, qu'il
esteint, hormis les quatre jours, de Noël, de saint J
de pacques et de pentecostes, comme il est cy
spécifié.

Reprendra le dit cirier les bouts et degouts du dit
naire, même celuy des fundations de M. Le C
hormis celuy qui doit estre réservé, et qui doit
emporté par les particuliers, comme il est dit cy des

Et tout le dit luminaire sera fourni, exposé par l
chandeliers pour pouvoir estre allumé à la fin de l
nerie de chacune des grandes heures de l'office
sacriste et garde relique et esteint à la fin com
coutume, au quel sacriste sera donné par chacun
ledit cirier jusqu'a la concurrence de trois livres de
convenable et propre pour allumer les dits cierges,
en fera part suffisamment au garde relique pour
ceux dont il est tenu, et tout le dit luminaire sera d
ordinaire, hormis les articles cy dessus exceptez.

Extraordinaire

Aux *Te Deum* sera mis le luminaire des festes
de première classe pour chacun des quels sera pa

(1) « Plus à l'argentier du chapitre aussy chacune a
pareille livre de bougie dont le cirier fera employ chac
dans le mémoire de l'extraordinaire suivant la conc
Chapitre du vingt-neuf décembre mil six cent quatre-ving
Signé : De Saint-Germain, commissaire du Chapitre »
Note autographe en marge.

Digitized by Google

cirier, la somme de trois livres par le Chapitre, quoy qu'il ne doive point cette depense, mais l'hostel de ville.

Pour les messes pontificalles de quarante heures, quatre livres.

Pour les services qui se font par ordre de la cour, aux quels la chapitre fournira le luminaire et qui seroient celebrez pontificallement, quatre livres.

Et si les dittes messes tant des quarante heures que des dits services n'estoient pas pontificalles, mais seulement de la solemnité des demidoubles, sera payé vingt sols.

Pour une oraison qui seroit fondée, et non comprise au present traitté, où il sera allumé comme aux oraisons cy dessus, dix huit sols.

Et si le fundateur en ordonne davantage, sera payé à proportion.

Pour un anniversaire nouveau, non compris au present traitté, où il sera allumé huit cierges compris les deux des enfants, quinze sols.

Item, pour une messe apres matines ou primes, ou il sera allumé pareil nombre de cierges, cy devant spécifié, dix sols.

Item pour huit livres de bougie au prédicateur du carême, sept livres quatre sols. Item, pour quatre livres, par demy livres, au prédicateur de l'Avent, trois livres dix sols. Et pour celuy de l'octave, quatre demi livres vallant trente six sols (1).

Item, reprendra le dit cirier la vieille cire que le Chapitre poura luy donner, scavoir la blanche, à raison de vingt et deux sols la livre, et la jaune à raison de dix huit sols poids ordinaire de cirier.

Pour les six cierges qui bruleront chacun jour, pendant les trois jours des dites quarante heures, et du poids d'un

(1) Cet article a été supprimé et en marge on lit *retranché*.

Digitized by Google

quarteron chacun de cire blanche, et qui font dix huit cierges, pezant en tout quatre livre et demie valant a vingt sept sols la livre, sera payé au cirier la somme de six livres, cy. . . . . 6 ₶

EXTRAIT DES REGISTRES DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE DU MANS

Nous commettons Messieurs de Saint-Germain, archidiacre de Laval, et Pecquet, theologal, chanoines, nos confrères pour conclure le traitté avec le sieur Leprince, cirier, pour le fournissement du luminaire de nostre église à la meilleure condition qu'ils pouront. Donné en chapittre le lundy vingt et cinq octobre mil six cent quatre vingt quatorze.

Par le Chapitre :

Signé : LESPINAY

Nous commissaires susdits et soubsignés avons convenu avec Monsieur Leprince, marchand cirier de cette ville, à la somme de six cent six livres pour fournir par luy chacun an le luminaire convenu au present estat, en la maniere et du poids specifiez en yceluy, la quelle somme de six cent six livres sera aussi payée chacun an audit sieur Leprince par le receveur du luminaire de la dite église, par quartes egalles, sans autre ordre ny demande que le present marché, apres qu'il aura été ratifié par le Chapitre; du quel marché tant le Chapitre que le dit sieur Leprince pouront respectuement se departir, en s'avertissant par acte six mois avant la fin de chacune année du present traitté, dont le terme est au trente et un d'octobre inclusivement. Ainsi fait et arresté entre nous commissaires et Jean Leprince qui avons signé double, au Mans, au dit an mil six cent quatre vingt quatorze.

Signé : DE SAINT-GERMAIN, P. PEQUET, LE PRINCE.

Digitized by Google

Extrait des registres du Chapitre de l'Église du Mans

Veu par nous le traitté cy dessus et des autres parts, fait en consequence de notre conclusion du vingt cinquiesme octobre dernier, MM. de Saint-Germain, archidiacre de Laval et Pequet, theologal, chanoines nos confrères, avec le sieur Leprince, marchand cirier de cette ville, fait double sous leurs sings le douziesme du present mois de decembre pour fournir par le dit sieur Leprince le luminaire de notre église selon l'estat dressé d'yceluy à commencer de tous-saints dernier pour la somme de six cens six livres payables chacun an par quartes égalles au dit sieur Leprince par notre receveur du luminaire, avec la faculté respective de s'en departir en s'avertissant six mois avant la fin de chacune année eschue ainsy et comme il est porté par ledit traitté mis au pied dudit estat, nous louons et approuvons ledit traitté et ordonnons qu'il soit executé selon sa forme et teneur.

Donné en chapitre, le vendredy dix sept du dit mois de decembre mil six cens quatre vingt quatorze.

Par le Chapitre :

Signé : Lespinay.

Manuscrit original, 28 pages in-folio.

Digitized by Google

IV

SUPPLIQUE

ADRESSÉE A L'INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS
PAR JEAN BAPTISTE-JACQUES LE PRINCE
A L'EFFET D'OBTENIR, POUR SA MAISON, LE TITRE DE
Manufacture royale

Monseigneur,

JEAN-BAPTISTE-JACQUES LE PRINCE, négotiant au Mans, avocat en Parlement, ancien juge consul, inspecteur et contrôleur des marchands ciriers de la ville du Mans, y tenant la plus ancienne et la principalle manufacture de cires et de bougies du Mans,

REMONTRE très humblement à Votre Grandeur qu'ayant considéré les dépenses immenses que son père et ses auteurs ont faites pour perfectionner cette manufacture, il s'est attaché à cette branche de commerce et que, depuis près de trente ans, il a poussé le blanchissage des cires et la fabrique des bougies au point de perfection où elle est aujourd'hui. Ces motifs luy font espérer que Votre Grandeur, protectrice du commerce, voudra bien décorer la manufacture du supliant du titre et prérogative de manufacture royale qui ont été cy devant accordés aux manufactures d'Antony et d'Orléans, quoique moins anciennes que celle du suppliant. Cette décoration fut l'encouragement de la première, luy ayant été accordée dans sa naissance, et la récompense du succès de l'autre, n'ayant eu ce titre que plus de soixante ans après son établissement.

Les manufactures de cire en France doivent leur origine et leur perfection à celles du Mans; ce sont celles-cy qui ont donné l'exemple et le ton à toutes les autres qui ne les

Digitized by Google

ont imitées que de loin, et celle du suppliant est la plus ancienne et la plus considérable.

Le nommé Halley, né en 1570, s'attacha, le premier, à cette branche de commerce, et se distingua d'une manière si remarquable dans le blanchissage des cires qu'il fut nommé cirier du Roy. L'on croit qu'il maria une de ses filles à Julien Hossard, né en 1606; il est certain qu'il le forma, et que cet élève commença à travailler pour son compte, dans cette manufacture, en 1630. Il mourut en 1677, après avoir marié sa fille à Jean Le Prince qu'il établit dans la dite manufacture en luy faisant part des connaissances que son expérience luy avait acquises.

Jean Le Prince profita des lumières qu'il avoit reçues de Julien Hossard, son beau-père, et poussa encore plus loing la perfection des cires et des bougies; pour rendre justice à ses talens et à son application, l'Hôtel-de-Ville l'ayant nommé Echevin en 1686, luy donna pour écusson un champ d'azur portant une abeille reine environnée de son essaim avec cette légende : *Gens sub principe tuta*, tirée des Georgiques, de Virgile. Il mourut en 1711, et eut pour successeur Jean-François Leprince, son fils, père du suppliant, qui continua de perfectionner la ditte manufacture avec autant de distinction que d'exactitude. Il fut élu consul dès le commencement de l'établissement de cette juridiction au Mans; il remplit cette place d'une manière si distinguée, qu'il en fut honoré plusieurs fois. Il fut nommé Echevin en 1723 et mourut en 1732; c'est à luy que le suppliant son fils a succédé. Il a été nommé consul en 1741, et deux fois depuis, il a encore été honoré de cette place; il n'a épargné ni soins ni dépenses pour exceller et porter au dernier point de perfection cette manufacture.Ces soins et cette application luy ont procuré l'honneur de fournir plusieurs princes et seigneurs de France et des cours étrangères, et même à l'honneur de

Digitized by Google

fournir, depuis plus de vingt ans, les bougies pour le service de Sa Majesté au château de la Muette. — Le suppliant a plusieurs enfants qui se disposent à seconder ses soins.

Ce considéré, Monseigneur, le suppliant ose espérer de votre bonté et puissante protection, qu'ayant égard à l'ancienneté de sa manufacture, aux soins et aux dépenses du suppliant et de ses auteurs pour l'établir et parvenir à la supériorité qu'elle a aujourd'huy et à l'avantage qui en peut revenir au public, Votre Grandeur voudra bien honorer sa dite manufacture des titres et prérogatives de manufacture royale, tant pour le suppliant que pour ses hoirs et ayant cause dans la dite manufacture, ce qui excitera l'émulation du suppliant et de ses successeurs, et les engagera à suivre la route que leurs autheurs leur ont tracée, ce qui contribuera au bien général du commerce dont cette branche fait aujourd'huy une partie assez considérable pour former une des principales ressources de plusieurs provinces du royaume.

Non signé.

Pièce manuscrite sur papier, 3 pages in-folio, communiquée par M. H. Chardon.

Il ne parait pas qu'il ait été donné suite à cette supplique.

Digitized by Google

V

ÉCLAIRCISSEMENTS

DEMANDÉS PAR M. LE CONTROLEUR GÉNÉRAL A M. L'INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS SUR LE COMMERCE DES CIRES (1).

(Remis à M. de Tournay, le 21 avril 1765)

Le commerce des cires peut être considéré sous deux points de vue :

1° Dans la culture des abeilles,

2° Dans le travail des blanchisseries.

La culture des abeilles demande plus d'attention que de frais. L'on peut facilement engager l'homme de campagne d'augmenter le nombre des ruches par l'émulation et l'appât des récompenses qui seront accordées à ceux qui auront un certain nombre de ruches ; une légère diminution de taille, l'exemption de collecte, tutelle, curatelle, de la milice, en faveur de ceux qui auront, par exemple, 50 ou 60 ruches ; que la visite et le dénombrement en soient faits sans commis, mais par le syndic ou autres notables de la paroisse ; il sera de leur intérêt de faire un rapport fidèle puis qu'ils porteront, avec les autres paroissiens, la portion des taxes dont sera déchargé celuy qui sera parvenu au nombre fixé pour obtenir la récompense

Que jamais cet examen ne soit confié à des commis ; la seule idée serait capable de faire négliger au paysan les soins de ses ruches, loin de l'engager à les multiplier.

---

(1) Ce projet de propositions, qui nous paraissent bien peu acceptables, est en entier écrit de la main de J.-B.-H.-M. Le Prince d'Ardenay.

Digitized by Google

L'expérience qu'on en fit, en 1718, annonce quel en seroit le danger. Le Roy établit des droits sur les cires, les commis des Aydes furent chargés d'examiner ceux qui élevoient des abeilles; aussitôt, les gens des campagnes, voyant que les commis comptoient leurs ruches, en abandonnèrent le soin et préférèrent de perdre le produit de leurs abeilles plutôt que de s'exposer aux recherches des commis. L'on eût bientôt perdu en France toutes les abeilles, si ceux qui avoient la ferme des droits établis sur les cires n'en eussent demandé eux-mêmes la suppression, ayant reconnu que les frais de régie excédoient le produit.

Le Conseil, pour exciter davantage l'émulation, pouroit exempter les ruches à miel et les matières en provenant, de toutes saisies, même pour les propres deniers de Sa Majesté; que ceux qui s'adonneront à ce commerce, quelque considérable qu'il pourra être, ne soient jamais imposés à la taille, s'ils en sont exempts, et que les taillables ne puissent, sous prétexte de ce commerce, être augmentés à la taille ny aux autres impositions.

Il serait intéressant de défendre de faire périr les abeilles pour en tirer la cire et le miel, mais enjoindre de les chasser, c'est-à dire de les faire passer d'une ruche dans l'autre pour en tirer la cire et le miel, comme on le pratique dans plusieurs endroits, ce qui conserve l'abeille.

Les blanchisseries de cire, en France, ne sont pas anciennes, elles n'ont commencé de se former que vers le milieu du XVI^e^ siècle; auparavant, on employoit les cires jaunes, telles qu'elles sortent de la ruche.

L'on attribue aux Vénitiens l'invention du blanchissage des cires. Le sieur Hallay établit au Mans la première blanchisserie, vers l'an 1570; il communiqua les connoissances que l'expérience luy avoit acquises, au sieur Julien Hossard, son gendre; ce dernier s'attacha, d'une manière

Digitized by Google

particulière, au blanchissage des cires. Ses descendants ont continué de le perfectionner.

Cette branche de commerce fut peu considérable dans son origine; elle fut essentiellement augmentée et seroit susceptible de nouveaux accroissements, si le Conseil vouloit favoriser les manufactures de cire en France.

Les étrangers conviennent que la préférence est due au blanc des cires et des bougies de France, mais les droits établis à l'entrée et à la sortie du Royaume, les droits locaux, ceux d'une province à l'autre, augmentent le prix de la matière première et des bougies fabriquées en France. L'étranger se rebutte et s'adresse aux manufactures des autres dominations; les nôtres ne pourront obtenir de préférence qu'autant qu'on mettra ceux qui les conduisent dans le cas d'établir les bougies à un prix proportionné aux cires et bougies de l'étranger.

Par divers arrêts du Conseil, Sa Majesté, pour engager les étrangers d'envoyer blanchir leurs cires en France, a ordonné la restitution des droits d'entrée du Royaume, des cires étrangères lors de la sortie; mais les formalités requises pour obtenir cette restitution la rend presque impraticable et gêne la liberté du commerce. Ces cires étrangères payent les droits locaux et d'une province à l'autre; toutes ces entraves réduisent à rien l'exportation des cires et bougies à l'étranger, quelque supériorité qu'elle puisse acquérir.

Pour favoriser le blanchissage des cires et la perfection des bougies, le Conseil pourroit renouveler les défenses d'altérer les cires jaunes et de les charger de corps étrangers, et ordonner qu'elles fussent mises en pain, en sortant de la ruche, nettes et sans pied ny altération, à peine de confiscation au profit des hopitaux des lieux où elles seroient mises en vente.

En suivant ces deux moyens, l'on verra augmenter le

Digitized by Google

nombre des ruches et les blanchisseries de France blanchir et fabriquer pour l'étranger.

Mais, que la récompense et l'émulation soient le seul moyen auquel on ait recours pour engager l'homme de campagne de multiplier ses ruches, on en verra bientôt augmenter le nombre. Alors, la France trouvant dans son sein la quantité de cire nécessaire à sa consommation, se passera de cires étrangères qu'elle fait venir à grands frais, ce qui tire beaucoup d'argent au Royaume.

En facilitant l'exportation des cires et bougies par la suppression des droits locaux et de sortie de France, l'étranger ne tardera pas de s'adresser à nos manufactures dont il connoit la supériorité.

Pièce manuscrite sur papier, 5 pages in-folio, communiquée par M. H. Chardon.

Digitized by Google

VI

ACQUISITION PAR J.-B.-J. LE PRINCE

D'UN OFFICE DE CONSEILLER SECRÉTAIRE DU ROI

(7 Mai 1763)

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Alexandre de Segur, chevalier, seigneur de France et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, prévot de la ville, prévoté et vicomté de Paris, salut. Scavoir faisons que, pardevant Mes et Simon-Adrien Lapille, conseillers du roy, notaires audit Chatelet, soussignés, fut present Antoine-Claude-Pierre Masson de la Motte-Conflans, écuyer, avocat au parlement, demeurant à Paris, rue de la Tisseranderie, paroisse Saint-Jean-en-Greve, au nom et comme ayant charge et pouvoir, ainsy qu'il a dit, de Pierre Masson de la Motte-Conflans, écuyer, conseiller secrétaire du roy, trésorier receveur et payeur ancien et mitriennal des gages et augmentations de gages des officiers de la chancellerie établie près le parlement de Metz, lequel a par ces presentes vendu

A Jean-Baptiste-Jacques Le Prince, avocat au parlement, et maître de manufacture de cire et bougie au Mans, ce accepté par sieur Louis-Nicolas Genest, directeur des domaines du roy, demeurant à Paris, rüe Dauphine, paroisse Saint-André-des Arts, a ce present aquereur pour ledit sieur Le Prince, au nom et comme fondé de sa procuration passée devant Me Lapille, un des notaires soussignés et son confrere, le vingt-huit fevrier dernier, et specialle a l'effet des presentes, le brevet original est demeuré annexé a la minutte des presentes, après que

Digitized by Google

mention dudit annexe a été faite sur iceluy par les notaires soussignés.

L'office de conseiller secretaire du roy tresorier receveur et payeur ancien et mitriennal des gages et augmentations de gages des officiers de la chancellerie établie près le parlement de Metz, créé par édit du mois de novembre mil sept cent sept et dont ledit sieur de la Motte-Conflans pere est actuellement pourvu et jouissant, suivant les lettres de chancellerie du quinze juin mil sept cent quarente trois, signées sur le reply, par le roy : Coupart, scellees sans opposition, registrees à laudience de France, le dix-sept dudit mois, es registres de ladite chancellerie et en la Chambre des Comptes de Metz, les six et huit juillet de la même année, et auquel office ledit sieur de la Motte-Conflans a été reçu en conséquence du serment par luy preté es mains de Monseigneur d'Aguesseau, chancelier de France, ledit jour quinze juin mil sept cent quarante-trois, à cause de laquelle vente ledit sieur de la Motte, comparant, a presentement remis audit sieur Genest qui le reconnoit audit nom :

1° L'original en parchemin d'une quittance signée : Berrin, tresorier des revenus casuels de Sa Majesté, du dix mars mil sept cent vingt-cinq, de la somme de vingt-cinq mille livres, payée par M. Romain la Jeunesse pour la finance dudit office ;

2° L'original en parchemin des lettres de présentation et nomination, du six avril mil sept cent vingt cinq, fait et délivré par Monseigneur d'Armenonville, garde des sceaux, de la personne dudit sieur la Jeunesse, pour être pourvu dudit office et en jouir à titre de survivance du payement duquel droit de survivance il a été dispensé par lesdites lettres, pour les causes énoncées aux lettres de presentation ;

3° L'original en parchemin dune autre quittance du

Digitized by Google

sieur Bertin, du vingt deux octobre mil sept cent vingt huit, registrée au controlle general de finances, le douze janvier suivant, et au bureau des finances des generalités de Metz et Alsace, le neuf juillet mil sept cent quarante trois, de la somme de trois mille quatre cent quatorze livres, douze sols, huit deniers, payée en execution de l'édit du mois de decembre mil sept cent vingt sept, pour supplement de finance dudit office, dont ledit sieur de la Motte-Conflans pere est propriétaire, en conséquence de la vente qui luy a été faite par le fondé de procuration dudit sieur la Jeunesse, suivant le traité passé devant Me Girault, notaire à Paris, et son confrere, le neuf juin mil sept cent quarente trois, ensuite duquel est la quittance de la somme de quarente mille livres payée pour le prix dudit office, ladite quittance passée au pied de la minutte dudit traité, devant Me Hazon et son confrere, le dix neuf dudit mois de juin.

Comm' aussy ledit sieur la Motte-Conflans a remis audit sieur Genest, audit nom, qui le reconnoit pareillement, l'expedition en papier dudit acte de traité, du neuf juin mil sept cent quarente trois; l'original de l'acte de resignation dudit office, passé en faveur dudit sieur de la Motte-Conflans père par le fondé de procuration dudit sieur la Jeunesse, devant ledit Me Girault et son confrère, ledit jour neuf juin mil sept cent quarente trois; celui de la présentation et de la nomination faite par Monseigneur d'Aguesseau, chancelier de France, le dix dudit mois de juin, de la personne dudit sieur de la Motte-Conflans, copie collationnée de la quittance du droit du marc d'or, payé le quatorze dudit mois, l'original en parchemin des lettres de survivance et copie collationnée des provisions dudit office accordées par le Roy en faveur dudit sieur de la Motte-Conflans et scellées le même jour quinze juin mil sept cent quarente trois, et lesdites provisions registrées

Digitized by Google

au bureau des finances de Metz et Alsace, le neuf juillet de la meme année et au grenier a sel, le quinze avril suivant; les grosses en parchemin d'un arrêt rendu au Parlement de Metz et d'une sentence rendue au bureau des finances de Metz et Alsace, les huit et neuf juillet mil sept cent quarente trois, qui ordonnent l'enregistrement desdites lettres de provisions.

Plus, l'original d'une quittance dudit sieur Bertin, du trente janvier mil sept cent quarente cinq, de la somme de dix mille livres payée par ledit sieur de la Motte-Conflans, en execution de l'édit du mois de décembre mil sept cent quarente trois, pour augmentations de finances et jouir par lui de cinq cents livres de nouveaux gages au denier vingt exempts de dixième; la grosse d'un arrêt du conseil, du vingt six janvier mil sept cent cinquante six, en consequence de l'edit du mois de septembre mil sept cent cinquante-cinq, qui fixe à la somme de soixante-cinq mille livres, la finance dudit office et ordonne que ledit sieur de la Motte-Conflans sera tenu de payer pour supplément de finance la somme de vingt-six mille cinq cent quatre-vingt cinq livres, sept sols, quatre deniers; l'original de la quittance dudit sieur Bertin, du premier decembre mil sept cent cinquante six, registrée au controlle general, le dix neuf janvier suivant, de ladite somme de vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres, sept sols, quatre deniers payée pour supplement de finance en execution desdits Edit et Arrêt, et jouïr par ledit sieur de la Motte-Conflans des gages à quatre pour cent exempts de vingtiemes et deux sols pour livre du dixieme: et l'original aussy en parchemin d'une quittance dudit sieur Bertin, du premier décembre mil sept cent cinquante-neuf, registrée au controlle general, le neuf janvier suivant, de la somme de mille livres payée par ledit sieur de la Motte-Conflans, en execution de l'Edit du mois

Digitized by Google

d'aoust mil sept cent cinquante huit, pour jouir par lui de cinquante livres d'augmentation de gages, promet et s'oblige ledit sieur de la Motte-Conflans comparant, de remettre incessamment audit Genest la procuration *ad resignandum* dudit office en faveur dudit sieur Le Prince.

Pour, en vertu des lites pieces se faire pourvoir par ledit sieur Le Prince, dudit office et s'y faire recevoir à ses frais et diligences immédiatement après que ledit sieur de la Motte-Conflans aura atteint sa vétérance par vingt années de réception qui expireront dans le mois de Juin prochain et en jouir par ledit sieur Le Prince aux honneurs, autorités, rangs, fonction, droit de franc salé, gages, augmentations de gages, taxations et autres émolumens, privileges, prérogatives, franchises, exemptions et immunites attribués audit office, ainsy qu'en eut joui ou dû jouir ledit sieur de la Motte-Conflans et qu'en jouissent ou doivent jouir les pourvus de semblables offices, à commencer ladite jouissance, savoir pour les droits lucratifs, à compter du premier janvier mil sept cent soixante quatre, et pour les droits honorifiques franchises, et exemptions, accompter du jour de sa réception, comme aussy de recevoir et disposer par ledit sieur Le Prince ainsy qu'il avisera des deux minots de sel attribués audit office, lors de leur prochaine délivrance.

Il est convenu que l'exercice dudit office commencé pour la presente année par ledit sieur de la Motte-Conflans sera par luy continué en entier à son compte et pour son profit, et que le payement des officiers de ladite chancellerie pour les années mil sept cent soixante un et mil sept cent soixante trois se fera par ledit sieur de la Motte-Conflans et à ses frais comm'ayant droit des taxations et émolumens accordés a cause desdits payemens, et s'il est necessaire pour toucher les fonds de la quittance dudit sieur Le Prince en qualité de titulaire de l'office, ledit sieur

Digitized by Google

Genest oblige ledit sieur Le Prince de la fournir audit sieur de la Motte-Conflans sur son recepissé portant promesse de luy en justifier l'employ et de lui en rapporter la décharge.

Si au sceau des provisions dudit office en faveur dudit sieur Le Prince, il y a ou survient quelqu'oppositions procedant du fait dudit sieur de la Motte, titulaire ou de ses auteurs, ledit sieur son fils audit nom promet et s'oblige d'en apporter les mainslevées et radiations audit sieur Le Prince ou à son fondé de procuration, quinzaine après que lesdites oppositions auront été dénoncées au domicile dudit sieur de la Motte père cy après élu, à peine de tous dépens dommages et intérêts. N'est pas compris dans la présente vente une somme principale de sept mille quatre cent trente cinq livres d'augmentation de gage pour laquelle il est fait fond annuellement dans l'état du Roy, de soixante quatorze livres, sept sols, deux deniers qui appartiennent et continueront d'appartenir ainsy que ce qui en est du et échu audit sieur de la Motte-Conflans, en conséquence de la cession qui lui en a été faite par le traité dudit jour, neuf juin mil sept cent quarante trois.

Cette vente faite à la charge par ledit sieur Le Prince, ainsy que l'y oblige ledit sieur Genest, d'entrer pour et au lieu dudit sieur vendeur dans touttes les dettes et charges, si aucunes dues par ledit office de la compagnie des officiers de la chancellerie près le parlement de Metz et ce à compter dudit jour premier Janvier de l'année prochaine et d'en faire telles soumissions que besoin sera; plus aux charges particulieres de capitation, dixiemes, vingtiemes, dont partie des gages dudit office sont suceptibles; et en outre ladite vente est faite moyennant la somme de *soixante six mille livres* en déduction de laquelle ledit sieur Le Prince a cy devant payé au sieur de la Motte père, ainsy que ledit sieur son fils le reconnoit, celle de quatre mille

Digitized by Google

livres dont d'autant quittance a la meme déduction ledit sieur Genest audit nom promet et oblige ledit sieur Le Prince de payer audit sieur de la Motte-Conflans celle de vingt mille livres au premier janvier mil sept cent soixante quatre sans aucun intérêt jusqu'à ce temps, aussy à la même déduction ledit sieur Genest audit nom oblige ledit sieur Le Prince de payer la somme de douze mille livres au premier Janvier mil sept cent soixante cinq, avec les intérêts de ladite somme de douze mille livres qui auront cours à compter dudit jour premier Janvier mil sept cent soixante quatre sur le pied du denier vingt et ce à peine de tous dépens, dommages et interests. Et pour les trente mille livres restans, ledit sieur Genest pour ledit sieur Le Prince a, par ces présentes, constitué audit sieur de la Motte-Conflans, et accepté l'aquereur pour lui, ses héritiers et ayans causes, par ledit sieur son fils, comparant audit nom, quinze cent livres de rente annuelle que ledit sieur Genest promet et oblige ledit sieur Le Prince de payer audit sieur de la Motte-Conflans en cette ville de Paris, dont la premiere année commencera a courir du premier Janvier mil sept cent soixante quatre, échera et se payera le premier Janvier mil sept cent soixante cinq, et ainsy continuée tant que la lite rente aura cours.

A l'avoir et prendre generalement sur tous les biens meubles et immeubles présens et a venir dudit sieur Le Prince outre le privilège expressément reservé par ledit sieur de la Motte-Conflans audit nom sur l'office presentement vendu, le tout que ledit sieur Genest audit nom a affecté et hipotequé au payement cours et continuation de ladite rente et a la garantye fournir et faire valloir en principal et arrerages et autres accessoires, le tout sans qu'une obligation deroge à l'autre.

Pour, par ledit sieur de la Motte-Conflans, ses héritiers et ayans causes, jouir faire et disposer de la rente présen-

Digitized by Google

tement constituée de la manière et ainsy qu'ils aviseront.

Cette constitution ainsy faite par ledit sieur Genest, audit nom pour acquitter ledit sieur Le Prince de ladite somme de trente mille livres de laquelle au moyen de ladite constitution et sous la reserve de l'execution d'icelle, ledit sieur de la Motte comparant, quitte et decharge audit nom ledit sieur Le Prince de ladite somme de trente mille livres, et ledit sieur Genest audit nom quitte ledit sieur de la Motte père du prix de ladite constitution au profit duquel il dessaisit ledit sieur Le Prince de tous sesdits biens présents et a venir jusqu'à concurrence de ladite rente présentement constituée en principal et accessoirs.

Laquelle rente sera rachetable a toujours en payant par ceux qui feront le remboursement la somme de trente mille livres pour le principal d'icelle avec tous les arrérages qui en seront lors dus et échus, frais, mises et loyaux coust, le tout en un ou plusieurs payemens dont le moindre ne pourra être au dessous de six mille livres de principal et en avertissant de chacun desdits remboursements un mois auparavant.

Le payement de laquelle somme de trente deux mille livres dans lesdits termes cy-dessus, les interests de celle dite de douze mille livres non plus que le remboursement de ladite rente de quinze cents livres et le payement des arrerage d'icelle ne pourront etre faits qu'en especes sonnantes ayans cours, sans aucuns papiers ny effets royaux, de quelque nature qu'ils soient, nonobstant tous édits, déclaration du Roy et arrêts de son Conseil qui en pourroit cy apres introduire le cours au bénéfice desquels ledit sieur Genest audit nom pour ledit sieur Le Prince et ses ayans causes a expressement derogé et renoncé de condition expresse des presentes.

Ledit sieur de la Motte-Conflans comparant promet et s'oblige personnellement de faire agréer et rattifier ces

Digitized by Google

presentes par ledit sieur son père et de ladite ratification fournir acte valable audit sieur Le Prince dans six semaines au plus tard à compter de ce jour, à peines de résiliation des présentes, si bon semble audit sieur Le Prince et tous dépens, dommages et intérêts.

De sa part, ledit sieur Genest promet et s'oblige faire agréer et rattifier ces presentes par ledit sieur Le Prince et de ladite ratiffication fournir acte vallable audit sieur de la Motte-Conflans à sa première requisition.

Le tout a été ainsy convenu entre les parties qui pour l'exécution des présentes et dependances ont élu leurs domiciles chacun à leur égard et noms qu'ils agissent en leurs demeures à Paris susdit auxquels lieux ils consentent la validité de tous actes et exploits de justice qui y seront faits nonobstant changement de demeures. Promettant avoir à toujours le contenu en ces présentes pour agreable, obligeants à cette fin tous les biens présents et avenir de ceux quils représentent, renonçans pour eux à touttes choses contraires a cesdites presentes que nous avons fait sceller par ledit Me Lapille, notaire, et qui furent faites et passées à Paris, ès demeures desdits sieurs de la Motte-Conflans et Genest; l'an mil sept cent soixante trois, le sept may après midy et ont signé la minutte des présentes demeurée a Me Lapille, notaire.

Par la procuration donnée par ledit sieur Le Prince audit sieur Genest dattée et énoncée au traitté cy-dessus grossoyé, appert icelle être speciale a l'effet dudit traité.

Grossoyé et extrait par les conseillers du Roy, notaires à Paris, soussignés, sur la minutte dudit traité et sur le brevet original de ladite procuration y annexée, le tout étant en la possession dudit Me Lapille, notaire.

LEGRAND. LAPILLE.

Digitized by Google

Et le dix huit juin mil sept cent soixante trois, est comparu devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, ledit sieur Pierre Masson de la Motte-Conflans, écuyer, conseiller secretaire du Roy, trésorier receveur et payeur ancien et mitriennal des gages et augmentations de gages des officiers établis près le Parlement de Metz, demeurant ordinairement à Châlons-en-Champagne, etant de présent à Paris, chez M. son fils, avocat en Parlement, rue de la Tisseranderie, paroisse Saint-Jean-en-Grève.

Lequel après avoir pris communication et que d'abondant lecture qu'il a dit bien entendre lui a été présentement faite par Lapille, un des notaires soussignés, son confrère présent, du traité du sept may dernier étant des autres parts, de l'office dont ledit sieur de la Motte-Conflans est encore pourvu, a par ces présentes déclaré quil ratiffie, confirme et approuve ledit traité en tout son contenu, consentant qu'il soit executé selon sa forme et teneur, ce faisant il reconnoit que ledit sieur Le Prince aquéreur dudit office luy a cy devant payé la somme de quatre mille livres en déduction des soixante six mille livres prix dudit office et pour le payement du surplus dudit prix, il accepte le terme de payement et constitution de rente stipulés et arrêtés par ledit acte sous la reserve des hipoteques et privileges en résultans en execution duquel acte de traité, ledit sieur de la Motte-Conflans a passé a linstant, devant ledit Me Lapille et son confrère, sa procuration *ad resignandum* dudit office en faveur dudit sieur Le Prince, et a consenty que touttes lettres de provision sur ce nécessaires lui en soient expediées, scellées et délivrées.

Dont acte pour l'execution duquel et dudit traité ledit comparant a élu son domicile irrevocable en cette ville, en la demeure cy devant designée dudit sieur son fils, auquel lieu nonobstant promettant obligeant renonçant;

Digitized by Google

fait et passé à Paris en l'étude, lesdits jour et an que dessus, et a signé la minutte des présentes étant ensuite de celle dudit traité, le tout demeure audit Me Lapille, notaire.

LEGRAND. LAPILLE.

On lit en marge de la première feuille les deux notes suivantes :

Les trente mille livres restant dues de la somme de soixante six mille livres prix de l'office vendu par le contrat dont la grosse est ci contre et des autres parts et formant le principal de quinze cent livres de rentes constituées par ledit contrat, ont été remboursés par quittance passée devant mon confrere et moy, notaire à Paris soussigné, qui en ai minutte, ce jour d'hui neuf décembre mil sept cent quatre vingt un, dont la minute étant en ma possession est ensuite de celle dun traité d'office du quinze novembre precedent.

GUILLAUME.

Je, notaire à Paris soussigné, certifie avoir fait même mention que celle cy dessus sur la minutte dudit traité d'office dont la grosse est ci endroit.

Etant en ma possession comme successeur médiat aux office et pratique dudit Me Lapille, ci devant notaire à Paris, ce dix-huit janvier mil sept cent quatre vingt deux.

LE COINTRE.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DE

J.-B.-H.-M. LE PRINCE D'ARDENAY

AVOCAT EN PARLEMENT

NÉGOCIANT, JUGE-CONSUL ET MAIRE DU MANS

A

Abailard, 97.
Aguesseau (..... d'), chancelier, 345, 346.
Aigné (paroisse), 140,
Aiguillon (..... d'), 305.
Alain (dom .....), bénédictin, 107-109.
Albin (Laurent), chanoine de l'Eglise du Mans, 298.
Alençon (ville), 55, 213.
Allard (Jean-François), maire d'Angers, 82.
Allard (Perrine), femme de J.-L.-J. Desportes de Linières, 82, 83.
Amboise (ville), 67.
Amellon (famille), 2.
Amigné, *voyez* Le Prince d'Amigné.
Amigné (terre), 25, 139, 308.
Ancinnes (paroisse), 68.
Angennes (Claude d'), évêque du Mans, 13.
Angers (ville), 82-84, 99, 103, 143, 149, 177, 209-217, 271, 272, 316.
Angoulême (Louis-Antoine, duc d'), 290-292.
Antoigné (forges d'), 2, 19-25, 308, 309.
Antony (ville), 337.
Ardenay (paroisse), 94, 95, 99, 102, 105-110, 138, 149-159, 163-166, 181-188, 233, 251, 254-257, 269, 271, 275, 277-283, 311, 313.
Armenonville (....., d'), garde des sceaux, 345.
Assé (famille d'), 48.
Assé (Godard d'), *voyez* Godard.
Assemblée provinciale du Maine, 149, 209-218, 227.
Aubert de Boisguiet (Macé), échevin du Mans, IX.
Aubert de Boisguiet (Marie), femme de Mathieu Chesneau, 306.
Aubert du Pin (Jean-Marie), procureur, 263.
Aubry (.....), 5.
Auribeau (Pierre d'Hesmivy d'), oratorien, 121-129, 152-157.
Auvray (Louis-Marie), général, préfet de la Sarthe, 132, 176, 317.
Auxerre (ville), 98.

Digitized by Google

B

Baigneux (Jacques de), capitaine de cavaleri:, 136.
Ballon (paroisse), 19, 225, 315.
Barbet des Granges (Catherine,) femme de F.-J. Léon, 279.
Barbeu du Bourg (Antoine), 174, 248.
Bardou (. . . . . .), 20
Bardou (. . . . . .), femme de M.-G. Le Prince de Malessard, 82.
Barre (la Petite-), lieu, 311.
Barreau de la Touche (famille), 104.
Barrin de la Galissonnière (. . . . . .), 305.
Bastard (Marie de), femme de François de Champlais, x.
Beaudoux (René), notaire royal au Mans, 300, 302.
Beaufay (paroisse), 19, 22, 23.
Beaulieu (abbaye), au Mans, 38, 133, 271, 273, 309.
Beaune (ville), 59.
Beauregard (Mme de), VIII.
Beauté (Françoise), femme de Guillaume Véron, 51.
Blaise (Thomas), 126.
Blanchet (Anne), femme de Pierre Le Moine, 16.
Blivet, dit Grandmaison (François), 205.
Blois (ville), 67, 133.
Blondeau des Ardilliers (famille), XII.
Blotterie (de la), *voyez* Coupard.
Belin (famille), XII.
Belin de Béru (Jacques-Louis), procureur du Roi au siège Présidial du Mans, 200, 236.
Bellée (Armand), archiviste de la Sarthe, XI, XV.
Bellefonds (. . . . . de), 305.
Bellême (ville), VIII, 1, 62-64, 295-297.
Belon (Pierre), 133.
Berard (. . . . .), négociant, 283, 290.
Bernard (saint), abbé, 97.
Bernay (paroisse), 84.
Berouard (Jeanne), 205.
Bertin (. . . . . .), 346, 347.
Bessirard (Charles), négociant, 51.
Bessirard de la Touche (Françoise-Louise-Marie-Charlotte), femme de M.-N.-P. Vétillart du Ribert, 50, 51.
Bidault (Marguerite-Renée), femme de Pierre Godard d'Assé, 47.
Binières (Mathurin Le Boindre de), 47.
Bodereau (. . . . .), vicaire à N.-D.-du-Pré, 259.
Bois-d'Assé (le), lieu, 47.
Boisnard de la Fuye (Ambroise-Mathieu-Charles), lieutenant des eaux et forêts, au Mans, 174.
Boisrobert (François Le Metel de), chanoine de l'Église du Mans, 296.
Bondonnet (dom Jean), moine bénédictin, 174.
Bonnétable (ville), 39, 139, 307.
Bordeaux (ville), 320.
Bordier (. . . . . .), 262.
Bordigné (terre), 84.
Bournet (. . . . . .), 174.
Bousson (. . . . . .), 174.
Bouteiller (Jacques), avocat, bailli de Touvoie, x, 303, 306, 308.
Bouteiller (Magdeleine-Françoise), femme de Jacques Rahier, 303, 306.
Bouteiller (Marie), femme de J.-F. Le Prince, IX, x, 1, 8, 25, 61, 113, 302-305.
Bouteiller (Pierre), curé de Niort, 303.
Bouteiller de Châteaufort (famille), IX.
Bouteiller de Châteaufort de Lessard (René-Claude-Sylvestre), 38, 271.
Boutigny (de), *voyez* Richard.
Bouverot (Jérémie-Jacques), 314.
Bouvet (. . . . . .), 174.
Bovery (. . . . . .), 42.
Boyère (Charles), curé de Saint-Perrre-le-Réitéré, 5, 6, 103.
Brancas (. . . . . de), 305.
Breil (le), paroisse, 94.
Briffault (. . . .) maître d'école, 5.
Briffault (. . . . . .), vicaire à Lucé-sous-Ballon, 69.
Brochard (. . . . . .), oratorien, 13-15, 18.
Brulart de Genlis (Louise-Magdeleine de), femme de F.-J., marquis de Tressan, 120.
Brulon (paroisse), 80, 100.

Digitized by Google

Bugleau (. . . . .), notaire royal au Mans, 331.
Buselin (. . . . . .), 327.
Bureau (Jacques-François-Charles), curé de N.-D. du Pré, puis de Saint-Julien, XV, 153, 183.
Buttet de Nouans (famille), XII.

C

Cabaret (.....), notaire royal au Mans, 301.
Cadier (Jacques-Charles de), seigneur de Courgains, 303, 306.
Cadix (ville), 318.
Caen (ville), 68, 91-93, 168.
Caillau (famille), XII.
Carmélites (religieuses), au Mans, 154.
Carrière (Jean-Claude), chanoine de l'Eglise du Mans, 301.
Castan (André), prêtre, 303.
Célestin IV, pape, 129.
Cerceaux (de), *voyez* Duval.
Chaignon (Pierre), curé de Montfort-le-Rotrou, 185.
Chaillou de la Torillière (Jean-Baptiste-Emmanuel), curé de Soulitré, 181, 182.
Chaillou de la Torillière (Jean-Emmanuel), officier au grenier à sel de la Ferté-Bernard, 182.
Châlons-sur-Marne (ville), 353.
Chammes (paroisse), 79, 100.
Champaissant (paroisse), 89.
Champion (.....), professeur de musique, 65, 66.
Champion (Adrien), médecin, 106.
Champion (Jean-Baptiste), chanoine de Saint-Pierre de la Cour, 106.
Champion (Pierre-René), médecin, 106-111, 160, 180-182.
Champion de Quincé (Anne-Perrine), femme de R.-L. de Tilly, 107.
Champlais (François de), X, 303.
Changé (paroisse), 10, 25, 298, 300, 308.
Chantal (sainte Jeanne-Françoise Frémyot de), 112.
Chanteloup (château), 67.
Chantron (Pierre), avocat au siège Présidial du Mans, 303.
Chapelain (Jean), poète, 296.
Chapelle-au-Riboul (sœurs de la), 178.
Charité (bureau de), au Mans, 197-208, 261.
Charité d'Evron (sœurs de la), 176-178.
Charles IV, comte du Maine, 128.
Charles IX, roi de France, 71.
Charles X, roi de France, 287.
Charron (Jacques de), sieur de Monceaux, 126.
Chartres (ville), 21.
Chassillé (paroisse), 83.
Chastillon (..... de), 305.
Château-du-Loir (ville), 217.
Châteaux (Marie-Magdeleine), femme de Gilbert Thibault des Bois, 179.
Chaumont (de), *voyez* Roy.
Chauvin (Joseph), 316.
Chauvin d'Oigny (famille), XII.
Chauvin du Ponceau (Nicolas), curé de Saint-Pierre-le-Réitéré, 5, 58.
Chennevières (Charles-Laurent de) président au Siège Présidial du Mans, 198, 199, 203.
Chevalier (François), chanoine de l'Eglise du Mans, 279.
Chevallier de la Chicaudière (Pierre), conseiller au Siège Présidial du Mans, IX.
Chevrie (Jean), chanoine de l'Eglise du Mans, 62.
Chesneau (Marie-Magdeleine-Charlotte), femme de Louis Joubert, puis de J.-B. Nioche de Tournay, 99, 282.
Chesneau (Mathieu), avocat au Siège Présidial du Mans, 306.
Chesneau de la Drouric (Charles-Jean), doyen de Saint-Pierre de la Cour, 84.
Chesneau des Portes (Mathieu-Guy), conseiller au Siège Présidial du Mans, 8, 20, 99, 113, 306, 314.
Chesneau des Portes (Mathieu-Guy-Jean-René), conseiller au Siège Présidial du Mans, 8-10, 20, 58, 104, 174, 184.
Choiseul (..... duc de), 67, 68.
Choisy (ville), 29.
Chouet de Maulny (Marguerite-Marie-Françoise), femme de Ch.-L. de Chennevières, 198, 199.

Digitized by Google

Clairsigny (lieu), 49, 93, 94, 108, 151-154.
Clérets (les), abbaye, 21, 22.
Cloche (la), lieu, 309.
Cochet (.....), oratorien, 13.
Coëffort, au Mans (séminaire), 18.
Collège de l'Oratoire du Mans, *voyez* Oratoriens.
Coguirche (Emmanuel-Jean-Baptiste), 188, 189.
Conseil général de la Sarthe, 265-267.
Corbeil (ville), 149.
Cordeliers du Mans, 6, 252, 253, 295, 296, 312.
Coulaines (paroisse), 129.
Coupard (Jean-Joseph-Michel), receveur général des domaines, 136.
Coupard de la Blotterie (Marie-Geneviève), femme de Jacques de Baigneux, 136.
Coupard de la Blotterie (Michel), secrétaire du Roi, 136.
Coupard de la Blotterie (Sophie-Angélique), femme de J.-B.-J. Richard de Boutigny, 136.
Coutart (.....), 345.
Coutard (..... de), 282.
Couture (la), abbaye au Mans, 80, 219, 230, 331.
Couture (la), paroisse, *voyez* Notre-Dame de la Couture.
Courgains (paroisse), 303.
Courte (François-Jean-Baptiste), curé de Saint-Jean-de-la-Cheverie, 174, 265, 266.
Courte de Vilcler (..... .), 265.
Crussol (..... de), 305.
Cunier (Michelle), femme de Geoffroy Le Prince, 295, 299.
Cureau (famille), XII, 144, 170.
Cureau (Catherine-Suzanne), femme de Jean Vallienne, 38.
Cureau (Charles-Pierre), négociant, 224.

D

Dagoreau (Dlle .....), 279-283.
Dagoreau (.....), curé d'Ardenay, 255, 279-283.
Danglade (.....), oratorien, 14.
Darlus (Claude-Sophie), femme de M.-G. Le Prince de Malessard, 81, 82, 314.
Darlus (Pierre), échevin de Paris, 81, 314.
David, comte du Maine, 128.
Davoust (Anne), femme de Henri Desportes, 16, 23.
De Launay (Claude-Simon-Denis), avocat au Mans, 10, 136, 165, 259, 263, 271.
Délivrande (la), *voyez* Notre-Dame.
Denys (Suzanne), 301.
Derville-Maléchard (.....), préfet de la Sarthe, 287-289.
Desclées (.....), sœur de l'Hôpital, 168, 169.
Desiles (René-François), chanoine de N.-D. de Sillé-le-Guillaume, 2, 3.
Desportes (famille), x, XII, XV, 16, 17, 22.
Desportes (Anne), 2-4, 310, 314.
Desportes (Henri), maître de forges, x, 1, 2, 16-18, 23, 309.
Desportes (Jacques-Benjamin), 310.
Desportes (Julien), curé de Beaufay, 19-23, 310, 315.
Desportes (Marie), femme de J.-B.-J. Le Prince, x, 1-4, 11, 17, 25, 43, 54-58, 79-81, 135-137, 161-165, 187, 309-313.
Desportes (Narcisse), 91.
Desportes de Corlevé (Henri-Pierre), 315.
Desportes de Linières (Anne-Julienne), femme de E.-N. Le Gris de la Pommeraye, 83.
Desportes de Linières (Charles-Henri), maître de forges, 25, 79-81, 100, 308, 314.
Desportes de Linières (Jacques-Louis-Jean), 82, 83.
Desportes de Linières (Marie-Catherine-Henriette), femme de J.-R. Mareau du Genetay, 79.
Desportes de Linières (Pierre-Louis), chanoine de Saint-Julien, XV, 308.
Desportes de Marolles (Jean-Baptiste), 310.
Desportes de Monceaux (Julienne-Renée), 310, 315.
Deville (.....), notaire royal à Angers, 316.
Devillers (.....), oratorien, 50, 52, 59.
Dieuxivois (famille), x.

Dieuxivois (Anne), femme de François de Champlais, x, 303.
Dieuxivois (Bertin), médecin, x.
Dieuxivois (Marie), femme de Jacques Bouteiller, x, 303.
Dieuxivois Pierre), x.
Digne (ville), 121.
Dijon (ville), 98.
Domfront-en-Passais (ville), 96.
Dominicains du Mans, 219, 228, 229, 252, 295, 306.
Dominicaines des Maillets, au Mans, 22, 147.
Douceur (... ...), procureur au Châtelet de Paris, 29-31.
Douet (.....), procureur au Châtelet de Paris, 30.
Douillet (paroisse), 212.
Drouard (Marie), femme de Honorat Hoyau, 302.
Drouard de la Caillère (Jacques-Antoine), curé de Thorigné, 2.
Drugeon (Noël-Pierre), marchand, 94, 281.
Dubois (.....), maître écrivain, 50.
Dubois-Dubais (.....), député, 263.
Dugast (Michel-Jacques-Charles), chanoine de l'Eglise du Mans, 183.
Duhail (.....), 170.
Du Mourier (Charles-François du Perrier), chanoine du Mans, évêque de Bayeux, 279.
Duroy (Jacques-François-Marie), prêtre, 279.
Duval de Cerceaux (René-Pierre), trésorier des finances à Alençon, 55.

E

Elisabeth de Bourbon, 289.
Elbert (Dlle), 178, 186.
Emery, *voyez* Hemery.
Espaulart (Adolphe), IX.
Estrées (. . . . . d'), 305,
Etats Généraux de 1789, x, 219.
Evreux (ville), 296.
Evron (ville) 178.

F

Fay (. . . . . .) chanoine de l'Eglise du Mans, 174.
Fay (Michel), notaire royal au Mans, 306.
Florence (ville), 79.
Foisy (Jean-Louis de), conseiller au Siège Présidial du Mans, 233.
Fontainebleau (ville), 97.
Forbonnais (terre), 89.
Forbonnais (de), *voyez* Véron.
Fouacier (. . . . . .), lieutenant général de police à Sens, 79, 80, 97.
Fouacier (Françoise), femme de C.-L. Le Prince de Beaufond, 65, 66, 79-81, 97, 151-158, 161, 313, 315.
Fougeray (Marie-Magdeleine), femme de Etienne Sonnet, 48.
Franchet (. . . . . .), 174.
Fréart (Simon), notaire royal au Mans, 297.
Freslonnière (la), terre, 136.
Fresnay (. . . . marquis de), député aux Etats Généraux, 221.
Froullay (Charles-Louis de), évêque du Mans, 18, 95, 96.
Froullay (Louis-Gabriel de), bailli de Malte, 305.
Froullay de Tessé (René-Mans, comte de), 215, 220, 221.
Futeau (le), lieu, 254.

G

Gaceau (Louis), lieutenant de la Prévôté du Mans, 55.
Gaceau (Louise-Françoise-Renée), femme de R.-P. Duval de Cerceaux, 55.
Gap (ville), 123.
Gaudard (Jean), 47.
Gault (Anne-Marie), femme de J.-C. Le Prince de Clairsigny, 272, 273, 316.

Digitized by Google

Gauvain (famille), 184, 192.
Gauvain (Jean-Michel), conseiller en la cour des Monnaies de Paris, 80.
Gauvain de Biard (Marthe-Henriette), 136, 194-195, 274, 277-283, 313, 315.
Gauvain du Rancher (Louis-Claude), mousquetaire noir, 79-81, 97-100, 231, 279, 315.
Gauvain du Rancher (Louis-Geoffroy), 81.
Gauvain du Rancher (Marie-Jeanne), 80.
Gazier (A. . . . .), 220.
Gendrot (François), notaire royal au Mans, 309.
Gendrot (Marie-Jeanne-Françoise), femme de Jacques-Louis Paissac, 78.
Gendrot (René), expert au Mans, 304.
Genest (Louis-Nicolas), directeur des domaines du Roi, 344-352.
Gennes (. . . . de), moine bénédictin, 239.
Gerard (. . . . .), général, 291.
Gillebert des Arcis (Jean-Pierre), directeur des fermes du Roi, 118.
Gilles (Renée), 302.
Girard (Aliénor), femme de André Godard, 47.
Girault (. . . . .), notaire à Paris, 346.
Glatigny (terre), 198.
Godard (André), sieur du Bois-d'Assé, 47.
Godard (André), sieur de Saint-Pavace, 47.
Godard (Françoise), dominicaine, 147.
Godard (Marie-Renée), femme de F.-L. Véron du Verger, 146.
Godard d'Assé (famille), 6, 47-62, 106, 146, 147, 183, 252.
Godard d'Assé (Charles-Michel), trésorier de France à Tours, 47-58, 62, 69, 70, 84,-87, 109, 135, 269-271.
Godard d'Assé (Charles-Pierre), avocat au Mans, 47, 48, 183.
Godard d'Assé (Magdeleine-Charlotte-Françoise), femme de R.-J. Thebaudin de la Rozelle, 48, 69, 84-87, 91-93, 111-115, 270.
Godard d'Assé (Marie-Anne-Louise), femme de J.-B.-H.-M. Le Prince d'Ardenay, 48-69, 104-108, 179-183, 187, 191, 275 276, 279.
Godard d'Assé (Pierre), avocat au Mans, 47, 84.
Godard des Écotays (Marie), dominicaine, 147.
Gomer (Marie), 303.
Gouëvrot (. . . . . .), 282.
Goupil (Nicolas), curé du Crucifix, 297.
Gourdin (Julien), greffier de police au Mans, 212.
Gourdin (Julien-Michel-Jacques), avocat, 212, 217, 228.
Graffard (Marie), femme de Pierre Dieuxivois, x.
Grand-Lucé (le), ville, 74.
Grandmaison (. . . . de), archiviste, 209.
Grestout (Renée), femme de Pierre de Tilly, 107.
Grimaldi (Louis-André de), évêque du Mans, 5, 101-103, 122.
Guébrunet (Thomas), chanoine de l'Eglise du Mans, 297.
Guédou (. . . . . .) avocat au Mans, 304.
Guesné (Anne-Jeanne), femme de J.-G. Le Prince d'Amigné, 139, 307, 315.
Guesné (Henri-André), maire de Bonnétable, 139, 307.
Guibaut (Jean), lazariste, 289.
Guibert (. . . . . de), 233.
Guibray (ville), 21, 68, 91, 92.
Guillaume (. . . . . .) notaire, à Paris, 354.
Guilly de la Massuère (. . . . .), lieutenant du prévôt de la maréchaussée, 200, 223.

H

Halley (Jean), cirier au Mans, VIII, 310, 317. 338, 341.
Hamard (François), curé de Peray, 186.
Havre (le), ville, 92.
Hazon (.....), notaire à Paris, 346.
Héliand (René-Gilles), député, 199.
Hemery (Barbe), femme de J.-C. de Cadier, 303, 306.

Hemery (Claude), prêtre, 302.
Henri II, roi de France, 71, 128.
Henri III, roi de France, 128.
Hercé (..... chevalier de), député aux États Généraux, 221.
Hérisson de Villiers (Catherine-Françoise), femme de R.-F. de Chauvigny, 258.
Hérisson de Villiers (Jean-René), conseiller au Siège Présidial du Mans, 258.
Hervé (.....), prêtre, 10.
Hillebrand (Julie-Rosalie), 178.
Hitzler (Valentin-Joseph), chanoine de l'Eglise du Mans, 187, 279.
Honfleur (ville), 92.
Hôpital Général du Mans, 16, 96, 166-178, 198, 307, 310.
Hossard (famille), xv.
Hossard (Abraham-Julien), avocat à Paris, 298.
Hossard (Anne), 298, 303, 308.
Hossard (Catherine), femme de Jean Le Prince, VIII, 1, 6, 297-302.
Hossard (Julien), cirier au Mans, VIII, 1, 297-299, 310, 338, 341.
Hossard (Louis), curé de Changé, 298, 302, 303.
Houdbert (Michel), juge, 317.
Houltière (la), terre, 140, 141, 179.
Hoyau (famille), 2.
Hoyau (Honorat), procureur du Roi à la Prévôté du Mans, 302.
Huard (Pierre-René), curé de N.-D. de la Couture, 178, 185, 186, 282.
Hubert (....), curé du Grand-Saint-Pierre, au Mans, 11.
Hubert (.....), greffier des consuls, au Mans, 78,
Hugues, comte du Maine, 128.
Hugues Capet, roi de France, 128.
Huguet de Sémonville (Charles-François), conseiller au Parlement de Paris, x, 94, 95, 311.
Huguet de Sémonville (François), 94.

I-J

Igé (paroisse), J.-J., 63.

Jacobins, *voyez* Dominicains.
Jannart (Jean-François), oratorien, 29.
Jannart de Médemanche (Etienne-Nicolas), trésorier des finances, 217.
Janvier (René-André), curé de Changé, 10.
Jarry (Armand-François-Pierre), aumônier à la Flèche, 186.
Jésuites de la Flèche, 20.
Jollivet (.....), 262.
Joubert (Louis), receveur des décimes, 99.
Jouffroy-Gonssans (François-Gaspard de), évêque du Mans, 122, 123-129, 183, 184, 197, 198, 205, 213.
Jouye des Roches (Pierre-Louis-François) lieutenant général au Siège Présidial du Mans, 200.
Juigné (..... marquis de), 215, 220.
Juridiction consulaire au Mans, 71-78, 162, 243-249.

L

Labbé (. . . .), huissier au Mans, 313.
La Ferrière (. . . . .), docteur en droit, 32.
La Ferté-Bernard (ville), 182, 216.
La Flèche (ville), 20, 186, 217, 248.
La Fosse (. . . . .), 28.
La Jeunesse (Romain), 345, 346.
Lalande-Clopier (. . . . .) négociant, 244, 248.
La Martinière (. . . . de), 258.
Lambert de la Vannerie (. . . .), 222.
Landouillette (famille), XII.
Landouillette (Catherine), femme de Louis Maulny, 258, 297-299, 301.
Landouillette (Etienne), marchand au Mans, IX.
Landouillette (Julien), marchand, 298, 299.
Landouillette (Julienne), 297-299, 301.

Digitized by Google

Lapille (Simon-Adrien), notaire à Paris, 344.
La Rochefoucauld (. . . . . de), archevêque de Rouen, 101.
La Roche-sur-Yon (. . . . . princesse de), 305.
La Sève (. . . . . .), régent, 20.
La Suze (ville), 20.
Lauzun (. . . . . de), 303.
Laval (ville), 129, 217, 265.
La Vergne (de), *voyez* Tressan.
Lavergne (Léonce de), sénateur, 209.
Le Blais (Joseph), prêtre, 303.
Le Boindre (Jean), conseiller au Siège Présidial du Mans, IX.
Le Boindre de Binières (Mathurin), 47.
Le Boucher (Jeanne-Françoise), femme de P.-G. de Renusson de la Borde, 140.
Le Clerc de la Galorière (Charles-Ambroise), procureur du Roi au Siège Présidial du Mans, 236.
Le Comte (. . . . . .), 333.
Le Cointre (. . . . .), notaire à Paris, 354.
Lecureuil de la Touche (Charles-François-Joseph), fermier des domaines du Roi, 315.
Le Febvre du Breuil (famille), XII.
Le Febvre du Breuil (Louis), officier du duc d'Orléans, 86.
Le Febvre du Breuil (Pierre-François), conseiller au Siège Présidial du Mans, 6, 86, 187.
Le Fèvre (dom. . . . . .), moine bénédictin, 174.
Le Franc des Fontaines (Pierre-Guillaume), abbé de la Pelice, 215.
Legrand (. . . . . .), notaire à Paris, 352-354.
Le Gris (. . . . . .) femme de J.-F. Allard, 83.
Le Gris de la Pommeraye (Etienne Nicolas), 83.
Le Gris de la Pommeraye (Nicole), femme de J.-C. Le Prince de Clairsigny, 83, 153-158, 161, 201, 205, 271-274, 316.
Le Lasseux (Philbert), avoué, 136.
Le Moine (Anne), femme de Henri Desportes, 1, 16, 309.
Le Moine (Pierre), marchand de fers, 16.
Le Mouton de Boisdeffre (François, chanoine de l'Eglise du Mans, 213.
Lenfernat (famille), 94.
Le Noir (Jacques), conseiller au Châtelet de Paris, 65, 66, 80.
Lenormant (. . . . .), négociant, 244.
Léon (François-Jean), avocat du Roi au Siège Présidial du Mans, 279-283.
Le Peletier de Feumusson (. . .). 174.
Le Pelletier (Catherin-), 297.
Le Plat (Perrine-Renée), femme de Louis Le Febvre du Breuil, 86.
Le Plat de Quincé (Renée), femme d'Adrien Champion, 106.
Le Prince (. . . . . .), bailli de Bellême, 63, 64.
Le Prince (Anne-Julienne), femme de Joseph Chauvin, 272, 273, 316.
Le Prince (Barbe), 306.
Le Prince (Catherine), 295, 299, 303, 306.
Le Prince (Catherine-Louise-Marguerite), femme de C.-H. Desportes de Linières, 25, 79, 308, 315.
Le Prince (Catherine-Magdeleine), 307.
Le Prince (Charlotte), 301.
Le Prince (François), 301, 302.
Le Prince (François), 297.
Le Prince (François-Geoffroy), 300, 302.
Le Prince (Françoise-Ursule), 301.
Le Prince (Geneviève-Madeleine), 6-8, 301, 310.
Le Prince (Geoffroy), 295, 296, 299.
Le Prince (Geoffroy), chanoine de l'Eglise du Mans, XV, 296, 297, 300, 303, 306.
Le Prince (Geoffroy), curé de Changé, 297, 298, 300, 303, 306.
Le Prince (Gilles), 296.
Le Prince (Jacques), étudiant, 295.
Le Prince (Jacques-Godefroy), 314.
Le Prince (Jacques-Godefroy-René), 307.
Le Prince (Jacquine-Catherine), 306.
Le Prince (Jean), cirier au Mans, VIII, IX, 6, 295-302, 322-336, 338.
Le Prince (Jean-André), lieutenant des Eaux et Forêts, à Bellême, 295.

Digitized by Google

Le Prince (Jean-Baptiste-Jacques), cirier, x - xii, 1-4, 9, 17, 19, 21-29, 33, 37-44, 54 58, 62, 79-81, 94, 95, 105-108, 135-137, 168, 170, 187, 219, 306, 308-316, 337-354.
Le Prince (Jean-Claude), 301.
Le Prince (Jean-François), cirier au Mans, ix, x, 1, 8, 25, 61, 113, 298, 300, 302-308, 338.
Le Prince (Jeanne), 299.
Le Prince (Jeanne-Adelaïde), 307.
Le Prince (Jérôme-Jean-Baptiste-Henri), 307.
Le Prince (Julien-Augustin), 315.
Le Prince (Julienne), femme de Julien Landouillette, 258, 298, 299.
Le Prince (Julienne-Jacquine), 315.
Le Prince (Louise-Henriette-Ambroise), 316.
Le Prince (Magdeleine), 296, 298, 300.
Le Prince (Madeleine), femme de M.-G. Chesneau des Portes, 8, 99, 113, 307, 315.
Le Prince (Marie), 310.
Le Prince (Marie-Anne-Henriette), femme de L.-C. Gauvain du Rancher, 21, 22, 48, 79-81, 161, 166, 251, 252, 315.
Le Prince (Marie-Charlotte), 307.
Le Prince (Marie-Magdeleine), 1, 4, 10, 61, 305, 306.
Le Prince (Marie-Renée), femme de Jacques Pelois, 1, 2, 297-300.
Le Prince (Pierre), 302.
Le Prince (Pierre), chanoine de l'Église du Mans, 296-302.
Le Prince (Renée), 296.
Le Prince (Renée-Françoise-Catherine), 307.
Le Prince d'Amigné (Anne-Marie-Henriette), 94, 189, 307.
Le Prince d'Amigné (Jacques-Geoffroy), conseiller au Siège Présidial du Mans, 41, 50, 94, 138, 139, 306-308.
Le Prince de Beaufond (Charles-Jean-Baptiste), 64-67, 79-81, 97, 161, 164, 165, 274, 278, 312-316.
Le Prince de Beaufond (Edmée-Louise), 315.
Le Prince de Beaufond (Joséphine-Charlotte, 315.
Le Prince de Clairsigny (Joséphine-Anne-Henriette), femme de R.-L. Négrier de la Crochardière, 272-274.
Le Prince de Clairsigny (Julien-Charles), 38, 82-84, 151-156, 161, 165, 166, 191, 254, 271-274, 312-316.
Le Prince de Claircigny (Julien-Hilaire), 272, 273, 316.
Le Prince de Malessard (Mathieu-Godefroy), 64-67, 81, 82, 161, 164-166, 313, 314.
Le Riche de Vandy (.....), directeur général des fermes, 105-118.
Le Rouille (Guillaume), 126.
Le Roux (Jacques), curé d'Ardenay, 181.
Le Roy des Barres (.....), 227.
Lespinay (. . . . .), prêtre, 335, 336.
Lessard (de), *voyez* Bouteiller.
Lestang (Vincent-François de), avocat du Roi au siège présidial du Mans, 217, 263.
Le Tessier (.....), marchand, 174.
Le Tourneur (. . . . .), 174.
Le Vasseur (famille), 94.
Le Vasseur (Elisabeth), femme de François Huguet de Sémonville, 94.
Le Vayer (famille), xii.
Liger de Chauvigny (René-François), 258.
Livré (Eustache), apothicaire, 169.
Livré (Jacques-Joseph-Guy), chanoine du Mans, 282.
Livré (Jean-René-François), docteur-médecin, 10.
Lorchère (de), *voyez* Samson.
Loué (paroisse), 84.
Louis XI, roi de France, 128.
Louis XIV, roi de France, 72, 75, 128.
Louis XV, roi de France, 44, 128, 144.
Louis XVI, roi de France, 128, 149, 209, 212, 219.
Louis XVIII, roi de France, 119, 128, 133, 286-292, 310.
Luçay (. . . . . vicomte de), 209.
Lucé-sous-Ballon (paroisse), 53, 69, 70, 109, 110.
Lucotte (Louise-Antoinette), femme de Jacques Le Noir, 65, 66, 80.
Luxembourg (Philippe de), cardinal, évêque du Mans, 326, 327.
Lyon (ville), 97.

Digitized by Google

M

Magoteau (Antoine), peintre, 185-187.
Magoteau (Antoine-Hippolyte), peintre, 185.
Magoteau (Ernest-Antoine), 185.
Maguin (Antoine), curé de N.-D. de la Couture, 259.
Maignée (. . . . .), maire de Mamers, 230.
Maillets (les), au Mans, *voyez* Dominicaines.
Maine (comtes et ducs du), 127, 128.
Malessard (terre), 82.
Malessard (de), *voyez* Le Prince.
Malicorne (ville), 20.
Mamers (ville), 230.
Mandroux (Françoise), femme d'André Godard, 47.
Mandroux (Jean-Baptiste), curé de Soulitré, 181.
Mareau du Genetay (Jean-René), conseiller au Siège de l'élection du Mans, 79.
Mareau du Ronceray (famille), XII.
Mareau du Ronceray (Marie-Renée-Louise), femme de J.-M. Gauvain, 80, 100.
Mareil-en-Champagne (paroisse), 86, 187.
Maridort (Louise-Renée de), femme de Marin Rottier de Madrelle, 148.
Marie-Antoinette, reine de France, 289.
Marly (ville), 29, 65.
Marmoutier (abbaye), 68.
Marquis du Castel (Jean-François), curé de Marolles-les-Braults, 209,
Martigné (Joseph), notaire royal, au Mans, 56, 309.
Mary de la Ronce (. . . . .), 303.
Masserie (la), terre, X.
Masson de la Motte-Conflans (Antoine-Claude-Pierre), avocat au Parlement de Paris, 344-354.
Masson de la Motte-Conflans (Pierre), secrétaire du roi, 311, 344-354.
Matignon (. . . . de), 305.
Maulny (famille), XV.
Maulny (Catherine-Louise), femme de J.-R. Hérisson de Villiers, 258.
Maulny (Geoffroy-Michel), curé de N.-D. de la Couture, 80, 311.
Maulny (Louis), conseiller au Siège Présidial du Mans, 143, 258, 299, 316.
Maulny (Louis-Geoffroy-Julien), conseiller au Siège Présidial du Mans, 38, 258.
Mauxion (. . . . .), vicaire épiscopal, 174.
Mayenne (ville), 217.
Mécorbon (terre), 49, 110.
Menard (. . . . .), 263.
Merci (collège de la), à Paris, 35-37.
Metz (ville), 44, 311, 344-354.
Meudon (ville), 29.
Mohin (Louis), curé de N.-D. du Pré, 282, 283.
Moisy (Charlotte), 302.
Moisy (Magdeleine), 301.
Moloré (de), famille, XII.
Monaco (princes de), 101.
Monchaton (lieu), 282.
Moncor (forge), 100.
Montataire (. . . . . de), 305.
Montesquiou-Fezensac (François-Xavier-Marc-Antoine de), ministre, 133.
Montesson (Balthazar-Michel de), 224.
Montesson (Jean-Louis, marquis de), 212, 216, 217, 220-222.
Montfort-l'Amaury (ville), 320, 321.
Montfort-le-Rotrou (paroisse), 1, 164, 266.
Montsallier (René-Pierre), chanoine de l'Eglise du Mans, 62-64, 183.
Moreau (. . . . . .), vicaire de N.-D. de la Couture, 185.
Morin (.....), curé du Crucifix, 7.
Motte-Conflans (de la), *voyez* Masson.
Mousset (Philibert-Charles du), seigneur du Mouy, 191.
Muette (la), château, 339.
Mulsanne (paroisse), 186.
Murat de la Buzardière (. . . . de), 305.

Digitized by Google

N

Nantes (ville), 57, 189.
Négrier de la Crochardière (René-Anselme), conseiller au Siège Présidial et maire du Mans. 273, 317-321.
Négrier de la Crochardière (René-Louis), 273.
Négrier de la Ferrière (René-Clément-Jean), conseiller au Siège Présidial du Mans, 200.
Négrier de Posset (René-Clément), conseiller au Siège Présidial du Mans, 200.
Nepveu de la Manouillère (René-Pierre), chanoine de Saint-Julien, xv, 96, 306, 308.
Nepveu de Rouillon (Jacques-François), major au régiment de Chartres-Dragons, 223.
Neuvillalais (paroisse), 188.
Neuville-sur-Sarthe (paroisse), 78.
Nioche de la Brosse (François-Alexis-Jérôme), chanoine d'Angers, 99.
Nioche de Tournay (. . . . . .), femme de ... Gouevrot, 282.
Nioche de Tournay (Jean-Baptiste-François-Joachim), 99, 184, 206, 279, 282, 340.
Niort (paroisse), 303.
Noailles (Adrienne-Catherine de), femme de R.-M. de Tessé, 215.
Nogent-le-Rotrou (ville), 21, 51.
Notre-Dame, à Sillé-le-Guillaume (chapitre), 3.
Notre-Dame de Gourdaine, au Mans (paroisse), 10.
Notre-Dame de la Couture, au Mans (paroisse), 1, 16, 47, 185, 275, 279, 309, 311.
Notre-Dame de la Délivrande (église), 92, 93.
Notre-Dame de la Madeleine, au Mans (paroisse), 309.
Notre-Dame de Saint-Vincent (paroisse), 78, 148, 189, 198, 269, 307, 308.
Notre-Dame de Sainte-Croix (paroisse), 154.
Notre-Dame du Pré, au Mans (paroisse), xv, 183, 202, 259, 275, 282.
Nouans (paroisse), 224.
Noyon (ville), 101-103.
Nuillé-le-Jalais (paroisse), 94.

O

Oratoire (collège de l'), au Mans, xi, 13-24, 121-130, 155-157, 188, 219-222, 296, 300, 302, 308.
Orléans (ville), 67, 337.
Ory (. . . . .), oratorien, 13.
Osmond (....., comte d'), 289, 290.
Outremont (. . . . . d'), avocat à Paris, 39.

P

Paissac (Jacques-Louis), greffier des consuls, au Mans, 78.
Paris (ville), 25-42, 67, 71, 79-82.
Passac (Philbert-Jérôme Gaucher de), officier d'artillerie, 133.
Pavée (. . . .), 140.
Pavée (Marie-Anne-Renée), femme de J.-E. Chaillou de la Torillière, 182.
Pavy (Pierre), chanoine de l'Eglise du Mans, 297.
Pelice (la), abbaye, 215.
Pelois (famille), xv, 1.
Pelois (Jacques), licencié ès lois, 1, 297, 300, 303, 306.
Pelois (Jacques-Jean-Baptiste), curé de Thorigné, 1, 2, 315.
Pequet (. . . . .), chanoine de l'Eglise du Mans, 322, 336.
Pérou (Michel), chanoine de l'Eglise du Mans, 297.
Peray (paroisse), 186.
Perrochel (. . . ., chevalier de), 222.
Peteillard (Simon), notaire royal au Mans, 303.

Digitized by Google

Petitot (. . . . .), trésorier de France, 211, 213.
Philippeaux (Pierre), député, 248.
Pidoll (Michel-Joseph de), évêque du Mans, 177, 186, 187, 279–283.
Pigalle (. . . . . .), vicaire épiscopal, 308.
Pinard (Julien), échevin du Mans, IX.
Pinceloup de la Moustière (famille), XII.
Plessis (le), château, 148.
Plumard (Anne), femme de F.-L. Véron du Verger, 91, 145.
Plumard de Dangeul (Louis-Joseph, 123.
Plumard de Rieux (famille), XII.
Poirier (Louis), curé du Crucifix, 53.
Pomponne (. . . . de), 305.
Pont-de-Gennes (paroisse), 266.
Pontlieue (paroisse), 253, 290.
Portail (François), chanoine de l'Eglise du Mans, 302.
Portet-Lavigerie (. . . . .), banquier, 38.
Pousset (Scipion), président au Siège de la Prévôté royale du Mans, IX.
Prague (ville), 188.
Prudhomme de la Boussinière (Guillaume-Jean-François-René), curé du Crucifix, évêque constitutionnel, 53, 174, 175, 200, 253, 305, 308.
Pruillé-l'Eguillé (chapitre Saint-Julien de), 296.
Puy (le), ville, 28.

R

Ragot (Pierre), curé du Crucifix, 301, 302.
Rahier (Jacques), 306.
Rancher (le), château, 305.
Regnault (Jacques), échevin du Mans, IX.
Rémalard (paroisse), 64.
Renaudin (René), clerc, 303.
Renouard (Pierre), 130.
Renusson d'Hauteville (famille de), XII.
Renusson de la Borde (François-Louis de), 141.
Renusson de la Borde (Pierre-Gabriel de), 140.
Richard (Charles-Guillaume), curé de Saint-Ouen-des-Fossés, 188, 189.
Richard de Boutigny, (Jean-Baptiste-Julien, 136.
Richard de Fondville (Pierre-Denis-Claude), receveur général des tailles, 105.
Riffault (Anne-Élisabeth), femme de P.-R. Champion, 107.
Riffault du Plessis (famille), 107.
Rivot (. . . . .), 315.
Robelot (Marie-Françoise), femme de P. D. Thébaudin de Bordigné, 84.
Roche (la), terre, 50, 94, 138.
Rogier du Crévy (. . . . .), évêque du Mans, 23.
Rohan (. . . . . de), 305.
Rottier (Jeanne), femme de H.-B. Guesné, 307.
Rottier de Belin (famille), XII.
Rottier de Madrelle (Marin), receveur des décimes, 148.
Rottier de Moncé (Joseph-Auguste-Emmanuel), chanoine, 148, 199, 203–217, 227.
Rouen (ville), 101.
Roy de Chaumont (. . . . .), femme de Françoise Véron de Forbonnais, 91.

S

Saint-Aignan (paroisse), 47,
Saint-Aubin, à Angers (abbaye), 103.
Saint-Benoît, au Mans (paroisse), 18, 83, 275.
Saint-Calais (ville), 216, 257.
Saint-Charles (séminaire), au Mans, 96.
Saint-Cloud (ville), 29, 65.
Saint-Cosme (paroisse), 62, 63, 89.
Saint-Denis (abbaye), 65.
Saint-Eustache, à Paris (paroisse), 79.
Saint-Germain (. . . . . de), chanoine de l'Eglise du Mans, 322, 336.

Digitized by Google

Saint-Gervais-en-Belin (paroisse), 148.
Saint-Jean-d'Angély (ville), 99.
Saint-Jean-de-la-Cheverie (paroisse), 174, 265, 266,
Saint-Jean-en-Grève, à Paris, (paroisse), 81.
Saint-Jean-sur-Erve (paroisse), 181.
Saint-Julien, au Mans (Chapitre et église), xv, 5, 99, 122, 183, 238, 256, 258, 261, 275, 288, 289, 296-303, 308, 322-336.
Saint-Mars-sous-Ballon (paroisse), 136.
Saint-Maurice, à Angers (chapitre), 99.
Saint-Michel-du-Cloître (chapitre), 5.
Saint-Nicolas, au Mans (paroisse), 5, 47, 48, 84, 91, 105, 145, 179. 191, 192.
Saint-Ouen-des-Fossés (paroisse), 99, 188.
Saint-Pavace (lieu), 47.
Saint-Pavin-des-Champs (paroisse), 81, 187.
Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans (paroisse et chapitre), 11, 79, 84, 106, 148, 183, 212, 238, 308, 331, 332.
Saint-Pierre-des-Bois (paroisse), 187.
Saint-Pierre-le-Réitéré (paroisse), 5, 6, 47-49, 55, 58, 84, 103, 106, 114.
Saint-Priest (..... comte de), 230.
Saint-Saturnin (paroisse), 281.
Saint-Vincent (abbaye), au Mans, 174, 239, 260.
Saint-Vincent-de-Paul (Filles de), au Mans, 47.
Sainte-Jammes-sur-Sarthe (paroisse), 2.
Samson (Marie de), sœur de l'hôpital, 174.
Samson (Pierre), expert au Mans, 304.
Samson de Lorchère (Alexandre-Paul-Louis-François), lieutenant général et maire du Mans, 143, 200.
Sargé (paroisse), 11, 131.
Sauveur (Marthe), 303.
Savalette de Magnanville (.... de), intendant de la Généralité de Tours, 19.
Savigné-l'Evêque, (paroisse), 82, 222.
Scarron (Paul), 137.
Ségur (Alexandre de), prévôt de Paris, 344.
Sémonville (de), *voyez* Huguet.
Sens (ville), 79, 97.
Silhouette (.....), contrôleur général, 90.
Sillé-le-Guillaume (ville), 3.
Sillery (..... de), 305.
Sociétés savantes du Mans, 117-133, 143-150, 197, 264.
Soissons (ville), 98.
Sonnet (Etienne), greffier au Siège Présidial du Mans, 48.
Sonnet (Magdeleine), femme de C.-P. Godard d'Assé, 48, 183.
Souligné-sous-Ballon (paroisse), 136.
Soulitré (paroisse), 181.

T-U

Tahureau de la Chevalerie (Jacques), lieutenant particulier au Mans, 304.
Taillard (Julienne), femme de Julien Hossard, 297-299.
Teloché (paroisse), 99.
Tessé (de), *voyez* Froullay.
Théâtres et concerts au Mans, 51, 67, 103-105, 152.
Thébaudin (Jean), 84.
Thébaudin de Bordigné (Dominique), avocat au Mans, 84.
Thébaudin de Bordigné (Pierre-Dominique), 84.
Thébaudin de la Rozelle (René-Joseph), lieutenant particulier au Siège Présidial du Mans, 84-86, 111-115.
Thias (. ....), oratorien, 296.
Thibault des Bois (Gilbert), officier de santé, 179.
Thibault des Bois (Louis), curé du Crucifix, 53-56, 179.
Thorigné (paroisse), 1, 2, 186, 315.
Tessier (Pierre), chanoine de l'Eglise du Mans, 174.
Tiger (André), avocat au Siège Présidial du Mans, 303.
Tilly (Pierre de), 107.

Digitized by Google

Tilly (René-Louis de), garde du corps, 107.
Toulouse (ville), 71.
Tournay (terre), 99.
Tours (ville), 19, 48, 68, 129, 133, 136, 143, 149, 200, 209-215, 310, 337-340.
Touvoie (seigneurie), x, 303
Trangé (paroisse), 302.
Tratebas (.....), oratorien, 19.
Tréguier (ville), 215.
Tressan (François-Jérémie de la Vergne, marquis de), 120.
Tressan (Louis de la Vergne Montenard de), évêque du Mans, 120, 121, 173.
Tressan (comte Louis-Elisabeth de), 119, 120, 130, 285.
Trianon (ville), 29, 286.
Trotté de la Bouverie (.....), avocat au Mans, 174.
Tucé (Hélène de), sœur de l'hôpital, 174.
Turmeau (.....), chapelain de l'hôpital, 175, 239.

Ursulines du Mans, 22.

V-Y

Vallienne (Catherine-Marie-Henriette), femme de L.-G.-J. Maulny, 38.
Vallienne (Jean), maître de forges, 38.
Vallienne (Jean-Charles), banquier à Paris, 20, 38, 99.
Valois (.....), religieux, 22.
Varanne (Joachim), notaire royal au Mans, 299.
Varanne (Marguerite), 303.
Varanne (Pierre), curé du Crucifix, 302.
Varossum des Côteaux (Joseph), président du Tribunal du Mans, 253.
Vassé (....., vidame de), député aux États-Généraux, 221, 222.
Vaucheret (Claude-Joseph), lazariste, 174.
Vavasseur (Louis), 204.
Vendéens (les), 252, 256.
Vendôme (ville), 133.
Vennevelles (..., marquis de), 105.
Verger (du), *voyez* Véron.
Véron (famille), XII, XV, 205, 233.
Véron (Anne), dominicaine, 147.
Véron (Guillaume), négociant, 51, 72.
Véron (Hélène-Françoise-Jeanne), femme de Michel Barbet des Granges, 279.
Véron (Jean-François), manufacturier, 145.
Véron (Marie-Magdeleine), femme de Charles Bessirard, 51.
Véron (René-Jacques), prêtre, 307.
Véron de Forbonnais (François), économiste, 48, 51, 54, 64, 84-91, 146, 220.
Véron de la Croix (.....), 146.
Véron de la Croix (Catherine), dominicaine, 147.
Véron de la Planche (Renée), dominicaine, 147.
Véron du Verger (François-Louis), 48, 51, 91, 144-147, 187.
Véron du Verger (Françoise), prieure des dominicaines des Maillets, 147.
Véron du Verger (Marie-Anne), femme de C.-M. Godard d'Assé, 47-58, 62, 69, 70, 84-87, 135, 146, 269-271, 279.
Versailles (ville), 26-28, 65, 199.
Versé (lieu), 311.
Vétillart du Ribert (Michel-Noël-Patrice), docteur-médecin, 50, 51, 160.
Villaines (...., marquise de), 305.
Villaines-la-Juhel (paroisse), 227.
Villiers (de), *voyez* Hérisson.
Vincennes (ville), 80.
Visitation (religieuses de la), au Mans, 22, 38, 112, 136, 192, 252, 254, 259, 311.
Vivoin (paroisse), 198, 199.

Yvré-l'Évêque (paroisse), 5.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.			PAGE V
CHAPITRE PREMIER.		— Origine, naissance, première éducation.	1
—	II.	— Suite de mon éducation. — Depuis mon entrée au collège jusqu'à mon départ pour Paris.	13
—	III.	— Premier voyage et séjour à Paris en qualité de clerc de procureur et d'étudiant en droit.	25
—	IV.	— Deuxième et troisième séjour à Paris. — Fin de mon droit. — Étude du notariat et de la banque. — Voyages subséquents dans la capitale. — Événements divers.	35
—	V.	— Histoire des dernières années de ma jeunesse.	41
—	VI.	— De mon mariage et de tout ce qui s'y rapporte.	47
—	VII.	— Voyages avec ma femme à Paris, à Guibray, à Lucé-sous-Ballon	61
—	VIII.	— De la juridiction consulaire.	71
—	IX.	— Mariages de mes frères et sœurs. . . .	78
—	X.	— Voyages à Forbonnais, à Caen, à la Délivrande et à Ardenay. — Mort de M. de Froullay.	89
—	XI.	— Voyage en Suisse et en Allemagne. . .	97
—	XII.	— Diverses parties de campagne.	101
—	XIII.	— Mort de Mme de la Rozelle	111
—	XIV.	— Société littéraire et patriotique du Mans.	117
—	XV.	— Acquisition de mes maisons et de la terre de la Houltière.	135
—	XVI.	— De la Société d'agriculture.	143
—	XVII.	— Les plaisirs d'Ardenay et la fête de Clairsigny	151
—	XVIII.	— De la mort de mes père et mère. . . .	159
—	XIX.	— De l'administration des hôpitaux. . . .	167
—	XX.	— Grande maladie de ma femme. — Bénédiction de la chapelle d'Ardenay. — Baptême du juif Coguirche.	179
—	XXI.	— De ma fille adoptive.	191

Digitized by Google

— XXII. — Du bureau de charité. 197
— XXIII. — De l'administration provinciale 209
— XXIV. — Assemblées relatives aux États Généraux. 219
— XXV. — Commission du Roi pour la formation du département de la Sarthe et de ses districts 227
— XXVI. — De la Mairie. 233
— XXVII. — Du Tribunal de commerce. 243
— XXVIII. — De ma retraite à Ardenay, en 1793, et de quelques événements antérieurs et postérieurs à cette époque 251
— XXIX. — Des différentes places que j'ai occupées après ma retraite à Ardenay. 261
— XXX. — Evénements particuliers depuis 1789 jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. 269
— XXXI. — Des cinq premières années du XIX^e siècle. 275
— XXXII. — Vacances de 1806. 277
— XXXIII. — Du retour des Bourbons. 285
PIÈCES JUSTIFICATIVES.
CHAPITRE PREMIER. — Généalogie de la famille Le Prince. . . 295
— II. — Note sur la fabrication des cires et bougies du Mans, par R.-A. Négrier de la Crochardière. 317
— III. — Traité conclu en 1694, entre Jean Le Prince et le Chapitre de Saint-Julien du Mans, pour la fourniture du luminaire de cette église 322
— IV. — Supplique adressée à l'Intendant de la Généralité de Tours, par J.-B.-J. Le Prince, à l'effet d'obtenir, pour sa maison, le titre de *Manufacture royale* 337
— V. — Eclaircissements demandés par M. le Contrôleur Général à M. l'Intendant de la Généralité de Tours, sur le commerce des cires. 340
— VI. — Acquisition, par J.-B.-J. Le Prince, d'un office de conseiller secrétaire du Roi. 344
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux. . . . 355

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE LEGUICHEUX-GALLIENNE

Histoire de l'Église du Mans, par le R. P. Dom Piolin, prieur de l'abbaye de Solesmes, 6 gros vol. in-8°. Prix. ..... 36 f.

L'Église du Mans durant la Révolution, par le R. P. Dom Piolin, 4 vol. in-8°. Prix ..... 24 f.

Mémoires sur la Révolution, le premier Empire et les premières années de la Restauration, par Jacques-Pierre Fleury, curé de Vieuvy, publiés par le R. P. Dom Piolin, 1 vol in-8°. Prix. 6 f.

Question d'origine, les sculptures de l'église abbatiale de Saint-Pierre de Solesmes, par le R. P. Dom Piolin, broch. in-8°. Prix ... . 2 f.

Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère, chanoine de l'Eglise du Mans (1759-1807), publiés et annotés par l'abbé Gustave Esnault, pro-secrétaire de l'Évêché du Mans, 3 vol. in-8°. Prix.... .... 15 fr.

Notice sur la vie et les travaux de M. A. Bellée, archiviste de la préfecture de la Sarthe, président de la *Société historique et archéologique du Maine*, par l'abbé G. Esnault, broch. gr. in-8°. Prix . . .. 1 fr. 50.

Le Transept septentrional de la Cathédrale du Mans, architectes et bienfaiteurs (1392-1430), par l'abbé G. Esnault, in-8°, avec planche. Prix .... 2 fr.

Organisation et Comptabilité des Fabriques, traité complet par l'abbé J. Mautouchet, chanoine titulaire de l'Église du Mans, approuvé par Mgr Fillion, évêque du Mans, 1 vol. in-12. Prix .... 3 fr.

Guide du Voyageur au Mans, par F. Legeay, 1 vol. in-12. Prix .... 1 fr. 50.

Ambroise de Loré, par un membre de la Société historique et archéologique du Maine, broch. in-8°. Prix..... 1 fr. 25.

Revue Historique et Archéologique du Maine, paraissant tous les deux mois et formant annuellement 2 vol. gr. in-8° raisin, avec nombreuses planches, gravures, chromolithographies. Pour les membres de la *Société*, 15 fr. par an.

Le Mans. — Imprimerie Leguicheux-Gallienne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google